Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION
BOURSE

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE – N° 12867 – 4,50 F — Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Fontaine — JEUDI 12 JUIN 1986

La Chine et l'Europe

La Chine s'intéresse décidément beaucoup à l'Europe. Après une tournée marathon qui vient de conduire son ministre des affaires étrangères dans neuf pays du Vieux Continent – dont la Hongrie et la RDA, – c'est le chef du PC chinois lui-même, M. Hu Yaobang, qui visite successivement la Grande-Bretagne, la RFA, la France et l'Italie. Le mois prochain, enfin, ce sera au tour du premier ministre, M. Zhao Ziyang, de se rendre en Yougoslavie, en Grèce, en Espagne et en Roumanie.

Les préoccupations économiques ne sont pas étrangères à tous ces contacts. La Chine est à la recherche de technologies nouvelles qui lui permettront de moderniser son industrie et frappe donc à toutes les portes, à l'Est comme à l'Ouest, et en Europe comme aux Etats-Unis et au Japon.

Les dirigeants de Pékin souhaitent d'autre part apaiser les inquiétudes qu'ils perçoivent chez certains de leurs partenaires. Ceux-ci doivent parfois se rendre compte que les mariages entre sociétés capitalistes occidentales et économie chinoise ne sont pas toujours aussi harmonieux et fructueux qu'ils le prévoyaient. Rien de grave, affirme-t-on à Pékin, où l'on se dit prêt à résoudre tous les problèmes.

D'autres inquiétudes sont d'ordre politique. L'homme dont tout dépend encore aujourd'hui en Chine, M. Deng Xiaoping, est âgé de quatre-vingt-deux ans. C'est bien le moins qu'on s'interroge sur sa succession. L'un des buts essentiels des visiteurs chinois qui parcourent l'Europe est d'assurer leurs interlocuteurs que la disparition de ce vétéran ne mettra pas un terme à la politique d'ouverture dont il a été l'initiateur. Dont acte, même si toutes les incertitudes ne sont pas pour autant levées.

Reste que tous ces voyages ont également un sens diplomatique, particulièrement celui de M. Hu Yaobang – premier chef du PCC à visiter à ce titre l'Europe occidentale. La vue que l'on a du monde à Pékin a beaucoup évolué depuis la mort de Mao. De la thèse de l'inévitabilité de la guerre on en était d'abord venu à admettre que celle-ci pouvait être « retardée ». La « détente », autrefois dénoncée comme une supercherie, est aujourd'hui ouvertement souhaitée.

C'est dans cet esprit que la Chine – dont les relations se sont inégalement mais fortement améliorées avec les deux supergrands – tend la main à ce « second monde » dont font partie les pays européens et avec lequel elle se sent désormais, à bien des égards, en communauté d'intérêts. A la différence des Etats-Unis et de l'URSS, ces pays n'ont plus de contentieux avec Pékin – pas même la Grande-Bretagne depuis l'accord sur l'avenir de Hongkong. Bien plus, les Chinois discernent chez ces interlocuteurs, à des degrés divers il est vrai, les mêmes inquiétudes que les leurs devant les comportements de Moscou et de Washington. Cela vaut pour les risques d'une relance de la course aux armements comme pour les différents conflits régionaux dans lesquels Soviétiques et Américains sont, directement ou non, impliqués.

De là à penser que cette communauté de points de vue pourrait se traduire en actions concertées, il y a *évidemment* un pas que diverses contraintes internationales font hésiter à franchir – à commencer par la tendance marquée des deux supergrands à traiter leurs affaires en tête à tête. Mais la conscience de ces contraintes est elle-même une chose que Chinois et Européens ont clairement en commun.

PRODUCTION, PROGRAMMATION, DIFFUSION

M. Léotard veut briser le triple monopole du service public de l'audiovisuel

Le conseil des ministres a adopté, ce mercredi 11 juin, le projet de loi « relatif à la liberté de la communication », présenté par M. Léotard, ministre de la culture et de la communication. M. Léotard a confirmé sa volonté de démanteler le monopole public et de transférer l'essentiel des prérogatives de l'Etat dans le domaine audiovisuel à une nouvelle autorité indépendante – la Commission nationale de la communication et des libertés – composée de neuf membres, comme la Haute Autorité, à laquelle elle succédera. M. Mitterrand a émis d'« extrêmes réserves » sur ce texte, bien qu'il ait pris la précaution d'indiquer qu'il n'avait pas vocation à entrer dans le détail des mesures prévues. Elles portent sur le principe même du projet et les conditions de cession de TF 1. Le président de la République a également émis des « réserves » sur le projet de loi concernant le statut des étrangers, présenté par M. Pasqua, ministre de l'intérieur. Le conseil a autorisé M. Chirac à engager la responsabilité du gouvernement sur ces deux textes.

Lourde tâche pour neuf « sages »

En présentant son texte, M. Léotard a réaffirmé son intention de briser un triple monopole : celui des chaînes publiques sur la programmation et l'audience mais aussi celui de la Société française de production, qui sera privatisée, et de Télédiffusion de France, mise en concurrence et partiellement privatisée. Pour justifier le projet de loi, le ministre, tout en se référant à la nécessaire séparation de la communication et de l'Etat, a mis en avant les critères d'efficacité économique. Des critères illustrés par quelques chiffres propres à traîner la gestion publique au banc des accusés : une création audiovisuelle en baisse de 20 % sur cinq ans, alors que la redevance a augmenté de 50 %, un service public qui importe plus de programmes (70 % d'augmentation en cinq ans) qu'il n'en exporte.

Pour redresser la situation, pour gagner la fameuse « guerre des images », M. Léotard fait confiance à l'initiative privée : celle des grands groupes de communication, épaulée par une forme de capitalisme populaire. A ceux qui l'accusent de brader le patrimoine public, d'enlever aux Français ce qu'ils ont financé par la redevance, le ministre répond aujourd'hui qu'il *« veut rendre la télévision aux Français »* en leur permettant d'être actionnaires jusqu'à 40 % des chaînes privées. A ceux qui lui reprochent de substituer à un monopole public des monopoles privés, il répond en soulignant la nouveauté du dispositif anticoncentration.

La future Commission nationale de la communication et des libertés (CNCL) veillera à la transparence des entreprises et devra organiser le pluralisme des opérateurs. Elle pourra adresser des recommandations au gouvernement sur le respect de la concurrence et même proposer des modifications législatives en ce sens. Reste à savoir si ces dispositions suffiront à apaiser les inquiétudes des parlementaires « barristes », qui viennent de rappeler avec éclat, à l'ouverture du débat sur la presse, leur opposition aux monopoles régionaux.

Toute l'architecture du projet de M. Léotard repose, de fait, sur les pouvoirs de la CNCL, considérablement plus étendus que ceux de la Haute Autorité. C'est elle qui conduira la privatisation de TF 1, la réattribution de la « 5 » et de TV 6, la création de télévisions locales, la politique du câble et du satellite. C'est elle qui veillera au respect des cahiers des charges comme au pluralisme de l'information. C'est elle encore qui doit entreprendre la déréglementation des télécommunications, véritable vague de fond dont la libéralisation de l'audiovisuel n'est aujourd'hui que l'écume. Face à cet enchevêtrement d'enjeux industriels, culturels et politiques, la tâche dont hériteront les neuf « sages » risque de se révéler particulièrement lourde.

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

(Lire page 11 les principales dispositions du projet de loi, et page 10 le compte-rendu du débat sur la presse à l'Assemblée nationale.)

ÉLECTIONS EN BASSE-SAXE LE 15 JUIN

Les petits-fils de Willy Brandt

Des élections régionales auront lieu, le dimanche 15 juin, dans le Land de Basse-Saxe, en Allemagne fédérale (*le Monde* du 11 juin).

De notre correspondant

Bonn. – On les appelle *« les petits-fils de Willy Brandt »*. La quarantaine à peine entamée, flirtant avec les Verts comme le chat avec la souris, ils aiguisent actuellement leurs armes dans les régions ou dans les coulisses de la « Baraque », le siège du Parti social-démocrate, en attendant leur heure. Les élections de la Sarre avaient confirmé l'année dernière la montée en puissance d'Oskar Lafontaine, devenu ministre-président après avoir écrasé ses adversaires démocrates-chrétiens et laminé les Verts. La campagne de Basse-Saxe, où l'on votera dimanche 15 juin, a révélé au grand public un homme jusque-là peu connu, Gerhard Schröder, ancien chef des Jusos (le mouvement des jeunes sociaux-démocrates), qui s'est, à la surprise générale, imposé comme un redoutable concurrent face au tout-puissant Ernst Albrecht, le ministre-président chrétien-démocrate sortant.

Gerhard Schröder, à la tête du gouvernement régional de Basse-Saxe ? L'idée aurait sans doute fait sourire, il y a quelques mois encore ses propres amis, davantage habitués à le voir refaire le monde en jeans et pull-over qu'à soigner sa mise, convaincre le bon peuple ou affronter les caméras de télévision. A la veille du vote pourtant, personne, pas même les instituts de sondage, ne s'aventure à faire des pronostics.

Si les libéraux ne réussissent pas leur rentrée dans le Parlement régional – dont ils avaient été éliminés il y a quatre ans, – Ernst Albrecht ne parviendra sans doute pas à retrouver son actuelle majorité absolue pour continuer à gouverner seul. Les sociaux-démocrates seraient alors seuls en mesure de trouver une majorité de gouvernement, à condition que les Verts s'y prêtent, c'est-à-dire qu'ils ne se montrent pas trop gourmands. Une hypothèse sur laquelle Gerhard Schröder, accusé de vouloir faire entrer les loups dans la bergerie, préférait, ces derniers temps, ne pas trop s'étendre, après avoir plusieurs fois modifié sa position, pour des raisons tactiques, au cours de la campagne. Il aurait en effet le choix entre se faire couronner calife à la place du calife, mais avec les voix des Verts, ou tolérer un gouvernement minoritaire chrétien-démocrate en attendant les élections législatives de janvier 1987 pour ne pas gêner son parti.

Quoi qu'il arrive, le candidat social-démocrate aura au moins réalisé son objectif premier, celui de restaurer la crédibilité d'un parti qui, après avoir régné sans interruption de 1946 à 1976, n'a plus cessé ensuite de perdre du terrain pour atteindre son plus bas résultat en 1982, avec seulement 36,5 % des voix.

HENRI DE BRESSON.

(Lire la suite page 3.)

DROIT D'ASILE CONFIRMÉ MAIS CONTROLES RENFORCÉS

Tour de vis pour les étrangers

Le gouvernement de M. Chirac a provisoirement renoncé à modifier le droit d'asile en France : les dispositions concernant les réfugiés, qui figuraient dans l'avant-projet de loi sur les conditions d'entrée et de séjour des étrangers, ont disparu du texte définitif, adopté ce mercredi 11 juin au conseil des ministres.

Ce n'est pas le seul coup de gomme donné, après les protestations de diverses organisations humanitaires et plusieurs avis défavorables du Conseil d'Etat. Mais l'esprit du projet reste le même : il s'agit de *« maîtriser les flux migratoires »* en rendant plus faciles les expulsions, plus difficiles l'entrée et le séjour en France, avec des pouvoirs accrus à la police et à l'administration.

Sur le droit d'asile, le Conseil d'Etat a émis de telles réserves que le gouvernement a, semble-t-il, préféré retirer purement et simplement son texte. Le ministre de l'intérieur, auteur du projet, envisageait de confier à la police des frontières le soin de faire le tri entre « vrais » et « faux » réfugiés. Elle aurait pu, notamment, refuser l'entrée du territoire national à tout candidat constituant à ses yeux *« une menace pour l'ordre public »*.

Le réfugié ayant franchi ce premier barrage n'aurait pas été assuré, pour autant, de pouvoir déposer une demande d'asile auprès de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA). Il lui aurait encore fallu un titre provisoire de séjour, délivré par la préfecture. Or celle-ci aurait pu le lui refuser en se fondant à son tour – et de manière tout aussi vague – sur la notion d'ordre public... L'OFPRA risquait ainsi de se transformer en simple chambre d'enregistrement pour entériner les décisions de la police et des préfets.

Le Conseil d'Etat a demandé deux modifications. D'une part, tout étranger refoulé à la frontière devrait être informé au préalable de la possibilité de demander le statut de réfugié. D'autre part, aucune personne interdite d'entrée en France ne pourrait être renvoyée dans un pays où sa vie serait en danger. Autrement dit, la clause de la convention de Genève sur les expulsions serait étendue aux non-admissions... Ne voulant pas engager une bataille aussi délicate – surtout après avoir ignoré d'autres avis du Conseil d'Etat sur la sécurité – le gouvernement a préféré refaire calmement sa copie.

Pour le reste, le projet gouvernemental apporte plusieurs modifications à la législation actuelle sur les étrangers. C'est un triple tour de vis : pour l'entrée en France, pour le séjour et pour les expulsions.

L'entrée d'abord. Il s'agit de *« mettre un terme »* à des *« détournements de procédures »* et à des *« fraudes »*. L'étranger qui entre en France devra notamment justifier *« ses moyens d'existence »*. On ne parle plus de moyens d'existence *« suffisants »*. En cas de refus d'admission, il est prévu un refoulement immédiat, mais un sursis de vingt-quatre heures peut être obtenu à la demande du consulat.

ROBERT SOLÉ.

(Lire la suite page 6.)

étranger

EUROPE

LA CAMPAGNE POUR LES ÉLECTIONS EN ESPAGNE

La pugnacité retrouvée de M. Adolfo Suarez, ancien premier ministre

De notre correspondant

Madrid. — Bronzé à souhait, l'air décontracté avec sa chemise à manches courtes, Adolfo sourit aux anges : visiblement, il retrouve avec ravissement les délices des bains de foule. Il prodigue les accolades, serre les mains et tapote les joues : lui que l'on accusa si longtemps d'être reclus dans son palais de la présidence, le voilà qui a maintenant pris possession de la rue. Et partout où il va, comme dans ce faubourg industriel de Madrid, il semble rencontrer, durant cette campagne électorale, une ferveur populaire qui étonne les observateurs.

A la tribune, le discours est radical : « *Le gouvernement socialiste,* dit-il, *a obtenu le pouvoir le plus grand jamais octroyé par les urnes dans ce pays, et il n'a su l'utiliser que pour cohabiter avec les puissants, plutôt que d'en faire usage au service des faibles... Les bénéfices des banques n'ont jamais été aussi élevés que depuis l'arrivée des socialistes au gouvernement : nous ne nous sommes jamais mis à genoux devant les banquiers, ce qu'ils ne nous pardonnent d'ailleurs guère... Que reste-t-il du rêve de ceux qui ont voté pour les socialistes en pensant qu'ils allaient changer le pays et qui constatent aujourd'hui que ce sont toujours les mêmes qui commandent en Espagne ?* »

Non, nous ne sommes pas à un meeting du Parti communiste ou d'une formation d'extrême gauche. L'orateur est bien l'ancien président du gouvernement, M. Adolfo Suarez, venu solliciter le vote pour un parti qui se veut pourtant centriste et modéré, le CDS (Centre démocratique et social), un parti qui aspire à redevenir le 22 juin la troisième force politique du pays, et auquel plusieurs sondages attribuent une étonnante poussée, faisant de lui le trouble-fête inattendu de ces élections.

M. Suarez, décidément, n'aura jamais fini de surprendre ! Il avait déjà étonné l'Espagne lorsque le roi Juan Carlos le nomma, à la surprise générale, en juillet 1976, chef du gouvernement. Cet ancien ministre de Franco et secrétaire général du Movimiento, le parti unique de l'époque franquiste, a réussi, en quelques années, à démanteler, avec une indéniable habileté, les institutions de la dictature et à jeter les bases du système démocratique. Une prouesse qui constitue aujourd'hui son principal atout politique : « *C'est le Centre de Suarez qui a légalisé les partis, promulgué une constitution pour tous, conçu les autonomies et rétabli les libertés ; rien de plus important n'a été fait depuis* », lit-on sur les affiches électorales du CDS.

Sans alliances

En janvier 1981, pourtant, abandonné par son propre parti de l'époque, l'Union du centre démocratique, M. Suarez présentait sa démission, trois semaines à peine avant le putsch manqué du 23 février, dans des circonstances qui restent aujourd'hui encore mystérieuses. Sa carrière politique semblait terminée. Il aurait pu jeter l'éponge, il préféra relever le gant. Les hasards de l'histoire l'obligèrent à inverser les étapes : il avait d'abord été nommé d'en haut président du gouvernement, il lui fallait maintenant créer d'en bas un véritable parti politique : ce fut le Centre démocratique et social. Sans structures locales, sans « appareil », le CDS partait de zéro et obtint à peine deux sièges aux législatives de 1982. Une longue traversée du désert commençait : accompagné des rares fidèles qui ne l'avaient pas quitté, comme son ancien ministre de la défense, M. Agustin Rodriguez Sahagun, M. Suarez sillonna inlassablement durant quatre ans l'Espagne profonde, créa des comités locaux, prit langue avec des notables, recruta dans les villages les plus reculés.

Aujourd'hui, il espère enfin commencer à recueillir les fruits de cet effort de constance... et d'humilité. Il s'est refusé sans superbe à tout compromis avec les forces politiques qui veulent occuper, comme lui, l'espace politique centriste, comme le PRD (Parti réformiste démocratique) de M. Miguel Roca. Son intransigeance a d'ailleurs provoqué l'agacement de certains de ses lieutenants qui craignent que cette politique de « *splendide isolement* » ne contraigne le CDS à un long purgatoire. Mais M. Suarez n'en a cure : il entend réussir tout seul, sans alliances.

Il ne servira pas non plus de force d'appoint aux socialistes, si ces derniers n'obtenaient pas la majorité absolue le 22 juin, a-t-il déjà annoncé. Bien au contraire, c'est contre eux que M. Suarez lance ses salves oratoires, convaincu qu'il s'agit là de la meilleure tactique pour se retrouver au centre du débat politique. Il n'a d'ailleurs pas hésité à mettre les pieds dans le plat en rappelant certains épisodes controversés de l'histoire récente des socialistes, comme les contacts qu'ils auraient entretenus avec certains militaires peu avant la tentative de putsch de février 1981, à l'époque où l'opposition ne songeait qu'à se débarrasser du président Suarez. « *La campagne de Suarez est cynique, honteuse et malpropre* », a répliqué, visiblement agacé, le vice-président du gouvernement socialiste, M. Alfonso Guerra.

« *J'ai réalisé le changement politique en Espagne, les socialistes n'ont pas été capables de réaliser par la suite le changement social* », affirme aujourd'hui M. Suarez. « *Si je suis élu,* assure-t-il dans des meetings, *je tiendrai tête à ces pouvoirs* (pouvoirs traditionnels) *à l'égard desquels M. Felipe Gonzalez s'est montré trop accommodant* » : à l'intérieur, les forces armées (il propose de réduire le service militaire à trois mois) et le secteur des banques qui lui a refusé la plupart des crédits qu'il avait demandés pour la campagne, et qu'il désigne désormais dans ses discours comme « la marâtre ». Et à l'extérieur, les Etats-Unis : le CDS demande la dénonciation immédiate du traité bilatéral avec Washington et le démantèlement des quatre bases américaines en territoire espagnol.

« *Je lutte pour enlever aux socialistes les votes du centre qui leur ont été prêtés en 1982 et qu'ils doivent restituer avec les intérêts* », dit M. Suarez. Mais peut-on conquérir le centre avec un programme qui déborde les socialistes sur leur gauche ? Les dirigeants du CDS en sont convaincus. « *Il existe dans ce pays un large électorat qui se définit politiquement comme centriste, mais qui, en politique extérieure, et en économie, notamment, penche beaucoup plus à gauche que dans les autres pays occidentaux* », souligne M. Rodriguez Sahagun. Les urnes diront le 22 juin si cette stratégie est la bonne.

THIERRY MALINIAK.

Autriche

Les ministres des affaires étrangères et de l'agriculture ont démissionné

La démission du chancelier autrichien, M. Fred Sinowatz, remplacé par M. Franz Vranitzky (*le Monde* du 10 juin) a été suivie mardi 10 juin par celles de deux ministres. Il s'agit de M. Leopold Gratz, ministre des affaires étrangères, et de M. Günter Haiden, ministre de l'agriculture, tous deux membres du Parti socialiste.

M. Leopold Gratz, ancien maire de Vienne, occupait son poste depuis septembre 1984. Il justifie sa décision par ses prises de position contre M. Kurt Waldheim au cours de la campagne présidentielle. « *J'estime donc,* a-t-il déclaré, *que, pour des raisons strictement personnelles, il serait pour moi excessif de remplir certains aspects de mes fonctions de ministre des affaires étrangères.* » Le chef de la diplomatie doit en effet coopérer très étroitement avec le président de la République. Les noms les plus souvent avancés pour sa succession sont ceux de M. Heinz Fischer, actuellement secrétaire général du Parti socialiste, et de M. Peter Jankowitsch, responsable des relations internationales du parti.

La démission de M. Haiden semble, elle, liée aux suites du scandale sur les vins frelatés de l'automne 1985. La loi draconienne sur le contrôle de la qualité des produits vinicoles autrichiens, récemment promulguée, lui a valu les vives critiques des agriculteurs.

D'autre part, des membres de l'entourage de M. Kurt Waldheim se sont déclarés favorables au principe d'une enquête internationale sur les crimes de guerre, à condition qu'elle ne se transforme pas en tribunal dirigé contre l'ancien secrétaire général des Nations unies.

De nombreux télégrammes de félicitations pour l'élection de M. Waldheim sont parvenus mardi dans la capitale autrichienne, notamment ceux de Mme Margaret Thatcher et de M. Bettino Craxi. En revanche, de sévères critiques continuent d'être formulées contre le nouveau président dans de nombreux journaux, en Europe, aux Etats-Unis et en Israël.

Pologne

APRÈS L'ARRESTATION DE M. BUJAK

Les structures clandestines de Solidarité semblent toujours fonctionner

La commission provisoire de coordination de Solidarité (TKK) s'est réunie vendredi 6 juin « *quelque part en Pologne* », moins d'une semaine après l'arrestation de Zbigniew Bujak. « *La perte de la liberté est le prix de notre lutte pour les droits syndicaux* », indique un communiqué signé par les deux membres de la TKK qui agissent toujours sous leur nom propre, et par quatorze représentants de sept organisations régionales du mouvement dissous.

M. Lech Walesa s'est, dans un geste significatif, associé à ce texte qui rend hommage « *au courage et à la détermination* » de Zbigniew Bujak, et qu'il a lui-même porté à la connaissance de la presse occidentale.

D'autre part, l'hebdomadaire clandestin *Tygodnik Mazowsze*, qui est considéré comme l'organe privilégié de la TKK, est paru normalement, avec en première page une photographie de Zbigniew Bujak, et un commentaire affirmant que « *le pouvoir ne doit pas confondre succès policier avec succès politique* ». Ce commentaire est signé par le président de l'ancienne Association des journalistes polonais (dissoute par les autorités), M. Stefan Bratkowski.

Par ailleurs, le porte-parole du gouvernement, M. Urban, a annulé sa traditionnelle conférence de presse du mardi, qui aurait été l'occasion de l'interroger sur l'arrestation, dans le cadre de l'enquête sur l'affaire Bujak, d'un haut fonctionnaire du ministère des affaires étrangères.

LES CONSÉQUENCES DE LA CATASTROPHE DE TCHERNOBYL

Moscou pourrait payer des dédommagements aux pays victimes

déclare un savant soviétique

La réunion au sommet du pacte de Varsovie devait se terminer ce mercredi 11 juin par l'adoption de plusieurs documents, dont l'un au moins a pour objet de proposer « *un programme détaillé de négociations sur la réduction des armements classiques* » en Europe, a annoncé le même jour la *Pravda*. En visite en Hongrie depuis lundi, M. Gorbatchev avait été rejoint mardi par une importante délégation soviétique comprenant notamment MM. Gromyko, chef de l'Etat, Ryjkov, premier ministre, et Chevardnadze, ministre des affaires étrangères, ainsi que les maréchaux Sokolov et Koulikov, respectivement ministre soviétique de la défense et commandant en chef des forces du pacte de Varsovie.

Le numéro un soviétique est accompagné également d'un atomiste soviétique, M. Legasov, qui a donné quelques précisions à la presse, mardi, sur les conséquences de l'accident nucléaire de Tchernobyl au plan international. Selon lui, et contrairement à ce qui était généralement supposé (*le Monde* du 11 juin), l'URSS pourrait accorder à certains pays, « *de façon amicale* », des compensations pour les dommages subis. « *Je ne suis pas économiste, mais je sais que lorsque des dégâts sont visibles, des mesures peuvent être prises*, a-t-il dit. *Nous menons actuellement des discussions de manière très concrète.* »

M. Legasov a toutefois ajouté que l'étendue des responsabilités financières de l'URSS est difficile à déterminer, certaines pertes économiques ayant découlé d'informations occidentales « *sans fondement* ».

Un responsable hongrois avait précisé que son pays a perdu quelque 150 millions de dollars du fait des mesures d'embargo sur les produits alimentaires de l'Est décidées par la Communauté européenne.

Les Etats-Unis accueillent pour leur part « *favorablement* » la proposition de M. Gorbatchev de renforcer la coopération pour faire face aux accidents nucléaires, a dit mardi un porte-parole du département d'Etat. Celui-ci a noté que l'idée d'un engagement à fournir aide médicale et financière aux victimes « *est une nouvelle idée, qui va au-delà des directives existantes* » au sein de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

La journée de mardi a été marquée à Genève par la reprise de la conférence de l'ONU sur le désarmement. Le principal orateur a été M. Genscher, ministre ouest-allemand des affaires étrangères, qui a jugé possible avant la fin de 1987 la conclusion d'un accord sur les armes chimiques, un sujet auquel la RFA, a-t-il dit, accorde « *la priorité absolue* ». A l'URSS, qui a à nouveau condamné la récente décision américaine de fabriquer des armes binaires et l'appui donné à cette décision par l'OTAN, M. Genscher a répondu que les Etats-Unis « *ont arrêté la production d'armes chimiques en 1969 et que l'on ne peut en dire autant de l'URSS* ». Il a toutefois trouvé les dernières déclarations de M. Gorbatchev sur la question « *remarquables et comportant des nouveautés sur le problème du contrôle* ». — (*AFP, Reuter.*)

Toujours du veau radioactif...

De notre correspondant

Moscou. — Le compteur Geiger de l'ambassade de France a révélé à nouveau, mardi 10 juin, une radioactivité inhabituelle dans du veau acheté au marché central de la capitale. Un incident semblable s'était produit le 27 mai dernier. Envoyé à Paris pour analyse, le produit suspect a été trouvé porteur d'un taux de radioactivité dix fois supérieur à la norme récemment établie par la CEE pour les enfants de moins de six mois et les femmes enceintes.

Le quotidien *Sovietskaia Rossia* a, d'autre part, démenti, mardi, qu'il y ait des pillards à l'œuvre dans la zone évacuée. « *Ceux qui disent que des voleurs errent dans les villes et villages évacués et vivent aux dépens du bien d'autrui racontent des bobards* », explique un colonel responsable de la sécurité. Une soixantaine de personnes ont demandé la permission de revenir chez elles pour prendre quelques effets. « *On a ouvert les appartements et rien ne manquait* », affirme-t-il.

Sovietskaia Rossia s'efforce enfin de réfuter les rumeurs qui courent sur la vente libre — vingt-quatre heures sur vingt-quatre — de la vodka à Kiev et la distribution de vin rouge aux chauffeurs de camion qui transportent les équipes de décontamination sur le site de Tchernobyl. Un général affirme qu'il n'a vu personne ivre ou même éméché, et que les règles pour la vente de boissons alcoolisées sont les mêmes à Kiev qu'ailleurs. Comme d'autres médias soviétiques l'ont déjà fait depuis quelques semaines, *Sovietskaia Rossia* rejette comme un « *conte de bonne femme* » l'idée que l'alcool protégerait des radiations...

M. Semenov, vice-président du comité d'Etat pour l'énergie atomique, évoque de son côté, ce mercredi, dans la *Literatournaia Gazeta*, la question des denrées alimentaires produites dans la région de la centrale. « *Le lait où la présence d'iode 131 dépasse les normes prévues est traité. On en fait du beurre qui ne pourra pas être consommé avant un ou deux mois. Nos normes pour le contrôle du lait sont dix fois supérieures à celles qui avaient été adoptées en Angleterre à la suite de l'accident d'un réacteur* », affirme-t-il. M. Semenov estime qu'il n'y a aucun danger pour les légumes, les fruits et les céréales qui seront récoltés à la fin de l'été ou en automne. Sa remarque ne vaut cependant que pour l'iode 131 qui a une durée de vie radioactive relativement brève.

DOMINIQUE DHOMBRES.

● *Un mois cachées à Pripiat.* — Deux vieilles femmes qui avaient « échappé » à l'évacuation de la ville de Pripiat, quelques jours après la catastrophe de Tchernobyl, ont passé plus d'un mois dans cette localité hautement irradiée, avant d'être découvertes par une patrouille de miliciens à la fin du mois de mai. Selon le quotidien *Sovietskaia Rossia*, les deux femmes, âgées de quatre-vingt-cinq ans et soixante-quatorze ans, s'étaient cachées lors de l'opération d'évacuation des 30 000 habitants de la ville.

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérant : André Fontaine, directeur de la publication
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985)
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.
Capital social : 570 000 F
Principaux associés de la société : Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* », Société anonyme des lecteurs du *Monde*, MM. André Fontaine, *gérant*, et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.
Administrateur général : Bernard Wouts.
Rédacteur en chef : Daniel Vernet.
Corédacteur en chef : Claude Sales.

Le Monde PUBLICITE S.A.
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. — SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) ; nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens PARIS-IX[e]

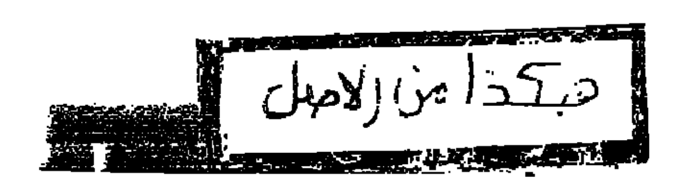
OJD 1984

Reproduction interdite de tous articles sauf accord avec l'administration

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 400 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 130 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 120 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 9 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 110 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 9 kr. ; Suisse, 1,80 f. ; USA, 1,25 $; USA (West Coast), 1,50 $; Yougoslavie, 110 nd.



EUROPE

LES ÉLECTIONS EN BASSE-SAXE

Les petits-fils de Willy Brandt

Efficacité d'abord, idéologie ensuite : tel est le credo de l'étoile montante du Parti social-démocrate, Gerhard Schröder...

(Suite de la première page.)

Un objectif qui n'apparaissait de prime abord évident à personne lorsque le jeune outsider s'imposait comme tête de liste contre la candidate du président de la fédération SPD, Mme Anke Fuchs, une des personnalités d'envergure, nationale du parti. L'ancien gauchiste avait montré son savoir-faire en menant campagne directement dans les sections locales et en concluant un accord avec le représentant de l'aile droite du parti pour se répartir le pouvoir.

Le sourire sympathique, l'allure sportive, juste le début d'embonpoint qu'il faut pour rassurer, Gerhard Schröder a mené une campagne tranquille, évitant toute agressivité superflue, argumentant avec calme et clarté sur le chômage, le nucléaire, les relations avec l'Allemagne de l'Est. Ex-Jusos ? « *Un temps d'apprentissage* », assure ce self-made man qui s'est hissé jusqu'aux sommets à la force du poignet.

Une mère veuve de guerre, avec cinq enfants à élever en faisant des ménages, l'impossibilité de poursuivre longtemps sa scolarité, un apprentissage commercial : les débuts de Gerhard Schröder n'ont pas été des plus faciles. Inscrit à dix-neuf ans au SPD, le jeune employé se décide pourtant à fréquenter les cours du soir, passe son bac, entreprend des études de droit pour s'établir comme avocat, fondant en 1978 son propre cabinet à Hanovre. Il devient la même année président des Jusos, alors en pleine rébellion contre la centrale du parti et le gouvernement de Helmut Schmidt, une position dans laquelle il se découvre des qualités d'organisateur et de polémiste qui le feront vite remarquer. A trente-six ans, en 1980, il est élu député au Bundestag, avant de prendre la tête des sociaux-démocrates de Hanovre quelque temps plus tard.

Qu'a de commun cet homme avec Oskar Lafontaine, formé, lui, par les jésuites, propulsé très jeune dans la hiérarchie du SPD sarrois et devenu rapidement maire de Sarrebruck ? Qu'a-t-il de commun avec Wolfgang Clement, moins connu sans doute du grand public, mais qui, comme porte-parole du SPD et protégé de Willy Brandt, assume, aujourd'hui, un rôle de tout premier plan dans l'élaboration de la stratégie du parti ? Un sens développé du pouvoir, des talents de meneurs d'hommes, mais aussi le sens des évolutions en cours, l'appartenance à la même génération que les Verts et les pacifistes qui bouleversent depuis quelques années la scène politique ouest-allemande.

L'engagement dans l'aile gauche du parti de Gerhard Schröder est ancien ; celui d'Oskar Lafontaine, qui avait d'abord en tête de faire ses preuves comme gestionnaire à la tête de sa mairie, s'est opéré sur le tard, alors que le mouvement écolo-pacifiste était déjà en pleine ascension. Il n'en a été que plus brutal, faisant de lui le tribun de la gauche du parti, d'abord contre Helmut Schmidt, puis lors des grandes manifestations pacifistes.

Des trois, le ministre-président de Sarre est certainement celui dont les prises de position ont été les plus extrêmes. C'est aussi celui dont l'ambition, le sens politique frappent le plus, amis comme adversaires. « *Un décideur* », reconnaît le chef du parti libéral sarrois, M. Rehberger. « *Un instinct politique* », surenchérit Willy Brandt, qui apprécie en connaisseur. Un an après son élection comme ministre-président, M. Lafontaine a imposé à tous, banquiers et gouvernement fédéral, mais surtout au syndicat IG-Metall, une solution pour sortir de l'affaire Arbed-Saarstahl, la branche sarroise du groupe sidérurgique Arbed, dont la situation constituait depuis des années un casse-tête politique et financier pour les autorités chrétiennes-démocrates sarroises. Si tout va bien, le problème devrait être réglé dans les mois à venir après fusion de l'entreprise assainie avec les forges de Dilling, une filiale de Sacilor...

« Un gaulliste sarrois »

Efficacité d'abord, idéologie ensuite : tel semble être le credo des trois étoiles montantes du SPD. Pendant toute sa campagne, M. Gerhard Schröder s'est montré d'un étonnant pragmatisme pour quelqu'un que ses adversaires soupçonnent d'être prêt à se vendre aux Verts à n'importe quel prix : « *J'ai abandonné l'idée que les nationalisations sont synonymes de justice sociale* », admet-il notamment en défendant les conceptions plus que modérées du porte-parole du groupe parlementaire social-démocrate pour les affaires économiques, M. Roth, qui prêche pour une intervention limitée de l'Etat, même dans la lutte contre le chômage.

Hostile depuis toujours à la filière du plutonium, Gehrard Schröder est plus prudent qu'Oskar Lafontaine sur le problème des centrales nucléaires, comme en matière d'environnement en général. S'il a quelque peu durcit le ton après Tchernobyl, il reconnaît néanmoins qu'on ne peut éliminer les centrales du jour au lendemain. La Basse-Saxe tire, il est vrai, une bonne partie de son électricité du nucléaire, contrairement à la Sarre, région minière, où le charbon reste une importante activité économique.

Même en matière de défense, il serait faux d'assimiler trop vite le côté volontiers provocateur d'Oskar Lafontaine aux débats souvent irréalistes qui agitent les Verts ou certaines franges du SPD. Ce qu'ont en commun les hommes de la relève social-démocrate, c'est de juger nécessaire à terme pour la République fédérale de disposer, à l'égard des Etats-Unis, d'un poids politique dont elle a été pratiquement privée depuis la guerre.

Cette revendication s'exprime avec des nuances. Même s'il affirme que la RFA doit disposer « *d'une plus grande marge de manœuvre au sein de l'OTAN* » et appuyer les efforts de la France pour une plus grande autonomie européenne, Gehrard Schröder reconnaît que son pays est dans une situation spécifique, dont on est bien obligé de tenir compte. C'est ce qui fait sa différence avec le ministre-président de Sarre, qui demande le retrait immédiat de la RFA de l'organisation militaire intégrée de l'alliance atlantique et réclame pour elle un statut similaire à celui de la France ou de l'Espagne.

Pour celui que l'on appelle souvent le « gaulliste sarrois », l'important est, en effet, que la République fédérale cesse d'être un enjeu dans la rivalité entre les deux superpuissances et ne puisse avoir d'armes nucléaires sur son sol. A partir de là, estime-t-il, il y a deux modèles de pensée, l'un basé sur une conception purement défensive et qui conduit à des solutions, reconnaît-il, partiellement irréalistes. L'autre, le plus probable, reposant sur l'idée française d'indépendance vis-à-vis des blocs et d'une défense européenne autonome — dont il n'exclut pas d'ailleurs qu'elle puisse disposer d'une composante nucléaire, si possible en mer.

HENRI DE BRESSON.

ASIE

ARRESTATIONS, TORTURES, EXÉCUTIONS

Un rapport accablant d'Amnesty International sur la répression des opposants en Corée du Sud

Dans un communiqué diffusé ce mercredi 11 juin, à l'occasion de la publication d'un rapport sur la Corée du Sud, Amnesty International affirme :

« *En Corée du Sud, des centaines de personnes sont emprisonnées chaque année pour avoir critiqué le gouvernement. Certaines d'entre elles sont torturées jusqu'à ce qu'elles avouent avoir voulu renverser le gouvernement ou avoir fait de l'espionnage pour le compte de la Corée du Nord. Par la suite, elles sont condamnées à l'issue de procès qui ne respectent pas les normes du droit international en matière d'équité.* »

« *Torture à l'électricité, coups, privation de nourriture et de sommeil, sont parmi les tortures décrites dans ce rapport* » de quarante pages, précise le communiqué. Il ajoute notamment :

« *Les prisonniers parlent également d'autres tortures qui consistent par exemple à leur plonger la tête dans l'eau ou à provoquer l'étouffement à l'aide de serviettes mouillées ; également la torture appelée « poulet sur le gril », où l'on fait tourner sur elle-même la victime suspendue à une barre par des menottes.* »

Depuis 1975, au moins dix prisonniers politiques ont été exécutés, et au moins deux sont actuellement en attente de leur exécution, souligne Amnesty.

« *Parmi les prisonniers détenus pour avoir exprimé d'une façon non violente leurs opinions, il y a des étudiants, des prêtres, des enseignants, des journalistes, des syndicalistes et des agriculteurs. Beaucoup sont emprisonnés pendant un mois pour avoir participé à des manifestations susceptibles de troubler l'ordre social (...).*

« *D'autres sont condamnés à de lourdes peines, étant accusés d'être « communistes », de porter atteinte à la sécurité nationale ou de faire de l'espionnage au profit de la Corée du Nord. Ces condamnations ont lieu à l'issue de procès ne respectant pas les garanties les plus élémentaires d'équité* », poursuit le texte.

« *La législation sud-coréenne contient des garanties contre la torture, mais les autorités ne les appliquent pas* », indique Amnesty, qui précise que son rapport « *s'appuie sur deux missions effectuées en Corée du Sud par des délégués de l'organisation en 1984 et 1985 et sur l'étude continue des informations en provenance de ce pays* ».

En août 1985, Amnesty International a adressé un mémorandum au gouvernement sud-coréen demandant que soient prises une série de mesures urgentes afin de mettre fin aux violations. Cependant, « *les autorités sud-coréennes, dans leur réponse, se sont déclarées acquises à la protection des droits de l'homme, mais se sont abstenues de prendre position sur des faits concrets et sur les recommandations contenues dans le mémorandum* », conclut le communiqué.

Par ailleurs, à l'occasion du dixième anniversaire de la création du Comité international de juristes pour la démocratie et les droits de l'homme en Corée du Sud, un séminaire sur les problèmes généraux de la violation des droits de l'homme dans ce pays, en liaison avec les problèmes du développement, de la dépendance et de la réunification du pays, est organisé le samedi 14 juin à Paris (hôtel Ibis, 4, boulevard de Neuilly, Courbevoie).

● *Démenti de Séoul.* — La Corée du Sud a qualifié mercredi le rapport d'Amnesty International de « *pure invention* ». Le ministère sud-coréen de l'information a affirmé qu'il n'y avait pas de prisonniers politiques en Corée du Sud, et que les personnes détenues pour violation de la loi avaient été jugées régulièrement. Les prisonniers exécutés depuis 1975, auxquels le rapport d'Amnesty fait allusion étaient « *des espions à la solde de la Corée du Nord condamnés à mort par des tribunaux sud-coréens* », a ajouté le ministère.

● *La France considère la Corée du Sud comme* « un partenaire privilégié ». — C'est ce qu'a déclaré, mardi 10 juin à Séoul, le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, M. Didier Bariani, au terme d'une visite de quatre jours. Il a été reçu par le président Chun Doo Hwan, auquel il a remis des messages d'amitié du président Mitterrand et de M. Chirac, à l'occasion du centenaire des relations diplomatiques entre les deux pays. Lundi, M. Bariani avait inauguré un symposium consacré au renforcement de la coopération économique entre la Corée du Sud et la France. — *(AFP.)*

A TRAVERS LE MONDE

ÉTATS-UNIS

Election d'un pasteur « fondamentaliste » à la tête de la Convention des baptistes du Sud

Atlanta. — La plus importante confession protestante des Etats-Unis, la Convention des baptistes du Sud, a porté à sa tête, mardi 10 juin, un pasteur se réclamant de la tendance « fondamentaliste », confirmant ainsi la force de son aile la plus conservatrice. Le révérend Adrian Rogers a été élu président de la Convention par 21000 voix contre 17900 au pasteur Winfred Moore, plus modéré. Les divergences entre les deux tendances portent principalement sur l'interprétation de la Bible, les fondamentalistes estimant que celle-ci est, scientifiquement et philosophiquement, l'expression de la vérité. Les modérés sont au contraire ouverts à des interprétations moins dogmatiques. — *(AFP.)*

[La Convention des baptistes du Sud est une puissante organisation qui regroupe quatorze millions de fidèles : trente-six mille lieux de culte répartis dans les cinquante Etats américains, six séminaires et des milliers de missionnaires en dépendent. Elle est née en 1845 d'une scission avec les baptistes du Nord à propos de l'esclavage. Les différentes Eglises qui s'y rattachent sont autonomes et ont une grande liberté dans la désignation de leurs ministres. Les baptistes du Sud ne reconnaissent ni hiérarchie ecclésiastique ni autorité épiscopale. Le terme de Convention et non d'Eglise, pour qualifier leur organisation, traduit cette particularité. Le pasteur Rogers, qui succède au pasteur Charles Stanley, un fondamentaliste lui aussi, avait reçu l'appui de M. Jerry Falwell, le porte-drapeau de la Majorité morale, un mouvement ultraconservateur qui soutient le président Reagan.]

GRANDE-BRETAGNE

Vers une dissolution de l'assemblée d'Irlande du Nord

Londres. — Le gouvernement britannique a décidé de dissoudre le Parlement d'Irlande du Nord, parce qu'il n'a pu rassembler les communautés protestante et catholique divisées, a-t-on appris, mardi 10 juin, dans la capitale britannique. La décision, prise lors d'une réunion ministérielle, reflète l'échec de la septième initiative en quatorze ans pour établir un pont entre les deux communautés et mettre fin à la violence politique en Irlande du Nord. *« Il était clair depuis longtemps que l'Assemblée était un canard boiteux »*, a remarqué un responsable du secrétariat à l'Irlande du Nord, en précisant que le gouvernement avait décidé de dissoudre l'Assemblée pour annuler des élections prévues au mois d'octobre prochain. *« Il n'y avait rien à gagner à organiser des élections pour un Parlement qui ne fonctionnait pas réellement »*, a-t-il encore expliqué.

L'Assemblée d'Irlande du Nord avait été mise en place en 1982 dans le but de faire davantage participer les deux communautés à la vie politique de la province. Mais les premières élections s'étaient soldées par un boycottage catholique. Le Parti travailliste et social-démocrate catholique (SDLP), principale formation nationaliste, avait estimé que l'Assemblée n'avait pas une *« dimension irlandaise »* et avait interdit à ses quatorze représentants élus de siéger. Les cinq représentants du Sinn Fein, aile politique de l'IRA, en lutte contre le pouvoir britannique dans la province, avaient adopté la même attitude. — *(Reuter.)*

Patrick Magee reconnu coupable de l'attentat de Brighton

Londres. — Patrick Magee, un Irlandais de trente-cinq ans, membre de l'Armée républicaine irlandaise (IRA), a été reconnu coupable, mardi 10 juin, de l'attentat à la bombe commis, le 12 octobre 1984, au Grand Hôtel de Brighton, contre le premier ministre Mme Margaret Thatcher, indique-t-on de source proche de l'Old Bailey, la cour d'assises de Londres. Magee a posé la bombe. Celle-ci a explosé lors de la dernière nuit de la conférence annuelle du Parti conservateur, alors que Mme Thatcher et la plupart des membres de son gouvernement séjournaient à l'hôtel. L'attentat avait fait cinq morts et des dégâts considérables. A l'ouverture du procès, voici cinq semaines, Magee avait plaidé non coupable. Six autres membres présumés de l'IRA étaient jugés en même temps que lui et étaient accusés d'avoir projeté une série d'attentats, à Londres, et dans les stations balnéaires britanniques. La sentence rendue contre Magee et ses coaccusés sera prononcée ultérieurement. — *(Reuter.)*

NICARAGUA

Libération des huit Allemands prisonniers de la Contra

Tegucigalpa. — Un porte-parole de la Force démocratique nicaraguayenne (FDN) a annoncé, mardi 10 juin à Tegucigalpa, que les huit coopérants ouest-allemands détenus depuis le 17 mai par des unités de cette organisation antisandiniste avaient été libérés, conformément à un accord passé avec des représentants du gouvernement de Bonn. Les huit prisonniers ont été remis en liberté dans un petit village du département de Zelaya, sur la côte atlantique, à une quinzaine de kilomètres au nord d'El Rama. Des unités de la FDN ont pénétré par surprise dans le village et abandonné leurs prisonniers dans l'église. A Managua, les autorités ont confirmé cette libération, retardée à plusieurs reprises par des incidents, les sandinistes et les dirigeants de la Contra s'accusant réciproquement de ne pas respecter les accords conclus. Les coopérants ouest-allemands participaient à la construction de logements dans une coopérative agricole de Jacinto-Baca, dans l'est du Nicaragua. — *(AFP.)*

PHILIPPINES

Le missionnaire français enlevé serait bien traité

Le cardinal Ricardo Vidal, président de la Conférence épiscopale des Philippines, a lancé, mardi 10 juin, un appel pour la prompte libération du missionnaire français, le Père Michel de Gigord, enlevé le 4 juin, dans l'île de Mindanao. Il a révélé que, *« dans un enregistrement sur cassette dont la voix a pu être identifiée comme étant celle du Père Michel, celui-ci disait être bien traité par ses ravisseurs »*. — *(AFP.)*

Afghanistan

La résistance est affaiblie dans le Panchir

Islamabad. — Les combats ont presque complètement cessé dans la vallée du Panchir, qui fut l'un des principaux bastions de la résistance, indiquent des sources diplomatiques occidentales, à Islamabad. Il semble qu'il y ait eu très peu de combats dans le Panchir ces derniers mois, hormis des attaques ponctuelles de la résistance. Celle-ci, qui avait résisté à plusieurs offensives soviéto-afghanes dans la vallée du Panchir, ainsi que dans le nord du pays, a souffert de l'intensification des opérations et de la pénurie de vivres et de munitions. Les routes d'approvisionnement qui relient le Pakistan à l'Afghanistan sont fréquemment attaquées par les forces soviéto-afghanes. Les villages du Panchir ne sont plus peuplés que de femmes, d'enfants et de vieillards, précise-t-on de même source.

D'un autre côté, un officier soviétique, le lieutenant-colonel Ivan Pianzine, est mort dans l'explosion de son hélicoptère abattu par des « contre-révolutionnaires » au-dessus de Kaboul, ont annoncé, mardi 10 juin, les *Izvestia*. Selon le quotidien du gouvernement soviétique, « *dès la tombée de la nuit, les bandits descendent des montagnes entourant Kaboul et bombardent la ville à l'aide de lance-missiles portables de fabrication américaine.* ». — *(AP, AFP.)*

PROCHE-ORIENT

LA FIN DE LA VISITE DE M. TAREK AZIZ

Nos rapports seront toujours au beau fixe quelle que soit la formule de normalisation entre la France et l'Iran

déclare le vice-premier ministre irakien

Le chef de la diplomatie irakienne, M. Tarek Aziz, a achevé, mardi 10 juin, sa visite en France par une conférence de presse au cours de laquelle il a affirmé que ses entretiens avec les dirigeants français avaient été « *très satisfaisants et fructueux* » et qu'« *aucun nuage n'obstruait le ciel des relations franco-irakiennes* ». M. Aziz avait été reçu par le président Mitterrand, qui l'avait assuré de la « *loyauté* » et de la « *solidarité* » de la France (nos dernières éditions du 11 juin).

M. Aziz a affirmé, sur le perron de l'hôtel Matignon, à l'issue de son entretien avec M. Chirac, que « *l'amitié entre Bagdad et Paris est forte et se maintiendra* ». De son côté, le premier ministre a souligné la « *constance* » de la politique française à l'égard de l'Irak. « *C'est une politique d'amitié et de solidarité, cela ne date pas d'hier, et cette politique n'a jamais été mise en cause, quelle que soit la succession des gouvernements français, ce qui veut dire qu'elle correspond à une vraie réalité.* »

Au cours de sa conférence de presse, M. Aziz a assuré que le processus de normalisation franco-iranienne n'affectera en rien les rapports entre Paris et Bagdad. « *Nous respectons*, a-t-il dit, *nos amis et leurs choix politiques... Quelle que soit la formule de normalisation éventuellement adoptée par la France dans ses relations avec l'Iran, nos rapports demeureront toujours au beau fixe.* »

Qualifiant sa visite en France de « *politique* », M. Aziz a souligné qu'il n'y était pas venu « *pour passer des commandes* ». Tous les dossiers bilatéraux, a-t-il dit, « *ont été discutés et résolus avant mon arrivée en France au niveau des experts* ». Il a précisé notamment que Paris avait accepté avant sa visite de différer le remboursement des dettes irakiennes estimées à plus de 20 milliards de francs. Il n'a toutefois pas donné de précisions sur ce rééchelonnement, suscité comme les précédents par les difficultés financières dues à la guerre et à la chute des cours pétroliers. Il a cependant indiqué qu'un groupe d'experts se rendra à Paris sous peu pour discuter des termes du prochain contrat de troc de pétrole contre des armes conclu entre les deux pays.

Le vice-premier ministre estime qu'il est « *encore trop tôt* » pour parler de progrès dans les efforts déployés par le roi Hussein de Jordanie pour réconcilier l'Irak et la Syrie, qui soutient l'Iran dans la guerre du Golfe. En ce qui concerne l'arrivée des Moudjahidins du peuple en Irak, il a affirmé, avec le sourire, que leurs activités ne se réduiraient pas « *à des opérations de relations publiques* », ainsi que cela était le cas en France. « *Nous leur donnerons*, a-t-il dit, *dans la mesure de nos moyens, toute l'aide nécessaire pour qu'ils puissent atteindre leurs objectifs.* » C'est-à-dire, a-t-il précisé en réponse à un journaliste, « *renverser un gouvernement qui essaie de renverser notre gouvernement* ».

A ce propos, il a laissé entendre que la présence des Moudjahidins constituait une carte entre les mains de Bagdad dans l'épreuve de force qui l'oppose à Téhéran. « *Nous avons pris la décision d'accorder l'asile aux Moudjahidins*, a-t-il dit, *parce que les Iraniens entretiennent à Téhéran un gouvernement irakien en exil prêt à prendre le pouvoir à Bagdad. Il s'agit donc d'une mesure politique de réciprocité. Les mollahs s'ingèrent dans nos affaires et veulent nous dicter leur volonté. Ils doivent désormais comprendre que nous aussi sommes capables de faire la même chose et qu'ils n'ont plus l'initiative, pas plus dans le domaine politique que dans celui de la guerre. Nous avons jusqu'à présent été trop patients. Mais tout cela est terminé* », a conclu M. Aziz, en assurant que son pays mènerait une « *politique offensive tous azimuts* » contre l'Iran.

L'Iran n'est « pas concerné » par la question des otages au Liban

A Beyrouth, le vice-ministre iranien des affaires étrangères, M. Berachati qui se trouve au Liban dans le cadre d'une médiation entre le mouvement chiite Amal et les organisations palestiniennes, a déclaré mardi : « *Nous ne sommes pas concernés par la question des otages étrangers. Nous n'avons joué aucun rôle dans ces actions. Nous ne comptons, par conséquent, jouer aucun rôle pour leur règlement.* »

Interrogé sur le rôle du Hezbollah (Parti de Dieu, pro-iranien) dans cette affaire, M. Becharati a répondu : « *Si vous êtes convaincus que le Hezbollah est responsable de ces rapts, nous ne partageons pas cette conviction.* »

A Téhéran, le président du Parlement islamique iranien, l'hodjatoleslam Hachemi Rafsandjani, a estimé mardi que la politique de la France à l'égard de l'Iran était « *en voie d'amélioration, bien que ce ne soit qu'un début et que les progrès restent minimes* ». « *Les relations de la France avec l'Iran*, a-t-il dit, *étaient très mauvaises. Paris étant pratiquement complice de Bagdad dans la guerre imposée à l'Iran et servant de base aux contre-révolutionnaires iraniens, qui y menaient leurs activités terroristes sous couvert d'asile politique, contrairement aux lois mêmes de la France.* »

Le haut responsable iranien a, par ailleurs, affirmé que son pays était désireux d'avoir des relations « *bonnes et amicales* » avec l'Occident, notamment la France et les Etats-Unis, mais refusait toute « *domination* » occidentale. Il a toutefois exclu tout rétablissement des liens avec les Etats-Unis tant que Washington poursuivra sa « *politique d'agression* » et persistera dans son attitude « *déraisonnable* ».

Prochaine rencontre syro-irakienne

Le roi Hussein de Jordanie a confirmé au *Washington Post* que les ministres des affaires étrangères de l'Irak et de la Syrie, deux pays ennemis depuis plus de dix ans, avaient accepté de se rencontrer vendredi grâce à ses efforts de médiation.

Cette rencontre, a précisé le souverain, devrait préparer un « sommet » de la réconciliation entre les deux chefs d'Etat, MM. Hafez El Assad et Saddam Hussein.

Dans l'entretien publié mercredi, le souverain hachémite, qui est en visite aux Etats-Unis, a estimé qu'une trêve politique entre Bagdad et Damas constituait la pierre angulaire pour une relance du processus de paix au Moyen-Orient, en permettant de mettre fin à la guerre Iran-Irak. — *(AFP.)*

• *Un pétrolier libérien endommagé dans le Golfe. — Le Medusa* a été atteint par un missile près de l'île de Kharg, ont annoncé, mardi 10 juin, les services des assureurs londoniens Lloyd's. Un incendie s'est déclaré mais l'équipage est resté à bord. Quelques heures plus tôt, la marine de guerre irakienne avait annoncé avoir attaqué un « *important objectif naval* » près des côtes de l'Iran. — *(AFP.)*

LA « GUERRE DES CAMPS » AU LIBAN

La médiation iranienne semble peu efficace

Le vice-ministre iranien des affaires étrangères, M. Mohammad Ali Becharati, a déclaré mardi 10 juin qu'il « *espère obtenir incessamment des belligérants un cessez-le-feu total et définitif* » autour des camps de réfugiés palestiniens encerclés par les miliciens chiites du mouvement Amal. Dans une conférence de presse tenue au siège de l'ambassade d'Iran à Beyrouth-Ouest, le responsable iranien, arrivé dimanche dans la capitale libanaise, a relevé qu'il existait des « *divergences profondes entre les belligérants* », précisant qu'il avait fait « *des propositions pour rapprocher les points de vue* ». « *Mais il faut d'abord arrêter l'effusion de sang et permettre l'évacuation des blessés* », a-t-il ajouté.

A Téhéran, le président du Parlement islamique, l'hodjatoleslam Hachemi Rafsandjani, avait déploré mardi les affrontements entre Palestiniens et chiites au Liban, regrettant que les parties du conflit « *restent sourds aux appels de l'Iran* ». Il avait notamment regretté que « *l'OLP, en raison de ses liens avec l'Egypte, la Jordanie et l'Irak, n'ait pas de bonnes relations avec l'Iran, et de ce fait ne nous écoute pas* ». Quant aux miliciens chiites d'Amal, « *parfois ils nous écoutent, parfois ils s'y refusent* », a ajouté M. Rafsandjani. Selon lui, « *seul le Hezbollah prête l'oreille à la voix de l'Iran, mais cette organisation ne participe pas aux combats* [contre les Palestiniens] *et est opposée à la guerre civile* ».

Deux personnes ont été tuées et deux autres blessées mardi à Beyrouth. — *(AFP.)*

AFRIQUE

Afrique du Sud

L'ÉCHEC DE LA MISSION DU COMMONWEALTH

Pretoria reproche aux sept « sages » d'avoir agi dans un esprit partisan

De notre correspondant

Johannesburg. — Sans attendre la publication, prévue pour jeudi 12 juin, du rapport de la commission des « sages » du Commonwealth, le gouvernement sud-africain a décidé, mardi 10 juin, de révéler la teneur des lettres échangées avec cette mission de bons offices. M. « Pik » Botha, ministre des affaires étrangères, a estimé qu'il n'était plus tenu au secret, accusant le groupe des « sept » d'avoir brisé les consignes de silence.

Il a informé immédiatement les « personnalités éminentes » du Commonwealth de son initiative, leur reprochant d'avoir pris parti sur la question qui était au cœur des négociations, à savoir le problème de la suspension de la violence.

Selon M. Botha, le groupe du Commonwealth avait demandé l'instauration d'une trêve lors des pourparlers que cette mission tentait d'instaurer entre le régime de Pretoria et le mouvement nationaliste noir du Congrès national africain (ANC).

Le chef de la diplomatie sud-africaine a fait remarquer que ce point constituait un « *élément nouveau* » et que le gouvernement « *ne pouvait accepter que la violence soit interrompue uniquement pendant le temps des négociations* ». M. Botha demande une renonciation totale à la violence, la fin des « *intimidations* » et la mise en place d'« *une solution pacifique dans le cadre d'une nouvelle Constitution* ».

Dans la lettre qu'il a adressée mardi au siège du Commonwealth, à Londres, il rejette le point de vue des « sept » selon lequel le gouvernement sud-africain est responsable de la violence, et présente le triple raid du 19 mai sur Harare, Lusaka et Gaborone comme une riposte aux attaques de l'ANC sur le territoire sud-africain.

« *Nous n'abandonnerons pas nos responsabilités dans le maintien de la loi et de l'ordre et dans la sauvegarde du droit et des libertés de tous les Sud-Africains* », précise-t-il. Pour M. Botha, « *la violence, ou la menace de violence, ne peut faire l'objet de discussions à une table de négociations* ».

Cette question de la violence a manifestement été la pierre d'achoppement sur laquelle a buté la mission du Commonwealth, Pretoria refusant d'accepter le principe même d'une trêve. Mais elle ne fut pas le seul obstacle.

M. Botha se demande si les sept « sages » partagent les vues de l'ANC selon lesquelles les pourparlers devraient porter sur le principe de la dévolution du pouvoir blanc aux Noirs, ce qu'il n'était absolument pas question d'envisager.

Il a critiqué la référence faite par le groupe aux accords de Lancaster qui ont conduit à l'indépendance de la Rhodésie. « *Cette référence est un défi au bon sens*, a-t-il indiqué, *car les deux situations ne peuvent absolument pas être comparées, ni historiquement ni juridiquement.* »

Tentative de la dernière chance

M. Botha fait remarquer aux « sept » que les vues de l'ANC ne sont pas les seules à prendre en compte, car il existe une « *multiplicité d'intérêts en Afrique du Sud* ». Manifestement les deux parties ne sont pas parvenues à un terrain d'entente sur le concept même de la négociation, ainsi que le reconnaît M. Botha.

Les représentants du Commonwealth avaient proposé au gouvernement de Pretoria de relâcher Nelson Mandela et les autres prisonniers politiques, de légaliser l'ANC et le PAC (Panafrican Congress), d'autoriser la liberté de réunion, de mettre un terme à la détention sans jugement et de retirer les forces de sécurité des townships, en échange d'une suspension de la violence et de l'ouverture de négociations.

Leur mission avait été écourtée par le triple raid du 19 mai. Pretoria avait tenté en vain de les inciter à poursuivre les pourparlers et à revenir en Afrique du Sud. Les « sept » ont refusé, demandant qu'un geste soit fait en relâchant, par exemple, Nelson Mandela, ou en légalisant l'ANC.

Ce qui était considéré comme la tentative de la dernière chance de faire s'asseoir à une table de négociations le gouvernement de M. Pieter Botha et l'ANC a donc échoué. Les conséquences pour l'Afrique du Sud risquent d'être dramatiques.

Il apparaît, en effet, de plus en plus nettement que les sept « sages » vont maintenant réclamer contre le régime de l'apartheid des sanctions que Mme Margaret Thatcher avait évitées en proposant, lors du sommet du Commonwealth de Nassau, aux Bahamas, en octobre dernier, de créer cette mission de bons offices face à la pression des quarante-huit autres membres du Commonwealth, l'unité de l'organisation risque d'être remise en cause. Le président Kenneth Kaunda, de Zambie, a menacé, à deux reprises, de se retirer si Mme Thatcher ne modifiait pas sa position. M. Rajiv Gandhi, premier ministre de l'Inde, a souligné que le chef du gouvernement britannique ne pouvait plus s'opposer indéfiniment aux requêtes des membres de l'union, sous peine de mettre en danger celle-ci. La menace inquiète la reine, chef du Commonwealth, qui aurait fait part de ses préoccupations à Mme Thatcher.

La prochaine réunion du Commonwealth est prévue pour le début du mois d'août. D'ores et déjà, l'Afrique du Sud se prépare aux sanctions, considérées maintenant comme pratiquement inévitables.

Celles-ci risquent d'avoir un fort impact sur l'opinion internationale. En effet, la décision que prendra le Commonwealth peut entraîner d'autres pays sur la même voie. Même si l'Afrique du Sud a quitté l'union en 1961, elle conserve des liens historiques avec elle. Aux yeux de beaucoup, elle était la seule qui pouvait encore essayer de rapprocher les points de vue de Pretoria et de l'ANC. Qui d'autre maintenant peut tenter de promouvoir le dialogue sans être taxé de se mêler de ce qui ne le regarde pas ?

MICHEL BOLE-RICHARD.

DIX-SEPT MORTS DANS LES AFFRONTEMENTS DE CROSSROADS

Quatre journalistes blessés

Le bilan officiel des affrontements qui se sont déroulés, lundi 9 et mardi 10 juin dans le camp de squatters de Crossroads, près du Cap, s'élevait mardi soir à dix-sept morts et plusieurs dizaines de blessés, parmi lesquels quatre journalistes dont un Français. Mardi soir, le camp KTC, proche de l'immense bidonville achevait de se consumer et l'on entendait encore des coups de feu isolés. La situation, selon la police, restait « *très tendue* » après deux jours d'affrontements entre « *camarades* » (jeunes militants radicaux anti-apartheid) et « *pères* » (vigiles conservateurs). La plupart des corps découverts par la police étaient coupés en morceaux à coups de machette ou avaient le crâne défoncé.

Un caméraman de la télévision britannique ITN, George De'ath, a été hospitalisé mardi soir, dans un état critique, à l'hôpital Groote Schuur du Cap. Avec son preneur de son, Andie Siso, il a été attaqué à coups de machette aux abords de Crossroads. Les deux autres journalistes, Patrick Durand, photographe français de l'agence SIPA, et Bert Van Hees, correspondant au Cap du journal progouvernemental de Johannesburg *The Citizen*, ont été blessés par balles. De nouveaux affrontements se sont également produits à Alexandra, cité noire proche de Johannesburg.

Enfin, les travaux de la commission parlementaire, chargée de trouver un compromis sur deux projets de loi renforçant les pouvoirs de répression du gouvernement, se heurtent, semble-t-il, à un blocage, ce qui pourrait conduire les autorités sud-africaines à décréter une nouvelle fois l'état d'urgence dans le pays en prévision du dixième anniversaire des émeutes de Soweto, le 16 juin. — *(AFP, Reuter, UPI.)*

Pretoria nie avoir mené le raid contre Namibe

L'armée sud-africaine a, pour la première fois, catégoriquement nié, mardi 10 juin, être responsable du raid lancé le 5 juin contre le port angolais de Namibe, au cours duquel un cargo cubain a été coulé et deux navires soviétiques endommagés. L'état-major de Prétoria souligne notamment : « *Il faut se souvenir qu'il y a une guerre civile en Angola. Ce genre d'incident doit être examiné dans ce contexte* ».

Ce démenti des autorités sud-africaines a été rendu public quelques heures après qu'un responsable du département Afrique du ministère des affaires étrangères soviétique ait indiqué, à Moscou, au cours d'une conférence de presse : « *Nous disposons d'un arsenal de mesures éventuelles que nous étudierons. Si ces actions* (les raids de Prétoria) *ne cessent pas, les responsables devront en supporter les conséquences* ». L'URSS demandera probablement des dédommagements à l'Afrique du Sud, a-t-il ajouté.

En Angola, l'Unita, le mouvement de maquisards de M. Jonas Savimbi, a revendiqué une opération de commandos à Cabinda, qui aurait provoqué la destruction de nombreux édifices officiels, ce qu'ont démenti les autorités de Luanda. *(AFP, Reuter.)*

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

ÉCONOMIE « CAPITALISTE » AU GHANA « RÉVOLUTIONNAIRE »

Le bras de fer syndical du président Rawlings

De notre envoyé spécial

Cape-Coast. – Le son grêle de la clochette annonce le début du halage. De part et d'autre d'une longue corde de fibres naturelles, les pêcheurs s'arc-boutent. Ils sont près d'une centaine, hommes, femmes et enfants. Presque au large, un immense filet forme un cercle à la surface de l'eau. Quatre grandes pirogues surveillent le déroulement des opérations. Leurs coques, creusées d'une seule pièce dans le *wawa*, l'arbre de la forêt, sont ornées de couleurs vives et de motifs géométriques dont le caractère symbolique est parfois souligné d'une inscription sur la proue.

Par ces sentences, qu'arborent aussi les *mammy trucks*, ces petits camions collectifs faits de bric et de broc à la cabine aplatie, les propriétaires, souvent avec humour, prennent Dieu à témoin de la précarité de leur existence. « *We must grow what we eat and eat what we grow.* » Cet appel à « faire pousser ce que nous mangeons et manger ce que nous cultivons » qui s'étale sur un grand panneau à *Redemption-Circle*, carrefour d'Accra, les pêcheurs de Cape-Coast l'ont entendu depuis toujours. Ils ne sont donc pas suspects de comportement « contre-révolutionnaire ».

La ville s'organise en un dédale de rues tortueuses qui convergent vers le port. Aux pieds du château fort immaculé, les pêcheurs remaillent leurs filets. La quiétude semble totale et contraste fort avec la tension politique et les embouteillages de la capitale. Ici, à deux heures et demie de voiture d'Accra, les Mercedes rutilantes, qui agacent tant le président J.J. Rawlings, n'ont pas encore fait leur apparition. Mais le véritable joyau architectural est situé plus loin, le long de l'Océan : ultime vestige des colonisateurs hollandais, danois et anglais, qui écumèrent la côte pour se fournir en or et en bois d'ébène.

Le château d'Elmina, avec ses canons de bronze qui menacent l'envahisseur venu du large, est un curieux symbole. Les Fantis, ethnie du littoral, n'ont, en effet, pas toujours résisté. Intermédiaires ou renégats, ils se firent les alliés des marchands d'esclaves contre le puissant royaume ashanti. Il sont pourtant issus du même groupe ethnique, les Akan, majoritaires au Ghana. Mais, souvent métissés, comme les Ewés de la région Volta, ils étaient méprisés des Ashantis, qui n'ont jamais admis que la domination du pays leur échappe. Par sa mère, le président Rawlings est éwé.

La puissance des Ewés

Ce groupe ethnique, à forte tradition combattante, qui repoussa l'avancée du royaume ashanti vers l'est, est largement représenté dans l'armée ghanéenne. Souvent à l'origine des coups d'Etat, les Ewés sont nombreux parmi les officiers supérieurs et dans l'entourage du président, ce qui n'est le fruit du hasard. Le régime d'Accra étant fragilisé sur le plan social par une politique d'austérité imposée par le Fonds monétaire international (FMI), le « pays profond » Ashanti, notamment Kumasi, la ville frondeuse, recommence à bouger, en dépit ou à cause de l'acte d'allégeance fait par l'*Asantehene* (roi des Ashantis), au chef de l'Etat et à sa « révolution ». Ce souhait d'un retour à l'ordre ancien n'est pas isolé. Une partie des intellectuels ghanéens (avocats, professeurs, médecins), ainsi que les quelques représentants de l'*establishment bourgeois* qui n'ont pas choisi l'exil, nostalgiques d'un système *démocratique et parlementaire*, murmurent aussi contre le régime. Pourtant, comparée à d'autres plus radicales (*le Monde* du 5 juin), la menace qu'ils représentent apparaît encore bien mince.

Tel n'est pas le cas, surtout depuis quelques semaines, de la force syndicale du Trade Union Congress (TUC). En deux ans et demi pourtant, les conditions de vie de la population se sont, dans une certaine mesure, améliorées.

> *Le « miracle » ghanéen est en trompe-l'œil. Car qui peut acheter les marchandises importées qui ont envahi les marchés ?*

« *Jusqu'en 1983*, raconte le représentant d'une compagnie étrangère, *les gens ont vécu dans un état de quasi-famine. Les magasins étaient vides, il n'y avait rien à manger, rien à acheter, même pour ceux qui avaient de l'argent. Au début, la purge du FMI est bien passée parce que la population ne se rebellait plus. Une aide internationale est arrivée et, en septembre 1984, le maïs a fait sa réapparition sur les marchés.* » Une sécheresse sans précédent, le retour d'un million de réfugiés du Nigeria, la destruction des plantations de cacao par des feux de brousse, la baisse des cours, enfin une désorganisation de la production et un *mismanagement* (mauvaise gestion) dans tous les secteurs de l'économie, expliquent la grande crise de 1983.

Dévaluations successives

Dans les quartiers populaires, la profusion de *chop-bar* est révélatrice de la reprise économique du pays, tout comme le retour des commerçants libanais. « *En 1983*, se souvient un étudiant, *quand une « mammy » ouvrait un chop-bar, c'était presque un événement dans le quartier.* » Construites de bric et de broc, ces petites échoppes proposent des plats traditionnels : le *keney* (boule de maïs pilé cuit dans de l'eau bouillie) et le *fu-fu* (igname-manioc ou igname-plantin). Pour 10 à 40 cédis, la plupart des habitants d'Accra se nourrissent ainsi, à la va-vite, sur le trottoir.

Le « miracle » ghanéen, annoncé imprudemment par certains experts internationaux, est en effet en trompe-l'œil. Si les marchandises d'importation (en provenance du Togo, de Côte-d'Ivoire ou du Nigeria) ont envahi les marchés d'Accra, elles sont hors de portée de la bourse de la majorité des Ghanéens. L'augmentation du salaire journalier, porté à 90 cédis (le prix d'une bouteille de bière), pour compenser les dévaluations successives de la monnaie (1) s'est, en effet, accompagnée de hausses massives des tarifs publics et de la plupart des *social commodities* (denrées de base), suivant en cela les recommandations du FMI. Pourtant, sous les baraques lépreuses de Nima, le ghetto numéro un d'Accra, ou à Newton, autre bidonville de la capitale, l'argent circule : les riches Ghanéens, parfois, préfèrent se fondre dans la masse. « *Poverty is a culture* », dit-on avec humour à Accra.

Dans le centre-ville, l'illusion d'une presque opulence se poursuit : casque colonial et gants blancs, les policiers règlent, avec un flegme tout britannique, une circulation souvent paralysée. En partie grâce au *clean-up exercice* (exercice de nettoyage) auquel se livrent régulièrement de petits groupes de soldats, les rues sont propres et les mendiants peu nombreux. Dans les quartiers résidentiels, des concessions boisées abritent de vastes demeures blanches de style colonial.

A Legon University, le campus offre au regard des allées bien dessinées et des massifs de flamboyants. Toutes les disciplines disposent de pavillons bien entretenus, mais les étudiants ne mangent pas à leur faim et pâtissent d'un manque cruel de moyens pour acheter livres et cahiers. Souvent, comme du reste les professeurs, ils préfèrent sécher les cours pour tenter de gagner un peu d'argent à l'extérieur. Au Ghana, la baisse du niveau de l'éducation, accentuée par la fermeture de toutes les universités pendant l'année 1983, prend des proportions inquiétantes.

La force du Trade Union Congress

Dans l'immédiat pourtant, il y a plus préoccupant. Le blocage des salaires a conduit depuis plusieurs années les employeurs à verser à leur personnel une multitude de gratifications et de primes, qui échappent à toute imposition. Engagé dans un programme de redressement économique, le gouvernement a estimé que le maintien de ce système était incompatible avec une politique de vérité budgétaire. Dans un premier temps, il a pris pour cible la « prime coloniale » de congé, accordée à l'origine aux Occidentaux expatriés et peu à peu étendue à tout le monde. L'annonce de sa suppression a provoqué une levée de boucliers de la part du Trade Union Congress.

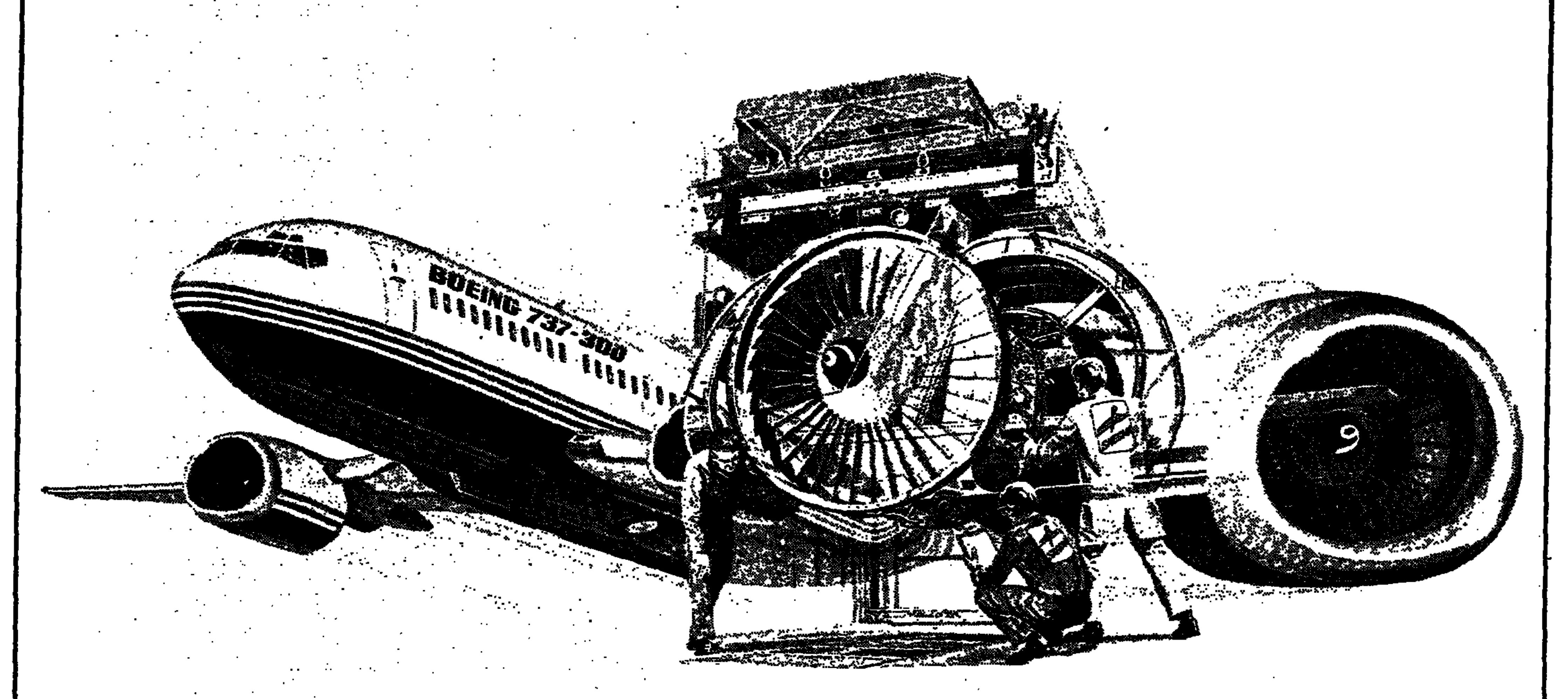
Déjà, au début de l'année, le TUC avait dû s'incliner. Soucieux d'inciter la population à se remettre au travail, le gouvernement avait accordé une augmentation générale des rémunérations, en creusant délibérément l'éventail des salaires. Les « petits » eurent droit à de faibles augmentations, alors que, en haut de l'échelle, celles-ci ont parfois atteints jusqu'à 70 % du traitement de base. De la part d'un gouvernement « *révolutionnaire et progressiste* », cette décision frisait la provocation. Aussi, à propos de l'indemnité de congé, les syndicats se sont mobilisés. En une journée, le TUC a fait descendre plusieurs milliers de travailleurs dans la rue, obligeant le premier ministre, M. P.V. Obeng, a différer l'application de cette mesure.

Sur le plan politique, l'affaire est d'importance, dans la mesure où, pour la première fois, le président Rawlings a dû reculer devant la pression sociale. Or, depuis que les autorités d'Accra ont été obligées de lâcher du lest en augmentant les salaires, le FMI se montre réticent à accorder de nouvelles facilités financières au Ghana. De son côté, le régime est contraint à une logique économique qui passe notamment par la taxation des quelque cent cinq primes distribuées aux salariés. Le TUC, enfin, a fait la preuve de sa détermination et de sa capacité à faire échec à la politique d'austérité en cours. Depuis quelques semaines, le ton monte à Accra entre le « front » syndical, accusé par les journaux proches du « château » de se faire le complice des « *manœuvres de déstabilisation* » du régime fomentées par les « *éléments ennemis extérieurs* », et le pouvoir.

Pour le président Rawlings, ce bras de fer avec le Trade Union Congress est sans doute plus lourd de menaces que n'importe quel complot.

LAURENT ZECCHINI.

(1) La plus récente dévaluation du cédi a ramené sa parité à 90 cédis pour 1 dollar au taux officiel et à environ 150 cédis au taux parallèle.



politique

LES PARTISANS DE L'ANCIEN PREMIER MINISTRE RELÈVENT LA TÊTE

M. Méhaignerie réaffirme la fidélité du CDS envers M. Barre

Le barrisme, en plongée depuis le 16 mars, a engagé sa manœuvre de remontée à la surface. Son périscope traverse les risées de la cohabitation. M. Raymond Barre lui-même se borne à reparaître. Il ne dit rien, comme lors de sa figuration muette, mais télévisuelle, au troisième débat de censure de la législature, le 30 mai dernier à l'Assemblée nationale : ou bien il parle d'autre chose, comme le 7 juin à Metz.

M. Barre se montre, les barristes parlent. De plus en plus. C'est M. Charles Millon, député de l'Ain, membre du secrétariat politique du PR, qui, le 4 juin, s'inquiète de l'image « *réactionnaire* » qui pourrait coller à la politique du gouvernement. C'est M. Philippe Mestre, député de la Vendée, animateur des adhérents directs de l'UDF, qui, le 10 juin, sur France-Inter, confirme que le député de Lyon sera candidat à la prochaine élection présidentielle. C'est M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'équipement, président du CDS, qui, le même jour, sur la même station, affirme sa fidélité envers M. Barre.

Les barristes parlent, et le barrisme se fait entendre au-delà du cercle des fidèles patentés. M. Jean-Claude Gaudin, président du groupe UDF de l'Assemblée nationale, a repris, mardi, ses attaques contre le président de la République. Certes, a-t-il observé, les Français, selon les sondages, apprécient la cohabitation, parce qu'ils sont « *fatigués des matches de catch* » et « *préfèrent l'opérette* ». Il n'est pas moins vrai, a dit M. Gaudin aux journalistes qu'il recevait comme chaque semaine, que M. François Mitterrand « *a intérêt à ce que le gouvernement échoue* » et à ce que les projets de loi soient retardés à l'Assemblée nationale, de sorte que leur « *effet positif* » le soit d'autant. On ne saurait mieux dire que la cohabitation est un piège.

Barrisme encore, lorsque M. Gaudin oppose à la démarche de M. François Léotard — qui, bien sûr, a pour lui « *une force politique organisée* », le PR, et une « *équipe* » d'amis, soutenus par de « *grands notables* » de son parti, mais qui paraît « *un peu jeune ou inexpérimenté* » pour prétendre à l'Elysée — celle de M. Barre, qui « *s'inscrit dans la tradition gaullienne* » et attendra des partis, lorsqu'il se sera déclaré officiellement candidat, qu'ils le « *rejoignent* ». Au reste, a observé M. Gaudin, le député de Lyon n'est pas dépourvu de structure politique : « *Il y a déjà des mois que ses réseaux sont organisés* », a dit le président du groupe UDF.

M. Léotard a ouvert la partie en déclarant, le 28 mai, à Antenne 2, qu'il faudra compter avec lui. Les bouches s'ouvrent. M. Méhaignerie à « Face au public » : « *François Léotard a, certainement, des qualités évidentes. Cependant, je reste convaincu que la fonction présidentielle exige une très grande expérience politique et, probablement, la nécessité, auparavant, de passer par le poste de premier ministre. Si bien que, à mon avis, aujourd'hui, à l'intérieur de l'UDF, — ce sera probablement de plus en plus vrai dans les prochaines semaines — c'est probablement l'un des candidats les plus expérimentés qui aura la possibilité d'obtenir le maximum de consensus.* » Et de préciser que lui-même et le CDS restent « *fidèles à Raymond Barre* ».

« La mandoline »

Tandis que Valéry Giscard d'Estaing, toujours cohabitationniste, semble chercher un créneau sur le côté droit de la majorité, quelque part entre le RPR et le Front national — y a-t-il là un électorat potentiel ? On peut en douter, — les barristes regardent plutôt vers le centre, libéral, sans doute, mais aussi « social ». M. Méhaignerie n'a pas l'intention, a-t-il dit, de « *tomber du balcon* », mais il ne lui déplaît pas que M. Lionel Jospin soit venu, la semaine dernière, « *jouer de la mandoline* » sous ses fenêtres. Tout ce qui contribue à valoriser le centre est bienvenu pour le président du CDS et pour ses amis, ne serait-ce que pour rappeler à M. Jacques Chirac qu'il n'a pas, du côté de l'UDF, un seul partenaire nommé, M. Léotard.

Le RPR et son chef ne voient pas sans inquiétude l'agitation qui commence à l'UDF. Comme M. Chirac, la veille, M. Pierre Messmer, président du groupe RPR de l'Assemblée nationale, a déclaré, mardi, que le sujet de l'élection présidentielle « *n'est pas d'actualité* ». « *Pensons-y toujours, n'en parlons jamais* », a-t-il demandé. A l'UDF, plus on y pense, plus on a envie d'en parler.

PATRICK JARREAU.

Nouveau coup de tabac pour la municipalité nantaise

De notre correspondant

Nantes. — Nouveau coup de tabac pour la municipalité nantaise, dirigée par M. Michel Chauty, sénateur RPR, qui est visé, cette fois, non par l'un de ses colistiers, mais par son prédécesseur à la mairie, M. Alain Chenard, député socialiste. Le coup décoché était mal ajusté, cependant, car la fusée lancée, lundi 9 juin par celui-ci, a fait long feu. « *Une bulle de savon* », pouvait affirmer le maire, preuves en main.

L'affaire est grave toutefois, puisque la commission nationale de l'informatique et des libertés, saisie par l'ancien maire, a dénoncé au parquet de Nantes, en date du 27 mai, « *des faits susceptibles de constituer l'infraction de détournement du fichier électoral à des fins commerciales* ».

Les faits sont les suivants : des centaines de personnes ont reçu d'un promoteur privé, les Pavillons de l'Atlantique, des enveloppes présentant des similitudes avec celles contenant des documents électoraux des cantonales de mars 1985. Il y était fait mention, notamment, du numéro du canton. De là à suspecter un détournement de fichier électoral, il n'y avait qu'un pas, vite franchi, semble-t-il, par la commission de contrôle, qui n'a pas pris soin d'enquêter à la mairie de Nantes et qui s'est contentée de demander à trois reprises des explications au président-directeur général de la société Les Pavillons de l'Atlantique. N'ayant reçu aucune réponse, elle a saisi la parquet.

M. Chauty a pu démontrer que les libellés du fichier électoral et ceux de la société commerciale n'étaient pas de même facture : les premiers sont au nom de la personne et ne font pas mention du numéro de canton, mais de celui du seul bureau de vote ; les seconds sont adressés « *à M. et Mme* » et correspondent effectivement aux cantons, avec d'ailleurs des erreurs dues aux modifications des derniers découpages. De leur côté, les prospecteurs de cette société ont assuré qu'ils constituaient leur fichier en relevant les noms sur les boîtes aux lettres des immeubles. Enfin, on a vu des lettres adressées à des personnes nouvellement installées à Nantes et non inscrites sur les listes électorales.

C'est donc à la justice de trancher. A quelques jours d'une élection cantonale partielle, on assiste manifestement à un nouvel épisode de la guerre que se livrent l'ancien et le nouveau maire. La commission Informatique et Libertés s'est-elle engagée à la légère ? M. Chauty a promis de faire part de son étonnement à M. Jacques Fauvet, le président de cette instance.

YVES ROCHCONGAR.

DROIT D'ASILE CONFIRMÉ MAIS CONTROLES RENFORCÉS

Tour de vis pour les étrangers

(Suite de la première page.)

A noter, d'autre part, que les raisons de refus d'un visa ne seront plus indiquées « *pour éviter une vaine surcharge de nos services consulaires* »...

Pour le séjour en France, le gouvernement ne remet pas en question la carte de dix ans, accordée et renouvelée de plein droit. C'était l'acquis le plus important des immigrés depuis 1981. L'« *automatisme* » de cette carte sera néanmoins limité, car il aurait « *conduit, dans certains cas, soit à susciter des pratiques frauduleuses, soit à encourager le maintien sur le territoire français de personnes sans ressources bien définies qui ne s'assimilent que malaisément à la population locale* ». Le renouvellement de la carte de dix ans pourra notamment être refusé à l'étranger qui « *constitue une menace pour l'ordre public* » (la législation actuelle ne retient que la notion de « *menace grave* », et c'est très différent).

Quant à l'immigré qui se sera absenté de France plus de douze mois consécutifs sans demande préalable, il sera considéré à son retour comme un nouvel immigrant. Autre restriction, encore plus importante : il n'y aura plus de rattrapage pour les jeunes étrangers entrés en France avant l'âge de dix ans, en dehors de la procédure du regroupement familial. S'ils ne sont pas en mesure de prouver qu'ils résident régulièrement en France depuis dix ans au moins, ils pourront être expulsés à leur majorité.

Pour les mesures d'éloignement du territoire, le gouvernement efface la loi du 29 octobre 1981. C'est-à-dire qu'il restitue à l'autorité administrative le droit d'ordonner la reconduite à la frontière d'un étranger en situation irrégulière : la police remplace la justice. Et, pour les expulsions — de clandestins, de délinquants ou de personnes jugées dangereuses — une plus grande latitude est laissée au ministère de l'intérieur.

Concrètement, l'étranger qui « *constitue une menace pour l'ordre public* » pourra être expulsé; dans les départements frontaliers, l'expulsion pourra être prononcée par le représentant de l'Etat; la commission départementale d'expulsion n'aura plus qu'un rôle consultatif; et les catégories de personnes non expulsables « *sauf urgence absolue* », seront réduites.

Le gouvernement a renoncé, en revanche, à faire figurer dans son projet l'expulsion d'un étranger qui se livrerait, à partir du territoire national, « *à des agissements préjudiciables aux intérêts de la France dans le monde* ». Selon le Conseil d'Etat, cette disposition serait inutile puisque la préparation d'actions violentes est déjà passible d'expulsion; elle serait dangereuse, car elle pourrait susciter des exigences inacceptables de gouvernements étrangers; et, de surcroît, contraire aux conventions internationales. De même, sur l'avis du Conseil d'Etat, il n'est plus question de retirer un titre de séjour si celui-ci avait été délivré à partir de documents falsifiés ou sur la foi de fausses déclarations.

La loi et son application

Les associations de défense des immigrés, qui ont frappé à toutes les portes depuis quelques semaines, se féliciteront sans doute des modifications apportées au projet gouvernemental. Mais ce tour de vis, même atténué, ne peut évidemment les satisfaire, et, pour l'avenir, elles ont au moins trois motifs d'inquiétude.

D'abord, rien n'interdit au Parlement d'amender les mesures proposées dans un sens plus restrictif. On peut faire confiance au Front national pour sonner la charge à cette occasion. Or plusieurs députés de la majorité ne sont pas insensibles aux objurgations de M. Le Pen.

D'autre part, il y a toujours une marge entre la loi et son application, surtout en matière d'immigration. Les associations humanitaires n'ont cessé de dénoncer la manière cavalière, sinon franchement illégale, dont certains fonctionnaires traitent les étrangers. Déjà vrai sous la gauche, cet excès de zèle n'a aucune raison de s'apaiser avec un gouvernement qui place ouvertement « *l'immigration sous surveillance* », comme titrait mardi *le Figaro*.

Restent enfin les effets psychologiques et sociaux de la nouvelle réglementation : les associations de défense des immigrés craignent « *une déstabilisation de toutes les communautés étrangères installées en France* » et une « *précarisation de la situation des jeunes immigrés* » qui s'accentuerait avec la réforme projetée du code de la nationalité.

En guise de réponse, dans son exposé des motifs, le gouvernement déclare garantir aux étrangers en situation régulière « *les conditions de séjour les plus stables* » et vouloir conclure avec eux un « *contrat moral* ». En a-t-il vraiment pris les moyens ? Toutes ses initiatives, jusqu'à présent, n'ont porté que sur les clandestins et les délinquants.

ROBERT SOLÉ.

CHOISIR SA NATIONALITÉ A DIX-HUIT ANS

Plutôt que de réformer dans un sens restrictif le code de la nationalité, il vaudrait mieux informer les jeunes étrangers nés en France et susceptibles de devenir automatiquement français à leur majorité qu'ils peuvent décliner cette possibilité, a estimé le Haut Conseil de la population et de la famille dans son rapport du 11 juin.

« *Certes il n'est pas acceptable de faire des Français contre leur gré*, affirme le Haut Conseil, *mais ce résultat peut être atteint simplement : les jeunes nés en France et qui répondent aux prescriptions de l'article 44 du code de la nationalité française devraient être avisés solennellement avant le moment où s'ouvre la période d'option qu'ils ont à choisir entre l'acquisition de la nationalité française, sans formalités à dix-huit ans, et la déclinaison de cette possibilité. Ainsi serait affirmée la réalité d'un choix, sous réserve des oppositions de droit, sans créer d'obstacles administratifs supplémentaires.* »

La réforme du code de la nationalité, inscrite dans la plate-forme RPR-UDF, a été promise le 9 avril par M. Jacques Chirac dans son discours de politique générale. Le Haut Conseil avait déjà souligné le 14 janvier « *les effets défavorables sur l'insertion des familles étrangères* » qu'auraient des mesures visant à rendre l'acquisition de la nationalité française plus difficile.

L'inquiétude des beurs lyonnais

De notre correspondant régional

Lyon. — Mêmes motifs et mêmes punitions ? A l'évidence, les arguments développés par la très active communauté lyonnaise des jeunes issus de l'immigration pour s'opposer aux dispositions prévues dans le projet de loi relatif au statut et au séjour des étrangers en France ressemblent à ceux développés il y a cinq ans dans la même ville. Une grève de la faim de vingt-neuf jours d'un prêtre et d'un pasteur, le Père Christian Delorme et le pasteur Jean Costil, avait posé — entre les deux tours de l'élection présidentielle — la question des expulsions des jeunes étrangers nés en France. « *Une mesure inefficace et criminogène* », disaient alors les deux grévistes de la faim.

Cinq ans plus tard, le relais est en passe d'être pris par deux jeunes responsables de l'association Jeunes Arabes de Lyon et banlieue (JALB), Djida Tazdaït et Nasser Zaïr, qui n'excluent pas une grève de la faim « *illimitée* » entre l'adoption du projet de loi par le conseil des ministres et la discussion parlementaire. En attendant cette action, les « JALB » ont indiqué, mardi 10 juin, au cours d'une conférence de presse, qu'ils avaient écrit au premier ministre pour tenter d'obtenir une entrevue et des apaisements, pour éviter d'être placés dans « *une situation de précarité qui laisserait la place à tous les abus* ».

La jeune communauté arabe se montre surtout préoccupée par la notion de « *menace pour l'ordre public* » et s'interroge sur l'avenir de la carte de séjour de dix ans. Ses membres « *refusent la précarité* » et veulent maintenir un « *droit acquis* » tout en s'inquiétant du fait de voir certains services de police en avance d'une loi, en notifiant des expulsions avant le vote du Parlement, et donc avant des décrets d'application. Une procédure propre, estiment-ils, à fabriquer des marginaux sans papiers. A propos de l'expulsion des délinquants, ils s'élèvent contre le principe d'une « *double peine* » pour un seul délit.

Reste l'ambiance : le « *règne d'une psychose sécuritaire* » dont Djida Tazdaït, présidente des JALB, relève la permanence, tout en s'inquiétant de la multiplication des « *bavures* » policières. Un « *réseau d'alerte* » sur d'éventuels débordements est imaginé. Une manifestation est prévue à Orléans. Les jeunes Arabes tentent, une nouvelle fois, de faire entendre leurs arguments au-delà de l'agglomération lyonnaise.

CLAUDE RÉGENT.

M. Marchais : M. Gattaz vit « un conte de fées »

Sous le titre « *Un seul mot d'ordre : rassembler* », l'Humanité de ce mercredi 11 juin publie un très long article de M. Georges Marchais. Le secrétaire général du PCF y dénonce d'abord toutes les mesures prises par le gouvernement depuis le 16 mars, en affirmant que « *Gattaz vit un conte de fées !* » et que « *pas un domaine n'échappe à la régression sociale* ».

Remarquant que « *la politique de Chirac installe la société à plusieurs vitesses* », il donne un coup de chapeau au secrétaire général de la CGT, M. Henri Krasucki, qui parle « *avec raison* » d'un « *véritable recul de civilisation* ». M. Marchais rappelle « *la validité des analyses* » du vingt-cinquième congrès du PCF et du comité central de juin 1985 — en se citant lui-même — pour montrer que la droite, les socialistes puis à nouveau la droite ont fait des choix qui aggravent la crise.

Rendant le PS responsable, à la fois du retour de la droite au pouvoir et de l'affaiblissement des « *forces qui luttent pour la transformation sociale* », le secrétaire général affirme que les socialistes ont fait un « *choix de classe commun* » avec le RPR et l'UDF. Cela les conduit à considérer, selon lui, « *qu'ils ont tout à gagner de l'expérience de la cohabitation* ».

Une politique unitaire

La dernière partie de l'article de M. Marchais est consacrée à la politique du PCF : « *Rassembler le plus largement contre la droite, pour une autre politique* », caractérisée par « *l'audace, l'imagination, l'ouverture* ». Il stigmatise les « *pauvres petits esprits* » qui croient les « *ragots qui traînent sur notre compte* » et sont persuadés que le PCF est entré « *dans une phase de repliement* ». Bien au contraire, le vingt-cinquième congrès, « *en prolongeant et développant* » le vingt-deuxième congrès de 1976, fait, selon lui, des communistes, « *les combattants de toujours de l'union et du changement* ». Il s'adresse enfin à toutes les catégories sociales, aux électeurs communistes « *découragés ou écœurés* [qui] *se sont abstenus* », et indique que « *faire vivre la politique unitaire du PCF est à la portée de tous les communistes* ».

● *M. Bérégovoy et la « coexistence ».* — Dans une interview publiée par *la Croix* du 10 juin, M. Pierre Bérégovoy explique que « *les embarras de la majorité et l'énervement du premier ministre* » pourraient pousser ce dernier à rechercher « *l'affrontement* » avec M. François Mitterrand. Pour l'ancien ministre de l'économie, les conseillers de M. Jacques Chirac « *seraient bien avisés de lui suggérer d'y réfléchir à deux fois* ». *Même si la « coexistence »* n'est pas « *une situation idéale* », M. Bérégovoy estime « *souhaitable que les échéances soient respectées* ».

● *Hommage à l'ancien maire de Clichy.* — Un hommage public devait être rendu, ce mercredi 11 juin, à Clichy (Hauts-de-Seine), en présence de M. Pierre Bérégovoy, à Georges Levillain, ancien maire socialiste de la ville, décédé le 7 juin.

[Né le 30 janvier 1908 en Seine-Maritime, Georges Levillain, inspecteur commercial, adhère à la SFIO en 1928. Résistant, il devient maire provisoire de Clichy en 1945 après avoir contribué à la libération de la ville. Elu maire en 1947, il est constamment réélu jusqu'en 1977. Parallèlement, Georges Levillain fut vice-président du conseil général de la Seine de 1959 à 1967 avant de siéger au conseil général des Hauts-de-Seine jusqu'en 1976. Membre fondateur de l'Union internationale des maires (l'ancienne fédération mondiale des villes jumelées), ce partisan déterminé de la réconciliation franco-allemande fut un précurseur en matière de jumelages entre les deux pays.]

LAPSUS

Il fallait bien que ça arrive un jour. A force de jouer sur les mots « *rénovateur* », « *novateur* » et « *innovateur* » pour les mettre en opposition les uns avec les autres, la direction du PCF a réussi à faire perdre les pédales à une malheureuse dactylo de la place du Colonel-Fabien.

Le dernier bulletin officiel d'information du parti, en annonçant la parution du mensuel *Cahiers du communisme* de juin, indique que l'éditorial de M. René Piquet, membre du bureau politique, est titré « Résolument rénovateur ». Las ! Il y a un « ré » en trop. La plume de M. Piquet s'est arrêtée à « *novateur* ». Le bureau de presse a, dit-on, tenter de réparer la gaffe, en catastrophe, par grattage massif du bulletin d'information, mais le lapsus — révélateur ? — est quand même passé. C'est dur, l'innovation.

O. B.

L'attitude sélective des socialistes

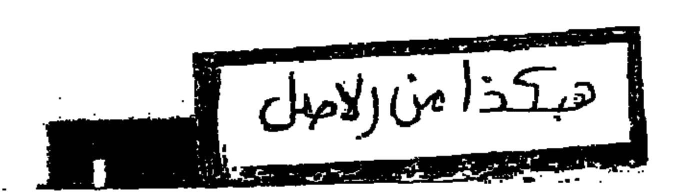
Les députés socialistes ont entamé, le mardi 10 juin, l'examen des quatre projets de loi sur la sécurité que le gouvernement souhaite soumettre au Parlement avant les vacances.

M. Pierre Joxe, président du groupe PS de l'Assemblée nationale, a souligné, à l'issue de ce premier examen, que le gouvernement n'a pas « *récusé* » un certain nombre des mesures prises par les socialistes en matière de prévention ou de répression. L'ancien ministre de l'intérieur a remarqué que la gauche au pouvoir avait entrepris « *une action de longue durée, de longue haleine, qui commence à porter ses fruits* ». M. Joxe a estimé que la baisse de la délinquance ne s'interrompra pas si l'ancienne politique « *n'est pas abandonnée* ».

« *Dans la lutte contre l'insécurité, nous avons réussi* », a rappelé le président du groupe socialiste, avant de souligner, à propos des déclarations d'intention du gouvernement de M. Chirac : « *Dire que tous les moyens sont bons est une imposture* ». Les députés socialistes jugent au contraire qu'il importe de « *choisir les bons moyens* ». C'est ce critère qui déterminera les positions que prendra, au coup par coup, le groupe socialiste sur chacune des vingt mesures « *extraordinairement disparates* » que regroupent au total ces quatre projets.

Les socialistes ne prononcent donc aucune condamnation globale de principe de ces textes, puisque, aux dires de M. Joxe, ils distingueront, au terme d'un examen « *empirique, pragmatique, réaliste* », les mesures qui leur paraissent « *utiles* » — quitte à les amender — de celles qui leur paraissent « *inutiles et dangereuses* », de celles enfin qui leur paraissent carrément « *condamnables* ».

En outre, les socialistes retiendront, le cas échéant, les mesures qui leur paraissent « *susceptibles d'aider à lutter contre le terrorisme* ».



EN ATTENDANT LA MISE AU POINT D'UNE LOI-PROGRAMME

M. Pons lance une campagne pour développer les investissements privés outre-mer

« DOM-TOM, la jeune France, c'est le moment d'investir. » C'est sous une affiche portant ce slogan que M. Bernard Pons a lancé, le mardi 10 juin, une campagne d'information dont l'objectif est de vulgariser le plan de défiscalisation inscrit par le gouvernement dans la loi de finances rectificative pour inciter les entreprises et les particuliers à investir dans les départements et les territoires d'outre-mer.

Ce plan d'une incontestable ampleur est conçu dans l'espoir de remédier à une situation de l'emploi catastrophique, les taux de chômage étant dans la plupart des départements d'outre-mer beaucoup plus élevés qu'en métropole (le nombre des demandes d'emplois non satisfaites a progressé outre-mer de 46 % environ entre 1980 et 1984). *« Face à une situation exceptionnellement grave, le remède ne pouvait qu'être exceptionnel*, a souligné le ministre des DOM-TOM. *C'est pour cela que le premier ministre m'a autorisé, dans le cadre du collectif budgétaire, à prévoir des mesures exorbitantes du droit commun en faveur du développement des DOM-TOM, ainsi que pour les collectivités territoriales de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Mayotte. »*

Les dispositions prévues pour favoriser les investissements des capitaux privés outre-mer seront, en effet, valables pour une durée de dix ans. Toutes les entreprises et tous les contribuables de métropole et d'outre-mer pourront en bénéficier, dès lors qu'il s'agira d'investir dans l'un des neuf secteurs suivants : industrie, pêche, hôtellerie, tourisme, énergies nouvelles, agriculture, bâtiment et travaux publics, transport, artisanat. Qu'il s'agisse donc de créer une entreprise ou de construire un logement.

1) Les mesures concernant les investissements des entreprises seront mises en application à partir du 15 septembre. Jusqu'au 31 décembre 1996, les entreprises intéressées pourront ainsi déduire la totalité de leurs investissements productifs dans les DOM-TOM de leurs bénéfices imposables (au lieu de la moitié, comme c'était le cas jusqu'au 31 décembre 1985). Et il n'y aura plus besoin d'agrément préalable. Seules les opérations supérieures à 30 millions de francs devront être soumises à un accord ministériel. Les activités nouvelles créatrices d'emplois seront également exonérées de l'impôt sur les sociétés.

2) Les mesures de défiscalisation concernant les particuliers qui investiront sous forme d'actions dans des sociétés exerçant leurs activités dans les secteurs retenus, ou qui investiront dans une société de développement régional œuvrant outre-mer, seront applicables dès 1986. Relèveront également de ce régime les contribuables *« qui feront contruire outre-mer leur habitation principale, un immeuble destiné à la location, ou qui souscriront des parts dans une société construisant des logements destinés à l'habitation principale »*.

Dans ces cas, pendant les cinq ans qui suivront leurs placements, les particuliers bénéficieront d'une réduction de leur impôt sur le revenu : 10 % du placement chaque année jusqu'en 1989, et 5 % du placement chaque année de 1990 à 1996.

Le manque à gagner pour l'Etat sera de l'ordre de 19 millions de francs en année pleine, mais M. Pons a justifié cet effort *« sans précédent par son ampleur et sa durée »* par l'impératif *« prioritaire »* de la lutte contre les *« chiffres intolérables »* du chômage.

Le ministre des DOM-TOM a ajouté que l'ordonnance en préparation pour favoriser l'emploi des jeunes de seize à vingt-cinq ans sera appliquée outre-mer de la même façon qu'en métropole. Toute embauche d'une durée minimale de trois mois ouvrira droit à l'exonération des cotisations dues au titre des prestations familiales. Quand l'embauche sera effectuée sur un contrat de qualification, d'adaptation ou d'apprentissage, l'employeur sera exonéré de la totalité des cotisations dues au titre des assurances sociales, des accidents du travail et des prestations familiales. Il sera exonéré de la moitié de ces cotisations si l'embauche intervient au plus tard quatre mois après la fin d'un contrat d'apprentissage, de qualification, d'adaptation ou d'un stage d'initiation à la vie professionnelle.

M. Pons, qui souhaite donner un retentissement maximal à ce plan, se rendra personnellement, en septembre, aux Antilles et en Guyane, puis, en octobre, à la Réunion, en compagnie de délégations de chefs d'entreprise afin de sensibiliser à sa démarche tous les détenteurs de capitaux privés.

Dans l'immédiat, une campagne d'annonces est prévue, avec le support de la presse économique.

La loi retardée ?

Normalement, ce dispositif doit être complété par d'autres mesures prévues dans la loi-programme pour les départements d'outre-mer en préparation. M. Pons a déjà soumis à l'examen des élus locaux de la majorité les grandes lignes d'un avant-projet ambitieux. Il envisage notamment la création de « zones de liberté économique » qui bénéficieraient de privilèges fiscaux (exonérations des droits de douane, suppression des droits indirects, réductions de charges sociales, etc.). Il propose aussi de libéraliser le transport aérien en mettant fin au monopole d'Air France entre la métropole et les DOM. Il retient la possibilité de légiférer par ordonnances pour régler les problèmes du secteur touristique. Il préconise, conformément au programme électoral du RPR, d'instituer la *« parité sociale globale »* entre les DOM et la métropole. Il insiste, surtout, sur la nécessité, pour conduire outre-mer une politique cohérente, de prévoir des engagements budgétaires fermes pendant toute la durée de la législature.

Mais ce projet de loi-programme implique une telle charge financière que M. Pons rencontre actuellement de grosses difficultés, non seulement avec les ministères des finances et du budget mais avec tous les autres ministères concernés – ils sont une vingtaine – au moment où ceux-ci sont priés par le premier ministre de modérer leurs propres projets pour faire des économies.

Les arbitrages du chef du gouvernement donneront-ils à M. Pons les moyens de son ambition ? Le ministre des DOM-TOM, qui avait participé, le matin, à une nouvelle réunion interministérielle consacrée aux orientations budgétaires pour 1987, n'exprimait, mardi après-midi, aucune certitude. Il a même tenu à exposer son point de vue sans détour pour placer ses collègues devant leurs responsabilités : *« Je ne suis pas décidé à déposer un projet de loi qui serait limité à des déclarations d'intention. Si la situation générale est telle qu'elle ne permette pas de prendre les mesures qu'appellent les priorités retenues par le premier ministre dans sa déclaration de politique générale, il vaut mieux les différer. »* M. Pons refusera donc tout faux-semblant : *« Ou il y aura une loi-programme comportant les mesures nécessaires ou il n'y en aura pas... »* On ne pouvait mieux dire que les choix de M. Chirac donneront la mesure de la détermination de la nouvelle majorité à mener outre-mer une politique volontariste qui soit à la hauteur des mille problèmes à résoudre.

ALAIN ROLLAT.

« CAS PAR CAS »

Interrogé sur les demandes d'amnistie formulées la semaine dernière par les conseillers régionaux de la Guadeloupe, de droite comme de gauche, en faveur des militants indépendantistes détenus ou recherchés, le ministre des DOM-TOM s'est déclaré *« tout à fait ouvert [à] l'examen juridique d'un certain nombre de peines »*.

M. Pons a rappelé que M. Chirac avait personnellement souhaité, lors de sa visite aux Antilles, au début de l'année, *« une politique de la main tendue »*, mais il a ajouté : *« La réponse qu'il a reçue n'était pas celle qu'il pouvait attendre. Les événements très graves qui se sont produits en Guadeloupe lors de la campagne pour les législatives ne sont pas de nature à dire qu'il faut tout oublier. »* *« La paix sociale*, a souligné M. Pons, *il faut que ce soit réciproque. Cela dit, comme nous repartons d'un nouveau pied, nous sommes décidés à examiner le problème non pas d'une manière générale, mais cas par cas, en fonction de la gravité de chaque affaire »*.

Le Sénat a modifié le projet de loi sur la Nouvelle-Calédonie

Le Sénat a voté à main levée, le mardi 10 juin, le projet de loi relatif à la Nouvelle-Calédonie dont il avait débattu mercredi dernier (*le Monde* du 6 juin). Les socialistes et les communistes se sont prononcés contre le texte, retouché par la majorité sénatoriale avec l'accord du gouvernement.

La fin de la discussion des articles a été marquée par l'adoption de quelques autres amendements de détail. C'est ainsi que le Sénat a accepté une précision souhaitée, au nom du groupe RPR, par le président du Congrès du territoire, M. Dick Ukeiwé : c'est ledit Congrès qui deviendra compétent pour fixer le seuil minimum de salariés au-delà duquel les chefs d'entreprise seront tenus d'appliquer, en Nouvelle-Calédonie, la législation du travail relative aux institutions représentatives du personnel. De même, la majorité sénatoriale a accepté un amendement du gouvernement précisant que l'article 26 de l'ordonnance du 13 novembre 1985, interdisant, dans les conventions et accords collectifs de travail, les clauses comportant des indexations sur le salaire minimum garanti, s'appliquera désormais *« aux conventions et accords conclus dans le secteur public et parapublic territorial »*.

Le ministre des DOM-TOM a demandé, d'autre part, une nouvelle délibération de l'article 15, qui avait été adopté, avec son appui, la semaine dernière, sur proposition de M. Ukeiwé, contre l'avis de la commission des lois.

Celle-ci a accepté, cette fois, la nouvelle mouture présentée par MM. Pons et Ukeiwé, qui ne change rien à la décision prise : les allégements fiscaux initialement prévus au seul bénéfice des contribuables assujettis à l'impôt sur le revenu s'appliqueront aussi aux sociétés. Il a été simplement explicité que seront concernés à la fois l'impôt sur le revenu et *« l'impôt sur les bénéfices des sociétés »*.

La date à partir de laquelle les députés examineront à leur tour ce projet de loi en première lecture n'est toujours pas fixée.

M. LE PEN RÉPLIQUE A M. CHAUVIERRE

Le président du Front national, M. Jean-Marie Le Pen, a répliqué, le mardi 10 juin, à la plainte déposée contre lui par M. Bruno Chauvierre, démissionnaire le 6 mai de son groupe parlementaire. Selon M. Le Pen, il s'agit là d'une « plainte carnavalesque » et d'une « fantaisie judiciaire qui n'abusera personne ».

Le chef de file de l'extrême droite a également rendu publique la lettre qu'il avait adressée à M. Chauvierre, et que celui-ci considère comme la preuve d'un « chantage ». « Passé le 31 mai, écrivait notamment M. Le Pen à son ancien colistier, faute pour vous d'avoir démissionné, je ferai organiser par votre fédération départementale l'information des électeurs sur votre félonie et je serai amené sans aucune réserve à révéler ce que je sais maintenant de votre passé. »

NOMINATIONS DE PRÉFETS

Le conseil des ministres du 11 juin a adopté le mouvement préfectoral suivant :

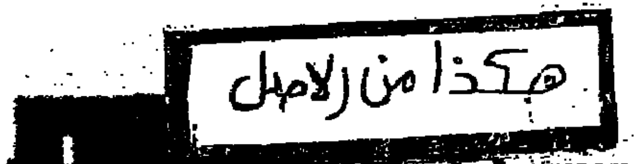
● INDRE-ET-LOIRE. – M. Michel Desmet, préfet de l'Yonne, est nommé préfet d'Indre-et-Loire en remplacement de M. Claude Guyon nommé hors cadre.

● YONNE. – M. Philippe Parant, directeur à la direction générale de la sécurité extérieure au ministère de la défense, est nommé préfet de l'Yonne.

● HAUTE-MARNE. – M. Philippe de Mazières, sous-préfet de Mulhouse, est nommé préfet de la Haute-Marne en remplacement de M. Jean-Claude Roure, remis à la disposition de son corps d'origine.

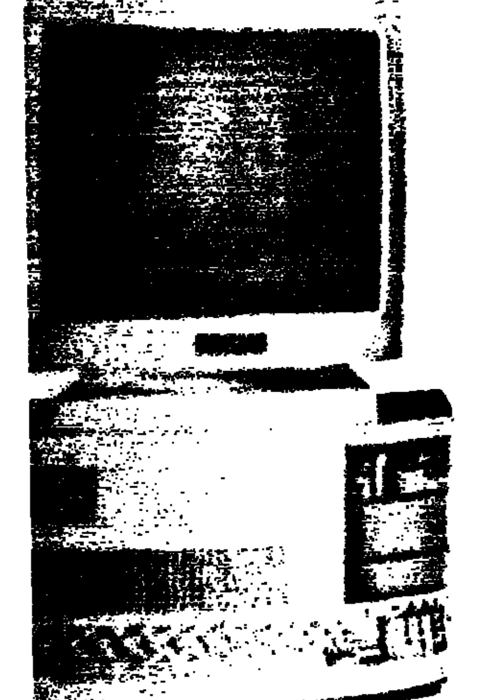
● MEUSE. – M. Jean-Paul Frouin, sous-directeur de l'administration territoriale au ministère de l'intérieur, est nommé préfet de la Meuse en remplacement de M. Maurice Siégel, nommé préfet hors cadre.

● *Le MGP et les « mesures réactionnaires » du gouvernement.* – Le Mouvement gaulliste populaire (gaullistes de gauche) dont le conseil national s'est réuni, lundi 9 juin, exprime *« son effarement devant l'ensemble des mesures réactionnaires prises ou annoncées »* par le gouvernement. Le MGP *« condamne la réapparition d'une véritable politique de classe, aggravée par les projets de démantèlement de notre économie mixte et du secteur public de l'audiovisuel »*.



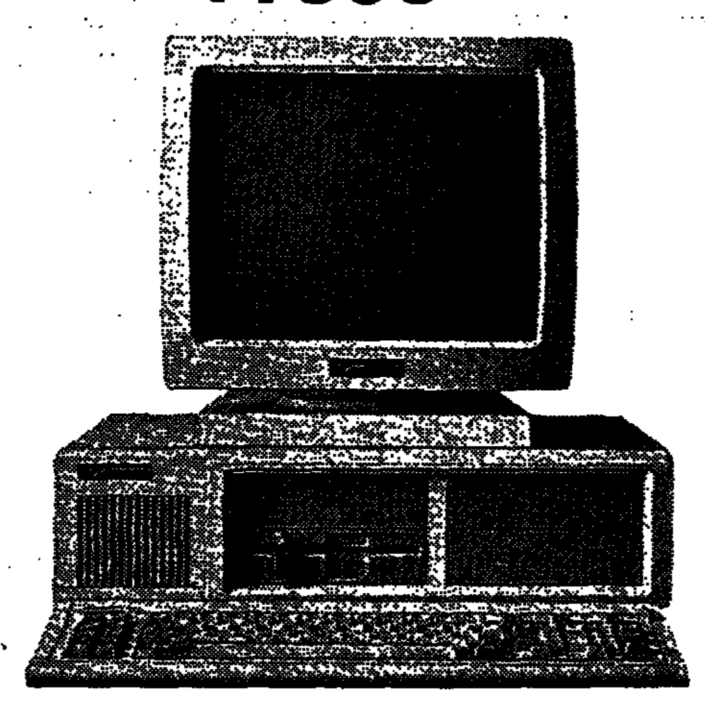
DON
SES REGRETS
SES CONCURRENTS.

A 40 (80286 à 8M
32 995 FHT*



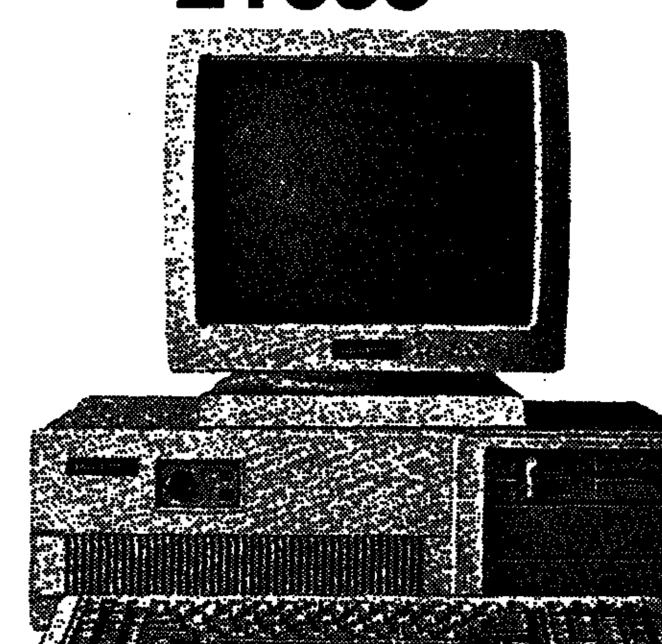
Certains s'étonnent de ces prix incroyables.
Il est bon de leur rappeler que Tandon est devenu en quelques années, grâce à une remarquable politique de rapport qualité/prix, leader mondial sur le marché des disques magnétiques.
Pour ses micro-ordinateurs, Tandon met en œuvre la même politique. Même qualité, même prix.
De là à ce que Tandon devienne le leader mondial sur le marché de la micro...

PCX 10
14 995 FHT*



Compatible IBM XT**
Microprocesseur Intel 8088
Mémoire centrale : 256 Ko
Disque dur : 10 Mo
Lecteur de disquette : 360 Ko
Moniteur 14"

PCA 20
24 995 FHT*



Compatible IBM AT**
Microprocesseur Intel 80286/8 MHz
Mémoire centrale : 512 Ko
Disque dur : 20 Mo
Lecteur de disquette : 1.2 Mo
Moniteur 14"

*Prix de vente conseillé au 10.6.1986
**IBM AT et IBM XT sont des marques déposées de International Business Machines Corporation.

Pour recevoir gratuitement notre documentation, renvoyez ce coupon à : Tandon S.A. ou téléphonez au : (1) 47.60.19.00.

Nom ______________ Société ______________
Adresse ______________
Code Postal ______ Ville ______________ Tél ______

M 11-6-86

Tandon
Computer S.A.
165 boulevard de Valmy, 92706 Colombes

POLITIQUE

LE STATUT DE LA PRESSE DEVANT L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET

Un texte de portée limitée

Un nouveau marathon législatif a commencé, le mardi 10 juin, à l'Assemblée nationale avec le début de la discussion de la loi sur la presse. M. François Léotard, grand amateur de ce sport, devra user de toute son expérience des courses d'endurance pour franchir la ligne d'arrivée en vainqueur, c'est-à-dire éviter au premier ministre d'avoir à nouveau recours à l'engagement de la responsabilité de son gouvernement. Socialistes et communistes ont, en effet, l'intention de s'opposer à ce projet pied à pied (plus de cinq cents amendements ont déjà été déposés), alors que le Front national a annoncé qu'il le soutiendrait.

Si la divergence fondamentale sur la conception de l'entreprise de presse entre la gauche et la droite, déjà apparue lors de la discussion de la « loi Fillioud », s'est confirmée, quelques points de convergence sont apparus. Tous les orateurs ont insisté sur la nécessité de modifier d'urgence les mécanismes d'aide de l'Etat à la presse. Tous sont aussi convaincus que l'appréhension du phénomène de concentration ne doit plus se faire au seul niveau de la presse écrite mais de l'ensemble des moyens d'information. Aussi, ouvertement à gauche, plus discrètement à droite, on a regretté que ce texte ait été disjoint de celui de l'audiovisuel.

N'est en effet discutée, cette fois, qu'une proposition d'origine sénatoriale qui se borne à supprimer l'odonnance de 1944 et la loi de 1984 et à imposer quelques règles légères en matière de transparence financière aux éditeurs de journaux. La majorité souhaite pourtant aller un peu plus loin que le Sénat en fixant une limite à la concentration des titres. Certains à l'UDF, comme M. Jean-Pierre Soisson, le regrettent. D'autres, au contraire, comme M. François d'Aubert, voudraient qu'une entreprise de presse écrite, déjà en position dominante dans sa région, M. Hersant dans le Rhône par exemple, ne puisse obtenir la possibilité de détenir un réseau câblé, une radio ou une télévision locale. La gauche approuve un tel souhait, mais la majorité paraît, pour l'instant, très hésitante.

L'Assemblée nationale, le mardi 10 juin, commence la discussion de la proposition de loi adoptée par le Sénat réformant le régime juridique de la presse.

Rapporteur de la commission des affaires culturelles, **M. Michel Péricard** (RPR, Yvelines) explique que ce texte veut *« démanteler le complexe échafaudage législatif résultant de la combinaison de l'ordonnance de 1944 et de la loi de 1984 »* pour *« retrouver l'esprit de la grande loi libérale de 1981 sur la liberté de la presse »*. Puis il affirme que les rédacteurs du texte de 1944 *« n'avaient pas l'intention d'interdire toute concentration »*, et que celui-ci est resté *« lettre morte »* à cause *« des excès de lourdeur des obligations imposées aux publications en matière de transparence »*.

Reprochant aux socialistes de n'avoir pas amélioré le système des aides financières de l'Etat à la presse, M. Péricard critique sévèrement la loi de 1984. S'il reconnaît que son objectif de *« transparence »* était *« parfaitement légitime »*, il pense que ses dispositions ont été *« le plus souvent trop tatillonnes ou trop extensives »*. S'il juge *« dangereuse »* la fusion de titres en un seul, il affirme que le rassemblement de titres dans un groupe de presse *« tout en conservant leur personnalité propre »* est *« un des moyens les plus efficaces de sauvegarder le pluralisme »*.

Le député RPR explique que, après la décision du Conseil constitutionnel annulant une partie du texte voté en 1984, mais rétablissant des articles de l'ordonnance de 1944, *« une clarification était indispensable »*. C'est ce que fait, selon lui, la proposition de loi en *« abrogeant des dispositions dont la nocivité n'était atténuée que par l'impossibilité de les appliquer »*. Affirmant qu'elle est de *« bon sens »* et a *« volontairement une portée limitée »* pour *« restaurer pleinement la liberté de la presse »*, il ajoute qu'elle *« ne saurait suffire à résoudre les problèmes de celle-ci, qui, d'ordre essentiellement économique, appellent la recherche de nouvelles formules législatives tant en matière de concentration et de concurrence qu'en matière d'aides publiques »*. Il explique que le phénomène de la concentration ne peut plus *« être appréhendé dans le seul domaine de la presse écrite »*.

M. Léotard : les concentrations favorisent le pluralisme

Souhaitant que des dispositions favorisent *« la constitution et organisent la concurrence de groupes multimédias nationaux »*, il reconnaît que ce n'est pas l'objet de ce texte, mais espère connaître les *« intentions »* du ministre. Il ajoute que la réforme des aides à la presse, *« sans cesse promise, jamais engagée (...) ne saurait souffrir d'être différée une nouvelle fois »*.

En citant une formule héritée du siècle des Lumières — *« il convient de ne toucher aux lois que d'une main tremblante »*, — **M. François Léotard**, ministre de la culture et de la communication, défend le principe selon lequel il faut limiter au minimum toute législation en matière de presse. *« Le gouvernement a donc « pesé » en toute conscience le poids de ses intentions. »* La proposition de loi, a estimé M. Léotard, est *« simple et précise »*. Elle a été rédigée en référence au texte fondamental de la loi du 29 juillet 1881, qui rétablissait la liberté d'édition. En revanche, *« les règlements de compte ont été le souci premier de la loi sur la presse du 23 octobre 1984 (...) dont le champ d'application »*, en excluant la presse associative, récréative et syndicale, *« est à géométrie variable »*. Cette loi, estime le ministre de la communication et de la culture, a abouti *« à un contrôle tatillon de l'entreprise de presse »* et a accru *« la menace de disparition d'un certain nombre de titres »*.

Reconnaissant que *« les intentions du législateur de 1944 (...) étaient sans doute justifiées »*, le ministre de la culture et de la communication affirme que les modalités retenues *« étaient trop ambitieuses et leur non-application a été le résultat de leur complexité et de leur imperfection »*. Il ajoute que la proposition en discussion *« rétablit des conditions raisonnables de transparence »*, expliquant notamment qu'il est inutile d'imposer *« la publication des comptes de bilan et de résultat de l'entreprise qui sont disponibles au greffe du tribunal de commerce »*. Il affirme aussi que le texte de la Libération ne voulait pas limiter la concentration et que la proposition sénatoriale *« met fin à quarante ans de controverse sur lesquelles la justice n'a jamais tranché »*.

M. Léotard explique que *« la concentration n'est pas nécessairement antinomique du pluralisme »*, et précise qu'en permettant la mise en commun de moyens techniques, elle peut même le favoriser. Il déclare : *« Lorsque la concentration n'est plus un moyen de survie, mais un objectif, il revient alors au juge de constater les infractions à la législation sur la concurrence et de prononcer les sanctions appropriées pour rétablir un fonctionnement normal et régulier des règles du marché. »*

Mais le ministre explique que *« l'appréciation d'une situation concurrentielle doit prendre en compte l'ensemble des moyens de communication substituables et non s'en tenir à l'un d'eux »*. C'est ce Cue fera, confirme-t-il, le projet de loi sur l'audiovisuel.

Reprochant aux socialistes d'avoir *« bloqué l'ensemble des recettes de la presse »* et *« augmenté vertigineusement ses tarifs postaux »*, il annonce que les dispositions sur la TVA seront *« éventuellement améliorées »*, qu'une amélioration de l'aide postale est à l'étude.

Le ministre ajoute : *« Il revient à l'Etat de prendre la mesure des contraintes nouvelles ou des déséquilibres que la presse peut provisoirement rencontrer et d'adapter la batterie des dispositions de nature à donner à des entreprises le moyen de surmonter une mauvaise passe. Il lui revient aussi de prendre en compte l'environnement économique du secteur de la presse écrite et les difficultés conjoncturelles et cycliques qu'elle peut rencontrer ou l'inadaptation d'une réglementation générale à une activité spécifique. »*

M. Leroy : un produit ordinaire

M. Roland Leroy (PC, Seine-Maritime, et directeur du quotidien *l'Humanité*), estime que cette loi est anticonstitutionnelle et propose donc qu'elle soit déclarée irrecevable. Parce qu'elle ne garantit pas l'existence de la presse d'opinion et parce qu'elle abroge toutes les dispositions limitant les concentrations, *« alors qu'il s'agit d'un principe général, conquis par notre peuple »*. Selon M. Leroy, le fait que les dispositions de la loi portent sur des *« entreprises »* de presse et non sur des *« publications »* indique que le gouvernement considère la presse comme *« un produit ordinaire du marché »*, qu'il s'efforce de *« soumettre à une situation économique de droit commun »*. Cette conception de l'information, *« rabougrie et unilatérale »*, conduit aux concentrations, aux atteintes au pluralisme, *« conséquences inévitables de la domination sans partage des pouvoirs d'argent sur la presse »*.

Défendant l'ordonnance du 26 août 1944, *« texte le plus démocratique de notre législation sur la presse »* que le gouvernement veut *« rayer d'un trait de plume »*, M. Leroy juge que l'amendement déposé par M. Péricard, limitant le seuil de diffusion global à 30 %, est une *« clause de style »* destinée à faire échapper la loi aux foudres du Conseil constitutionnel. Tout en stigmatisant la mauvaise volonté des différents gouvernements — dont le gouvernement socialiste — à repenser un véritable système d'aides à la presse, M. Leroy conclut que cette *« proposition de loi, c'est l'absence de loi ou plutôt la loi de la jungle »*.

Lui répondant, **Mme Christiane Papon** (RPR, Val-de-Marne) affirme que l'amendement *« anti-concentration »* que va proposer M. Péricard est *« parfaitement constitutionnel puisqu'il ne réduira en rien la liberté de la presse »*. Elle ajoute que cette proposition de loi *« est l'une des priorités majeures de la plate-forme RPR-UDF pour laquelle les Français se sont prononcés »*. L'exception d'irrecevabilité est alors repoussée par 324 voix (RPR, UDF, FN) contre 251 (PS, PC).

M. Queyranne : la dette de la majorité

M. Jean-Jack Queyranne (PS, Rhône) défend une question préalable, car il estime qu'il n'y a pas lieu à délibérer. Il s'étonne de la *« hâte »* mise par le gouvernement à faire discuter une proposition *« bâclée »* adoptée *« à la sauvette »* par le Sénat. Il affirme que la presse n'y retrouve pas l'*« écho de ses préoccupations »*, c'est-à-dire une adaptation de son *« régime économique »*. Il ajoute que les projets gouvernementaux sur l'audiovisuel vont *« déstabiliser profondément l'économie très fragile de la communication »*. *« Si vous privatisez TF 1, vous signez l'acte de décès de nombreux titres. »*

L'orateur socialiste déclare à M. Léotard : *« Votre majorité a contracté une dette ; le Sénat a versé un acompte ; il faut maintenant que vous régliez le solde. Chaque matin,* le Figaro *dicte au gouvernement la conduite qu'il doit tenir. »* Il ajoute : *« Vous exaucez le vœu du PDG du* Figaro *(...) en légitimant ses dernières acquisitions. »* Pour lui, cette proposition ne veut qu'annuler les textes de 1944 et de 1984 : *« les autres articles n'étant que pour habiller le dix-neuvième »*.

M. Queyranne affirme aussi que la transparence organisée par cette proposition *« est en trompe-l'œil »*, que les limites à la concentration voulue par M. Péricard ne sont qu'*« un rideau de fumée »*. Il regrette aussi la suppression de toutes références à l'obligation d'une *« équipe rédactionnelle »*. Il constate enfin que si M. Léotard veut supprimer la commission pour la transparence et le pluralisme de la presse, il en crée une semblable pour l'audiovisuel.

M. d'Aubert : vigilant sur la concurrence

M. François d'Aubert (UDF, Mayenne), en lui répondant, s'étonne qu'il ait peu défendu la *« loi Fillioud-Mauroy »*. Il explique que la majorité *« est favorable à la transparence financière des entreprises de presse, mais pas au prix de la création d'un tribunal d'exception, pas en faisant des entrepreneurs de presse des boucs émissaires, pas au risque de tarir les sources de financement des journaux »*. Reconnaissant qu'en la matière la proposition fait preuve d'*« hyperréalisme »*, il pense que *« quelques obligations auraient pu être ajoutées sans gêner personne »*.

A propos de la concentration, M. d'Aubert fait remarquer que la taille des entreprises françaises de communication *« n'est pas à la dimension »* de celles des autres pays européens. Il reconnaît que *« favoriser le pluralisme et éviter les positions dominantes n'est pas facile »*. Il souhaite donc *« le retour à la liberté mais après l'établissement de règles claires en matière de concurrence »*. Il explique que pour éviter *« des monopoles »* il faut que la loi fixe quelques règles, mais surtout qu'une *« commission »* établisse *« une jurisprudence »*. Pour lui la barre des 30 % proposée par le rapporteur *« est mieux que rien »*, mais ne règle pas le problème des monopoles régionaux.

Lui aussi pense que le vrai problème se pose lorsqu'il y a concentration des moyens de presse écrite et audiovisuel, d'où les amendements qu'il a déposés en son nom personnel pour éviter que soit accordée une autorisation d'exploitation d'un réseau câblé, d'une radio locale ou d'une télévision locale à une entreprise de presse écrite en position dominante dans sa région. S'il reconnaît que cela pourra être étudié lors de la discussion de la loi sur l'audiovisuel, il annonce : *« Sur la protection de la concurrence, nous serons particulièrement vigilant. »*

La question préalable est alors repoussée par 325 voix (RPR, UDF, FN) contre 251 (PS, PC).

Dans la discussion générale, **M. Robert-André Vivien** (RPR, Val-de-Marne) affirme que les conditions de concession de la cinquième chaîne sont *« à la limite de la forfaiture et de la Haute Cour »*. **M. Bernard Schreiner** (PS, Yvelines) insiste sur la nécessité de prévoir la possibilité de créer des entreprises multimédias, **M. Soisson** (UDF, Yonne) pense *« qu'une liberté à 30 % n'est pas une véritable liberté »*. *« J'aurais préféré le vent du grand large »* dit-il.

M. Marcel Rigout (PC, Haute-Vienne) affirme que l'aide à la presse *« est détourné pour les plus prospères »* et s'inquiète du *« danger »* que représente la constitution de groupes multimédias. **M. Gabriel Domenech** (FN, Bouches-du-Rhône) annonce que son groupe votera cette proposition de loi car il se félicite de l'abrogation de la loi de 1984 *« faite contre un seul citoyen »*.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi, la journée de mercredi devant être consacrée à la discussion de la motion de censure socialiste après la suppression de l'autorisation administrative de licenciement.

Th. B et Y.-M. L.



هكذا من الأصل

POLITIQUE

LA RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL AU CONSEIL DES MINISTRES

Les grands axes du projet de loi

Voici les principales dispositions du projet de loi sur la réforme de l'audiovisuel.

● La commission nationale de la communication et des libertés.

Autorité administrative indépendante, la CNCL comprend neuf membres : trois désignés respectivement par le président de la République, le président du Sénat et le président de l'Assemblée nationale ; trois élus respectivement par le Conseil d'Etat, la Cour de cassation et la Cour des comptes ; trois professionnels cooptés par les six autres membres. Le mandat – six ans – n'est pas renouvelable. Ses pouvoirs sont très étendus :

– Elle veille au respect du pluralisme dans les programmes des chaînes publiques, donne son avis sur les cahiers des charges et peut adresser des observations publiques au conseil d'administration des sociétés ;

– Elle adresse des recommandations au gouvernement pour le développement de la concurrence dans les activités de communication ; elle peut également saisir les autorités compétentes pour connaître des pratiques restrictives de la concurrence et des concentrations économiques ;

– Elle propose au gouvernement les modifications de nature législative et réglementaire en matière de communication ;

– Elle accorde les autorisations nécessaires à l'usage des fréquences de radio et de télévision, contrôle leur utilisation et prend les mesures nécessaires à la protection de la réception des signaux ;

– Elle délivre les autorisations d'exploitation des réseaux câblés ;

– Elle organise la procédure de cession de TF 1 ;

– En cas de manquement d'un titulaire d'autorisation à ses obligations, elle peut procéder à une mise en demeure et, après l'expiration du délai imparti, suspendre l'autorisation pour une durée maximale d'un mois ou en prononcer le retrait. Celui-ci peut toutefois intervenir sans mise en demeure préalable en cas de modification substantielle de la situation de l'opérateur.

● Le Conseil national de la communication audiovisuelle

Il comporte trente membres, dont vingt représentants des groupements et organismes de caractère économique, social, professionnel, familial et culturel et dix personnalités qualifiées. Il peut être consulté par le gouvernement ou la CNCL et il peut émettre des avis dans le même domaine de la communication audiovisuelle.

● Le secteur public

Il comprend Radio-France, Antenne 2, FR 3, Radio-France-Outremer (RFO), Radio-France-Internationale (RFI) et l'Institut national de l'audiovisuel (INA). France-Médias-International (FMI), qui commercialisait les programmes à l'étranger, est supprimé. Le conseil d'administration de ces sociétés comporte douze membres, mandatés pour trois ans : deux parlementaires désignés par l'Assemblée nationale et le Sénat, quatre représentants de l'Etat nommés par décret, quatre personnalités qualifiées nommées par la CNCL, deux représentants élus par le personnel. Le président est nommé par la CNCL parmi les membres qu'elle a désignés. Deux exceptions : le président de l'INA, choisi parmi les représentants de l'Etat et nommé par le conseil des ministres pour trois ans (c'est aussi le cas du directeur général) ; celui de RFI, qui est nommé par le conseil des ministres au sein des membres du conseil d'administration.

La publicité reste, aux côtés de la redevance, une ressource fondamentale des chaînes publiques. Son montant est voté chaque année par le Parlement et réparti par le gouvernement. Le parrainage d'émissions est autorisé, dans les conditions déterminées par la CNCL. La cession d'actifs à des personnes privées par ces sociétés de l'audiovisuel public est autorisée, à condition que cette cession ne porte par sur un élément fondamental de leur activité.

● Sociétés privatisées

– TF 1.

L'Etat est autorisé à céder au secteur privé le capital de TF 1 : 10 % aux salariés de l'entreprise, 40 % à l'épargne publique, 50 % à un groupe d'acquéreurs désignés par la Commission nationale pour la communication et les libertés.

Les prix d'offre et de cession sont fixés par l'autorité administrative après expertise de la société, et seront publiés au *Journal officiel*.

Après la publication du décret faisant appel aux candidatures, les groupes intéressés devront faire connaître la répartition entre leurs membres des actions. Ils devront justifier de leurs capacités techniques et financières et des modalités de financement envisagées, et fournir un dossier au vu duquel la CNCL arrêtera la liste des candidats. Ceux-ci devront alors présenter un projet d'exploitation du service en mentionnant les obligations qu'ils se proposent de souscrire et qui concernent notamment la diffusion de programmes culturels et éducatifs, la diffusion d'œuvres originales françaises, etc. L'arbitrage appartiendra à la CNCL, qui délivrera l'autorisation d'usage des fréquences pour douze ans. Les personnels conservent l'intégralité des droits prévus par leur contrat de travail.

– **Télédiffusion de France.**

Elle devra ouvrir une partie de son capital à des actionnaires privés, mais l'Etat restera obligatoirement majoritaire. Elle prend le statut de société publique de droit privé.

– **Société française de production.**

L'Etat peut vendre partiellement ou en totalité le capital de la SFP.

● Un dispositif anticoncentration

Les candidats à une radio ou à une télévision doivent communiquer à la CNCL leurs caractéristiques techniques et celles de leur programme, les prévisions de dépenses et de recettes, l'origine et le montant des financements prévus et, le cas échéant, la composition du capital. Cette dernière disposition est impérative pour les candidats à une télévision.

Les opérations de prête-nom sont interdites, et les actions qui constituent le capital social doivent être nominatives. Personne ne peut détenir plus de 25 % du capital d'une télévision privée (à l'exception des télévisions cryptées). Aucun étranger ne peut en détenir plus de 20 %. La cession d'au moins 20 % des actions ou des droits de vote doit être communiquée dans le délai d'un mois après sa connaissance à la CNCL.

Le propriétaire d'une ou plusieurs radios ou *télévisions* ne peut obtenir une nouvelle autorisation, si celle-ci porte son audience au-delà de quinze millions d'auditeurs ou de téléspectateurs.

● Les rapports cinéma-télévision

Des décrets pris en Conseil d'Etat, après avis de la CNCL, précisent le nombre et la nationalité des films diffusés et les règles de rediffusion, la grille horaire de leur programmation. Le délai de diffusion d'un film, entre son passage dans les salles et sa diffusion à la télévision, est fixé par décret du Conseil d'Etat dans la limite de six à dix-huit mois.

● Télécommunications

La CNCL récupère le pouvoir d'*« autoriser l'établissement et l'utilisation des installations de télécommunications autres que celles de l'Etat »*, autrefois détenu par le ministre des P et T. L'adminitration, qui gère ses réseaux au travers de la direction générale des télécommunications (DGT), cesse d'être juge et partie – telle est la philosophie des auteurs du projet de loi. Avant que ne soit défini ce qui devra rester monopole de la DGT (au travers d'une loi sur la concurrence dans les télécommunications prévue pour la fin 1987), la CNCL verra toutefois son pouvoir limité aux réseaux « privés » (à l'usage exclusif d'une organisation sans qu'elle puisse en faire bénéficier des tiers). Le ministère des P et T conserve d'ici là le pouvoir d'autorisation pour tous les autres réseaux *« ouverts à des tiers, quel qu'en soit le support »*. Il devra néanmoins consulter la CNCL sur ces réseaux ainsi que sur *« tout projet visant à rendre obligatoires les normes »* des matériels.

Le projet de loi présenté en conseil des ministres constitue donc une première étape. La véritable ouverture à la concurrence n'aura lieu qu'en 1988 après le vote de la loi prévue sur la concurrence. Le ministère des P et T a fait savoir à ce sujet que les principes seront les suivants :

– La DGT conservera l'ensemble du réseau d'Etat afin de préserver son unité et sa compétitivité ;

– Un large secteur du service public (noyau dur) sera maintenu, comprenant notamment le service téléphonique ;

– Les services nouveaux à valeur ajoutée (entre ordinateurs) devront être développés. *« La DGT ne sera pas écartée mais se trouvera en situation de concurrence et en qualité d'opérateur au même titre qu'Olivetti, Bull ou IBM. »*

● En attendant la CNCL

● **La Haute Autorité de la communication audiovisuelle**, instituée par la loi de 1982, reste en fonction jusqu'à son remplacement par la CNCL. Pendant cette période, les attributions de la Haute Autorité demeurent. En outre, à l'instar de la future CNCL, elle a le droit de suspendre une autorisation d'exploitation d'une radio ou d'une télévision ou de la retirer, sans mise en demeure préalable, en cas d'enfreintes à la loi.

● **Un administrateur provisoire**, nommé par décret, assurera la direction de TF1. Il remplace le président et le conseil d'administration de TF 1, dont les fonctions prennent fin à la publication de la loi. De même, les fonctions du président, du conseil d'administration et du directeur général de TDF prennent fin avec la loi ; ils sont remplacés par un administrateur provisoire. Ces dispositions demeurent donc, malgré l'avis négatif du Conseil d'Etat. Présidents et conseils d'administration des sociétés publiques restent en place pendant six mois jusqu'aux décisions de la CNCL.

● **Les sociétés**, qui ont déjà une autorisation pour un réseau de télévision par câble, ainsi que Canal Plus, demeurent régies par la loi de 1982. En revanche, les concessions accordées à la « 5 » et à TV6 sont résiliées dès la publication de la loi. L'indemnisation du préjudice éventuel subi par le concessionnaire est prévue par la loi. De même, les autorisations de diffusion par satellite délivrées au titre de la loi de 1982 sont résiliées et ouvrent droit à une réparation d'un préjudice éventuel.

société

ÉDUCATION

Les experts de l'« antisèche »

Nous avons échappé au pire. Depuis quinze jours, tous les pions, surveillants et examinateurs de France et de Navarre étaient menacés par la triche scientifique, technologique et performante. Une opération de déstabilisation déclenchée par la publication du manuel du parfait petit fraudeur *(Comment tricher aux examens en vingt leçons)*, puissamment orchestrée par les journaux, puis par la télévision, avec un reportage de FR 3 le 3 juin et un autre en préparation sur Antenne 2.

Fini le bricolage, place aux professionnels de la « gratte ». Et l'on risquait de voir s'installer dans les salles d'examen des milliers de petits experts de l'« antisèche », dynamiques et innovants, travaillant en équipe et avec minutie. Les spécialistes de la documentation capables d'indexer sur *« micro-gratte »* l'ensemble complet de leur bibliothèque portative, passe encore. Les statisticiens capables de déterminer le rythme de rotation des sujets, à la rigueur...

Mais les habitués de la calculette à mémoire transformée en puissant micro-ordinateur, les fabricants de plumiers aimantés, les adeptes du photocopieur à réduction, les porteurs de jumelles à branches, les faussaires de la copie d'examen plus vraie que nature, enfin, les experts du talkie-walkie hyperdiscret, avec antenne télescopique, écouteur planqué sous les cheveux et câble co-axial dans les manches, là, c'est vraiment trop !

Par bonheur, M. René Monory, ministre de l'éducation nationale, a compris le danger. Non qu'il soit réfractaire à l'innovation et aux technologies modernes. Mais il veut que chacun ait sa chance. Après le reportage de FR 3, il a donc saisi la Haute Autorité de la communication audiovisuelle et attiré son attention sur *« la gravité de la diffusion d'informations qui discréditent le système éducatif français et ses diplômes en laissant penser que la fraude est non seulement possible mais souhaitable »*. Il estime également *« grave d'atteindre ainsi délibérément dans l'esprit des jeunes les valeurs de justice, d'équité et de neutralité qui doivent présider à l'organisation des examens nationaux »*.

En dénonçant les spécialistes de l'antisèche, il redonne leur chance aux autodidactes, aux tricheurs du dimanche. Il rétablit l'équité et remet en selle les amateurs et les anxieux.

Car l'auteur du manuel incriminé le reconnaît à l'occasion : à force de préparer leurs antisèches, les tricheurs pourraient finir par connaître leurs cours par cœur. Ce qui serait tout de même le comble !

G. C.

MÉDECINE

A PARIS

Une maison pour les chercheurs

La France ne disposait pas encore d'un lieu, creuset de l'échange intellectuel, où peuvent se retrouver les chercheurs et les médecins de province ou de l'étranger. L'initiative de la Fondation pour la recherche médicale a comblé cette lacune grâce à la « maison » inaugurée rue de Varenne à Paris, le 10 juin, par Mme Michèle Barzach, ministre de la santé, en présence de nombreuses personnalités et d'Yves Montand, président de l'Association pour la recherche médicale. Les scientifiques y trouveront à la fois des chambres et des bureaux, une salle de colloques dotée des équipements les plus modernes, un restaurant et une bibliothèque, qui servira d'amorce à un centre de documentation sur la recherche biomédicale, destiné à renseigner tant le public que les médecins ou les médias.

L'hôtel particulier du 54 rue de Varenne abrite également les services de la fondation (1), qui, depuis sa création en 1962, a distribué plus de 300 millions de francs (dont 41 pour la seule année 1985) aux équipes qui se consacrent, dans tout le pays, aux recherches concernant les affections les plus diverses, des maladies mentales, cardiovasculaires, rhumatismales, neurologiques, aux cancers, à la génétique ou aux affections des enfants. Une revue *Recherche et santé* rend compte chaque trimestre à quelque 250 000 abonnés et donateurs des résultats de ces travaux, leur permettant ainsi d'être tenus au courant des développements biologiques et médicaux les plus récents en matière de prévention ou de thérapeutique.

Dr E.L.

(1) Fondation pour la recherche médicale, 54, rue de Varenne, 75007 Paris, tél. : 45-49-20-70.

REPÈRES

ÉDUCATION

Les médecins et l'école

L'Académie de médecine a consacré sa séance du mardi 10 juin aux problèmes scolaires. Constatant la multiplication des motifs de consultation liés à des difficultés scolaires et l'anxiété croissante des enfants et de leurs familles devant les risques d'échec et de redoublement, les intervenants ont insisté sur la nécessité d'alléger les programmes, de mieux répartir les périodes de travail au long de l'année et surtout d'adapter le rythme de la scolarité aux capacités de chaque élève, notamment en permettant d'aborder plus tard l'école élémentaire et d'étaler les études sur un nombre d'années variable.

« Aucune des critiques que nous formulons ne suppose de révolution dans les habitudes scolaires, a déclaré le docteur Verneil. *Quelques mesures de bon sens, n'exigeant ni locaux nouveaux ni personnel supplémentaire, permettraient de réparer les erreurs les plus flagrantes. De nombreuses propositions ont été faites en ce sens, mais se sont toujours heurtées jusqu'à présent à l'incompréhension, à l'inertie ou à l'hostilité de la plupart de ceux qui partagent la responsabilité du fonctionnement des écoles. Il importe donc que les médecins mettent tout leur poids dans la balance pour la faire pencher du côté des enfants. »*

MÉDECINE

En Grande-Bretagne : retrait des aspirines pour enfants

Tous les produits à base d'aspirine pour enfants ont été retirés de la vente en Grande-Bretagne, à l'initiative d'un groupe de fabricants et sur les conseils du gouvernement. Un syndrome mortel (syndrome de Reye) a pu être lié, dans des cas très rares (cinq sur un million), à la prise d'aspirine chez les enfants atteints de grippe ou de varicelle. Les aspirines pour enfants seront remplacées par des produits à base de paracétamol, qui ne présentent pas ces risques.

PAUVRETÉ

Un appel d'associations caritatives

Plusieurs associations caritatives (Secours catholique, Centre d'action sociale protestant, Fonds social juif unifié, Emmaüs, Petits Frères des pauvres, Conférence Saint-Vincent-de-Paul et Armée du salut) ont lancé, mardi 10 juin, un appel aux pouvoirs publics, leur demandant l'extension des mesures d'urgence *« précarité-pauvreté »*, que l'Etat ne finance que pendant les mois d'hiver. Les subventions exceptionnelles accordées cet hiver ont permis d'ouvrir à Paris seize centres d'hébergement supplémentaires, qui ont dû être fermés ensuite, faute de financement. Or, selon les associations, *« précarité et pauvreté prennent un caractère durable et exigent de plus en plus des actions à long terme »*. Elles dénoncent également le développement d'une *« société duale qui entérine l'enfoncement de la misère dans une partie de la population »*.

UNE LETTRE DE M. LAURENT SCHWARTZ

M. Laurent Schwartz, président du Comité national d'évaluation des universités, nous adresse la lettre suivante :

Mardi 3 juin, au cours du journal télévisé de 23 heures, de FR 3, il est passé une sorte de reportage sur la tricherie aux examens alors que les baccalauréats ont justement lieu en ce moment.

On y interviewait, sur les différentes manières de tricher, l'auteur d'un livre et son éditeur. Tous deux avaient l'air parfaitement satisfaits d'eux-mêmes. On y montrait des jeunes gens cachant de tout petits carnets ou des papiers divers à différents endroits, avec commentaires à l'appui, du style : *« Ceux qui ne trichent pas sont obligés de « bosser », ce qui est une perte de temps du point de vue intellectuel. »* Bien que d'un niveau aussi bas que possible, ce style de reportage ne peut qu'encourager la jeunesse à la malhonnêteté et j'en suis profondément indigné ; d'autant plus qu'à la fin de l'interview le journaliste eut cette réflexion : *« Maintenant, parlons de cas où on ne triche pas..., c'est-à-dire du sport ! »*

Ce n'est pas de cette manière que l'on développera le goût de la pensée et du travail intelligent dont la France d'aujourd'hui aurait pourtant le plus grand besoin.

FAITS DIVERS

UN AVION D'AIR-SINAI S'ÉCRASE PRÈS DU CAIRE VINGT-DEUX MORTS

Dix-sept passagers et cinq membres d'équipage d'un Fokker de la compagnie égyptienne Air-Sinaï ont péri, dans la soirée du mardi 10 juin, l'appareil s'étant écrasé près de l'aéroport international du Caire.

L'accident s'est produit, peu après 19 heures, à quelques dizaines de mètres de l'autoroute Le Caire-Ismaïlia, et à quelques centaines de mètres de l'une des pistes de l'aéroport, situé non loin de l'autoroute. Le Fokker d'Air-Sinaï, qui assurait la liaison entre Charm-El-Cheikh (à l'extrême sud de la péninsule du Sinaï) et Le Caire, avait été dérouté sur Alexandrie en raison de la tempête de sable qui soufflait sur Le Caire mardi après-midi.

L'avion avait un moteur en feu au moment où il avait commencé les manœuvres finales d'approche pour se poser au Caire. Une aile a, semble-t-il, heurté le sol et l'appareil s'est écrasé sur un terrain de la zone industrielle proche de l'aéroport.

La compagnie Air-Sinaï, filiale de la compagnie nationale Egyptair, assure notamment les liaisons entre le Caire et Tel-Aviv, et la quasi-totalité des liaisons aériennes intérieures en Egypte. Elle utilise notamment des Boeing-727 et des bimoteurs Fokker.

● *Une barque chavire sur le Cher : quatre ouvriers noyés.* — Une petite barque à moteur avec à son bord sept ouvriers travaillant sur le chantier du TGV Atlantique, a chaviré, mardi 10 juin, vers 18 heures sur le Cher, près de Larçay (Indre-et-Loire) : quatre des occupants ont été noyés. Il s'agit de René Garnier, trente-deux ans, Jean Comte, cinquante et un ans, André Layris, cinquante et un ans, et Bernard Sassier, dont l'âge n'est pas connu.

JUSTICE

CARREFOUR DU DÉVELOPPEMENT

M. Christian Nucci s'élève contre l'« exploitation politique » du dossier

M. Christian Nucci contre-attaque dans l'« affaire Carrefour du développement » : après un silence de plus d'un mois, l'ancien ministre délégué à la coopération, a donné, le mardi 10 juin, une déclaration à l'AFP, dans laquelle il s'élève contre l'« *exploitation politique* » du dossier faite, selon lui, par son successeur, M. Michel Aurillac.

Laconique sur le fond de l'affaire, le communiqué publié par M. Nucci s'en prend à l'attitude de l'actuel ministre de la coopération : *« En dépit du fait qu'une plainte ait été déposée par lui contre X... pour détournement de fonds et qu'un juge d'instruction du tribunal de grande instance de Paris soit saisi à l'heure actuelle de cette plainte, M. Aurillac a prétendu faire des révélations, montrant ainsi le peu de souci qu'il a du secret de l'instruction. »* M. Nucci fait référence aux explications données par M. Aurillac, lundi soir, sur Europe 1, lors de l'émission « Découvertes » de Jean-Pierre Elkabbach.

L'ancien ministre de la coopération reproche à M. Aurillac d'avoir fait *« publiquement état »* d'un document dont lui-même *« n'a jamais eu connaissance »* : il s'agit de la lettre accordant la garantie de l'Etat à une association fondée par M. Yves Chalier, l'ancien chef de cabinet de M. Nucci, pour un prêt destiné à l'achat et à la restauration d'un château en Sologne. M. Aurillac avait indiqué, lundi, que ce document portait une signature étant *« apparemment »* celle de M. Nucci. *« Le simple respect d'un débat contradictoire aurait voulu que M. Aurillac, avant de commenter un tel document, en ait donné communication à son prédécesseur pour savoir s'il en était bien le signataire »*, et ce, d'autant plus que le contrôleur financier du ministère du ministère de la coopération n'a, lui-même, pas reconnu sa signature sur ce document, affirme M. Nucci.

S'estimant *« mis en cause publiquement par M. Aurillac »*, le député de l'Isère demande à être *« sans plus tarder mis en possession de ce document qu'il ne connaît pas, afin de pouvoir répondre aux accusations du ministre de la coopération »*.

Répétant qu'il n'a jamais eu connaissance de ce document, M. Nucci n'en n'affirme pas pour autant que sa signature a été imitée. Il n'évoque pas non plus le reste de l'affaire, et notamment le compte commun qu'il possédait avec son chef de cabinet, aujourd'hui introuvable. Interrogé mardi, dans les couloirs de l'Assemblée nationale, l'ancien ministre de la coopération a déclaré qu'il était en train de *« préparer des éléments d'information »* sur sa position.

C. L.

SÉCURITÉ

LE TÉMOIGNAGE D'UN PROFESSEUR D'UNIVERSITÉ

« Dix-sept minutes d'humiliation »

M. Jean-Louis Rigal, professeur à l'université de Paris, nous a adressé le témoignage suivant :

Près de l'hôtel Matignon, boulevard des Invalides, le 4 juin, à 17 h 02 minutes. Je me promenais aux alentours du lycée Victor-Duruy. Un monsieur un peu âgé et visiblement assez pauvre (mais très correctement habillé et non susceptible de « délit de faciès ») m'a abordé pour me demander où était le métro le plus proche et où il pourrait trouver un hôtel, si possible pas trop cher.

A ce moment (au bout de deux ou, trois minutes), alors que le boulevard était très calme, deux individus — me bousculant — se sont précipités sur lui, l'ont ceinturé et ont jeté volontairement à terre le contenu de ses poches (simplement un vieux journal). Je leur ai demandé la raison d'une agression aussi révoltante et injustifiée. Ils n'ont pu que me répondre : *« Police »* et ils ont refusé de me donner leurs noms, les raisons, le mandat qui leur permettait d'agir ainsi (par contre, l'un d'eux m'a montré, de loin, une carte tricolore rayée).

Je leur ai signalé que je porterais plainte immédiatement (et ce d'autant plus que j'étais convoqué à 17 h 30 pour une cérémonie officielle par le secrétariat d'Etat à la francophonie, qui se trouve, comme vous le savez, dans le même pâté de maisons, à l'arrière de l'hôtel Matignon. Une voiture banalisée, immatriculée 86 ENJ 75, s'est alors arrêtée, avec un conducteur en uniforme. Malgré ma persistance et le fait que je les ai mis en garde contre l'absolue illégalité de ce qu'ils faisaient, la séance d'humiliation (le pauvre homme en est sorti en pleurant) a duré dix-sept minutes, avant qu'il ne soit relâché. Bien entendu, tous ses papiers étaient en règle, ce pauvre homme n'avait rien dans ses poches, était né en France et portait un nom bien français.

Cette humiliation m'a particulièrement révolté. Si on en est déjà là, sans motif et avant le vote d'une loi de pleins pouvoirs à la police, qu'en sera-ce demain ? Et si je n'avais pas allégué de mes titres, qu'aurait-on fait à ce citoyen bien ordinaire ? Je précise que je suis professeur à l'université de Paris, membre d'honneur de l'Association des scientifiques parlant français ; président de l'Association des informaticiens de langue française (AILF), ce qui m'a valu l'honneur d'être invité dans les locaux du premier ministre, mais que je n'interviens ici qu'à titre de simple citoyen.

● *Le projet de loi sur le statut des appelés du contingent dans la police.* — M. Robert Pandraud, ministre chargé de la sécurité, a confirmé, le mardi 10 juin, devant la commission sénatoriale de la défense, qu'un projet de loi était en préparation pour régler les modalités du statut des appelés du contingent dans la police nationale.

M. Pandraud a précisé que l'effectif total de ces jeunes, prévu actuellement à quatre cents, sera progressivement porté jusqu'à mille deux cents ou mille quatre cents, *« ce qui ne devrait pas nuire au recrutement des armées »*, a-t-il fait observer.

La mort de Raymond Guyot

UNE LETTRE DE M. PHILIPPE ROBRIEUX

En réponse à une lettre de M. Gérard London publiée dans le Monde *du 30 avril et au commentaire qui l'accompagnait, M. Philippe Robrieux — qui conteste au commentaire — nous a adressé la mise au point suivante :*

« Le 13 décembre 1952, à l'Assemblée, Raymond Guyot cite la lettre de sa belle-sœur, qui vient de dénoncer comme « traitre » son mari, Arthur London, accusé au procès de l'« Aveu », à Prague : *« J'ai eu le douloureux devoir d'informer mes deux aînés de la réalité. Ils m'ont promis de toujours se conduire dans la vie en véritables communistes. »*

Que signifie « informer » et « se conduire en véritable communiste » en 1952 ? Lise London explique : *« Je ne puis comme communiste et comme mère que me (...) joindre à tous les honnêtes gens du pays pour réclamer un juste châtiment contre les traitres que vous jugez. »* Elle précise que *« les liens entre père, frère, mari, enfants doivent céder le pas à l'intérêt du parti (...) »*. Voulant divorcer, elle écrit encore le 13 mars 1953 à son mari pour qu'il renonce à voir ses enfants : *« Ne leur complique pas encore la vie en alimentant en eux une dualité entre la haine qu'un communiste doit éprouver pour les traitres, et l'amour, la pitié, qu'ils ne peuvent pas ne pas ressentir pour leur père. »* Répétons qu'il s'agit là de méthodes staliniennes et d'un enfant auquel « on extorque » des propos infamants...

Le dictionnaire donne à « extorquer » le sens d'obtenir quelque chose sans le libre consentement du détenteur (par la force, la menace, la ruse, etc.). Je me suis donc tenu à un simple rappel historique, normalement favorable à l'enfant. Gérard London, lui, ne peut ignorer ni ces lettres ni l'usage qu'« on » en a fait. Il montre plus que de la légèreté en affirmant que je n'aurais pas vérifié mes sources, en s'estimant diffamé par l'historien de 1986, non par les véritables diffamateurs, ceux de 1952-1953.

● *Antoine Recco se pourvoit en cassation.* — Antoine Recco, condamné, samedi 7 juin, à la réclusion criminelle à perpétuité par la cour d'assises de la Corse-du-Sud (*le Monde* daté 8-9 juin) pour le meurtre de deux jeunes touristes, a signé, mardi 10 juin, son pourvoi en cassation.

● *Confirmation du mandat de dépôt de Souad Aïssaoui.* — La chambre d'accusation de la cour d'appel de Nancy a confirmé, mardi 10 juin, le placement sous mandat de dépôt de Souad Aïssaoui, compagne du terroriste tunisien Habib Maammar qui avait avoué être l'auteur de plusieurs attentats à la bombe en France et en Grande-Bretagne, dont celui qui visait le magasin Marks and Spencer à Paris, le 23 février 1985 (*le Monde* daté 1er-2 juin).

LIBRES OPINIONS

Délit publicitaire

par OTTO SCHILY (*) et FRANCIS CABALLERO (**)

IL y a quelques jours l'Organisation mondiale de la santé (OMS) votait une résolution solennelle recommandant le renforcement de la lutte contre le tabagisme. Un vœu pieux. Dans les cinquante-sept Etats où il existe des lois anti-tabac, elles sont systématiquement violées. En France, la loi Veil du 9 juillet 1976 est proprement ridiculisée.

Alors qu'elle interdit, comme la loi allemande, toute propagande tabagique à la télévision, les marques de cigarettes profitent largement d'une publicité sans « filtre ». Et pour redorer l'image médiatique du tabac, produit nocif de type toxicomaniaque, elles utilisent le sport comme moyen de promotion. Le parrainage des multinationales de la cigarette règne déjà en maître sur la formule 1 et la moto. Mais il envahit peu à peu les autres disciplines : la voile, l'escrime, le ski artistique... et maintenant le football.

Ainsi a-t-on vu les finales de Coupe d'Europe à Lyon (TF 1) et à Séville (A 2) sponsorisées par une marque de cigarettes. Ce n'était qu'un hors-d'œuvre. Le plat de résistance, c'est aujourd'hui le Mundial. Près d'un milliard de téléspectateurs. Avec trois cibles privilégiées : le tiers-monde, la tranche des douze-dix-huit ans, et les *lower class people*. D'où les panneaux à 3 millions de dollars qui bordent les six stades de Mexico.

L'affaire est sponsorisée par une filiale mexicaine du premier groupe mondial. Cela permet une gigantesque fraude à la loi à l'échelle mondiale. La loi française n'est en effet pas la seule à être piétinée. Une trentaine d'Etats subissent le même sort : l'Allemagne, l'Italie, les pays de l'Est, les Etats-Unis et aussi... le Mexique, dont le règlement du 16 décembre 1974 prohibe toute publicité pour le tabac *« associée à des activités sportives »*.

C'est un procédé typique de délinquance en col blancs. Commencée en 1911 avec la dissolution aux Etats-Unis du trust du tabac, elle se poursuit aujourd'hui avec les délits publicitaires. Une délinquance subtile mais très dangereuse. Un million de morts par an dans le monde selon l'OMS.

La seule riposte à ce type de comportement est une vigoureuse action juridique internationale. La France et l'Allemagne pourraient en être les piliers et contraindre par divers moyens les annonceurs de tabac à quitter les enceintes de football. Des stades où ils n'ont rien à faire si l'on en croit Michel Platini, producteur d'un spot anti-drogue : *« Grâce au sport le tabac a été vaincu »*, entend-on. Il ne faudrait pas que ce soit le contraire.

(*) Ancien député Vert au Parlement ouest-allemand.
(**) Agrégé des facultés de droit.

هكذا من الأصل

sports

LA COUPE DU MONDE DE FOOTBALL

Buts au ralenti

Aubaine pour les distributeurs d'appareils électroménagers : grâce au Mundial, les magnétoscopes se sont vendus comme des petits pains. L'indice de l'INSEE pour les ventes de radio-télévision a fait un bond de 34 % en avril dernier par rapport au mois correspondant de 1985, c'est-à-dire dans les semaines qui ont précédé le coup d'envoi de la Coupe du monde.

Guigne pour les arbitres de cette Coupe du monde : grâce au ralenti et à l'arrêt sur image des magnétoscopes, les buts sont parfaitement analysés. L'Australien Christopher Bambridge aurait ainsi dû accorder à l'Espagnol Michel d'ouvrir le score contre le Brésil.

Las ! la Fédération internationale de football (FIFA), qui s'est mise à l'heure de la télévision, ne s'est pas encore mise à l'heure des magnétoscopes. Résultat : des buts attribués à tort à des joueurs.

Le Soviétique Yaremtchouk a été crédité d'un but contre la Hongrie alors que c'était le défenseur magyar Dajka qui a trompé son gardien. Même cas de figure avec l'Italien Altobelli et le Sud-Coréen Cho.

Une erreur de jugement qui a permis à l'attaquant milanais de prendre la tête du classement officiel des meilleurs buteurs avec cinq points. Mais elle n'enlève rien au talent d'Altobelli, qui sera une sérieuse menace pour les Français lors des huitièmes de finale contre la *Squadra Azzurra* à Mexico le 17 juin.

GROUPE A : ARGENTINE BAT BULGARIE (2-0), A MEXICO



Les malheurs de Sofia

De notre envoyé spécial

Mexico. — Les footballeurs bulgares souffrent-ils plus que d'autres du mal du pays ? Après leur défaite contre l'Argentine (2-0), mardi 10 juin au stade olympique de Mexico, les joueurs des Balkans, toujours à la recherche d'un premier succès en quinze matches et cinq participations à des coupes du monde (1962, 1966, 1970, 1974 et 1986) ne peuvent plus qu'espérer être repêchés au titre des quatre meilleurs troisièmes de groupe, pour passer, enfin, un tour dans cette compétition.

Le plus surprenant au niveau de cette constance dans l'échec reste pourtant le comportement des joueurs. Pour assurer leur qualification en visant l'une des deux premières places du groupe A, les Bulgares devaient, impérativement, battre les Argentins. Une affaire bien mal engagée puisque ces derniers ont ouvert le score dès la 3e minute sur un centre de José Cucciuffo repris de la tête par Jorge Valdano.

Toute autre équipe se serait alors organisée pour tenter de remonter son handicap. Les Bulgares, au contraire, ont paru se résigner et céder à un fatalisme très oriental. Comme une victoire suffisait aux Argentins pour leur assurer la première place, quel que soit le résultat de la rencontre Corée du Sud-Italie, les soixante-trois mille spectateurs du stade olympique ont dû subir l'un des matches les plus soporifiques de ce Mundial. Seule chance de se réveiller en sursaut, les deux tirs « cadrés » et un deuxième but des Sud-Américains, marqué de la tête par le Nantais Jorge Burruchaga sur centre de Diego Maradona à un quart d'heure de la fin.

« Même en gardant le ballon au milieu du terrain, nous n'avons pas pu les faire sortir de leur position défensive », expliquait Carlos Bilardo, l'entraîneur argentin, visiblement surpris par l'attitude des Bulgares. Ce comportement résigné est d'autant plus étonnant que la plupart des sélections nationales et des équipes de club redoutent les déplacements à Sofia à cause d'une rudesse et d'un engagement physique souvent excessifs des footballeurs locaux.

Le goût du secret

Comment des joueurs comme Borislav Mihaïlov, Plemen Nikolov ou Nasto Sirakov, radiés à vie voici un an par la Fédération bulgare pour violence, puis amnistiés avant le Mundial 1986, peuvent-ils se transformer en agneaux hors de leurs frontières ? Comme toutes les équipes européennes des pays de l'Est, la Bulgarie ne peut, bien sûr, pas compter à l'étranger sur les encouragements de supporters qui parfois influencent l'arbitrage.

Cette impression d'isolement, surtout dans une épreuve aussi longue qu'une Coupe du monde, est peut-être accentuée par les mesures imposées par les chefs de délégations aux joueurs cloîtrés. Enfin, *« l'honneur »* de porter le maillot national n'est peut-être pas tout à fait aussi motivant que les primes records promises aux footballeurs occidentaux pour leurs victoires au Mundial 1986.

Le comportement de son équipe n'a d'ailleurs pas surpris Ivan Vutzov, le sélectionneur bulgare. Du moins, si on se réfère à « sa conférence de presse » d'après match. *« Je crois que nous avons fait tout ce qui est en notre pouvoir pour aller de l'avant et gagner. »*

Inutile de chercher à en savoir plus. Ivan Voutsov, comme beaucoup de ses collègues, n'a pas été choisi pour confier ses états d'âme.

GÉRARD ALBOUY.

GROUPE A : ITALIE BAT CORÉE DU SUD (3-2), A PUEBLA

Altobelli, maître buteur

Henri Michel a assisté, mardi 10 juin, à la rencontre Argentine-Bulgarie. Le sélectionneur français pensait en effet que l'adversaire des « bleus » en huitième de finale sortirait du stade Olimpico de Mexico. Il misait sur le réveil des Bulgares. Il aurait mieux été inspiré d'aller à Puebla pour le match Italie-Corée du Sud.

La Squadra Azzurra a connu quelques difficultés pour venir à bout des Asiatiques. Les joueurs d'Enzo Bearzot n'avaient pas totalement retenu la leçon de 1966. Lors de cette Coupe du monde, les Sud-Coréens avaient éliminé les Transalpins (1-0), à Middlesborough. Cette fois encore, grâce au manque de rigueur de leurs adversaires, les joueurs de Kim Jung-nam furent particulièrement dangereux, marquant notamment à quelques secondes de la fin de la partie pour revenir à 3-2.

C'est grâce à Sandro Altobelli que l'Italie a évité le piège : le buteur de l'Inter de Milan a marqué deux fois et a forcé le défenseur coréen Cho Kwang-rae à marquer contre son camp. Bref, Altobelli constituera une menace sérieuse pour les Français le 17 juin prochain à Mexico. Belle revanche en tout cas pour le Milanais, qui avait été tenu naguère à l'écart de la sélection italienne en raison d'une fragilité supposée. Depuis qu'en 1982 il a inscrit le dernier but de l'Italie lors de la finale remportée 3-1 contre l'Allemagne fédérale à Madrid, après avoir été l'artisan de l'élimination de l'Argentine, il est bien la pièce maîtresse de l'attaque italienne. Désormais, Enzo Bearzot se demande qui, de Guiseppe Galderisi, Paolo Rossi ou Aldo Serena doit jouer à ses côtés.

Agé de trente ans, Altobelli, qui a été cette saison la cause principale de l'élimination de Nantes en Coupe d'Europe de l'UEFA, a connu sa trente-neuvième sélection lors du match d'ouverture contre la Bulgarie le 31 mai. Au total, il a inscrit dix-sept buts en match international, dont quatre depuis le début du Mundial (et cinq pour la FIFA qui lui attribue le but de Cho). Cela le place en tête du classement des buteurs de cette Coupe du monde, à égalité avec le Danois Elkjaert Larsen. *« Depuis 1984, Sandro est devenu l'un des meilleurs, sinon le plus complet de tous les attaquants »*, a estimé Enzo Bearzot. Un avertissement que ne devra pas négliger Henri Michel.



REUTER

Le joueur de l'Inter de Milan Alessandro Altobelli, actuellement en tête du classement des buteurs, lors du match Italie-Corée du Sud.

Gigi

Les joueurs français, depuis lundi, ont quartier libre. Trois jours de « décompression » avant de gagner Mexico dimanche pour préparer la rencontre avec l'Italie du mardi 17 juin.

De notre envoyé spécial

Guanajuato. — Avec ses paupières en capote de fiacre, son museau pointu et ses mollets de trappeur, papy Giresse se porte bien. Le doyen est comme neuf. Trente-quatre ans aux prunes et, dit la faculté, en l'occurrence le docteur Vrillac, médecin de l'équipe de France, *« totalement intact »*. Bon pour le service, le vénérable vétéran.

Alain Giresse, « Gigi », est un cas. On lui pose quelques questions essentielles sur la vie, ses œuvres, l'avenir du football et de la France. Il s'en moque, tout attendri de voir à deux mètres un colibri faire l'amour à une fleur. On le plaisante sur l'histoire qui court à son sujet. Il paraîtrait qu'au soir de la victoire de Bordeaux en Coupe de France, il se serait couché avec ladite coupe dans son lit. *« Pas vrai,* dit-il en riant, *elle était sur la commode. »*

La coupe sur la commode. Voilà tout Alain Giresse, vieux gamin émerveillé, joie faite joueur : *« Le football, c'est toujours un jeu, une passion. Et la coupe, parce que c'est un objet, même affreux, devient le rêve matérialisé. »* Gigi est un type formidable. A vrai dire chacun s'en doutait un peu.

Et un fameux roublard. Lui fait-on remarquer qu'il passe pour un homme fort intelligent ? Avec de la malice plein les yeux, façon viticulteur médocien, il réplique : *« Oh ! vous savez, je ne suis pas très cultivé. »* Lui parle-t-on de sa petite taille, 1,62 mètre, sorte de regret collectif ou d'hommage vénéneux ? *« Tiens, c'est vrai. C'est dommage. J'aurais marqué plus de buts de la tête. »* Lui cite-t-on son âge, façon d'évoquer ses vieilles jambes, il rétorque : *« Il se pourrait bien à force que cela soit ma dernière Coupe du monde. Ce n'est pas une vie. Quand vous avez vingt ans, on vous reproche votre inexpérience. Quand vous en avez trente, on ne vous pardonne pas votre âge. »*

Il n'a pas trente ans. Mais plus. Et s'il faint de le croire, c'est histoire de bloquer la pendule : *« Arrêter de jouer sera une première mort, ou plutôt une seconde naissance, l'entrée dans une autre vie. D'une certaine manière, ce sera rompre avec la passion, réépouser ma famille. »*

Ce doyen a des devoirs

Il a trente-quatre ans, est une star et ne s'y fait pas. Du moins aux signes les plus extérieurs de la célébrité. La veille, dans un restaurant de la ville, Alain Giresse et Philippe Bergeroo dînant avec leurs épouses n'y coupèrent pas. Deux supporters vinrent pour la photo de famille : *« Que voulez-vous que ça me fasse ? Ça me fait braire, cette sorte de célébrité, non ! Un jour à Bordeaux, je roulais en voiture. Dans une voiture à côté, j'ai vu quelqu'un qui me faisait des grimaces. J'ai fini par comprendre. Il voulait que je lui sourie. Alain Giresse doit toujours sourire. »*

Alain Giresse, *« homme réservé »* ne se doit de sourire à personne. *« Sauf aux gosses, parce que leur bonheur est vrai, leur affection sincère. »* La blessure est encore là d'une fâcherie récente et violente avec le public bordelais. Hors de forme, blessé à un peroné, Alain Giresse a beaucoup attendu cette saison. Trop : *« Ce fut une vraie déception et le début d'un combat personnel. C'était mon public. J'étais le petit chouchou, j'ai fait toute ma vie à Bordeaux, les débuts en 1964, professionnel à dix-huit ans, et j'ai choisi d'y rester, malgré les offres. Et du jour au lendemain, la barre à zéro, on se retrouve seul. Il faut retourner le public, le reconquérir. J'ai réussi, mais cela ne s'oublie pas. »*

Alain Giresse n'est en effet pas du genre à oublier. Ni les déceptions ni les défaites. Ni certaine soirée de Séville, ce fameux France-Allemagne de 1982, et cette image extraordinaire de Gigi quand il s'en retourna vers les siens en rase-mottes, volant littéralement de joie, après le troisième but. Vint la suite, et l'immense cruauté du dénouement, la défaite, de l'euphorie à l'hébétude : *« Je crois bien ce soir-là en quelques minutes avoir connu toute la gamme de sentiments qu'un homme peut connaître dans sa vie. Ce fut magnifique et absurde. Mais il faut payer pour apprendre. »*

Alain Giresse a payé et appris. Il est le doyen, ce qui lui *« crée des devoirs »* vis-à-vis des jeunes joueurs. Il est un des patrons et peut influencer les choix, mais ne se connaît qu'un chef : *« Un joueur doit savoir que l'entraîneur est le patron, qu'il n'est pas possible de vivre à vingt-deux sans ce type de hiérarchie, qu'une équipe ne se décide pas en assemblée générale. »* Il est titulaire indiscutable et n'ignore pas, d'expérience, ce qu'est le déchirement, le malaise des joueurs remplaçants. *« Ils vivent la même vie, mais n'ont pas droit à la conclusion, à l'essentiel, à ce qui est notre raison d'être même : jouer. »*

Alain Giresse est un sage souriant. Il sait qu'il peut s'engueuler sur un terrain avec ses partenaires sens arriere-pensées, sans graves conséquences : *« La langue française est assez riche pour cela. »* Il n'ignore pas que le prochain match sera le plus dur : *« En 1982, on était tombé sur l'Irlande du Nord et l'Autriche. On ne peut pas toujours avoir la chance. Cette fois, ce sera l'Italie, l'équipe tenante. Ces gens-là sont toujours présents. Il n'empêche. Dommage pour eux. Et dommage pour le public. Cela aurait fait une belle finale. »*

Gigi qui confie, en douce, en avoir un peu assez de la vie de pensionnat, mais pas encore du football, refuse les comparaisons. France 1982, France 1986 ? *« Cela ne se jugera qu'au résultat. Simplement il me semble qu'on est plus costauds moralement parce que plus conscients de nos possibilités. On sait qu'on a nos armes. On est champions d'Europe. Et à 3-1, je le jure, cette fois on tiendra. »*

Alain Giresse parle désormais comme un footballeur italien.

PIERRE GEORGES.

L'empire Televisa

De notre envoyé spécial

Mexico. — Par dérision et par fascination, des Chilangos l'appellent le *cinquième pouvoir*. A travers l'Amérique latine, comme en Espagne et aux Etats-Unis, la chaîne de télévision privée Televisa est partout présente sous des sigles et des appellations différentes. A Mexico ses bureaux sont à l'échelle de la ville : gigantesques et multiples.

Car Televisa n'est pas seulement la chaîne privée qui diffuse sur quatre canaux au Mexique (les 2, 4, 5 et 9). C'est une institution dont tout le Mexique est imprégné. De l'ouvrier ou du paysan à l'homme politique et à l'intellectuel. Il y a les anti et les pro, et ceux qui ne savent plus, tellement sa diffusion est large, s'il s'agit d'un monstre ou de l'une des réussites les plus extraordinaires de l'histoire de la télévision dans cette partie du monde.

Les chiffres sont le reflet de cette démesure. Dix mille collaborateurs, 100 milliards de pesos de chiffre d'affaires, six stations de radio et plus d'une centaine de stations locales retransmettent les programmes de la chaîne.

Televisa produit et diffuse dans le monde entier : vingt-deux mille heures (chiffres en 1985), dont près des trois quarts en Amérique latine. Elle vend aussi ses émissions sur des cassettes vidéo qu'elle importe de Taiwan. De la fabrication à la distribution plus de quatre cents sujets ont été vendus l'année dernière. Televisa, c'est aussi des théâtres, des restaurants (avec une participation dans la société Maxim's par exemple), des night-clubs, des spectacles, la Coupe du monde, ou encore le rachat, il y a peu, d'une chaîne brésilienne... Un inventaire qui est d'ailleurs loin d'être complet puisque la société n'est pas cotée en Bourse et que peu de gens savent exactement l'étendue de ses investissements.

Des dérogations très spéciales

Televisa bénéficie aussi de dérogations très spéciales. La société paie ainsi ses impôts sous forme... d'espaces publicitaires à un taux calculé sur les heures diffusées par les différents canaux de la chaîne. Le nombre total d'heures d'antennes est ainsi accordé à l'Etat mexicain pour 12 % sur les ondes de Televisa.

La chaîne sait aussi s'adapter. Accusée pendant longtemps de ne créer et diffuser que des *telenovelas*, des feuilletons qui mêlent romantisme et drame avec une médiocrité relativement constante, elle a décidé d'ouvrir une chaîne culturelle, la « 9 », à la surprise de beaucoup d'intellectuels.

Octavio Paz ou l'Université autonome de Mexico (UNAM) collaborent aujourd'hui à la réussite de ce nouveau pari gagné, même si le canal 9 ne couvre pas tout le territoire mexicain et si l'« impôt » payé à l'Etat l'est souvent sur ce même canal, ce qui permet à Televisa de conserver un grand nombre de créneaux horaires sur ces chaînes « populaires » pour la publicité, par ailleurs absente de la « 9 ».

L'appui des artistes

La réussite de la chaîne ne s'arrête pas là. Le personnel politique par exemple préfère désormais accorder la primeur de ses interventions à Televisa, la télévision d'Etat se trouvant de plus en plus à l'étroit entre sa puissante rivale et sa soumission au gouvernement.

Les artistes aussi préfèrent collaborer avec Televisa. Le montant des cachets n'est pas en cause, mais plutôt le « système Televisa », qui permet aux acteurs et vedettes de réaliser des spectacles maison ou des spots publicitaires. Et la chaîne tient à son exclusivité. Les annonceurs doivent ainsi tourner leurs spots non diffusés sur Televisa avec d'autres acteurs. Un surcoût qui les fait souvent renoncer à passer leurs messages sur d'autres ondes.

Un tel succès connaît parfois ses limites. Ainsi le peintre Tamayo a fait don l'année dernière d'une partie de sa collection privée à l'Etat, avec mission pour Televisa de réaliser le musée, à la condition qu'il soit ouvert en permanence aux visiteurs. La chaîne utilisant plus volontiers les toiles du maître pour des expositions ponctuelles organisées lors de campagnes de promotion et certaines œuvres n'apparaissant jamais, le gouvernement mexicain a été contraint d'intervenir. A la suite des protestations du peintre, il a décidé de décharger Televisa de cette responsabilité. C'est l'Etat qui organisera le musée. Un incident qui ne serait qu'une anecdote s'il n'avait duré près d'un an et déclenché une importante campagne de presse.

Les rapports de cette dernière avec la chaîne privée ne sont d'ailleurs pas simples : *« En fait,* dit un journaliste, *il y a deux types de journaux : ceux qui reçoivent de la publicité de Televisa, et qui s'abstiennent de toutes critiques, et ceux qui sont mis à l'index et n'obtiennent aucune information ni entretien des responsables de la chaîne. »* L'actuel directeur de *Proceso*, M. Julio Scherer, a connu d'ailleurs ces difficultés alors qu'il dirigeait le quotidien l'*Exelsior*.

Mais aujourd'hui plus que jamais Televisa se moque de ces problèmes. La chaîne est plus préoccupée par le Mundial, qu'elle couvre abondamment et avec de gros moyens, sans pour autant réussir des prouesses techniques. Elle continue sa promotion pour la vente d'émissions avec la participation de vedettes internationales, comme Mireille Mathieu dans « Les contes de Cri-Cri... ».

DENIS HAUTIN-GUIRAUT.

LES RÉSULTATS

MARDI 10 JUIN

● *Groupe A :* Argentine bat Bulgarie, 2-0 ; Italie bat Corée du Sud, 3-2.

Classement. — 1. *Argentine, 5 pts ; 2. *Italie, 4 pts ; 3. Bulgarie, 2 pts ; 4. Corée du Sud, 0 pt.

(*) *Equipes automatiquement qualifiées pour les huitièmes de finale.*

A LA TÉLÉVISION

MERCREDI 11 JUIN

- *Groupe B :* Belgique-Paraguay, TF 1, 20 heures, en direct.
- *Groupe B :* Mexique-Irak, TF 1, 22 heures, en direct.
- *Groupe F :* Pologne-Angleterre, A 2, minuit, en direct.

JEUDI 12 JUIN

- *Groupe D :* Brésil - Irlande du Nord, A 2, 20 heures, en direct.
- *Groupe D :* Espagne - Algérie, A 2, 22 heures, en différé.
- *Groupe F :* Maroc-Portugal, A 2, 10 heures, en différé.

Le Monde

EDUCATION

Feuilles lycéennes

Deux cents équipes ont participé au concours de journaux lycéens organisé par le CDIL. Un reflet particulièrement pittoresque des passions, des colères et des espoirs de la jeune génération.

« *SALUT, je m'appelle Julia. J'aime les filles et les garçons,* les Derniers Jours de Pompéi. *Why ? Nous ressentons tous le besoin de nous exprimer, d'exister pour quelqu'un. Les tables des lycéens en témoignent, parce que nous nous côtoyons sans nous connaître. Parce que nous nous lisons sans nous l'avouer. Parce que le lycée n'est pas seulement un endroit pour développer notre matière grise.* » S'exprimer, écrire ce que l'on ne peut dire, partager ses passions voire ses fantasmes, mais aussi créer en toute liberté, c'est tout cela que l'on trouve dans l'univers un peu étrange des journaux lycéens.

Certains sont officiels. Ils se conçoivent et se fabriquent avec l'aide ou l'œil attentif de l'administration. D'autres sont diffusés sous les tables ou discrètement à la sortie du lycée. Mais tous laissent apparaître la même soif de liberté et la même volonté d'expression à travers l'écriture ou le dessin pour rompre avec la monotonie de la vie lycéenne.

A travers ces journaux aux titres les plus inattendus *Lapsus, la Griffe, l'Avis des bêtes, Air libre, Polémique-Victor, Canicule* ou *le Petit Tortionnaire*, c'est tout un aspect méconnu de la vie lycéenne qui est dévoilé. Il faut les saisir au vol, les prendre comme des flashes, car le plus souvent ils n'existent que le temps d'une passion. Les éditoriaux annoncent toujours la naissance, voire la renaissance, du numéro 1 « *tant attendu* », mais qui ne sera probablement jamais suivi d'un numéro 2.

Pour éviter que ce matériel culturel ne disparaisse, des lycéens parisiens ont créé, en 1981, le Centre de documentation et d'information lycéen (CDIL). Leur objectif : repérer, aider et archiver l'ensemble des publications lycéennes. En 1985, le CDIL organise « Scoop Stock » le premier concours de la presse lycéenne. Les résultats dépassent les espoirs : 350 inscrits et 200 participants au concours. La preuve est faite de la bonne santé de l'empire de presse lycéen.

Cette année « Scoop Stock », parrainé par *le Monde, Ouest-France, Phosphore* et France-Inter, a connu le même succès. A l'origine de cette manifestation, qui a réuni plus de quatre cents jeunes à Strasbourg, Gilles Rivet et Pascal Famery, deux anciens « *maoïstes staliniens* », qui ont gardé de leur jeunesse « *le virus de l'initiative lycéenne* ». La presse lycéenne a en effet connu des hauts et des bas. Très florissante après 1968, elle était l'organe de la contestation de l'institution scolaire. Les animateurs des journaux de l'époque étaient des militants d'extrême gauche. Avec les années la contestation s'est faite de moins en moins vive : abandonnant l'expression écrite, elle se réfugiait dans la musique rock réservée à quelques initiés. Il faudra attendre la création des radios locales privées pour que les lycéens reprennent la parole. Mais, très vite, la commercialisation de ces radios n'admettra plus l'amateurisme, et les jeunes en seront plus ou moins évincés.

Jeu de massacre

Ils reviennent donc à leurs premières amours : la presse écrite. Mais, à la différence de leurs aînés, pour qui le journal n'était que le support pour faire passer des idées, les rédacteurs de 1986 ont le souci du professionnalisme. Le souci esthétique domine l'ensemble des publications, les maquettes sont très soignées et laissent une place importante au graphisme. Toutes les techniques journalistiques sont utilisées : interviews, dossiers, libres opinions, sondages... Dans certains journaux, la publicité fait son entrée. Pascal Famery voit dans cette évolution un changement de motivation des jeunes : « *Aujourd'hui, ils veulent être reconnus. Pour sortir de l'anonymat, ils conçoivent des journaux susceptibles d'être lus par un public plus large.* »

Si la contestation politique a quelque peu disparu, la nouvelle génération n'en a pas pour autant perdu l'esprit critique. Comme leurs aînés, ils pratiquent le jeu de massacre avec la férocité et l'insolence de la jeunesse. Le langage devient plus imagé, et la syntaxe a de quoi faire frémir les correcteurs en ces temps d'examen. Pour épingler leurs cibles favorites, ils n'hésitent pas à tremper les plumes dans le vitriol.

Les plus malmenés sont évidemment les hommes politiques. Ils y passent à peu près tous, même si des « égards » tout particuliers – que la bienséance nous oblige à taire – sont réservés à M. Le Pen. Et la campagne électorale ne semble pas les avoir fait remonter dans l'estime des futurs électeurs. « *Admettez qu'il y a de quoi rire. On croirait voir des enfants. Tu m'exposes ton idée, je la démonte : tu te fâches, je te nargue. Tu m'insultes, je t'envoie un argument dans les dents ; tu me contres, je pleure. Tu m'assommes de chiffres imprévus, je raconte aux copains la bêtise que tu as faite pendant ton mandat. Tu me piques mes voix, je te tiens par la barbichette. Les studios des débats politiques ressemblent étrangement à des cours de récréation où les bébés Cadum syndiqués jouent aux cow-boys et aux Indiens.* »

Les grandes causes

Autre cible privilégiée : les enseignants. *L'Echo des Trobriand* a interviewé Mme le proviseur. Pour la mettre à l'aise, les premières questions sont sans détour : « *Connaissez-vous votre surnom ?* » « *Où étiez-vous en 1968 ?* » « *En vous réincarnant qui voudriez-vous être ?* » *Le Petit René* a transformé le collège en film. Les enseignants seront heureux d'apprendre que la salle des professeurs est *la Planète des singes*, le cours de mathématiques *20 000 lieues sous les mers*, l'interrogation orale *Je ne sais rien mais je dirai tout* et l'interrogation écrite *Cris et chuchotements*. Quant au plan Informatique pour tous, il se transforme en une curieuse maladie : l'ordiomanie. « *A ses débuts elle se manifeste par un sentiment de frustration qui fait tomber le sujet dans un état maniaco-dépressif aigu, lequel ne tarde pas à affecter le langage. Le sujet se met alors à prononcer des phrases incohérentes, des monosyllabes incongrues. Il ne boit plus, ne mange plus, ne se lave plus, bref ne vit plus : il programme.* »

Mais à côté de cet esprit frondeur – qui dénote plus une volonté de tourner les institutions en dérision que de les détruire – apparaît ce que l'on peut qualifier un « humanisme lycéen ». Si cette génération semble réticente à s'engager dans la politique ou le syndicalisme, on la sent en revanche prête à épouser les grandes causes. On trouve dans presque tous les journaux, des articles pour dénoncer le racisme et la guerre, pour sensibiliser les lecteurs aux problèmes du tiers-monde et à l'écologie. *Contre vents et marasmes* condamne avec la même vigueur l'apartheid en Afrique du Sud, la violence au Chili et la pêche à la baleine. Dans un collège, les élèves fondent le SAMU *(S'aimer mieux pour l'univers)*. Un autre consacre la moitié du prix de vente du journal à l'achat de lentilles et de farine pour l'Afrique.

Cet humanisme a ses héros : Harlem Désir, Mandela, Cousteau, Daniel Balavoine qui venait de mourir dans le Paris-Dakar. « *Le dieu du désert est mort* ». « *Adieu l'artiste* »... « *J'ai voulu faire le plus simplement possible avec toutes mes larmes et mon cœur un hommage à ce frère qui nous a quittés en plein vol vers la gloire et l'amour* ».

Enfin ceux qui imaginent que le romantisme a disparu se trompent : tous les journaux ont leur coin des poètes. Les thèmes transcendent les générations, et ce sont toujours les mêmes questions que les jeunes abordent en jouant avec les mots : la vie, l'amour, l'amitié, la solitude, la mort. Les professeurs de français seront alors rassurés, car à travers ces vers apparaissent, sinon des génies, du moins de réels talents. Poètes éphémères, journalistes d'un jour, tendresse et ironie, violence et passion... Ils sont faits de tout cela, les journaux lycéens. Ils sont le symbole de l'adolescence et comme tels doivent être pris au sérieux – même si quelquefois ils peuvent nous irriter.

FRANÇOIS DANCHAUD.

★ CDIL, 38, rue de Bellefond, 75009 Paris. Tél. : 45-26-29-32.

La palme à « Lapsus »

DIRECTEUR, rédacteur en chef, secrétaire de rédaction, Michel Temman cumule toutes les fonctions importantes de son journal : *Lapsus*. Malgré ses écrasantes responsabilités, c'est un patron heureux que nous avons rencontré. Le premier numéro a été tiré à 250 exemplaires, le second à 350, quant au troisième, tous les élèves du lycée Flora-Tristan de Noisy-le-Grand (Seine-Saint-Denis) vont se l'arracher : *Lapsus* vient en effet d'être consacré meilleur journal lycéen de France au concours « Scoop en Stock » 86. Michel, élève en 1re B, n'en croit pas ses yeux, lui qui, depuis son plus jeune âge, rêve d'être journaliste. « *Je ne pouvais plus attendre, il fallait que j'écrive et que je crée un journal* », explique-t-il. Il a fallu d'abord convaincre l'administration, qui ressent toujours une certaine appréhension face à ce genre d'initiative. Grâce à des trésors de diplomatie, Michel a réussi à emporter la décision. « *Madame le proviseur a même décidé de nous attribuer une subvention de 1 000 F* », explique-t-il. Une petite équipe s'est mise alors au travail pour définir la « *politique rédactionnelle* », concevoir une maquette et trouver un titre. « *Nous voulions que notre journal ressemble à un vrai journal.* »



Dès le premier numéro, la une annonce une rencontre avec Joseph Joffo, l'auteur du *Sac de billes*. Le scoop du numéro deux est une interview exclusive de Serge Gainsbourg.

Mais les élèves attendent surtout d'un journal lycéen qu'il traite de la vie du « bahut ». C'est là toutefois que le bât blesse car la liberté d'expression, parfois corrosive, des rédacteurs n'est pas toujours bien vue par l'administration du lycée.

« *Avant que le journal ne paraisse, nous nous sommes engagés à en discuter avec le proviseur. Il arrive que des articles suscitent la contestation.* » Dans son numéro deux, *Lapsus* a publié un compte rendu du conseil d'administration du lycée sous le titre évocateur : « Poulailler... ou conseil ». Après bien des négociations, l'article est paru, mais les élèves ne sauront pas qui se cache derrière les « *TUUUT* » qui ont remplacé les noms propres à la demande de la direction.

Mais Michel n'est pas troublé par ces péripéties et il a bien d'autres projets en tête pour l'année prochaine. « *Nous avons vécu une expérience formidable, mais je dois avouer qu'il n'est pas évident de concilier les études et les responsabilités d'un journal* », observe-t-il.

Festival d'« Art ado »

LE premier Festival d'Art ado s'est tenu du 6 au 9 juin, au lycée autogéré de Paris, 393, rue de Vaugirard (15e). Musique, théâtre, photos, défilés de mode : tels sont les fruits d'un enseignement expérimental fondé sur l'égalité entre les élèves et les professeurs. Ici, on choisit les « matières » que l'on désire s'approprier, on vient aux cours – pardon, aux ateliers et aux modules... – quand on le désire. Le mot obligation a été rayé de la « Constitution » du lycée. « *Il est interdit d'interdire* », scandaient leurs parents il y a vingt ans.

Le mot d'ordre pourrait être « l'expression par la création ». Dans le jardin, une agréable sculpture de béton, visages encastrés, côtoie une fresque où chacun y est allé de son pinceau. Au rez-de-chaussée, l'expression corporelle réunit, dans une chorégraphie improvisée, sans complexes et sans frontières, les lycéens français et leurs homologues allemands de Bielefeld.

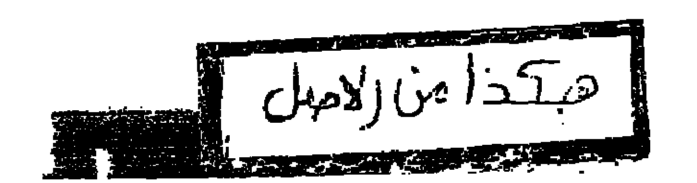
Si les élèves du lycée autogéré ont la veine artistique, comme en témoignent leurs concerts de jazz, leurs vidéos et leurs montages photos qu'ils baptisent « Beurk-Art », ils s'enthousiasment aussi pour l'actualité, en particulier l'apartheid et Tchernobyl, auxquels ils consacrent deux expositions.

Et le bac dans tout ça ? Peu importe. « *Ici, tu te présentes quand tu te sens prêt, personne ne peut t'y obliger* », déclare Jacques Bonnisseau, professeur de sciences naturelles. « *L'objectif n'est pas de donner une culture générale aux élèves, mais qu'ils se l'approprient par eux-mêmes.* » 40 % de réussite l'an dernier, voilà un résultat qui lui paraît excellent.

A. L.







Le Monde

ARTS ET SPECTACLES

Ouverture du musée Napoléon à Fontainebleau

La pourpre impériale et la redingote grise

Après quatre ans de travaux, le musée napoléonien, inauguré par M. Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat à la culture, ouvre ses portes. Que d'or ! Que d'or !

Les musées dédiés à Napoléon pullulent en France. La Malmaison a le sien, ainsi que Bois-Préau, en face du parc de Joséphine. Il y a aussi le château de Compiègne, Ajaccio, bien sûr, l'île d'Aix et quelques autres plus modestes. Cette prolifération semble normale aux Français qui continuent de chérir le grand homme, si l'on en croit un récent sondage. Chaque sanctuaire exhibe donc son lot de petits chapeaux et de redingotes grises, sa poignée de médailles et un nombre impressionnant de lits de camp qui tous ont exclusivement servi de couche au petit caporal en campagne.

Mardi 10 juin, le secrétaire d'État à la culture, Philippe de Villiers, sautait de son hélicoptère, avec un certain regard, pour inaugurer au château de Fontainebleau, l'ultime temple impérial. Dans sa foulée, la haute silhouette du prince Napoléon, l'arrière petit-neveu, à qui l'on doit ce nouveau mémorial. C'est en effet en 1979 que le descendant de Jérôme Bonaparte, dernier rejeton de l'insatiable tribu corse, fit don à l'Etat des collections qu'il tenait de son grand-père, mais aussi de l'impératrice Eugénie, la veuve de Napoléon III.

Après mûres réflexions, il fut décidé de scinder le legs en plusieurs lots. Ce qui se rapportait au Consulat fut aiguillé vers la Malmaison. Les vestiges de Sainte-Hélène et du retour des cendres gagnèrent Bois-Préau. Les souvenirs de Napoléon le petit ont été expédiés à Compiègne. Quant aux papiers, ils furent orientés vers les archives nationales. En revanche, la période proprement impériale (1804-1814) a été regroupée à Fontainebleau. Ensuite, afin d'harmoniser les collections, on procéda à des échanges judicieux entre les différents centres du culte. Et pour que le musée ait définitivement belle allure, on fit venir de Versailles et du Garde-meuble national un certain nombre de pièces qui y étaient déposées.

Le choix de Fontainebleau est assez logique. C'est là que, selon Vigny, eut lieu, en 1804, la fameuse scène entre le pape Pie VII et le futur César. Promesses, éclats de voix, menaces, mots d'auteurs – *commediante, tragediante.* – Un vase de Sèvres fut brisé et l'empereur finalement couronné à Notre-Dame. Dix ans après, le 20 avril 1814, dans la cour du Cheval-Blanc, l'empereur aux abois fit à sa vieille garde des adieux multipliés par cent mille images d'Epinal. Fontainebleau ouvre et ferme la parenthèse d'un règne. Ce fut, en outre, l'une des résidences favorites de Napoléon. Il l'avait surnommé «la maison des siècles», en raison des innombrables bâtiments disparates accolés les uns aux autres au cours des âges, depuis François Ier. En 1807, on le voit s'y installer pour un mois et demi d'affilée. Une éternité pour cet agité perpétuel.

Comme partout ailleurs, il voulut y laisser sa marque. Mais, là encore, il n'en eut pas le temps. L'école spéciale militaire bivouaquait depuis 1803 dans l'aile Gabriel, élevée sous Louis XV. Elle y resta cinq ans, avant de gagner ses quartiers de Saint-Cyr.



L'impératrice Marie-Louise peignant Napoléon par A. Menjaud

Après son départ, le bâtiment fut restauré et décoré. Dans la foulée, un côté de la cour du Cheval-Blanc fut rasé. Prologue à des travaux géants, qui se résoudront en une médiocre grille d'honneur, celle que l'on voit aujourd'hui. Dans cette aile, décidément transformable à vue, Napoléon III construisit un théâtre. Sadi Carnot puis Félix Faure y firent de courts séjours à la suite de leurs présidentiels patrons. A partir de 1920, chaque été, des étudiants américains venaient y étudier les beaux arts. La Ve République a décidé d'y faire revivre les fastes de la cour impériale.

La famille au grand complet

Il a fallu d'abord aménager le décor dont rien ne subsistait. Sur des modèles conservés au château même ou au mobilier national, on a refait tisser les tentures qui ornent chacune des quinze pièces ouvertes au public. Damas, lampas ton sur ton, gourgourans de soie rayés à bandes alternativement brillantes et mates. Les couleurs claquent : vert à étoiles et rosettes, jaune et blanc à feuilles d'acanthe, bleu céleste, chamois, cramoisi. Tout est riche, comme on le dit d'une pâtisserie qui l'est trop. Rutilant. L'or brille partout. Chaque salle est organisée autour d'un thème. Dans la première, consacrée à Napoléon empereur et roi, on peut admirer ses habits de sacre, surbrodés, son épée enrichie de diamants, gros comme des œufs de perdrix – une étiquette énigmatique précise : «les pierres sont fausses mais sont anciennes». Dans une autre salle s'étale la somptuosité de la vaisselle ; pièce de résistance, le «grand vermeil» offert par la Ville de Paris. Partout de la porcelaine de Sèvres minutieusement peinte. Sous sa tente de campagne en indienne (des coloris pour une fois discrets), l'inévitable petit chapeau à deux cornes et la redingote grise, l'uniforme de colonel de grenadiers de la garde et les différents ordres qu'il a créés. Ici, nous dit-on, tout est authentique : ce sont des dons du petit-neveu qui les a donnés. On voit encore le berceau du roi de Rome, le bureau coulissant de l'empereur et un très beau meuble italien ayant appartenu à sa sœur Elisa. Car la redoutable famille est là – au second – au grand complet. Depuis Laetitia, Madame Mère – service en vermeil, portrait peint par Gérard – jusqu'à Jérôme – cuirasse, fontaine à thé en vermeil, portrait peint par Gérard – sans oublier l'impératrice Marie-Louise, – service dit «des peines et des plaisirs de l'amour», exécuté à Sèvres et portrait peint par Gérard. Il y a aussi un tableau de l'empereur par David. Il ne manque que Lucien, la mauvaise tête, exilé à Rome, qui n'a pas droit au moindre médaillon.

L'aménagement et la rénovation des salles a coûté plus de 25 millions de francs, mais ils ont permis de refaire entièrement la réception du musée qui accueille tous les ans 450 000 visiteurs. Ces derniers ne manqueront pas d'aller jeter un œil sur l'un des chefs-d'œuvre de Fontainebleau enfin visible : la chambre à coucher de l'impératrice dont le lit monumental avait été conçu pour la reine Marie-Antoinette. Il est surmonté d'un amour, un doigt sur la bouche, environné de pavots et de touffes de lys. Sur les murs, une soierie au superbe motif exécutée à la fin du règne de Louis XVI. Ou plutôt, sa reconstitution. Brûlée par le soleil, il a fallu la retisser entièrement. Les entreprises Prelle, Tassinari et Chatel, de Lyon, s'en sont chargées. Aidés de brodeurs (Brocard) et de passementiers (Louvert et Mauny), ils ont mis vingt ans pour réaliser ce travail, à raison de 10 mètres par an. Une pure merveille. Le conservateur, M. Jean-Pierre Samoyaut, arrive au bout de ses peines. En poste depuis quinze ans, il ne lui reste plus que trois gros morceaux à retaper. Les appartements privés de Napoléon et ceux de Pie VII, qui seront ouverts vraisemblablement l'année prochaine. Un travail plus délicat : la réfection du théâtre de Napoléon III, en triste état, et le musée chinois de l'impératrice Eugénie, l'Extrême-Orient vu par les yeux d'Offenbach. Mais peut-être Jean-Pierre Samoyaut ne sera-t-il plus là. On parle de lui pour Versailles ou, pour le coup, il aurait encore du pain sur la planche.

EMMANUEL DE ROUX.

Hanne Darboven à l'ARC

Murs d'images

En mille six cents panneaux muraux, Hanne Darboven raconte tout, elle-même et le monde.

Peut-être a-t-on vu déjà, en Allemagne ou ailleurs, à l'occasion de grandes rencontres internationales – Kassel, Venise – ou même à Paris («Art-Allemagne aujourd'hui», en 1981, à l'ARC) le travail d'Hanne Darboven largement déployé : des murs entiers couverts de pages d'écritures manuscrites et de chiffres systématiquement ordonnés. Cela arrêtait, intriguait, fascinait. Aux heures dures des manifestations d'art conceptuel, il y avait dans ces notes de lecture, simulacres de textes, transposition illisible de *l'Odyssée* ou des *Mots*, de Sartre, la preuve patiente d'un vécu personnel, un côté autobiographique, journal intime maquillé, camouflé sous une sagesse de scribe. Visuellement, c'était beau, musical, ces traces de temps passé, ce tricotage de Pénélope pensante et fragile comme roseau.

Aujourd'hui Hanne Darboven a singulièrement élargi le cercle de sa folle entreprise qui de l'écrit a gagné le langage des images, dont elle nous submerge avec son *Histoire de la culture 1880-1983*, un spectaculaire montage de mille six cents panneaux de 50 × 70 centimètres, des collages associant photocopies et cartes postales, vignettes, etc... collectées, classées, méthodiquement rangées, mises en mémoire (quelque part l'ordinateur est comparé au métier Jacqard), réparties en «vingt-quatre chants», où l'on peut recenser toutes les formes d'images possibles : albums de paysages romantiques, albums de famille (pour l'histoire personnelle), de photos kitsch, vignettes publicitaires trouvées dans les tablettes de chocolat (pour l'enfance), herbiers, couvertures de *Der Spiegel* (pour la politique), pages du catalogue de la collection Ludwig (pour l'art), mais aussi images de stars d'Hollywood (le monde vu comme un spectacle), documents évoquant la naissance de la photographie, l'industrialisation de l'Ancien et du Nouveau Monde, les deux guerres mondiales... Ponctuellement, un peu comme un leitmotiv, des pages d'écritures reviennent, affirmant le tempo personnel de l'artiste, recoupant le temps historique.

Que retenir de tout cela, auquel s'ajoute un cortège d'objets à fonction symbolique, portant sur les religions, l'unité de l'Allemagne, la démocratie, les faits de société ? Au-delà de l'ampleur de la tâche que s'est fixée l'artiste, et qui en soi inspire le respect, au-delà de cette volonté affichée de donner personnellement du sens à l'histoire, ne faut-il pas voir dans ces montages une réflexion sur la capacité de l'image à informer et à désinformer – par la surinformation ou la manipulation formelle ? Des propos d'actualité.

GENEVIÈVE BREERETTE.

★ ARC. Musée d'art moderne de la Ville de Paris. Jusqu'au 22 juin.

Deux expositions à l'Institut français d'architecture

Chapeaux ronds, chapeaux pointus

«Modernité et régionalisme en Bretagne» et «Ingo Maurer», deux expositions qui se sont rencontrées par hasard.

Si le titre et l'évocation n'en étaient si bêbêtement ennuyeux, nous n'aurions peut-être pas attendu Ingo Maurer et ses petites lumières pour évoquer cette vaillante et rigolote exposition : «Modernité et régionalisme en Bretagne.» Elle nous prend l'architecture des pays du biniou (cornemuse bretonne) au lendemain de la première guerre mondiale pour la conduire au lendemain de la seconde : 1918-1945, la durée d'une bonne fièvre régionaliste dont les symptômes, ici, sont purement plastiques.

Les voies de l'identité locale s'y révèlent beaucoup plus variées que prévu. Et, pour tout dire, on découvre que ces paysages de vacances, ces façades à peine entrevues en allant faire ses courses ou ces drôles de bicoques que nos parents louaient un mois ou deux sur la saison relèvent d'une entêtée bretonnité.

On comprend enfin ce que signifie régionalisme en matière d'architecture : une partie carrée, dont Le Corbusier, Zig et Puce et un chapeau rond seraient les protagonistes exultants.

Ingo Maurer n'a strictement rien à voir avec la Bretagne, sinon pour l'avoir rencontré à l'IFA. Lui, c'est plutôt une affaire de chapeaux pointus, et même d'entonnoir tant ses idées paraissent folles. Ses idées, ou plutôt celles de son équipe – il tient à cette solidarité créatrice, – s'appellent *Ya Ya Ho* ou bien *aha SoSo*, ce qui n'explique pas vraiment qu'il soit installé en Allemagne. «Ingo Maurer and Team» s'occupe d'éclairage et d'espace. A l'origine, il y a Bulb, une lampe-ampoule, présentée comme un hommage à Edison, qui est devenu un classique du design dans les années 60. Depuis, il y a eu Ilios, «*soleil d'opaline suspendu entre deux fines tiges d'acier et l'un des plus remarquables lampadaires à halogène d'aujourd'hui*», nous souffle le dossier de presse.

Ya Ya Ho, on avait pu le (ou la) voir en 1985 lors de l'exposition «Lumière, je pense à vous», au Centre de création industrielle (CCI). C'est un système de câbles à basse tension (12 volts halogène, idéal pour enfants turbulents), tendus dans l'espace, sur lesquels on place des éléments extrêmement bizarres et inhabituels, terminés par de petites ampoules munies de discrets abat-jour.

Aha SoSo, si vous me suivez bien, est une extension de l'idée précédente. Maurer et ses sbires en font précisément la démonstration à l'IFA, dans deux belles caves voûtées. Cet espace, où s'accroche inopinément la lumière sur le principe de la toile d'araignée, est superbe, comme envahi par la plus délicate, la plus abstraite des poésies. Et à peu près aussi facile à décrire que l'Amérique avant sa découverte. Ya Ya Hooooo !

FRÉDÉRIC EDELMANN.

★ Institut français d'architecture, 6, rue de Tournon, 75006 Paris. Tél. : 46-33-90-36. De 12 h 30 à 19 h, jusqu'au 14 juin.

Le premier Festival des arts électroniques de Rennes

Tremblants simulacres

La fée électronique s'est penchée sur la capitale du Minitel. Résultat : un festival tout nouveau.

C'était le 14 juillet, ce dernier week-end, à Rennes. Avec les «poussez pas derrière» de ceux qui poussent toujours et les «qu'est-ce que tu vois, Gégé ?» du père qui a perché fiston sur ses épaules en guise de télescope. Oui, toute la ville semblait s'être déversée, à la nuit tombée, sur les quelque cent mètres de rue piétonne qui séparent l'hôtel de ville de la place de la République. En haut, une Barbarella dévêtue tirait des feux d'artifice d'un pistolet doré tandis que ses acolytes masqués se croisaient d'un pas saccadé sur des accords synthétiques maigrement diffusés. «Parade de robots» titrait l'affiche. «Humains, trop humains», se plaignaient les badauds.

En bas, mystère. Une immense photo d'Orlan (madone «in» du multimédia) collée en effigie sur la façade de l'hôtel des Postes et entourée, comme un autel, d'ampoules multicolores, annonçait quelque messe noire. Mais un laser vint bientôt tracer sur la pierre des slogans à la gloire des PTT ! «Conceptuel ou bâclé ?» s'interrogeaient les mieux informés.

Sur la fée électronique, la ville de Rennes a cependant décidé de miser. Et, comme dit le député-maire, «*ici, quand on décide quelque chose, on le fait*». Edmond Hervé n'a donc pas été découragé par le désistement de l'Etat, qui devait financer pour moitié ce premier festival. L'EDF, la SNCF, la direction régionale des postes, y sont allés de leurs deniers pour arrondir de 500 000 F les 2 millions et demi investis par la municipalité. Rennes, ville au futur (*le Monde* du 15 novembre 1985) qui entend le rester, riche dès mars prochain d'un réseau de télédistribution, port d'attache du premier studio de télévision numérique au monde, Rennes, où le Minitel est né, sera-t-elle la capitale des arts avancés ? «*Ce que l'on voit ici, on ne le voit qu'à Varsovie ou à Beaubourg*», dit Edmond Hervé. Par ce qu'ils ont vu, la biennale de Venise et Montréal sont, en tout cas, déjà intéressés.

Ce premier festival n'a pourtant pas choisi d'être spectaculaire. En attendant Bernard Szajner, son «Laser graphic» et la diffusion des matches du Mundial sur grand écran, les *Fragments lunaires* de Friloux-Gedanken proposaient une dérive verbale et gestuelle pour une seule actrice (Carinne Vandenbussche) et bande électroacoustique (Alain Lithaud) à savourer en petit comité. De très intéressantes projections vidéo non-stop (films d'Ashley, d'Atlas, de Fargier...) ne s'adressaient pas non plus au premier consommateur de télé venu. L'exposition d'art plastique (Laurie Anderson, Allen, Arman...) et les concerts de musique électroacoustique étaient, quant à eux, faute de commentaires et de repères, carrément ésotériques.

Mais l'idée était rigolote de flanquer le grand escalier de la mairie de deux énormes boîtes à sons (Jean-Marc Vivenza) diffusant en boucle des vrombissements d'usine : les jeunes mariés du samedi ne s'en sont pas remis. Et le «chant d'interactions» de Piotr Kowalski, réglant sur les pas de chacun le clignotement de parois lumineuses, aurait été séduisant s'il n'avait été, en fait, prévu à l'échelle d'un quartier et ici miniaturisé : les visiteurs n'ont fait que passer.

Ces trois expositions installées dans la salle omnisport – «Ecrans modèles», «Machines à musique», «Image du corps, image de la terre» – n'avouaient pas non plus très clairement leur projet. Certains centres ou studios n'étaient, bizarrement, pas représentés – en musique, par exemple, ni Bourges, ni l'Itinéraire, ni le Gram lyonnais. Certains matériels importants étaient soit absents (la 4 X de l'IRCAM), soit décrits sans être exposés (le studio Syter du GRM). Le stand de l'UPIC, animé par deux stakhanovistes de la démonstration, eut, en revanche, plus de succès que le tapis musical du groupe Cerf-volant, preuve qu'à Rennes le public ne venait pas pour s'amuser : une manifestation comme celle-ci – que l'on retrouvera probablement très peaufinée dans deux ans – montre qu'il est difficile de faire passer une information précise sur des techniques avancées à la faveur d'un festival dont la vocation est de divertir.

ANNE REY.

★ Jusqu'au 14 juin. Renseignements : Maison de la culture, tél. 99-31-53-33. Toutes les manifestations, sauf les spectacles, sont entrée libre.

CINÉMA

« L'Amant magnifique », d'Aline Issermann

Etreintes occasionnelles

Antoine (Robin Renucci) gère un élevage de chevaux en pleine nature. Sa femme, Viviane (Isabel Otero), s'ennuie et leur amour s'effrite dans la monotonie. Un palefrenier, étrange et beau, Vincent (Hippolyte Girardot) attire irrésistiblement la jeune femme. Elle va vers lui, ils s'étreignent. Antoine chasse le palefrenier. Viviane quitte tout pour partir avec lui. Cette histoire semble banale, mais la réalisatrice du *Destin de Juliette* sait transcender la banalité pour mettre au jour le cheminement secret des sentiments.

L'Amant magnifique est un hymme au corps féminin, à l'union physique avec l'homme, qui pense d'abord au plaisir, à l'épanouissement de sa partenaire ; un hymme qui se voudrait sacré dans le rapport de la sexualité à la terre, aux arbres, au ciel. A l'eau aussi, mais lorsque Viviane et Vincent se trouvent au bord de la mer, à proximité d'une zone industrielle, leur communion avec la nature n'existe plus.

On s'en voudrait, dans l'état actuel du cinéma français, de ne pas saluer l'originalité d'un film qui bannit tout aussi bien le réalisme grossier que le romanesque à tout faire. Aline Issermann redonne à l'amour hétérosexuel un embrasement à la fois charnel et spirituel qu'on ne lui connaissait plus à l'écran. Les corps nus, les caresses échangées vibrent d'une sensualité à laquelle répondent le frémissement des branches d'un olivier, les friselis de l'eau, l'immensité des paysages. La rigueur des cadrages et des compositions photographiques est admirable.

Pourtant, on regrette la minceur du scénario, la répétition presque obsessionnelle des étreintes, où Hippolyte Girardot, à la longue, n'est plus un comédien mais un objet, et l'opposition entre la nature exaltante et la société porteuse de violence et de gangrène, qui semble plaquée sur l'itinéraire du désir fou, de son accomplissement.

J. S.

★ Voir les films nouveaux.

Le festival du film gay

Organisé par *Nouveau Langage* avec le soutien de *Gai Pied Hebdo*, ce festival international n'a pas de précédent à Paris et se veut un événement. Il présente, du 11 au 24 juin, aux cinémas Olympic, une trentaine de films anciens ou contemporains venus de divers pays et dont l'homosexualité, masculine surtout, est le sujet, traité soit par allusion, au temps où la censure veillait, soit directement, depuis l'ère libérale.

Parmi les inédits en compétition (projetés à l'Olympic, 10, rue Boyer-Barret, 14e), on verra des films espagnols tournés depuis la mort de Franco tels *Un homme appelé Fleur d'automne* ou *A un dieu inconnu* ; une comédie allemande sur le SIDA, *Pas de morale pour un virus*, de Rosa von Praunheim et le film grec déjà célèbre *Anguelos*.

Parmi les classiques et films rares (projetés à l'Olympic Entrepôt, 7, rue Francis-de-Pressensé, 14e), on signale *Différent des autres*, de Richard Oswald (1919), avec Conrad Veidt, produit par l'Institut Hirschseld et qui provoqua la colère des nazis ; la version allemande de *Victor Victoria ; Mikael*, de Carl Dreyer et une perle italienne, *le Trou aux folles (1979)*.

Un prix du public et un marché du film gay sont prévus. Séances tous les jours de 16 heures à 22 heures avec des supplémentaires à 14 heures les samedi et dimanche. Rens. : 43-57-52-05, 47-97-06-41 et 42-82-18-02.

« Les Plaisirs de la chair », de Nagisa Oshima

Le précepteur débauché

Un inédit du cinéaste de l'Empire des sens. *Déjà la passion. Déjà la chair. Triste hélas. Et belle.*



Que les plaisirs de la chair sont vains, quand ils sont monnayés, c'est une des leçons apparentes de ce très beau film d'Oshima, tourné en 1965 (et intitulé sobrement au Japon « les Plaisirs »), d'après un roman de Futaro Yamada. Pour amère qu'elle soit, la fable assez picaresque que propose cette œuvre flamboyante, où l'Eastmancolor en scope fait merveille comme dans « Contes cruels de la jeunesse », est, sinon plus complexe, un peu plus fine qu'il n'y paraît à l'énoncé de cette morale banale et peut-être contestable.

Wakizaka est un jeune homme pauvre, précepteur d'une adolescente de bonne famille, Shoko, dont il est secrètement épris, comme il se doit. Il apprend un jour que Shoko a été violée autrefois, à l'âge de huit ans – elle ne se souvient heureusement de rien – par un homme qui exerce un chantage infâme sur les parents. Ceux-ci font comprendre à Wakizaka qu'ils lui seraient bien reconnaissants de faire cesser ces manœuvres, et le précepteur s'empresser de retrouver à bord d'un train le maître-chanteur et de l'expédier dans la nuit par une portière. hélas, quelqu'un l'a vu commettre cette bonne action : un fonctionnaire corrompu, qui a détourné 30 millions de yens et s'apprêtant à passer cinq années en prison, promet son silence sur le crime de Wakizaka, à condition que ce dernier lui garde au frais ses yens et les lui rende dans cinq ans. Au bout de quatre ans, l'ex-précepteur apprend que sa Shoko, tant convoitée, en a épousé un autre. Dans son désespoir, il décide fort sagement de claquer les 30 millions en un an, auprès des filles, bien entendu.

A cet instant, on n'en est encore qu'au tout début de l'histoire. Oshima fait preuve en effet, comme dans les contes cruels, d'une maîtrise et surtout d'une autorité qui lui permettent de mener son récit à bride abattue, avec une virtuosité éblouissante. Une fois cette situation complexe exposée, il ne s'accorde aucune pause, aucune complaisance, dans la description des malheurs de son débauché frénétique. Natizaka tombe de femme en femme vers sa perte (et l'épuisement de son trésor) sans jamais en retenir aucune ni connaître la joie d'une prise ferme.

Toutes sont attachantes ou émouvantes, surtout l'une d'elles qui se refuse longtemps à lui et semble préférer la noyade dans les vagues plutôt que son étreinte. Toutes sont admirablement saisies par Oshima autant qu'elles échappent à son héros. La chute sera triste on s'en doute, comme l'aura été la chair, mais ce n'est pas tant la sensualité qui est en cause que la hâte et l'obsession du temps compté, gâchant les jours et les nuits de ce jouisseur convaincu que l'argent peut accélérer toute séduction.

Paradoxalement ou non, le talent exceptionnel d'Oshima est d'abréger toute lenteur dans sa narration. Et de se poser, à l'orée de sa carrière, non comme un émule des cinéastes américains de l'époque ou du jeune Godard, mais bien comme le grand auteur qu'il n'a cessé d'être depuis.

MICHEL BRAUDEAU.

Un léger mieux... pour le film américain

En chute depuis plus de deux ans, la fréquentation des salles de cinéma s'est redressée au premier trimestre : 5,58 % de mieux pour les entrées et 10,24 % d'augmentation pour les recettes par rapport au premier trimestre 1985. Les résultats de Paris restent médiocres (– 1 %), mais il sont compensés par une forte hausse dans le nord et l'est de la France, ainsi qu'en grande banlieue parisienne.

Toutefois, ce redressement ne concerne pas les films français qui continuent à perdre des parts de marchés (37,3 % au lieu de 43 % l'an dernier) au profit des films américains (50,2 %). Les carrières satisfaisantes de *37°,2, Pirates, Tenue de soirée, Black Mic-Mac*, au second trimestre, devraient permettre d'améliorer les résultats de la production nationale.

La profession demeure très nerveuse et très divisée. Les exploitants de salles ont demandé, lors de leur congrès à Deauville, une aide accrue des pouvoirs publics contre une crise qui les frappe de plein fouet. Ils entendent notamment profiter de la nouvelle taxe sur les recettes des chaînes de télévision. Les producteurs s'y opposent en mettant en avant la mauvaise situation du film français et la détérioration, ces dernières années, du soutien automatique à la production.

M. Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la culture et de la communication, a promis aux exploitants que le prix des places de cinéma serait libéré avant la fin de l'année, une décision qui aurait reçu l'aval du ministre de l'économie et de finances.

EXPOSITIONS

Centre Pompidou

Sauf mardi, de 12 h à 22 h ; sam. et dim., de 10 h à 22 h. Entrée libre le dimanche (42-77-12-33).

ENZO CUCCHI - TONI GRAND - LA REVUE PARKETT. Jusqu'au 24 août. Galeries contemporaines.

EXPLOSANTE FIXE. Photographie et surréalisme. Jusqu'au 15 juin. Salle d'art graphique.

CRÉER DANS LE CRÉÉ. Jusqu'au 8 septembre. DÉSIR D'ARCHITECTURE : SCIC 83-85. Jusqu'au 30 juin. CCI.

LE CINÉMA YOUGOSLAVE. Jusqu'au 16 juin. Forum.

LE CRAYON MAGIQUE D'ELZBIETA. Jusqu'au 16 juin. Bibliothèque des enfants.

COMME ARCHÉOLOGIE. Un atelier autour d'une œuvre. Jusqu'au 28 juin. Atelier des enfants.

Musées

LA SCULPTURE FRANÇAISE AU XIXe SIÈCLE. Grand Palais, entrée avenue du Général-Eisenhower (42-89-54-10). Sauf mardi, de 10 h à 20 h ; mercredi jusqu'à 22 h. Entrée : 25 F ; samedi : 18 F (gratuite le 20 juin). Jusqu'au 28 juillet.

DE REMBRANDT A VERMEER. Les peintres hollandais au Mauritshuis de La Haye. Grand Palais, entrée place Clemenceau *(voir ci-dessus)*. Jusqu'au 30 juin.

RASA. LES NEUF VISAGES DE L'ART INDIEN. Grand Palais, avenue Winston-Churchill *(voir ci-dessus)*. Jusqu'au 16 juin.

FIGURATION CRITIQUE 1986. Jusqu'au 29 juin. SALON COMPARAISONS - SALON DU DESSIN, ET DE LA PEINTURE A L'EAU. Jusqu'au 24 juin. Grand Palais, avenue Winston Churchill. Tlj. de 11 h à 19 h.

LE TROISIÈME ŒIL DE JACQUES-HENRI LARTIGUE. Grand Palais, avenue Winston-Churchill. Tlj. de 12 h à 19 h. Jusqu'au 29 mars 1987.

CHEFS-D'ŒUVRE DE LA TAPISSERIE DU XVIe AU XVIIIe SIÈCLE (collections de la Ville de Paris). Jusqu'au 17 août – LA RENAISSANCE AU PETIT PALAIS. Nouvelle présentation des collections permanentes. Petit Palais, avenue Winston-Churchill (42-65-12-73). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Entrée : 18 F.

PRUD'HON. La Justice et la Vengeance divine poursuivant le crime. Musée du Louvre, pavillon de Flore, entrée porte Jaujard (42-60-39-26). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h. Entrée : 20 F (gratuite le dimanche). Jusqu'au 1er septembre.

PHRA NARAI, ROI DE SIAM, ET LOUIS XIV. Orangerie des Tuileries, place de la Concorde (42-97-48-16). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h. Entrée : 15 F ; dim. : 8 F. Du 13 juin au 13 juillet

A LA COUR DU GRAND MOGHOL. Jusqu'au 16 juin. GRAVURE BULGARE CONTEMPORAINE. Jusqu'au 30 juin. Bibliothèque nationale, 58, rue de Richelieu (47-03-81-26). Tlj, de 12 h à 18 h. Entrée : 10 F.

PAUL COLIN, Jusqu'au 30 juin. PICASSO, gravures 1935-1945. Jusqu'au 15 juin. Bibliothèque nationale, 4, rue Vivienne et 6, rue des Petits-Champs (47-03-81-13). Sauf dim., de 12 h à 18 h 30. Entrée libre.

MASQUES ET SCULPTURES D'AFRIQUE ET D'OCÉANIE. Collection Girardin. Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (47-23-61-27). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 30 ; mercredi jusqu'à 20 h 30. Entrée : 12 F. Jusqu'au 21 septembre.

1960. LES NOUVEAUX RÉALISTES – JEAN-LOUP SIEFF. Photographies 1953-1986. Musée d'art moderne de la Ville de Paris *(voir ci-dessus)*. Jusqu'au 7 septembre.

MEUBLES ET OBJETS D'ART 1920-1937. Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). A partir du 12 juin. En permanence.

HANNE DARBOVEN. Histoire de la culture 1880-1983. FELICE VARINI, Réversible. JAN VERCRUYSSE. ARC au Musée d'art moderne de la Ville de Paris *(voir ci-dessus)*. Jusqu'au 22 juin.

MARINETTE CUECO, Herbes. Musée des enfants au Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 26 octobre.

SEBASTIAO SALGADO. Sahel : l'Homme en détresse. Jusqu'au 30 juin - ANDRÉ FRANÇOIS. Jusqu'au 8 septembre. Palais de Tokyo, 13, avenue du Président-Wilson (47-23-36-53). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h 15.

OUVERTURES SUR L'ART AFRICAIN. Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (42-60-32-14). Sauf lundi et mardi, de 12 h 30 à 18 h 30 ; dim. de 11 h à 17 h. Entrée : 18 F. Jusqu'au 29 juin.

YVES SAINT LAURENT. 28 années de création. Musée des arts de la mode, 109-111, rue de Rivoli (42-60-32-14). Sauf lundi et mardi, de 12 h 30 à 18 h 30. Dim. de 11 h à 17 h. Entrée libre. Jusqu'au 26 octobre

SAVIGNAC. Musée-galerie de la Seita, 12, rue Surcouf (45-55-91-50). Sauf dim. (et jours fériés), de 11 h à 18 h. Jusqu'au 30 août.

SIGNE ET CALLIGRAPHIE. Musée national des arts africains et océaniens, 293, avenue Daumesnil (43-43-14-54). Sauf mardi, de 9 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 20. Entrée : 20 F ; dim. : 10 F. Du 13 juin au 15 septembre.

SCIENCE ET TECHNIQUE AU SECOURS DE L'ART. Musée national de la Légion d'Honneur, 2, rue de Bellechasse (45-55-95-16). Sauf lundi, de 14 h à 17 h. Jusqu'au 16 novembre.

ALEXANDRE THÉODORE BRONGNIART, 1739-1813. Architecture et décor. Jusqu'au 13 juillet. JUDITH CLANCY. Paris vivant, le point de vue d'une Américaine. Jusqu'au 6 juillet. Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (42-72-21-13). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40.

L'ART DE LA PLUME-BRÉSIL. Muséum national d'histoire naturelle, 36, rue Geoffroy-Saint-Hilaire (45-87-00-28). Sauf mardi, de 10 h à 17 h. Entrée : 16 F. Jusqu'en septembre.

FORAIN. Chroniqueur-illustrateur de guerre, 1914-1918. Musée des deux guerres mondiales, hôtel des Invalides (45-55-92-30). Sauf dim. et lundi, de 10 h à 18 h (fermé en août). Jusqu'en décembre.

LÉGISLATIVES 1986. Les affiches de la campagne. Hôtel national des Invalides, cour d'honneur (45-55-92-30). Jusqu'au 28 juin.

LISZT ET LE ROMANTISME FRANÇAIS. Musée Renan-Scheffer, 16, rue Chaptal (48-74-95-38). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 28 septembre.

BIJOUX, TABLEAUX ET MÉDAILLONS EN CHEVEUX. Donation A. Chaulet. Musée national des arts et traditions populaires, 6, avenue du Mahatma-Gandhi (bois de Boulogne) (47-47-69-80). Sauf mardi, de 10 h à 17 h 15. Entrée libre. Jusqu'en octobre.

L'INSTITUT DE FRANCE DANS LE MONDE ACTUEL. Musée Jacquemart-André, 158, boulevard Haussmann (45-62-39-94). Tlj, de 11 h à 18. Entrée : 12 F. Jusqu'au 20 juillet.

LES PHOTOGRAPHES DE RODIN. Musée Rodin, 77, rue de Varenne (47-05-01-34). Sauf mardi, de 10 h à 17 h 45. Entrée : 15 F. Jusqu'au 7 juillet.

PIERRE LOTI, PHOTOGRAPHE. Musée de la marine, palais de Chaillot (45-53-31-70). Sauf mardi, de 10 h à 18 h. Jusqu'au 15 juin.

SUR L'EAU... SOUS L'EAU... Imagination et technique dans la Marine 1680-1730. Archives nationales – Musée de l'histoire de France, 60, rue des Francs-Bourgeois (42-77-11-30). Sauf mardi, de 14 h à 17 h. Jusqu'en décembre.

UN CANAL... DES CANAUX... Conciergerie, 1, quai de l'Horloge (43-54-30-06). Tlj, de 10 h à 17 h. Entrée : 21 F. Jusqu'au 15 juin.

LES KETOUBOT ILLUSTRÉES (contrats de mariage) – LES ENLUMINURES DE TRADITION de P. Relkin. Musée d'art juif. 42, rue des Saules (42-57-84-15). Sauf ven. et sam. de 15 h à 18 h. Jusqu'au 16 juin.

ROLAND BARTHES. Le texte et l'image. Pavillon des arts, 101, rue Rambuteau (42-33-82-50). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 3 août.

BLATAS ET L'ÉCOLE DE PARIS. Musée Bourdelle, 16, rue A. Bourdelle (45-48-67-27). Jusqu'au 28 septembre.

PAUL BAUDRY. Musée Hébert, 85, rue du Cherche-Midi (42-22-23-82). Sauf mardi, de 14 h à 18 h. Jusqu'au 25 août.

L'ATELIER DE RAYMOND CORBIN. Sculptures, dessins, médailles. Monnaie de Paris, 11, quai de Conti (43-29-12-48). Sauf dimanche et jours fériés, de 11 h à 17 h. Jusqu'au 13 septembre.

Centres culturels

ALEXANDRE TRAUNER. Cinquante ans de cinéma. ENSBA, 14, rue Bonaparte (42-60-34-57). Sauf mardi, de 13 h à 19 h. Jusqu'au 20 juin.

ROMA ANTIQUA. Envois des architectes français, 1788-1924, ENSBA, 11, quai Malaquais (42-60-34-57). Sauf mardi, de 13 h à 19 h. Jusqu'au 13 juillet.

TRES FRANÇAIS. 40 graphistes à l'affiche. Centre national des arts plastiques, 27, avenue de l'Opéra (42-61-56-16). Sauf sam. et dim. de 12 h 30 à 18 h 30. Jusqu'au 17 juillet.

TRÉSORS D'ART DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE. Collection Wittert. Centre culturel Wallonie-Bruxelles, 127-129, rue Saint-Martin (42-71-26-16). Sauf lundi, de 11 h à 18 h. Entrée : 10 F. Du 13 juin au 7 septembre.

DOTREMONT ET LA PEINTURE COBRA. Maison de la poésie, 101, rue Rambuteau (42-36-27-53). Tlj, de 12 h à 18 h. Du 16 juin au 28 septembre.

JOS DECOCK. Œuvre 1956-1986. Paris Art Center, 36, rue Falguière (43-22-39-47). Jusqu'au 2 août.

CENT DESSINS DE LE CORBUSIER. Fondation Le Corbusier, 10, square Blanche (42-88-41-53). Sauf dim. de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Jusqu'au 17 juillet.

IMRE VARGA, un sculpteur hongrois. Mairie, 4, place du Louvre. Tlj. de 11 h 30 à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 17 juillet.

SIRI DERKERT et ses matériaux – KEN LINDFORS. Peintures/dessins. Centre culturel suédois, 11, rue Payenne (42-71-82-20). De 12 h à 18 h ; sam. et dim. de 14 h à 18 h. Jusqu'au 13 juillet.

THE BROADWAY POSTER, 1965-1985. American Center, 261, boulevard Raspail (43-35-21-50). Sauf dim. de 12 h à 19 h ; sam. de 12 h à 17 h. Jusqu'au 5 juillet.

TOLMER. Soixante ans de création graphique dans l'île Saint-Louis. Bibliothèque Forney, 1, rue du Figuier (42-78-14-60). Du mardi au samedi, de 13 h 30 à 20 h. Jusqu'au 5 juillet.

Galeries

ARTISTES EN VOYAGE AU XVIIIe siècle. Galerie Cailleux, 136, faubourg Saint-Honoré (43-59-25-24). Jusqu'au 5 juillet.

ARTS D'ASIE : LES MINGQI. Bourdeley et Cie, 200, boulevard Saint-Germain (45-48-97-86). Jusqu'au début juillet.

ART PORTUGAIS. Galerie du Prévôt, 8, rue du Prévôt (42-77-32-48). Jusqu'au 30 juin.

6 × 6 SUR PAPIER : Bryen, Dmitrienko, Dufrêne, Fautrier, Koskas, Lambiès. Galerie Michel Broomhead, 46, rue de Seine (43-25-34-70). Jusqu'au 12 juillet.

GÉRARD GAROUSTE – ALAN CHARLTON. Galerie Durant-Dessert, 3, rue des Haudriettes (42-77-63-60). Jusqu'au 19 juillet.

WOLFGANG NESTLER - SERGE SPITZER. Galerie Claire Burrus, 30-32, rue de Lappe (43-55-36-90). Jusqu'au 9 juillet.

CHARLY BANANA. Galerie Bama, 40, rue Quincampoix (42-77-38-87). Jusqu'au 15 juillet.

هكذا من الاجل

MUSIQUE

Alexandre Myrat et le Sinfonietta

Quand l'idéal dicte sa loi

Un orchestre tout jeune – formé en 1984 – et qui déjà se situe au premier plan. A sa tête, un chef, un vrai.

La plupart de ceux qui étaient venus écouter, samedi soir, Paul Badura-Skoda jouer le *12e Concerto* de Mozart au Théâtre de la Commune d'Aubervilliers n'aveient pas précisément l'intention de faire des découvertes. Le grand pianiste autrichien est assez célèbre pour rendre superflu tout commentaire sur ses interprétations mozartiennes, encore qu'il ait semblé moins à l'aise dans le concerto que dans la *Fantaisie en ré mineur* donné en *bis*. La principale originalité dans le concerto était d'entendre le pianiste tenir sa partie dans l'orchestre, avec les basses, là où ses confrères ont coutume de se croiser les bras en attendant leurs solos.

Ce retour aux sources prendrait toute sa valeur si Paul Badura-Skoda, comme Mozart autrefois, dirigeait en même temps l'orchestre de la main droite, mais le Sinfonietta – Orchestre original de Picardie – un chef et n'entend pas s'en séparer.

Fondée en 1984, cette formation de vingt-deux musiciens recrutés sur concours parmi quelque deux cents candidats achève sa première saison, mais d'ores et déjà elle se situe au premier plan des ensembles français de ce type. Outre la qualité évidente de tous les pupitres (16 cordes et un quintette à vent doublé dans certaines circonstances), cela tient sans doute aux conditions de travail acceptées par tous : quatorze répétitions pour chacun des onze concerts, et à la maîtrise du chef, Alexandre Myrat, qui sait inciter ses musiciens à donner toujours le meilleur d'eux-mêmes, que ce soit à la maison de la culture d'Amiens, dans un village de Picardie, au cœur de l'Afrique lors d'une tournée mémorable ou au festival de Saint-Denis...

Jusqu'à présent, Alexandre Myrat n'avait peut-être pas trouvé l'occasion de déployer pleinement un talent de chef tout à fait exceptionnel. Son goût du travail approfondi, son refus des compromissions, ses exigences artistiques, enfin, réclamaient des musiciens solides et animés du même idéal. C'est chose faite, et l'impression d'aisance virtuose qui se dégage de l'exécution n'a qu'un secret : donnant juste les impulsions nécessaires, le chef stimule les instrumentistes sans jamais les gêner comme cela se produit si souvent à l'insu du public qui incrimine alors injustement l'orchestre.

De ce point de vue, l'exécution et l'ouverture pour *l'Echelle de soie*, de Rossini, dans un tempo époustouflant est exemplaire, car tout le talent du hautboïste (Bernard Philippe) n'aurait pas suffi s'il ne s'était senti autant suivi que conduit.

Mais il faudrait aussi évoquer la variété des nuances, le dosage minutieux des timbres et des plans sonores dans les *Variations sur un thème de Frank Bridge*, de Britten comme dans la *Symphonie en sol mineur*, de Mozart, et aussi, dans la première œuvre, la souplesse des changements de tempo.

Y a-t-il beaucoup d'orchestres en France capables de rivaliser avec le Sinfonietta ? C'est une question qui mérite d'être posée, tout en sachant le danger qu'il y a à crier trop tôt au miracle. Mais, si l'on excepte les deux premiers mouvements de la symphonie de Mozart qui nous ont semblé d'une perfection un peu raide, comment ne pas partager l'enthousiasme du public devant une révélation aussi irrésistible ?

GÉRARD CONDÉ.

★ Le Sinfonietta redonnera le même programme le 13 juin à la basilique de Saint-Quentin, le *Concerto pour piano* sera remplacé par le *Quatrième Concerto pour violon* de Mozart avec en soliste Olivier Charlier.

La « Huitième Symphonie » de Mahler à Saint-Denis

Sur la montagne mystique

Le match France-URSS n'a pu entamer la ferveur des quelque deux mille mélomanes qui déployaient, jeudi soir, une longue queue à l'entrée de la basilique de Saint-Denis pour écouter la *Huitième Symphonie*, de Gustav Mahler. Les occasions sont rares, en effet, d'entendre cette symphonie « des mille » (en l'occurrence quatre cent quatre-vingts exécutants) à Paris, où la première audition n'a été donnée qu'en 1964, cinquante-quatre ans après la création à Munich. Et la dernière exécution date de 1979 dans cette même basilique, déjà sous la direction de Marek Janowski.

Le *Veni Creator* et la scène finale du *Second Faust*, de Goethe, qui relie les montagnes de la Terre et les hauteurs du Paradis, invitent à rechercher des lieux aussi grandioses. Chacun gardera sans doute une impression forte de cette soirée où l'on a reçu de plein fouet les déferlements de cet appel à l'Esprit-Saint que Mahler sentit surgir en lui au début de l'été 1906, comme une réponse à l'angoisse et à la puissante envie de créer qui l'animaient.

Le flot jaillit avec intensité et va d'un trait jusqu'au bout de l'hymne, haletant, tourbillonnant, presque forcené. Mais il faut bien dire que, dans cette acoustique ultra-généreuse, on distinguait fort peu de chose de l'extraordinaire composition contrapuntique, les chœurs écrasant l'orchestre, les solistes noyés ou surnageant à grand-peine et grands cris.

Dans la seconde partie, au contraire, les mouvements plus calmes, l'écriture plus claire et détendue de cet « opéra » aux scènes contrastées, les chœurs des anges et des enfants bienheureux s'épanouissaient. On croyait voir monter et descendre les personnages le long de la montagne mystique, à travers l'immense basilique emplie par les sons.

Superbe interprétation de Marek Janowski, qui a su donner leur unité à cette œuvre apparemment composite, aux climats si changeants, comme aux masses réunies sous sa direction (1).

JACQUES LONCHAMPT.

(1) Le Nouvel Orchestre Philharmonique, les chœurs et la Maîtrise de Radio-France, le Chœur Philharmonia de Stuttgart et huit solistes de qualité, dont au premier chef Teresa Zylis-Gara.

★ Concert transmis en direct par France-Musique. Le Festival de Saint-Denis donnera, le 18 juin à la basilique, une autre grande œuvre de Mahler, le *Klagende Lied* dans sa version intégrale, en première audition à Paris, sous la direction de Jacques Mercier.

THÉATRE

« Gmund » par le Théâtre en hiver de Strasbourg, au Printemps du théâtre

L'accouplement dans les campings

Planches vagabondes, acteurs sans voix, public coupé en morceaux : le dernier cri de la dramaturgie branchée, dans une vieille étable sans vaches.

Pour sa deuxième saison, le Printemps du théâtre a convié à Paris, entre autres, une compagnie née en 1980 à Strasbourg, Théâtre en hiver. Les créations de cette jeune troupe s'orientent sur deux axes essentiels, qui s'alignent sur une certaine mode actuelle, et que Théâtre en hiver définit ainsi : *« Un travail d'écriture non théâtrale et une scénographie en rupture de scène. »*

« Rupture de scène » : cela veut dire qu'il s'agit de jouer ailleurs que dans un théâtre, ailleurs que dans un bâtiment fait pour ça. Théâtre en hiver a choisi la grande halle de La Villette. C'est, à la porte de Pantin, l'ancien marché aux bestiaux. La structure a été gardée, mais elle a perdu son caractère, elle a été trop rénovée. D'autre part, elle a été « lotie », comme la Cerisaie : des surfaces ont été attribuées à différents organismes d'art, de spectacles. Restent de vastes aires, impersonnelles. Théâtre en hiver a choisi l'une d'elles.

« Rupture de scène », cela veut dire aussi qu'il faut casser l'unité des planches et l'unité du public.

Gmund, le spectacle ici proposé, met en jeu deux protagonistes : ils figurent les liens sexuels, affectifs, de deux partenaires. En termes de théâtre habituel, il y aurait deux acteurs qui joueraient devant un parterre de spectateurs. Ici, *« tout est rompu »*, comme dirait Labiche. Il y a sept couples, dispersés loin les uns des autres dans la halle, et, devant chacun des sept couples, qui disent les mêmes mots et font les mêmes gestes au même moment, il y a sept fragments de public.

Etrangement, de la part d'une compagnie antitradition, ce sont sept couples homme-femme. Il était permis de s'attendre à un ou deux couples d'hommes, un ou deux couples de femmes, et le reste panaché. Non.

Auprès de chacun des couples, il y a quelques vrais sapins, que des filins font tenir droits et une mini-tente de camping.

Action de ces couples : ils prennent quelques-unes des positions du coït, debout, couchés, mais sans gesticulation. Ils indiquent la position, sans plus. Ils se dévêtent en partie, et se revêtent. Parfois, ils disparaissent pour quelques minutes sous les tentes.

Deuxième composante de *Gmund* : *« Un travail d'écriture non théâtrale. »* Des haut-parleurs, un sous chaque tente de camping, diffusent un texte censé exprimer des lettres d'amour. Le programme annonce que ces lettres ont été constituées de fragments de Flaubert, Kafka, Kleist, Rilke, etc. Mais ces auteurs ont été là, comme le marché aux bestiaux, entièrement dénaturés. Nous entendons des lettres sans couleur, sans saveur, et c'est sans doute voulu. Par ailleurs, les couples du camping forestier, entre deux positions, ou en pleine position, se murmurent à l'oreille des mots probablement doux, mais trop bas pour que le public, même fragmenté, entende quelque chose.

Voilà. C'est tout. Ce spectacle, *Gmund*, a été entièrement conçu, et soigneusement réalisé, pour se distinguer du commun, se faire remarquer, et faire beaucoup parler de lui, en fin de compte à peu de frais. Seul mérite : il n'est pas long. Environ soixante minutes.

MICHEL COURNOT.

★ Grande halle de La Villette, 21 h 30, le 12 juin ; 21 h et 23 h, le 11 juin.

ROCK

Les Pogues à la Mutualité

La ballade des boit-sans-soif

Des trublions irlandais ont passé les ballades de leur pays au shaker punk. Ça chauffe.

Des trublions, des boit-sans-soif, voilà ce que sont les Pogues : sept à l'appel et Irlandais comme pas deux, nés sous le signe de la bière ascendant houblon, l'haleine chargée, le regard vitreux mais le cœur bien placé (à gauche). Des gueules de hooligans tout droit sorties de la cour des miracles (version navale) et une ethique affichée d'entrée sur le premier album avec un titre en forme de blason, au long cours : *Rum, Sodomy and the Lash (Rhum, Sodomie et le fouet)*. Tout un programme, ancré dans la tradition folklorique de la chanson à boire. Car c'est de cela qu'il s'agit : pipeaux, batterie-tambour, accordéon, violon, crécelle, guitares acoustiques et électricité minimale, les Pogues arrangent à leur manière (passée au shaker punk) des traditionnels irlandais et composent des originaux dans la même veine.

Honni soit qui mal y pense, les mélodies ont du panache et même de l'élégance *(Dirty Old Town)*, et les textes, au contenu poéto-social, ont sous la plume du chanteur Shane MacGowan le style d'un milord. Entre le vague à l'âme des ballades et le tangage des gigues montées sur ressorts, on entend les injures et les rires gras, on imagine les bras de fer tatoués et les bourrades amicales. A peine entamé par la présence à la basse de Cait O'Riordan, seul élément féminin et non édenté de cette confrérie mal dégrossie, l'univers des Pogues est celui de la fraternité virile scellée à l'huile de coude. Pour Elvis Costello, leur producteur, ils sont le groupe le plus inventif du moment.

Prévue il y a deux mois, la présente tournée avait dû être annulée en dernière minute à la suite d'une traversée difficile qui consistait, pour Shane MacGowan, à passer d'un trottoir à l'autre. Dans un état éthylique avancé, l'homme à la mâchoire désormais légendaire avait en effet pris un taxi (de plein fouet, s'entend) en direction de l'hôpital le plus proche.

ALAIN WAIS.

★ Le 12 à la Mutualité à Paris, le 13 à Rennes (les concerts commenceront après la retransmission des matches de foot à la télé).

★ Disque chez Stiff. Phonogram.

EXPOSITIONS

ANNA-EVA BERGMAN. Galerie Daniel Gervis, 14, rue de Grenelle (45-44-41-90). Jusqu'au 28 juin.

DENIS BRIHAT. Photographies. Galerie Suisse, 17, rue Saint-Sulpice, (46-33-76-58). Jusqu'au 26 juillet.

CARGALEIRO. Peintures récentes. Galerie Galarte, 13, rue Mazarine (43-25-90-84). Jusqu'au 28 juin.

MICHEL CARLIN. Dix ans de peinture. Galerie Pierre Parat, 76, rue Vieille-du-Temple (42-77-44-24). Jusqu'au 4 juillet.

CHERET. Affiches originales. Galerie Documents, 53, rue de Seine (43-54-50-68). Jusqu'au 28 juin.

LE BESTIAIRE DE COMBAS. Galerie Yvon Lambert, 5, rue du Grenier-Saint-Lazare (42-71-09-33). Jusqu'à fin juin.

ALFRED COURMES. Galerie Jean Briance, 23-25, rue Guénégaud (43-26-85-51). Jusqu'au 28 juin.

CRUZ-DIEZ. Galerie Denise René, 196, boulevard Saint-Germain. (42-22-77-57). Jusqu'au 12 juillet.

OLIVIER DEBRÉ. Encres de Chine. Galerie Leif Stahle, Cour Delépine, 37, rue de Charonne (48-07-24-78). Jusqu'au 12 juillet.

JIM DINE. Une exposition pour Paris. Galerie Beaudoin Lebon, 34, rue des Archives (42-72-09-10). Jusqu'au 2 juillet.

DORNY. Les chemins (gravures et collages). Galerie La Hune, 14, rue de l'Abbaye (43-25-54-06). Jusqu'au 2 juillet.

JEAN EDELMANN. Galerie d'art international, 12, rue Jean-Ferrandi (45-48-84-28). Jusqu'au 12 juillet.

JOEL FISHER, Sculptures. Galerie Farideh Cadot, 77, rue des Archives (42-78-08-36). Jusqu'au 12 juillet.

GLORIA FRIEDMANN. Galerie Montenay-Delsol, 31, rue Mazarine. (43-54-85-30). Jusqu'au 26 juin.

ALAIN GAUVIN, Peintures récentes. Galerie Grindefer, 27, rue Guénégaud (46-33-04-66). Jusqu'au 28 juin.

CHARLES GIAI-GISCHIA. Caravane botanique. Galerie Krief-Raymond, 50, rue Mazarine (43-29-32-37). Jusqu'au 28 juin.

GILIOLI. Portraits. Galerie Erval, 16, rue de Seine (43-54-73-49). Jusqu'au 28 juin.

ALEXANDRE HOLLAN. Peintures et dessins récents. Nane Stern, 25, avenue de Tourville (45-05-08-46). Jusqu'au 5 juillet.

JEAN-PAUL HUFTIER. Tableaux radjpoutes. Galerie Stadler, 51, rue de Seine (43-26-91-10). Jusqu'au 28 juin.

KIMURA. Œuvres récentes. Galerie Art Yomiuri, 5, quai de Conti (43-26-15-35). Jusqu'au 28 juin.

CLAUDE LAGOUTTE. Voyage en Inde. Galerie Charles Sablon, 21, avenue du Maine (45-48-10-48). Jusqu'au 5 juillet.

CHRISTIAN LHOPITAL. Galerie Polaris, 25, rue Michel-Le-Comte (42-72-21-27). Jusqu'au 29 juin.

FRANCIS LIMERAT. Site-Art présent, 10, rue Coquillière (45-08-58-96). Jusqu'au 5 juillet.

MAUZAN. Affiches originales. Galerie de l'Imagerie, 9, rue Dante (43-25-18-66). Jusqu'au 10 juillet.

LUCIE MEYER. Galerie Jaquester, 85, rue Rambuteau (45-08-51-25). Jusqu'au 5 juillet.

OLIVIER MOSSET. Gilbert Brownstone et Cie, 17, rue Saint-Gilles (42-78-43-21). Jusqu'au 12 juillet.

A.R. PENCK. Peintures des années 80. Galerie Gillespie-Laage-Salomon, 57, rue du Temple (42-78-11-71). Jusqu'au 12 juillet.

MARCEL PISTRE. Œuvres 1954-1979. Galerie Protée, 38, rue de Seine (43-25-21-95). Jusqu'au 28 juin.

SERGE POLIAKOFF. Les années 1950-1960. Galerie Guillon-Laffaille, 133, boulevard Haussmann (45-63-52-00). Jusqu'au 12 juillet.

REIMPRE. Peintures récentes. Galerie Bellint, 28 *bis*, boulevard Sébastopol (42-78-01-91). Jusqu'au 5 juillet.

REINHOUD. Galerie Ariel, 140, boulevard Haussmann (45-62-13-09). Jusqu'au 27 juin.

RIVABOREN. Pastels. Galerie Albert-Loeb, 12, rue des Beaux-Arts (46-33-06-87). Jusqu'au 5 juillet.

ROHNER. Rohner dans Paris. Galerie Framond, 3, rue des Saint-Pères (42-60-74-77). Jusqu'au 15 juillet.

SANDORFI. Galerie Lavignes-Bastille, 27, rue de Charonne (47-00-88-18). Jusqu'au 20 juillet.

SCHNEIDER. Galerie Patrice Trigano, 4 bis, rue des Beaux-Arts (46-34-15-01). Jusqu'au 5 juillet.

CHARLES SEMSER. Galerie Caroline Corre, 14, rue Guénégaud (43-54-57-67). Jusqu'au 5 juillet.

JEAN-LOUP SIEFF. Borinage 1959. La Chambre claire, 14, rue Saint-Sulpice (46-34-04-31). Jusqu'au 5 juillet.

CHRISTIAN SORG. Galerie Regards, 11, rue des Blancs-Manteaux (42-77-19-61). Jusqu'au 5 juillet.

TAL-COAT. Peintures. Galerie Clivages, 46, rue de l'Université (60-[illegible]). Jusqu'au 18 juin et du 19 juin au 31 juillet.

BERNAR VENET, Sculptures récentes. Galerie Daniel Templon, 30, rue Beaubourg (42-72-14-10). Jusqu'au 19 juillet.

NATHALIE VOLPELIERE. Galerie Gutharc Ballin, 47, rue de Lappe (47-00-32-10). Jusqu'au 28 juin.

JEAN ZUBER. Peintures. Galerie Philippe Casini, 13, rue Chapon (48-04-00-34). Jusqu'au 12 juillet.

En région parisienne

BOULOGNE-BILLANCOURT. La Liberté est née à Boulogne-Billancourt. Centre culturel, 22, rue de la Belle-Feuille (46-04-82-92). De 10 h à 21 h ; dim. de 10 h à 12 h. Jusqu'au 22 juin.

FONTAINEBLEAU. Ouverture du musée Napoléon Ier. Musée national du château (64-22-27-40). Sauf mardi, de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h.

JOUY-EN-JOSAS. Les années 60. Fondation Cartier, 3, rue de la Manufacture (39-56-46-46). Sauf lundi de 11 h à 19 h. Jusqu'au 30 septembre.

MARLY-LE-ROI. Un regard sur l'art d'aujourd'hui. Musée-promenade, parc de Marly à Louveciennes (39-69-06-26). Sauf lundi et mardi, de 14 h à 18 h. Jusqu'au 29 juin.

PONTOISE. Hommage à Albert Gleizes, 1881-1953. Jusqu'au 21 septembre – Louis Marcoussis, 1878-1941 – Halicka, 1895-1975. Jusqu'au 29 juin. Musée Tavet-Delacour, 4, rue Lemercier (30-38-02-40). Sauf mardi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE. Archéologie des lacs et des rivières. Musée des Antiquités nationales (34-51-53-65). Sauf mardi, de 9 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 15. Entrée : 10 F. Jusqu'au 22 septembre.

SAINT-OUEN-L'AUMONE. Regard sur la sculpture contemporaine : Ervin Patkai. Parc et hall de l'Hôtel de Ville (34-64-05-16). Jusqu'au 30 juin.

VERSAILLES. 200 ans d'histoire de France 1715-1919 : nouvelle présentation des collections des XVIIIe ET XIXe siècles. Musée national des châteaux de Versailles et Trianon (39-50-58-32).

En province

AMIENS. Alberto Burri. Maison de la culture, place Léon-Gontier (22-91-83-36). Jusqu'au 13 juillet.

ANTIBES. Trésors de la terre et de la mer : Patrimoine archéologique d'Israël. Musée d'histoire et d'archéologie, Bastion Saint-André (93-34-48-01). Jusqu'au 17 juillet.

ARLES. Erro, peintures 1984-1986. Abbaye de Montmajour (90-54-64-17). Jusqu'au 29 juin. – Georges Rousse. Œuvres récentes. Eglise Saint-Martin-du-Méjan, passage du Méjan (90-96-30-35). Jusqu'au 15 juillet.

AVIGNON. Peintures murales de Viviers de l'Antiquité à nos jours. Jusqu'au 30 juin – E. et R. Pelaquier : travaux au Petit Palais, 1980-1986. Jusqu'au 28 juillet. Place du Palais-des-Papes (90-86-44-58).

BEAUVAIS. Dix ans d'archéologie dans l'Oise. Musée départemental, ancien palais épiscopal (44-84-37-37). Jusqu'au 30 juin.

BOURG-EN-BRESSE. Sculptures de la collection Dallemagne - Sculptures de Michel Gérard. Prieuré de Brou, 63, boulevard de Brou (74-22-22-31). Du 13 juin au 3 août.

CALAIS. Jochen Gerz. Œuvres sur papier photographique 1983-1986. Musée des beaux-arts, 25, rue de Richelieu (21-97-99-00). Jusqu'au 8 septembre.

CHOLET. François Morellet. Œuvres acquises par la Ville. Musée des arts, 46, avenue Gambetta (41-62-21-46). Jusqu'au 29 juin.

GRAVELINES. 1er Printemps de la gravure : James Ensor, l'œuvre gravé. Arsenal, salle de la Poudrière. Jusqu'au 7 septembre.

EVREUX. Hans Hartung. Musée de l'ancien Evêché, 6, rue Charles Corbeau (32-39-34-35). Jusqu'au 15 septembre.

LA ROCHELLE Chambas. Maison de la culture, 4, rue Saint-Jean-du-Pérot (46-41-37-79). Jusqu'au 6 juillet.

LE HAVRE. Farid Belkahia. Maison de la culture. Espace Oscar Niemeyer (35-21-21-10). Jusqu'au 29 juin.

MACON. Jacques Vieille. Ecole régionale des beaux-arts. Cours Moreau (85-38-09-15). Jusqu'au 5 juillet.

MARCQ-EN-BARŒUL. Art déco, 1920-1930. Fondation septentrion (20-46-26-37). Jusqu'au 21 juillet.

MARSEILLE. La planète affolée. Surréalisme, dispersion et influences, 1938-1947. Centre de la Vieille Charité, 2, rue de la Charité (91-54-77-75). Jusqu'au 30 juin.

MENTON. 250 dessins de Federico Fellini. Palais de l'Europe. Jusqu'au 30 juin.

MORLAIX. Stratégie de l'ombre : Alejandro, Beaiu, Dado, Doare, etc. Musée des Jacobins, place des Jacobins (98-88-68-88). Jusqu'au 30 juin.

NICE. A.E. Boetti. Rétrospective. M. Schifano. Rétrospective. O. Mosset. Travaux récents. J. Moggara. Travaux récents. Villa Arson, 20, avenue Stéphen-Liegard (93-51-30-00). Jusqu'au 30 juin. – L'espace abstrait : Hartung. Enac, 24, avenue Jean-Médecin (93-62-18-85). Jusqu'au 30 septembre.

ORLÉANS. Calder. Gouaches et mobiles, Ernst. Gravures. Biet. Bois et strates. Centre d'art contemporain, carré Saint-Vincent (38-62-45-68). Jusqu'au 21 juin.

LES SABLES-D'OLONNE. Denis Laget/Thierry Le Moign. La délicatesse du projet. Musée de l'abbaye Sainte-Croix (51-32-01-16). Jusqu'au 29 juin.

SAINT-PAUL-DE-VENCE. Jasper Jones. Œuvre graphique de 1960 à 1985. Fondation Maeght (93-32-81-63). Jusqu'au 30 juin.

ARTS ET SPECTACLES

THEATRE

LES SPECTACLES NOUVEAUX

Les jours de première sont indiqués entre parenthèses.

TILT, Vincennes, Sorano (43-74-73-74), 19 h (11 au 19).

BRITANNICUS, Bastille (43-57-42-14), 21 h (12).

LAISSEZ-LES VIVRE, Splendid Saint-Martin (42-08-21-93), 21 h (12).

HOME, Rond-Point (42-56-70-80), 21 h (12).

KABUKI, Mogador (42-85-45-30), 21 h (16).

LA PETITE BOUTIQUE DES HORREURS, Dejazet (42-74-20-50), 20 h 45 (17).

Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.

Les salles subventionnées

OPÉRA (47-42-57-50), lun. à 16 h : Salammbô (opéra de Moussorgski ; dir. musicale : Z. Pesko).

SALLE FAVART (42-96-06-11), mar. à 19 h 30 : la Flûte enchantée.

COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15), mer., sam. à 14 h 30 ; jeu., dim. à 20 h 30 : Un chapeau de paille d'Italie ; mer., sam., lun. à 20 h 30 : le Bourgeois gentilhomme ; mer. à 20 h 30 : le Balcon ; ven., mar., à 20 h 30, dim. à 14 h 30 : soirée littéraire Jean de La Fontaine.

CHAILLOT (47-27-81-15), Grand Foyer : mer. à 14 h 30 ; jeu., ven. à 10 h et 14 h 30 ; sam. à 15 h (dern.) : Histoire de mauvais temps (pour enfants, à partir de 3 ans) ; Grand Théâtre relâche ; Théâtre Gémier : 20 h 30 ; dim. 15 h (dern.). le Terrain Bouchaballe ; clôture annuelle à partir du 16 juin.

ODÉON (43-25-70-32), relâche jusqu'en décembre 1986.

PETIT ODÉON (43-25-70-32) (lun.), 18 h 30 : Des trous dans la glace, d'Anne Barbey.

TEP (43-64-80-80), relâche annuelle.

BEAUBOURG (42-77-12-33), mar. Débats-Rencontres : jeu., à 18 h 30 : Mémoire et homosexualité avec Ph. Boucher et D. Fernandez ; à 20 h 30, colloque « l'affiche et l'affichage » ; à 21 h, exercices de la patience : Cahiers de philosophie n° 6 et n° 7, essais de neutre ; lun. à 19 h, Ghislain Ripault « Ecrits de peu de traces » ; 21 h, Anne Portugal ; Vidéo-information : tlj à 13 h, Au cœur du racisme, de Y. Dalain ; à 16 h, Comet ; Satellites du soleil, de S. Goldsmith ; Paul Langevin, de P. Handiquet ; à 19 h, Tunisie : le couscous de la colère, de P. Demont, G. Murry ; L'agonie du Sahel, de C. Mottier, D. Pasche ; Vidéo-Musique : tlj, à 13 h, Mystery Mr Râ, de Sun Râ ; à 16 h, la Bohème, de Puccini ; à 19 h, Samson et Dalila, de Saint-Saëns ; Concerts-Spectacles ; Théâtre : mer. à 14 h, le Baron perché, d'Italo Calvino ; Danse : lun. à 20 h 30 : Compagnie Dominique Petit ; Chorégraphies : A. Carrié ; C. Marcadé ; J.Y. Esquerro ; D. Petit ; Musique : mer. à 20 h 30. Cours d'analyse musicale (Berio, Donatoni, Nono (Ircam), à 20 h 30 : Polyphonix ; Festival de poésie, musique et performance (petite salle, 1er sous-sol) ; jeu. à 18 h 30, musique de chambre-musique française du vingtième siècle (O. Messiaen) ; ven. à 21 h, Ensemble de l'Itinéraire (Lefebvre ; Barbaud, Dalbavie, etc.) ; lun. à 20 h 30, musique française du vingtième siècle (J.B. Barrière, D. Cohen, M. Stroppa ; Ensemble intercontemporain, dir. D. Cohen.

THÉATRE MUSICAL DE PARIS (42-61-19-83), lun. à 18 h 30 : Orchestre national de France ; Litton ; Raynie, Weber, Mozart, Gluck, Liszt à 20 h 30 : Milnes, Spong.

THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77) Danse : de mer. à sam. à 20 h 45 : Ballet Cullberg ; mar. à 20 h 30 : Tanztheater de Wuppertal ; de mer. à sam., 18 h 30 : compagnie Karine Saporta.

CARRÉ SILVIA MONFORT (45-31-28-34), théâtre : (Lun., mar.), 20 h 30 ; dim. à 17 h : l'Empereur Jones, d'E. O'Neill.

Les autres salles

ANTOINE-SIMONE BERRIAU (42-08-77-71) (D. soir, lun.), 20 h 30, dim. 15 h 30 : Lily et Lily.

ARCANE (43-38-19-70) (D. soir, lun., mar.), 21 h, dim. 17 h : Victor ou les enfants au pouvoir.

ASTELLE (42-38-35-53), 20 h 30 : Entre chien et loup (dern. le 14).

ATELIER (46-06-49-24) (D, soir, lun.), 21 h, dim. 15 h : Hot House.

BASTILLE (43-57-42-14) (L.), 21 h, BRITANNICUS (à partir du 12).

BOUCANIER (43-45-60-60) (L., mar., mer.), 21 h : Hérode et Salomé.

BOURVIL (43-73-47-84) (D., lun.), 20 h, sam., 16 h : Pas deux comme elle ; 21 h 30, sam. 17 h 30 : Y'en a marr...ez-vous.

CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51) (D., V., S.), 20 h : Home ; (dern. le 12), 22 h, dim. et lun. à 20 h : la Mort, le Moi, le Nœud.

CARREFOUR DE LA DIFFÉRENCE (43-72-00-15), 21 h : la Vie, c'est par moment (dern. le 14).

CARTOUCHERIE Atelier du Chaudron (43-28-97-04) (D., L., S.), 20 h 30 : Angelico in Vitro.

CENTRE CULTUREL SUISSE (42-71-44-50) (D., L., Mar.), 20 h 30 : D'où viennent les catules ?

CHAPELLE EXPIATOIRE (48-06-50-84) (D., L.), 20 h 30 : Pénélope.

CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE (45-89-38-69) (D., lun., mar.), 20 h 30, Galerie : Antoine et Cléopâtre (dern. le 14) ; Resserre (D., L., Mar.). 20 h 30 : Scènes particulières d'une journée ordinaire ; Grand Théâtre (D., L., Mar.) 20 h 30 : Arlequin serviteur de deux maîtres (dern. le 14).

COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-08-24) (D. soir, lun.), 21 h, sam. 18 h, dim. 15 h 30 : L'âge de monsieur est avancé.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11) (D., lun., mar.), 21 h : Poil de carotte.

COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22) (D. soir, lun.), 20 h 30, dim. 15 h 30 : Chrysis.

CRYPTE SAINTE-AGNÈS (47-00-19-31) (D., les 11, 13), 20 h 30 : Phèdre.

DÉCHARGEURS (42-36-00-02) (D. soir, lun.), 20 h 30, dim. 16 h : Poésies avec Vicky Messica.

EDEN-THÉATRE (43-56-64-37) (D., lun.), 21 h : Du sang sur le cou du chat ; mar. 20 h 45 : Star.

EDOUARD-VII (47-42-57-49) (D. soir, lun.), 20 h 30, dim. 15 h 30 : la Répétition.

EPICERIE-THÉATRE (43-72-23-41) (D. soir, lun., mar.), 21 h, dim. 16 h : West and Co (dern. le 14).

ESCALIER D'OR (45-23-15-10) (D. soir, L.), 21 h, mat. dim. 17 h : Histoires... d'aller au théâtre ou la fin d'Othello.

ESPACE MARAIS (42-71-10-19) (D. soir, L.), 20 h 30, mat. dim. 17 h : Stefano.

ESSAION (42-78-46-42) (D. soir, L.), 21 h, mat. sam. et dim. 17 h : la Nuit du 4 août ; (D., L.), 19 h : Une saison en Enfer.

FONTAINE (48-74-74-40) (D.), 20 h 30, samedi + 18 h : les Mystères du confessionnal. (D) 22 h, sam. + 15 h 30 : les Chaussures de Madame Gilles.

FORAIN-THEATRE (43-29-12-78) (L.), 17 h 30 : Les marrons du feu.

FORTUNE (43-56-76-34) 21 h, le 14 : Bandit ; le 13 : La môme Suzy.

GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18) (D. soir, lun.), 21 h, mat. dim. 15 h : Messieurs les Ronds-de-cuir.

GALERIE 55 (43-26-63-51) (D., lun.), 20 h 30 : The Fantasticks.

GRAND HALL MONTORGUEIL (39-52-42-79) 20 h 30 : 5e Festival du THEG-Théâtre des gens (dern. le 11).

GUICHET-MONTPARNASSE (43-27-88-61) (D., lun.), 21 h : Des oiseaux par les yeux ; (D. L.) 19 h 30 : le Dédale du silence.

HOTEL DES MONNAIES (43-29-12-78) (le 16), 21 h 30 : On ne badine pas avec l'amour ; les 13, 14 à 19 h 45 ; le 15 à 15 h ; le 16 à 22 h : A quoi rêvent les jeunes filles ?

HUCHETTE (43-26-38-99) (D.), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : les Mystères de Paris.

LA BRUYÈRE (48-74-76-99) (D. soir, lun.), 20 h 30, mat. dim. 15 h : la Voisine.

LUCERNAIRE (45-44-57-34) (D.). I. : mar., jeu., sam., 18 h 30 : Pour Thomas ; 20 h : Rires de crise (jusqu'au 14). II. 19 h : les Désirs de l'amour ; 20 h 45 : Témoignages sur Ballyberg ; 22 h : Pas de balcon pour Roméo. Petite salle, 21 h 30 : Si on veut aller par là.

MARAIS (42-78-03-53) (D.), 20 h 30 : l'Eternel Mari.

MARIE-STUART (45-08-17-80) (D., lun.) 22 h : Haute Surveillance ; 20 h 15 : Savage Love ; (D., L.) 18 h 30 : l'Entrée en matière.

MICHEL (42-65-35-02) (D. soir, lun.), 21 h 15, sam. 18 h 45 et 21 h 40, dim. 15 h 30 : Pyjama pour six.

MOGADOR (42.85.45.30) : Le Grand théâtre Kabuki (à partir du 16).

MONTPARNASSE (43-22-77-74), Grande salle (D. soir, lun.), 20 h 45, mat. dim. 15 h 30 : le Veilleur de nuit.

MUSÉE DES ARTS DÉCORATIFS (42-60-32-14) (D., lun.), 21 h : Enfant et roi.

NOUVEAU THÉATRE MOUFFETARD (43-31-11-99) (D. soir, lun., mar.), 20 h 45, dim. 15 h 30 : l'Amour-Goût.

ŒUVRE (48-74-42-52) (D. soir, L.), 20 h 45, dim. 16 h : La mienne s'appelait Régine.

PALAIS DES GLACES (46-07-49-93). I. (D. soir, lun.), 21 h, dim. 17 h : Et Juliette ; II. (D. soir, lun.), 21 h 30, mat. dim. 17 h 30 : *Rufus, 300 dernières* ; 20 h : Speedy Bananas.

PALAIS-ROYAL (42-97-59-81) (D. soir, L.), 20 h 45, dim. 15 h 30 : N'écoutez pas, mesdames.

PARIS-VILLETTE (42-02-02-68) (D. soir, lun.), 21 h, dim. 16 h 30 : les Trompettes de la mort.

POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97) (D. soir, L.) 21 h 15, dim. 17 h : la Poule d'en face.

POTINIÈRE (42-61-42-53) (D., lun.), 21 h : la Panthère repentie.

SAINT-GEORGES (48-78-63-47) (D. soir, L.) 20 h 45, dim. 15 h : Faisons un rêve.

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93) (D.), 21 h : Laissez-les vivre (à partir du 12).

STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-23-35-10) (D. soir, L.), 21 h, sam. 18 h, dim. 15 h 30 : le Confort intellectuel.

TAI TH. D'ESSAI (42-78-10-79) I. du mer. au sam. 20 h 30 : l'Ecume des jours. – II. Du mer. au sam. 20 h 30 : Huis clos. – III. Lun., mar. : 20 h 30 ; Mer., jeu., ven., sam. 22 h 15 : Bail à céder.

THÉATRE D'EDGAR (43-22-11-02) (D.), 18 h 30 : Passé composé ; 20 h 15 : les Babas-Cadres ; 22 h, sam. 22 h et 23 h 30 : Nous, on fait où on nous dit de faire.

THÉATRE DE L'ILE SAINT-LOUIS (46-33-48-65), jeu., ven., sam. 20 h 30, dim. 15 h 30 : Astro Folies Show.

TH. DE LA PORTE-SAINT-MARTIN (46-07-37-53) (D. soir, lun.), 20 h 30, sam. 18 h et 21 h 15, dim. 15 h : le Tombeur.

TINTAMARRE (48-87-33-82) (D., L., V.) 18 h 30 : le Voyage immobile ; mer., jeu., sam., 18 h 30 : Bouffonnerie épicée ; 21 h 30 : Y a-t-il un flic dans la salle ? ; ven. 18 h 30 : Buffo ; 22 h 30 : Phèdre.

THEATRE

THÉATRE DU ROND-POINT (42-56-70-80). I. Grande Salle (D.), 20 h 30 : les Oiseaux. Petite Salle (D., L.), 18 h 30 : les Intimités d'un séminariste. – II. (D.), 21 h : Home (dans le cadre du Printemps du théâtre).

THÉATRE DU TEMPS (43-55-10-88) mar., mer., jeu. 20 h 30 : Electre ; mer., ven. : Lysistrata ; le 14 à 18 h 30 : Père Ubu et Daruma.

TOURTOUR (48-87-82-48) (D., lun.). 18 h 30 : Namouna ; 20 h 30 : Dernier show en Cochinchine ; 22 h 30 : Vie et mort de P. P. Pasolini.

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40) (D.), 20 h 30 : Ariane ou l'Age d'or.

VARIÉTÉS (42-33-09-92) (D. soir, L.) 20 h 45, mat. dim. 15 h 30 : l'Age en question.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (42-96-29-35) (D.). 20 h 15 : Tohu-Bahut 2 ; 21 h 45 : En manches de chemise ; lun. à 23 h : Banc d'essai des jeunes : Drôle de larmes.

BLANCS-MANTEAUX (48-87-15-84) (D.), I. 20 h 15 + sam. 18 h 30 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou II ; 22 h 30 : l'Etoffe des blaireaux. – II. 20 h 15 + sam. 24 h : les Sacrés Monstres ; 21 h 30 : Sauvez les bébés femmes ; 22 h 30 : les Pieds nickelés.

CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11) (D.), I. 20 h 15 + sam. 23 h 45 : Tiens voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. – II. 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes. – III. 20 h 15 : Pierre Salvadori.

CHEZ GEORGES (43-26-79-15), 22 h 30 : P. Dupuis (jusqu'au 14).

DOMINO (43-37-43-51) (D., L.), 22 h : les Bonheurs de Sophie.

L'ÉCUME (45-42-71-16) (D., L.), 20 h 30 : La vie est un grand toboggan ; lun., 21 h : R. Revraud conte... ; ven., 24 h : B. Mackenzie ; sam., 24 h : P. Nagera. ; lun., 23 h : Et puis après ce jour.

ESCALE (43-54-63-47) (J., V., S.), 20 h 30 : Ainsi naquit l'ornithorynque.

GRENIER (43-80-68-01) (D., L., Mar.), 22 h : Non je n'ai pas disparu.

PETIT CASINO (42-78-36-50) (D.), 21 h : Les oies sont vaches ; 22 h 15 : Nous, on sème.

POINT-VIRGULE (42-78-67-03) (D., L., Mar.), 18 h 30 : D. and J. Memories ; (D.), 20 h 15 : Moi je craque, mes parents raquent ; 21 h 30 + sam. 24 h : Nos désirs font désordre ; 22 h 30 : Pièces détachées.

TINTAMARRE (48-87-33-82) (D., L.), 20 h 15 : Ça swingue dans les cavernes ; 21 h 30 : Y a-t-il un flic dans la salle ? ; mar., mer., sam., 18 h 30 : le Voyage immobile ; sam. 16 h : la Timbale ; 22 h 30 ; Phèdre.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45), 21 h, dim. 15 h 30 : Touche pas à mon vote.

En région parisienne

AULNAY-SOUS-BOIS, Espace Jacques-Prévert (48-68-00-22), le 17 à 14 h 30 : Charlotte la gourmande ; le 12 à 14 h 30, le 13 à 21 h : Gabrovitch ; le 17 à 20 h 30 : Big Band de l'Ecole de musique de Ville d'Avray.

AUVERS-SUR-OISE, Eglise (30-38-41-15), le 12 à 20 h 45 : récital J. Rodriguez Biava (Bach, Haendel, Franck) ; le 14 à 21 h : soirée Mozart, avec J.-P. Rampal et le Trio Pasquier.

BOISSY-SAINT-LÉGER, (45-98-12-12) Place du Forum : le 13 à 21 h, concert de musique traditionnelle; Centre aéré : le 15 à 14 h 30, 1882, l'aube ou le rêve.

BOULOGNE-BILLANCOURT, conservatoire (46-84-77-47), le 12 à 20 h 30 : Chœur et orchestre du CNR (Berlioz, Rameau).

BUC, Les Arcades (39-56-36-44), le 13 à 20 h 30 : Orchestre philharmonique de Versailles.

CHELLES, Crac (64-21-42-89), le 17 à 21 h : Sonate pour violon et piano de Mozart ; le 13 à 21 h : Orchestre B. Thomas (Mozart).

CHAMBOURCY, Eglise (39-79-38-76), le 17 à 20 h 30 : Mozart (dir. : E. Pleintel).

CHILLY-MAZARIN, MJC (69-09-01-87), le 14 à 21 h : Et moi, je suis resté comme une chaise.

CERGY-PONTOISE, ESSEC, le 13 à 20 h : M. Bianco, Taxi Girl, TDS, les Etoiles.

CHEVILLY-LA-RUE, Th. A. Malraux (42-33-92-83), le 14 à 21 h : le Grand Théâtre du monde.

COURBEVOIE, Maison pour tous (43-33-63-52), le 13 à 20 h 30 : Un dîner intime.

COIGNÈRES, Maison de voisinage, le 15 à 14 h 30 : Concert de fin d'année.

CONFLANS - SAINTE - HONORINE, Conservatoire (39-19-54-54), le 15 à 13 h : Elèves et professeurs du Conservatoire.

CROISSY-SUR-SEINE, Théâtre de verdure (39-76-25-49), le 13 à 21 h : D. Buxthehude, Bach, Vierne, Dupré.

ÉLANCOURT, Centre culturel (30-50-51-70), le 13 à 21 h : Musiques anciennes suédoises.

ÉPONE, Bergerie du château (30-95-60-29), le 15 à 16 h : Audition des élèves de l'école de musique.

ÉVRY, Hexagone (60-77-93-50), le 15 à 16 h : Orchestre départemental des jeunes de l'Essonne et Chœurs des enfants de l'école.

GARGENVILLE, Salle des fêtes, le 13 à 20 h 30 : Gala annuel de l'école nationale de musique.

HOUDAN, Salle des fêtes, le 14 à 14 h 30 : Audition des élèves de l'école de musique.

ISSY-LES-MOULINEAUX, BATEAU Gabès (45-54-76-16), 21 h : le 11, Evans Group, ; le 12, Yoko ; le 16, Atmosphère ; le 17, Inuits.

IVRY, Théâtre le 12 à 20 h 30 : Musique dans la ville (Lovinas, Bach, Jolivet, Schubert).

MONTREUIL, Salle Berthelot (48-58-65-33), le 14 à 18 h 30, le 15 à 16 h : Soirées bourgeoises ; les 14, 16, 17 à 21 h : L'enfant mort sur le trottoir.

MARLY, Maison Jean-Vilar (34-51-00-39), le 17 à 21 h : La chanson contemporaine.

NANTERRE, Théâtre des Amandiers (47-21-18-81) (D. soir, L.) 20 h 30, mat. dim. 17 h : Quai ouest.

NEUILLY, Théâtre (47-45-75-80), les 16, 17 à 14 h : le Médecin malgré lui ; Athlétic (46-24-03-83) (D. soir, L., M.) 20 h 30, dim. 16 h : Tueurs sans gages.

NOGENT-SUR-MARNE, Théâtre Pocket (48-77-85-24), le 13 à 20 h 30 : Toi et tes nuages ; à 22 h 30 : le Grand Théâtre du monde ; le 14 : à 15 h, le Cosmonaute agricole ; à 16 h 15 : Salmigondis ; à 17 h 30 : Cris de couple ; à 20 h : le Bourgeois gentil'œuf ; à 21 h 30 : la Lune à la recherche d'elle-même ; à 22 h 30 : les Larmes de l'aveugle ; le 15 : à 15 h : Clichés d'amour ; à 17 h : Arlequin, Molière et les autres.

PORCHEVILLE, Maison pour tous, le 14 à 21 h : Spectacle de l'Atelier, Chanson de la MPT (34-79-63-65).

PAVILLONS-SOUS-BOIS, Espace des arts (48-48-10-30), le 11 à 20 h 30 : Gala de danse P. Sablé ; le 17 à 20 h 30 : Concert de fin d'année du Conservatoire.

PERSAN, Salle P.-Brossolette (34-70-19-75), le 14 à 21 h : Lieder.

RIS-ORANGIS, Centre R.-Desnos (69-06-72-72), le 13 à 22 h 30 : Trio Jazz Quartet.

RUEIL, Th. A.-Malraux (47-49-77-22), le 13 à 20 h 45 : De doux dingues.

ST-GERMAIN-EN-LAYE, L'Eclypse (39-73-38-13), le 13 à 21 h : Trio H. Sellin ; Eglise (39-73-92-92), le 12 à 21 h : Chants liturgiques ; Kiosque de la terrasse du Château, le 15 à 15 h 30 : Quintette à vent.

SCEAUX, Les Gémeaux (46-60-05-64), le 13 à 22 h 30 : Concert clôture saison jazz ; Ancienne mairie (46-60-05-64), les 13, 14 à 20 h : George Dandin.

LES ULIS, CCM (69-07-65-53), le 13 à 20 h 30 : Eveil musical ; le 14 à 20 h 30 : Gala de danse.

LE VÉSINET, CAL (39-76-32-75), le 16 à 21 h : les Petits Chanteurs du cèdre (Haydn, Gounod).

VERSAILLES, Palais du Grand Trianon (39-50-71-18), les 15 et 17 à 21 h : Horace ; les 14 et 16 : le Cid; Opéra royal du Château (39-50-71-18), les 11,12, 13 à 21 h : Opéra de chambre de Vienne (Mozart) ; Chapelle Royale (39-50-71-18), le 14 à 21 h : Orchestre de chambre La Follia.

VINCENNES, Château (43-28-15-48), les 14, 15 à 18 h 30 : Donjon, Mémoire de Pierres ; Théâtre D.-Sorano (43-74-73-74) (D. soir), à 21, dim. 18 h : Abu Hassan.

Festivals du Marais

(48-87-74-31)

Théâtre : Centre culturel Wallonie-Bruxelles (D), 20 h 30 : Dernières Cartes (dern. le 14).

Hôtel d'Aumont (D), 21 h 30 : la Tour (à partir du 11).

Cave gothique de l'hôtel de Beauvais (D, le 16), 20 h, 22 h : Au perroquet vert (à partir du 12).

Musique : église Saint-Merri, le 12 à 21 h 15 : Chœurs d'hommes F. Legrand.

Cirque d'Hiver, les 13 et 17 à 21 h : les Solistes de l'Orchestre de Paris.

Jeune Public : Templiers (D), 14 h 30 : Qu'y a-t-il dans la soupe de la sorcière ? (dern. le 12).

Printemps du Théâtre

(48-87-83-68)

Grande Halle de La Villette, les 11, 12 à 21 h 30 : Gmund.

Bouffes du Nord (D), 20 h : l'Homme aux farfadets.

Théâtre du Rond-Point (D), 21 h : Home.

Théâtre de la Bastille (L), 20 h : la Terrasse des désespoirs.

Music-Hall

CAVEAU DES OUBLIETTES (43-54-94-27), 21 h : Chansons françaises ; merc., jeu., ven., sam. : 19 h : le Rat dans la contrebasse.

LA DÉFENSE, Place (47-96-25-55), 12 h : Chansons (à partir du 16).

OLYMPIA (47-42-52-86) (dim. soir), 20 h 30 (dim.), 17 h : Popeck.

MAISON DES CULTURES DU MONDE (55-44-72-30), 21 h : Chants yiddish et judéo-espagnol (à partir du 16).

THÉATRE NOIR (43-46-91-93), le 17 à 20 h 30 : F. Elbouki.

PIGEON DE LA BUTTE (42-62-57-95) (lun.), 22 h : Pia Moustaki et R. Kha.

TH. DU JARDIN (47-47-77-86) (sam., dim., lun.), 20 h 30 : J. Douai, W. Fukuda ; le 17 : J. Ollivier.

Opérettes, comédies musicales

AMANDIERS (43-66-42-17) (dim, lun.), 20 h 45 : Puzzle (dern. le 14).

GRÉVIN (42-46-84-47) (dim., lun.) 21 h : l'Amant-statue, Maison à vendre.

DEJAZET (48-87-97-34) (lun.), 20 h 30, dim. 16 h : la Petite Boutique des horreurs (à partir du 17).

La danse

(voir théâtres subventionnés)

CAFÉ DE LA DANSE (43-57-05-35) (merc., dim. soir), 20 h 30 : Visages de femmes, en vol (jusqu'au 13) ; le 14 : Polyphonix, créations de danse théâtre (à partir du 16) ; à 22 h 30 : Ophelia, peut-être (jusqu'au 13), Cercle vicieux (à partir du 16).

AMANDIERS (43-66-42-17), le 17 à 20 h 30 : Eloge des ombres.

DIX-HUIT THÉATRE (42-26-47-47), 20 h 30, dim. 17 h 30 : Duetti (dern. le 15) ; 20 h 30, dim. 16 h : Sel (à partir du 11).

ESPACE KIRON (43-73-50-25), 18 h 30 : l'Encontre (à partir du 14) ; 21 h : D'ordinaire, Itho Hier (à partir du 14) ; 18 h 30 : la Boîte à brame (à partir du 17) ; 21 h : Lise blanche (à partir du 17).

THÉATRE DU JARDIN (47-47-77-86) (dim., lun., sam.), 14 h 30 : Ballets Ethery Pagava (dern. le 13).



● Ambiance musicale ■ Orchestre - P.M.R. : prix moyen du repas - J... H. : ouvert jusqu'à... heures

DINERS

RIVE DROITE

L'ÉPI D'OR 25, rue J.-J.-Rousseau, 1er	42-36-38-12 F. dim.	Le vrai bistrot des Halles qui sert ses plats régionaux jusqu'à 1 h du matin : jambonneau géant à la lyonnaise, charcuterie tourangelle, lapereau à l'angevine. PMR : 120 F.
ARMAND (Palais-Royal)	6, rue du Beaujolais, 1er F. sam. midi et dim.	Dans une ancienne et belle cave voûtée du XVIIe s., la mer livre ses trésors : poissons fins, turbot, bar, homard... Gibiers. Menu 120 F. Accueil j. 1 h du matin. Recomm. par G. et Millau. Tél. 42-60-05-11.
TY COZ 35, rue Saint-Georges, 9e	48-78-42-95 F. dim., lundi	NOUVEAU TY COZ à LYON (1er), 15, rue Royale. Fermé dimanche et lundi. 78-27-36-29. MÊMES SPÉCIALITÉS DE POISSONS, CRÊPES, GALETTES. J. 23 h.
PAGODA 50, rue de Provence, 9e	48-74-81-48	Spécialités chinoises. Déj., dîn. T.L.J. jusqu'à 22 h 30. *« Un des meilleurs canards laqués de Paris »*, Gault et Millau. *« Cambodge et grande cuisine »*, Figaro Magazine.
CLOSERIE SARLADAISE 94, bd Diderot, 12e	Ts les jours 43-46-88-07	SPÉCIALITÉS DU PÉRIGORD Déjeuners d'affaires - Dîners - Salon pour groupes
PALAIS DU TROCADÉRO 7, avenue d'Eylau, 16e	47-27-05-02 Tous les jours	Gastronomie chinoise raffinée et traditionnelle, dans un décor feutré. Cuisine faite par le patron. Service et livraison à domicile. Plats à emporter. Air conditionné.
EL PICADOR 80, bd des Batignolles, 17e	43-87-28-87 F. lundi, mardi	Déj., dîner j. 22 h. SPÉC. ESPAGNOLES et FRANÇAISES. Zarzuela, gambas, bacalao, calamares tinta. Environ 145 F. Formule à 79,80 F s.n.c. avec spécialités.
ANNICK et FRANCIS VALLOT au SANTENAY 75, av. Niel, 17e	42-27-88-44	Dans leur nouveau décor Napoléon III. Ses produits de 1re qualité. Cuisine personnalisée. Déjeuners, dîners aux chandelles. Terrasse. F. dim. soir et lundi.

RIVE GAUCHE

LE MAHARAJAH 72, boulevard Saint-Germain 5e	43-54-26-07 T.L.J.	J. 23 h 30. Spéc. INDIENNES, PAKISTANAISES : Biriani, Tandoori. PRIX KALI 84 : meilleur curry de Paris. « GRILL D'OR 86 » de la gastronomie indienne.
LE JOCKEY 127, bd du Montparnasse, 6e	46-34-23-00	Déjeuner, dîner. Tous les jours jusqu'à 2 heures du matin. Foie gras. Poissons. Huîtres toute l'année. Plats traditionnels. PARKING en sous-sol (sortie rue de Chevreuse).
LE MALIK Spéc. MAROCAINES	46-33-43-50 F. dim.	Claude AISSA attend ses amis au 15, r. DES GRANDS-AUGUSTINS, 6e, de 19 h 30 à 0 h. Couscous, Pastilla, Tagines, Poulet citron, Pâtisseries maison, vins de Meknès.
CHEZ FRANÇOISE Aérogare des Invalides, 7e	47-05-49-03 F. dim. soir et lundi	MENU PARLEMENTAIRE à 95 F s.n.c. PARKING ASSURÉ DEVANT LE RESTAURANT : FACE AU N° 2, RUE FABER.

SOUPERS APRÈS MINUIT

DESSIRIER T.l.j. 42-27-82-14
9, place Pereire
LE SPÉCIALISTE DE L'HUITRE.
POISSONS, SPÉCIALITÉS, GRILLADES.

AUJOURD'HUI (pour les salles voir lignes programmes)

CATHERINE WINTER ET KENNETH F. MARTEL PRÉSENTENT
SAM WATERSTON · MARISA BERENSON · BERNARD-PIERRE DONNADIEU ET LAUREN HUTTON



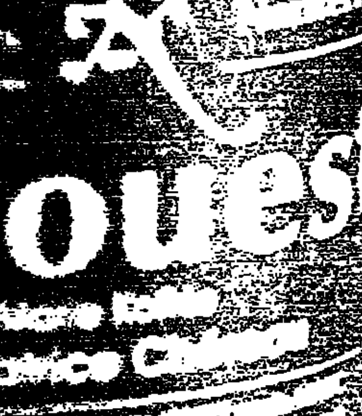







UN FILM DE CLAUDE FARALDO

AVEC ANNE ROUSSEL · FRANÇOIS DUNOYER · FRANÇOIS DYREK · ISABELLE SADOYAN ET ARIELLE DOMBASLE

CINEMA

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

MERCREDI 11 JUIN

14 h 30, Sept morts sur ordonnance, de J. Rouffio ; Perspective du cinéma français, Cannes 86 : 20 h, Une fille, de H. Herre ; Swing Troubadour, de B. Bayen ; 22 h, Cabinet d'amateur, de P. O. Levy.

JEUDI 12 JUIN

16 h, Hommage à Alexandre Trauner : Et vint le jour de la vengeance, de F. Zinnemann : Perspectives du cinéma français, Cannes 86 : 19 h, Les mains de C. Kekemenis : Le bonheur a encore frappé, de J.-L. Trotignon ; 21 h, Fourmi chérie, de Th. Barthes et P. Jamain ; les Clowns de Dieu, de J. Schmidt.

VENDREDI 13 JUIN

16 h, Hommage à Alexandre Trauner : la Nuit des généraux, de A. Litvak ; 19 h, Perspective du cinéma français, Cannes 86 : Richard III, de R. Ruiz ; 21 h 15, Rétrospective du cinéma argentin : l'Affaire du Buenos-Aires, de H. Fregonese (v.o.).

SAMEDI 14 JUIN

Perspective du cinéma français, Cannes 86 : 15 h, La cinémathèque de la danse ; 17 h 15, Perspective du cinéma français, Cannes 86 ; Hommage à Alexandre Trauner : 19 h, Un, deux, trois, de B. Wilder ; 21 h 15, Irma la douce, de B. Wilder.

DIMANCHE 15 juin

15 h, cycle : Les grandes restaurations de la Cinémathèque française : 15 h, le Brasier ardent, de I. Mosjoukine et A. Volkov ; 17 h 15, les Aventures du roi Pausole, de A. Gravowsky ; Hommage à Alexandre Trauner : 19 h, Kiss me stupid, de B. Wilder (Vostf) ; 21 h 30, Comment voler un million de dollars, de W. Wyler (Vostf).

LUNDI 16 JUIN

Séance inaugurale de la rétrospective INA Tour et Détour : 20 h 30, Alekan la lumière, de M. Dumoulin (en avant-première) : Cinéma musique (sous réserve).

MARDI 17 JUIN

Hommage à A. Trauner : 16 h, la Puce à l'oreille, de J. Charron (Vostf) ; 19 h, Point noir, de J. Dassin (Vostf) ; 21 h, le Village dans la jungle, de L. J. Peries (Vostf).

BEAUBOURG (42-78-35-57)

MERCREDI 11 JUIN

15 h, le Déserteur, de V. Poudovkine ; 17 h, les Fiancés, de E. Olmi (Vostf) ; 19 h, Rétrospective du cinéma argentin : la Dama duende, de L. Saskavsky (Vostf).

JEUDI 12 JUIN

15 h, Aelita, de J.A. Protazanov ; 17 h, Joe, c'est aussi l'Amérique, de J.G. Avildsen ; 19 h 15, Rétrospective du cinéma argentin : le Mendiant de minuit, de L.C. Amadori (Vostf).

VENDREDI 13 UIN

15 h, Octobre, les dix jours qui ébranlèrent le monde, de S. M. Eisenstein : 17 h 15, les Vilaines Manières, de S. Edelstein : 19 h, Rétrospective du cinéma argentin : Pelota de trapo, de L. Torres Rios (Vostf).

SAMEDI 14 JUIN

15 h, la Route, de Chen Lizhou (Vostf) ; 17 h, Amour de philatéliste, de Sang Hu (Vostf) ; Rétrospective du cinéma argentin : 19 h, la Vendedora de fantasias, de D. Tinayre : 21 h, Sangre negra/Native son, de P. Chenal (Vostf).

DIMANCHE 15 JUIN

15 h, Félicitations d'anniversaire, de Lu Jianhua et Yu Zhongxiao (Vostf) ; 17 h, Tan Sitong, de Chen Jialin (Vostf) ; Rétrospective du cinéma argentin : 19 h, Las aguas bajan de despertar, de H. des Carril (Vostf) ; 21 h, Si muero antes de despertar, de C.H. Christensen (Vostf).

LUNDI 16 JUIN

15 h, Chtchors, de A. Dovjenkio ((Vost angl.) ; 17 h, Passion juvénile, de Ko Nakahira (Vostf) ; 19 h, Rétrospective du cinéma argentin : la Maison de l'ange (Vostf).

MARDI 10 JUIN

Relâche.

SALLE GARANCE

Tlj à 14 h 30, 17 h 30, 20 h 30 : Le cinéma yougoslave (Programmation détaillée au 42-78-37-29).

Les exclusivités

ABSOLUTE BEGINNERS (Brit., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

A DOUBLE TRANCHANT (A., v.o.) : Lincoln, 8e (43-59-36-14).

AFTER HOURS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44 : Gaumont Parnasse, 14e (43-36-30-40) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Images, 18e (45-22-47-94).

L'AME SŒUR (Suis.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).

LES AVENTURIERS DE LA QUATRIÈME DIMENSION (A., v.f.) : Français, 9e (47-70-33-88).

LE BAISER DE LA FEMME ARAIGNÉE (Brés., v.o.) : Studio Cujas, 5e (43-54-89-22).

LES BALISEURS DU DÉSERT (Tunisien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

BERLIN AFFAIR (*) (v.o.) : Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

BIANCA (It., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

BIRDY (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82). – V.f. : Opera Night, 2e (42-96-62-56).

BLACK MIC-MAC (Fr.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LE DERNIER SURVIVANT (Néo-Zélandais, v.o.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Marivaux, 2e (42-96-80-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

LE DIAMANT DU NIL (A., v.f.) : Marivaux, 2e (42-96-80-40) ; Espace Gaîté (H. sp.), 14e (43-27-95-94).

L'EFFRONTÉE (Fr.) : Cinoches (H. sp.), 6e (46-33-10-82).

EN DIRECT DE L'ESPACE (Fr.) : La Géode, 19e (42-45-66-00).

ÉTATS D'AME (Fr.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Saint-Germain Village, 5e (46-33-63-20) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30) : Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) : Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

FINAL EXECUTOR (It., v.f.) : City Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86).

FOOL FOR LOVE (A., v.o.) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

GARDIEN DE LA NUIT (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

GINGER ET FRED (It., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

HANNAH ET SES SŒURS (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) : Saint-Germain Studio, 5e (46-33-63-20) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) : 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Champs-Élysées, 8e (47-20-76-23) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) : Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) : PLM Saint-Jacques, 14e (45-89-68-42) : 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) : Mayfair, 16e (45-25-27-06). – V.f. : Gaumont Richelieu, 2e (42-33-56-70) : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Nation, 12e (43-43-04-67) : Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) : Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) : Maillot, 17e (47-48-06-06) : Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Rialto, 19e (46-07-87-61).

HAVRE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Lincoln, 8e (43-59-36-14).

HIGHLANDER (Brit., v.o.) : Marignan, 8e (43-59-92-82). – V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).

L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

L'HONNEUR DES PRIZZI (A., v.o.) : UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).

I LOVE YOU (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; City Triomphe, 8e (45-62-45-76).

LE LIEU DU CRIME (Fr.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) : Marignan, 8e (43-59-92-82) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Français, 9e (47-70-33-88) : Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

MACARONI (It. v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; Luxembourg, (H. sp.), 6e (46-33-97-77) ; UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).

LA MACHINE A DÉCOUDRE (Fr.) : Saint-André des Arts, 6e (43-26-48-18).

MAINE OCÉAN (Fr.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16). – V.f. : Miramar, 14e (43-20-89-52).

NOMADS (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; v.f. : Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

OUT OF AFRICA (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

PIRATES (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Saint-Germain-des-Prés, 6e (42-22-87-23) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-04-67) : Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LES PLAISIRS DE LA CHAIR (J., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) : 14-Juillet Racine, 6e (43-25-19-68) : Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60) : 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81).

POLICE FÉDÉRALE LOS ANGELES (A., v.o.) : Marignan, 8e (43-59-92-82) : Paris-Ciné, 10e (47-70-21-71).

POURVU QUE CE SOIT UNE FILLE (Fr.-It.), Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) : UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) : Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-37-35-43) ; UGC Biarritz, 8e (45-52-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

RECHERCHE SUSAN, DÉSESPÉRÉMENT (A., v.o.) : Publicis Matignon, 8e (43-59-19-08).

ROSE BONBON (A.), Forum, 1er (42-97-53-74) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21). – (V.f.) : Français, 9e (47-70-33-88) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

RUNAWAY TRAIN (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) : Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – (V.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LE SACRIFICE (Franco-suédois) : (v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) : Bienvenue Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33).

SALVADOR (A., v.o.) : Saint-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Mercury, 8e (45-62-75-90) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Gaité Boulevard, 2e (45-08-96-45).

LE SECRET DE LA PYRAMIDE (A., v.f.) : Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

SOLEIL DE NUIT (A., v.o.) : Ambassade, 8e (43-59-19-08). – (V.f.) : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).

LE SOULIER DE SATIN (Franco-portugais, v.o.) : Républic Cinéma, 11e (48-05-51-33).

SOUVENIRS SECRETS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC, Biarritz, 8e (45-62-20-40).

STOP MAKING SENSE (A., v.o.) : Escurial Panorama 13e (47-07-28-04), h. sp.

SUBWAY (Fr.) : Lincoln, 8e (43-59-29-46) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) : Montparnos, 14e (43-27-52-37).

TARAM ET LE CHAUDRON MAGIQUE (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

THE SHOP AROUND THE CORNER (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

TENUE DE SOIRÉE (Fr.) (*) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40) : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Clichy Pathé, 18e (45-22-46-01).

TOUBIC ACADEMY I (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

37°2 LE MATIN (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-35-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : Capri, 2e (45-08-11-69) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

ULTRAVIXENS (A., v.o.) (**) : Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; v.f. : City Triomphe, 8e (45-62-45-76).

UNE AMIE QUI VOUS VEUT DU BIEN (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46).

UNE FEMME POUR MON FILS (Algérien, v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25).

UN HOMME ET UNE FEMME : 20 ANS DEJA (Fr.) : 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

YOUNG BLOOD (A., v.o.) : Forum-Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16). – (V.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) : UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) : Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) : Images, 18e (45-22-47-94).

Z 0 0 (Brit., v.o.) : Bonaparte, 6e (43-26-12-12).

Les grandes reprises

ANGEL (A., v.o.) : Action-Christine Bis, 6e (43-29-11-30).

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

LE BAL (Fr.-It.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

LA BELLE DE MOSCOU (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77), Mac Mahon, 17e (43-80-24-81).

LE BATEAU PHARE (A., v.o.) : Calypso, 17e (43-80-30-11).

LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARDS (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

LA CAGE AUX FOLLES II (Fr.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Wépler, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

CARMEN (Rosi) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33), Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23).

CE PLAISIR QU'ON DIT CHARNEL (A., v.o.) (*) : City Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; (v.f.) : Marivaux, 2e (42-96-80-40).

COMMENT ÉPOUSER UN MILLIONNAIRE (A., v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (43-25-78-37).

DELIVRANCE (A. v.o.) (*) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

DON GIOVANNI (Fr.-It.-All, v.o.) : Vendôme, 2e (47-42-92-52).

L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23). – V.f. : Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

L'ENFER EST A LUI (A., v.o.) : Olympic Entrepôt, 14e (45-43-99-41).

LE FAUCON MALTAIS (A., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (43-29-11-30).

LA FEMME PUBLIQUE (Fr.) (*) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George-V, 8e (45-62-41-46) : Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

LA FORÊT D'ÉMERAUDE (A. v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LA FIÈVRE AU CORPS (A., v.o.) : UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).

GLORIA (A., v.o.) : Olympic Entrepôt, 14e (45-43-99-41).

GOLDFINGER (A. v.o.) : Danton, 6e (42-35-10-30) ; Ermitage, 8e (45-63-16-16). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93), UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) : UGC Convention, 15e (45-74-93-40).

LES GRANDES VACANCES DE DONALD (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

GREYSTOKE, LA LÉGENDE DE TARZAN SEIGNEUR DES SINGES (Brit., v.o.) : La Boîte à films, 17e (46-22-44-21) ; v.f. : Capri, 2e (45-08-11-69).

GUN CRAZY (A., v.o.) : Olympic Entrepôt, 14e (45-43-99-41).

INFERNO (A., v.f.) : Maxeville, 9e (47-70-72-86).

LADY EVE (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

LIEN DE PARENTÉ (Fr.) : Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

LOLA MONTES (Fra.-all.) : Panthéon, 5e (43-54-15-04).

LA MAMAN ET LA PUTAIN (Fr.) : Epée de Bois (Hsp), 5e (43-37-57-47).

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Ang., v.o.) : Studio Galande (h.sp.), 5e (43-54-72-71) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-80-00).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (45-08-11-69).

MONTY PYTHON LA VIE DE BRIAN (A., v.o.) : Rialto, 19e (46-07-87-61).

MONTY PYTHON SACRE GRAAL (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

NATTY GANN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

NEW-YORK 2 HEURES DU MATIN (A, v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

NOBLESSE OBLIGE (Ang., v.o.) : Reflet Médicis, 5e (43-54-42-34).

NOSFERATU (All., v.o.) (h. sp.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

ORANGE MÉCANIQUE (A., v.o.) (*) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14) ; Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71) ; v.f. : Arcades, 2e (42-33-54-58).

ORFEU NEGRO (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

PETER PAN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-40).

PORTIER DE NUIT (It., v.o.) (**) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

POURQUOI PAS (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

PRENDS L'OSEILLE ET TIRE-TOI (A., v.o) : Reflet Lafayette, 9e (48-74-97-27).

QUERELLE (All., v.o.) (**) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34), Grand Pavois, 15e (h.sp.) (45-54-46-85).

LA ROUTE DES INDES (Ang., v.o.), Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

THAT UNCERTAIN FEELING (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

THIS IS ARMY (A., v.o.) : Péniche des Arts, 16e (45-27-77-55).

TOP SECRET (A., v.o.) : George-V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) : Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

LE 3e HOMME (A., v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34), Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60).

UN, DEUX, TROIS (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40).

UN FAUTEUIL POUR DEUX (A., v.f.) : Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77).

LA VIE EST A NOUS (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER (A., v.o.) (*) : Forum, 1er (42-97-53-74), Quintette, 5e (46-33-79-38), Marignan, 8e (43-59-92-82), Parnassiens, 14e (43-35-21-21). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93), Français, 9e (47-70-33-88), Bastille, 11e (43-07-54-40), Fauvette, 13e (43-31-56-86), Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50), Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06), Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27), Pathé Wépler, 18e (45-22-46-01).

YOR, LE CHASSEUR DU FUTUR (A., v.f.) : Gaîté Boulevard, 2e (45-08-96-45).

LES FILMS NOUVEAUX

L'AMANT MAGNIFIQUE, (*) film français d'Aline Issermann : Forum, 1er (42-97-53-75) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) : Marignan, 8e (43-59-92-82) : 14 Juillet-Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) : Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

FLAGRANT DÉSIR, film français de Claude Faraldo : Rex, 2e (42-36-83-93) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-72-52-36) ; 14 Juillet-Odéon, 6e (43-35-59-83) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-26-10-30) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Victor-Hugo, 16e (47-27-49-75) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

QUI TROP EMBRASSE, film français de Jacques Davila : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34) ; UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95) ; Studio 43 (47-70-63-40).

FILM EN AVANT-PREMIÈRE

HITCHER, film américain de Robert Harmon (v.o.) : Club de l'Etoile, 17e (43-80-42-05) ; sam., 20 h et 22 h.

PREMIER FESTIVAL INTERNATIONAL DU PRÉ-FILM

Cinéma Escurial, vend., 0 h 30, 13e (47-07-28-04). Se reporter à la rubrique « Festivals ».

Les festivals

BARBARA SUKOWA (v.o), Rialto, 19e (46-07-87-61) ; sam., lun., 11 h 40 : Lola, une femme allemande ; mar., 11 h 40 : les Années de plomb.

C. SAURA (v.o), Républic-Cinéma, 11e (48-01-51-33) ; sam., 16 h : Maman a cent ans ; sam., 18 h : Vivre vite ; sam., 19 h 40, dim., 18 h 30 : Noces de sang.

CLASSIQUES ET FILMS RARES (v.o.), Olympic-Entrepôt, 14e (45-43-99-41) : mer., 16 h et 20 h : Charlot mademoiselle (v.f.) ; Différent des autres (muet) ; 18 h et 22 h : Weisse Reise (v.o.) ; jeu., 16 h et 20 h : Chaînes (muet) ; 18 h et 22 h : Desperate Living (v.o.) : ven., 16 h et 20 h : Loulou (Pabst) (v.f.) ; 18 h et 22 h : Mi Querida Senorita (v.o.) ; sam., 16 h et 20 h : le Député (v.o.) ; 18 h et 22 h : Reflets dans un œil d'or (v.o.) ; dim., 14 h, 18 h et 22 h : Soudain l'été dernier (v.f.)) ; 16 h et 20 h : Colegas ; lun., 16 h et 20 h : Viktor et Viktoria ; 18 h et 22 h : Jeunes Filles en uniforme (v.f.) ; mar., 16 h et 20 h : Mikael (muet) ; 18 h et 22 h : le Trou aux folles (v.f.).

CINQ FILMS POUR LE PRIX D'UN – VIVE LA REPRISE! (v.o.), Studio Bertrand, 7e (47-83-64-66), 14 h : la Croisée des destins ; 16 h : Lady Lou ; 17 h 15 : la 5e Colonne ; 19 h : Dies Irae ; 20 h 45 : You and Me) ; 22 h 20 : la Dame de Shanghaï.

COURTS MÉTRAGES, Calypso, 17e (43-80-30-11) ; mar., 20 h : les Mains (C. Kekemenir) ; Bol de jour (H. Gruvman) ; le Cabinet d'amateur (P. Oscar Levy) ; Waka Waka (D. Pharao)) ; Ne pas déranger (Ph. Doris) ; Entracte (J. Piquer et J.-M. Maddedu) + film surprise.

ÉCRANS GAI 86 (v.o.) : Olympic-Marilyn, 14e (44-43-99-41) ; mer., 16 h et 20 h : Un homme appelé Fleur d'automne) ; 18 h et 22 h : République des assassins (v.o.) ; jeu., 16 h et 20 h : l'Epoque d'Harvey Milk (v.o.) : 18 h et 22 h : Er Morretto (v.it., st. all.) ; ven., 16 h et 20 h : Que puis-je faire d'un homme nu ? (v.o.) ; 18 h et 22 h : A un dieu inconnu (v.o.) ; sam. 14 h et 22 h : Anguelos (v.o.) ; 16 h et 20 h : Alger la Blanche et Tino ; sam., 18 h : Jean-Gina B ; dim., 14 h et 22 h : Il était une fois dans l'Est (v.f.) ; 16 h et 20 h : Pas de morale pour un virus (v.o.) (s.t. ang.) ; dim., 18 h : Jean-Gina B (v.f.) ; lun., 16 h et 20 h : Un endroit sans limites (v.o.) ; 18 h et 22 h : Un homme comme Eva (v.o.) (s.t. ang.) ; mar., 16 h et 22 h : Ocana, portrait intermittent (v.o.).

GODARD, Denfert, 14e (43-21-41-01). mer., 19 h 40, dim., 22 h : Je vous salue Marie ; lun., 12 h 30 : Détective ; dim., 10 h 20 : Sauve qui peut la vie ; lun., 19 h : le Mépris.

HOMMAGE AUX TROIS CINÉASTES RUSSES DE CANNES 1986 : Bondartchouk, Kontchalovski, Tarkovski : Cosmos, 6e (45-44-28-80) ; mer. : le Miroir ; jeu. : Oncle Vania ; ven. : le Destin d'un homme ; sam. : Andreï Roublev ; dim. : le Premier Maître ; lun. : Stalker ; mar. : la Steppe.

CARTE BLANCHE A J. IVENS (v.o) : Olympic-Entrepôt, 14e (45-43-99-41) ; mer., 17 h et 22 h : le 17e Parallèle (v.f.) ; 19 h 30 : Regarde, elle a les yeux grands ouverts ; jeu., 16 h et 20 h : les 400 Millions (v. ang.) ; Lettre de Chine) ; 18 h et 22 h : Sans soleil (v.f.). – Ven. : à l'occasion de la JOURNÉE NATIONALE DU DOCUMENTAIRE, 16 h et 20 h : le Pont (muet) : la Pluie (muet) ; Nouvelle Terre Valparaiso (v.f.) ; ven., 18 h et 22 h : Algérie année zéro (v.f.) ; la Jetée (v.f.) ; Cochon qui s'en dédit ; sam., 14 h et 20 h : Borinage (v.f.) ; Terre d'Espagne (v.f.) ; Indonesia Calling (v. ang.) ; sam., 16 h, 18 h et 22 h : Nanouk ; l'Hippocampe ; dim., 14 h, 18 h 30, 22 h 30 : la Flèche ardente (muet) ; les Brisans (muet) ; Philips Radio Symphonie industrielle ; Rotterdam Europort ; dim., 16 h, et 20 h : Vers le Sud ; lun., 16 h et 20 h : la Seine rencontre Paris (v.f.) ; A Valparaiso (v.f.) ; le Petit Chapiteau ; lun., 18 h : Biquefarre ; lun., 22 h : Farrebique ; mar., 16 h et 20 h : l'Italie n'est pas un pays pauvre (v. it.) ; la Pharmacie : Shanghai (v.f.) ; mar., 18 h et 22 h : le Dos au mur ; Hommage à Georges Franju (sous réserve) ;

LUBITSCH (v.o.), Champo, 5e (43-54-51-60) ; jeu., sam., dim., lun., mar. : To be or not to be ; mer., ven., sam., lun. : la Folle Ingénue ; mer., ven., dim., mar. : Le ciel peut attendre.

NUIT DU FESTIVAL INTERNATIONAL DU PRÉ-FILM. – Escurial, 13e (47-07-28-04), ven., 0 h 30 : le Malheur dans une main, d'Eric Barbier ; les Deux Fragonard, de Ph. le Gay ; les Litanies de la mort, de B. Fafeur ; Tino, de L. Soucaze et G. Hocquenghem ; le Passé composé, de J. Tasset ; Tramps, de M. Lamy ; Dans les griffes du vent, de L. Getreau ; la Forêt d'Orient, de C. Merlhiot ; les Aventures du professeur Wilcox, de D. Fontan ; A l'est de Manhattan, de F. Carazo ; l'Avant-Dernier, de L. Besson ; Un homme assis, de R. Benoit et J. Saurel ; Feu l'oiseau, de A. Marchi ; Rue Tartarin, de C. Touita ; la Bricole, de B. Ferriot ; le Temps d'oser, de G. Mouyal ; Stranger than Paradise, de J. Jarmush ; The Greatest Mother of them all, de R. Aldrich ; New York Story, de J. Raynal ; Sparks Fly, de L. Lentini ; le Plus Long Hiver, histoire d'une grossesse, de R. Ogawa ; le Mariage, quoi de plus simple, de R. Ogawa ; l'Homme qui voulait s'éclater sur la Terre, de R. Ogawa ; Je vous salue Marie, de J.-L. Godard ; Sauve qui peut la vie, de J.-L. Godard ; les Années 80, de Ch. Akerman.

PROMOTION DU CINEMA (v.o.), Studio 28, 18e (46-06-36-07) ; mer. : le Justicier de New-York (**) ; jeu. : Exit Exil ; ven. : Money Movers (*) ; sam. : l'Histoire officielle ; dim., mar. : Out of Africa.

RENOIR, Latina, 4e (42-78-47-86), mer., ven. : le Déjeuner sur l'herbe ; jeu., dim., la Grande Illusion ; sam., lun. : les Bas-Fonds ; mar. : le Testament du docteur Cordelier.

ROHMER, Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), lun., 12 h : la Marquise d'O ; ven., 19 h 10, dim., 14 h : les Nuits de la pleine lune ; mar., 14 h : Perceval le Gallois ; mar, 20 h 30 : Pauline à la plage ; mar., 16 h 20 : le Beau Mariage.

TARKOVSKI (v.o.), Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), jeu., lun., 21 h 40 : Nostalghia ; mer., sam., 21 h : Andreï Roublev ; ven. 21 h : Stalker ; mer. 19 h 30, dim. 16 h 50, jeu., 18 h : l'Enfance d'Ivan ; dim., 16 h : le Rouleau compresseur et le Violon + Denfert, 14e (43-21-41-01) ; mer., 21 h 40, dim., 19 h : Nostalghia ; jeu., dim., 21 h 20 : Solaris ; jeu., 18 h 20, lun., 21 h : Stalker ; ven., 21 h 10, dim. 16 h : Andreï Roublev ; sam. 18 h 30 : l'Enfance d'Ivan ; sam., 17 h 30, lun. 14 h : le Rouleau compresseur et le Violon.

TAVIANI (v.o.), 14-Juillet-Parnasse, 6e (43-26-58-00), jeu., dim. : Padre Padrone ; mar. : la Nuit de San-Lorenzo ; ven., lun. : le Pré ; mer., sam. : Kaos.

F. TRUFFAUT, Denfert, 14e (43-21-41-01), sam., 15 h 40 : l'Argent de poche ; sam., 12 h : la Peau douce ; sam., 22 h 10, mar., 20 h : Jules et Jim ; lun., 15 h : les Deux Anglaises et le Continent ; ven., 15 h 40, lun., 17 h 30 : Tirez sur le pianiste ; ven., 14 h : l'Histoire d'Adèle H ; mar., 22 h : L'homme qui aimait les femmes ; sam., dim., 14 h, mar., 18 h : les 400 Coups.

SANJINES (v.o.), Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), lun. 14 h : Suera de aqui ; lun., 18 h, jeu., 14 h : le Sang du condor ; lun., 16 h : l'Ennemi principal.

VOIR ET REVOIR 14 GRANDS FILMS RUSSES (v.o.), Reflet-La Fayette, 9e (48-74-97-27), mer. : Vassa ; jeu. : Et la vie, et les larmes, et l'amour ; ven. : Vols entre rêve et réalité ; sam. : la Parentèle ; dim. : Raspoutine, l'Agonie ; lun. : Romance du front ; mar. : Triptyque.

VECCHIALI, Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16), mar. 15 h 50 : l'Etrangleur ; mar. 17 h 50 : Femmes, Femmes ; mar. 20 h : Corps à cœur (s.-titres anglais) ; 22 h 20 : Change pas de main ; mar. 14 h : la Machine.

VOIR ET REVOIR BERGMAN (v.o.), Olympic, 14e (45-43-99-41), mer., jeu., ven. : A travers le miroir ; sam., dim. : le Septième Sceau ; lun., mar. : Rêves de femmes.

Les séances spéciales

AMADEUS (A., v.o.) : Calypso, 17e (43-80-30-11), jeu., vend., lun., mar. 13 h 45 + t.l.j. 16 h 45 et 21 h 45 sauf mar. ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85), mer., ven., sam. 19 h, jeu., dim. 14 h, mar. 21 h.

AU-DESSOUS DU VOLCAN (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56), dim. 20 h.

LES AVENTURES FANTASTIQUES (Tché., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01), mer. 18 h.

BANDITS, BANDITS (Brit., v.o.) : Rialto, 19e (46-07-87-61), ven. 23 h 40.

CABARET (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 19 h 45.

LES CHARIOTS DE FEU (Brit., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21), jeu., ven., lun., mar. 13 h 45.

LE DERNIER COMBAT (Fr.) : Grand-Pavois, 15e (45-44-46-85), mer., sam. 17 h.

L'ÉTOFFE DES HÉROS (A., v.o.) : Calypso, 17e (43-80-30-11), 21 h 30. Sauf mar.

L'ÉVEILLÉ DU PONT DE L'ALMA (Fr.) : Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), sam. 12 h 30.

FRANCES (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85), sam., lun. 22 h.

GREYSTOKE (Brit., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21), 18 h.

IMMACOLATA E CONCETTA (It., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 14 h.

INDIA SONG (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01), sam. 20 h 10.

LES JOURS ET LES NUITS DE CHINA BLUE (**) (A., v.o.), Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 20 h 15 ; Studio Galande, 5e (43-54-72-71), 18 h 10.

MACARONI (It., v.o.) : Olympic-Luxembourg, 6e (46-33-97-77), 12 h.

MANHATTAN (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56), mer., dim., mar. 18 h 10, jeu., ven., sam., lun. 20 h 15.

LE MANUSCRIT TROUVÉ A SARAGOSSE (Pol., v.o.), Olympic-Luxembourg, 6e (46-33-97-77), 12 h.

LA MARIÉE ÉTAIT EN NOIR (Fr.), Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), jeu. 19 h 40, dim. 12 h.

MEAN STREETS (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71), 14 h 10.

METROPOLIS (All., muet) : Grand-Pavois, 15e (45-54-46-85), sam. 15 h 30.

LA NUIT PORTE-JARRETELLES (*) (Fr.), Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), mar. 22 h 10.

PARIS, TEXAS (A., v.o.), Cinoches Saint-Germain, 6e (46-33-10-82), 19 h 40.

PINK FLOYD THE WALL (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21), 22 h 10.

LE PROCÈS (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77), 12 h.

ROCKY HORROR PICTURE SHOW (*) (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71), 22 h 25, ven., sam. 0 h 25.

SANS TOIT NI LOI (Fr.), Cinoches, 6e (46-33-10-82), 14 h, 17 h 40.

LE SILENCE (Suéd., v.o.), Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 18 h.

TAXI DRIVER (**) (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 22 h 15.

LES VALSEUSES (*) (Fr.), Templiers, 3e (42-72-94-56), mer., jeu., sam., lun., 22 h.

هكذا من الاصل

MUSIQUE

Les concerts

MERCREDI 11 JUIN

Théâtre des Champs-Elysées, 20 h 30 : A. Fischer (piano) (Mozart, Schumann, Brahms).

Orangerie de Bagatelle, 18 h 30 : P. Le Corré (Chopin, Liszt, Schmidt).

Table Verte, 22 h : N. Jacquet, M. Terashi (Beethoven, Brahms, Fauré).

Eglise St-Roch, 20 h 30 : Orchestre français d'oratorio, J.-P. Loré (dir.), Atelier Choral des Yvelines (Berlioz, Liszt).

Eglise St-Séverin, 21 h : Les Musiciens du Louvre, M. Minkowski (dir.) (Haendel).

Conservatoire Rachmaninov, 20 h 30 : F. Chaslin (Prokofiev).

Théâtre du Musée Grévin, 21 h : Maison à vendre. L'amant-statue, opéras de N. Dalayrac.

Lucernaire, 20 h : B. Pleveni-Dugardin (soprano), J. Abraham (piano) (airs du Moyen Age, Bellini, Rossini).

Eglise St-Louis-en-l'Ile, 20 h 30 : la Camerata de Paris (Bach, Telemann Vivaldi, Haendel).

Radio-France (106), 20 h 30 : Scenaria (émission publique FC).

JEUDI 12 JUIN

Théâtre des Champs-Elysées, 19 h 30 : Cosi Fan Tutte, opéra de Mozart, J. P. Ponnelle (dir.).

Pleyel, 20 h 30 : I. Pogorelich (Bach, Beethoven, Chopin, Schumann).

Gaveau, 20 h 30 : C. Maillols (Scriabine, Debussy).

Radio-France (106), 19 h : G. de Kerrel, R. Oudot, B. Fabre-Garrus, B. Dehon (d'Arezzo, Perotin, de Vitry, de Machaut).

Sorbonne, 18 h 30 : Ensemble de l'Itinéraire, Y. Loriod (piano) (Messiaen).

Eglise Notre-Dame des Victoires, 20 h 30 : H. Schauerte (orgue), J. L. Serre (récitant) (Alain).

Lucernaire, 20 h : P. Gremetto (flûte), C. Chareyon (piano) (Beethoven, Martinu, Poulenc).

Chapelle de la Salpêtrière, 20 h 30 : Chorale de l'Est parisien et Ensemble vocal, G. Martin-Bouyer (dir.) (Gesualdo, Chostakovitch, Lassus, Janequin, Kosma).

Eglise St-Etienne-du-Mont, 20 h 30 : Ensemble Bach de Paris, J. von Websky (dir.) (Bach : messe en si BWV 232).

Eglise des Billettes, 20 h 45 : les Madrigaliers (musique espagnole du XV[e] au XVII[e] siècle).

Eglise Notre-Dame du Liban, 20 h 30 : Orchestre des jeunes A. Loewenguth (Attenberg, Delibes, Mendelssohn, Weber, Wagner).

Eglise St-Médard, 21 h : Ensemble vocal et instrumental F. Vuillermoz, D. Erlich (violon) (Bach, Vivaldi).

Beaux-Arts, 18 h 30 : Quatuor Arditti (Messiaen, Xenakis).

Eglise Ste-Rosalie, 18 h 45 : Ensemble B. N. Andrieux, G. Cathelat (orgue) (Corelli, Fauré, Quantz, Byrd).

Théâtre du Musée Grévin, 21 h : voir le 11.

Table Verte, 22 h voir le 11.

VENDREDI 13 JUIN

Théâtre des Champs-Elysées, 20 h 30 : E. Elias (piano) (Mozart, Liszt, Villa-Lobos, Coff, Ravel).

Gaveau, 20 h 30 : A. Simon (Beethoven, Brahms, Chopin).

Sorbonne, 14 h : Ensemble de l'Itinéraire (Kagel).

Eglise St-Julien le Pauvre, 20 h 45 : G. Lukowski, M. Grauwels (Villa-Lobos, Shankar, Lorca, Ginastera).

Conservatoire Rachmaninov, 20 h 30 : M. Rudy (Scriabine).

Eglise des Billettes, 20 h 30 : Ensemble des Deux Mondes (Bach, Debussy, Schubert, Mozart).

Lucernaire, 20 h : voir le 12.

Eglise St-Louis-en-l'Ile, 20 h 30 : voir le 11.

Théâtre du Musée Grévin, 21 h : voir le 11.

Table Verte, 22 h : voir le 11.

SAMEDI 14 JUIN

Théâtre des Champs-Elysées, 19 h 30 : voir le 12.

Pleyel, 20 h 30 : Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France, B. Weil (dir.) (Haydn : Les Saisons).

18 Théâtre, 16 h 30 : Duo Manda, D. Dayan, J. Friedman (guitares) (Granados, de Falla, Cardoso, Piazzolla).

Orangerie de Bagatelle, 15 h : M. Geliot (Parish-Alvars, Naderman, Spohr).

Eglise St-Merri, 21 h : D. Poray, Quatuor Tramonto (Chausson, Ravel, Brahms).

Gaveau, 20 h 30 : Quatuor Viotti, J. P. Collard, P. Fontanarosa, M. Laforêt (Bach, Mozart, Chopin, Brahms, Ravel) (gala pour un puits).

Théâtre de Paris, 15 h 30 et 21 h : les Bavards, opéra-bouffe de J. Offenbach.

Théâtre du Musée Grévin, 21 h : voir le 11.

Lucernaire, 20 h : voir le 12.

Table Verte, 22 h : voir le 11.

DIMANCHE 15 JUIN

Eglise St-Merri, 16 h : Orchestre symphonique du campus d'Orsay (Purcell, Mozart, Puccini).

Orangerie de Bagatelle, 15 h : J. F. Gardeil, B. Eidi (Poulenc, Ravel, Sacre).

Chapelle de la Salpêtrière, 16 h 30 : Quatuor de clarinettes Waretelle.

Notre-Dame de Paris, 17 h 45 : R. Falcinelli (Dupré).

Eglise St-Roch, 17 h : Ensemble vocal de Neuilly (polyphonies sacrées).

Théâtre de Paris, 15 h 30 et 21 h : voir le 14.

Chapelle du Lycée Henri-IV, 18 h : A. Aubin, D. Moroney, D. Alpers, C. Mendoze (Schütz, Haendel, Telemann).

LUNDI 16 JUIN

Comédie des Champs-Elysées, 19 h 30 : Solistes de l'Ensemble Musique oblique, A.-M. Rodde (soprano), B. Brewer (ténor), N. Lee (piano, harmonium) (Berlioz, Liszt).

Théâtre du Musée Grévin, 20 h 30 : J. M. Lusada (piano), P. Champagne (violoncelle) (Beethoven, Schumann, Schubert, Chopin).

Gaveau, 20 h 30 : G. Magnan (Fauré, Schubert, Beethoven).

Eglise St-Roch, 20 h 30 : Ensemble orchestral Harmonia Nova, Orchestre français d'oratorio, Chorales E. Brasseur et de Lassus (Verdi).

Beaux-Arts, 16 h : V. Cortez (soprano), M. Ancelin (flûte), M. Herval (piano) (Sauguet, Bondeville, Daniel-Lesur, Landowski).

Maison des cultures du monde, 21 h : Panorama des musiques juives.

Lucernaire, 20 h : Quarteto Argentino.

MARDI 17 JUIN

Eglise St-Eustache, 20 h 45 : Ensemble orchestral de Haute-Normandie, RPE Martin (dir.) (Fauré), J. P. Berlingyen (dir.), A. Flammer (violon) (Mendelssohn).

Théâtre des Champs-Elysées, 18 h 30 : A. M. Miranda (soprano), G. Sirera (ténor) (Glück, Boeildieu, Grétry, Méhul, Nicolo).

Eglise St-Eustache, 20 h 45 : Ensemble orchestral de Haute-Normandie, R. P. Martin (dir.), A. Flammer (dir.) (Fauré, Mendelssohn).

Eglise St-Séverin, 21 h : Duo Ochi (mandolines), J. M. Labylle (flûte), M. Frasca-Colombier (viole d'amour) (Vivaldi).

Eglise St-Germain-des-Prés, 21 h : Orchestre Pro Arte de Paris, R. P. Chouteau (dir.) (Haendel : le Messie).

Eglise St-Germain de Charonne, 20 h 30 : Groupe instrumental de Paris (Daniel, Andrès, de Falla, Villa-Lobos).

Nouveau Théâtre Mouffetard, 20 h 45 : Ensemble instrumental Andoli (Mozart, Haydn, Tchaïkovski).

FNAC, 18 h 30 : Rencontre avec Renata Tebaldi.

Nouvel Auditorium du Forum, 20 h 30 : C. Faucomprez, C. Pestrecu (Schumann, Brahms, Berg, Eotvös, Lustgarten, Debussy).

Théâtre du Musée Grévin, 21 h : voir le 11.

Lucernaire, 20 h : voir le 16.

Maison des cultures du monde, 21 h : voir le 16.

Jazz, pop, rock, folk

BAINS (48-87-01-80), les 16, 17, à 22 h : F. Chopel.

BAISER SALÉ (42-33-37-71), 23 h : Jazz Percussions (dern. le 15) ; 20 h 30, du 12 au 14 : Modern Fusion Quartet.

LE BERRY, le 11, à 19 h 30 : Hot Pants, Kings Nakes.

CARREFOUR DE LA DIFFÉRENCE (43-72-00-15), les 16, 17, à 21 h : T. Patris ; à 22 h 30 : D. Dourantonis ; le 17 à 22 h 30 : R. Thine.

CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05), du 11 au 17, à 21 h 30 : R. Franc Hot Jazz Sextet.

CHAPELLE DES LOMBARDS (43-57-24-24), le 11, à 22 h 30 : Bollo Billiez Band ; les 12, 13 : M. Godzom ; le 14 : les Officiers of African Music ; le 16 : Viva Maria.

THÉÂTRE DES DEUX PORTES (43-61-24-51), le 17, à 20 h 45 : C. Escoude, M. Fraiman.

LA DÉFENSE, place (47-96-25-55), à partir de 12 h : le 11, Muzicazzac Big Band ; le 13 : Grand Orchestre J.-L. Longnon ; le 14, à partir de 15 h : Big Band non stop.

DUNOIS (45-84-72-00), à 20 h 30, les 13, 14 : G. Elbaz et S. Kessler ; le 15 : Kokoko.

ELDORADO (42-08-23-50), 19 h 30 le 15 : Los Carayos, Blessed Virgins.

GIBUS (47-00-78-88), 23 h, les 11, 12 : Equivoc, Frenchie ; le 13 : H. Padovani's Orchestra ; les 13, 14 : Correspondant 17, 37 Target 2.

MÉRIDIEN (47-58-12-30), 22 h, à partir du 16 : Eddie Cleanhead Vinsow.

MONTANA (45-48-93-08) (D.), à 20 h 30 : Quartet Marcia Maria (dern. le 14) ; Trio R. Urtreger (à partir du 16).

MONTGOLFIER (45-54-95-00), à 22 h : M. Attenoux (dern. le 14). ; S. Guerault (à partir du 15).

MUSÉE D'ART MODERNE (47-23-61-27), 20 h 30, le 12 : G. et J.-B. Bocle ; le 14 : D. Holland Quintet.

MUTUALITÉ (43-29-12-99), le 12 à 20 h : les Pogues.

NEW MORNING (45-23-51-41), à 20 h 30, le 12 : E. Gismondi Trio ; le 13 : F. Deguilhem Quintet ; le 14 : E. Martinez ; le 16 : Compagnie Lubat.

PETIT JOURNAL (43-26-28-59), à 21 h 30, mer. : O. Jackson ; jeu. : M. Zanini ; ven. : O. Celesta ; sam. : J. Doudelle Orchestra ; lun. : High Society Jazz Band ; mar. : C. Luter.

PETIT JOURNAL MONTPARNASSE (43-21-56-70), à 21 h 30, mer., jeu. : Nicole Croisille Quintet ; ven. : Royal Tencopators Orchestra ; sam. : Middle Jazz Quintet ; lun. : Bide Bande Blues ; mar. : M. Slim.

PETIT OPPORTUN (42-36-01-36) (mer.), du 11 au 17, à 23 h : X. Cobod, Badault, Y. Torchinsky, Y. Tesclar, S. Thiam.

LA PINTE (43-26-26-15), les 13, 14 : Happy Bop Quintet ; les 16, 17 : Trio Ecoc.

PHIL ONE (47-76-44-26), 21 h 30 : les 12 h 15 : Soirée Fresh de Dan ; le 13 : Rido de Bayonne ; le 14 : la Manegua.

REX CLUB (47-93-59-34), 20 h, le 13 : Starship.

SUNSET (42-61-46-60), du 11 au 17, à 23 h : Steve Lacy Quartet.

SLOW CLUB (42-33-84-30) (D., L.), 21 h 30, du 11 au 14 : P. Sellin et B. Vasseur Quintet ; à partir du 17 : J.-P. Sasson Quintet.

HIPPODROME DE VINCENNES, le 14 à 20 h : Queen, Marillon, Level 42, B. Some.

Les Festivals

FESTIVAL DE L'ILE-DE-FRANCE
(47-23-40-84)

L'Isle-Saint-Denis, Théâtre J.-Vilar le 13 à 21 h : Ensemble instrumental Andoli.

L'Hay-les-Roses, Parc de la Roseraie, le 13 à 18 h 30 et Eglise à 22 h 30 : Orchestre de chambre J.-F. Paillard.

Château de Grandmaison, Eglise Villepreux, Eglise de Chavenay le 14 de 17 h à 20 h : Orchestre de chambre B. Thomas.

Sous-préfecture et Maison des artistes de Nogent-sur-Marne le 14 à partir de 15 h 30 : Ensemble instrumental A. Stajic.

Provins, le 15 à 14 h 30 : la Maurache (J. Skowron, dir.).

Vieux Saint-Ouen, Château le 17 à 18 h 45 et Eglise à 20 h 45 : Ensemble instrumental Andonia.

FESTIVAL DE VILLE D'AVRAY
(47-50-44-28)

Château le 14 à 17 h : F. Schmitt.

Saint-Cloud, Salle des Trois Pierrots le 14 à 21 h : F. Schmitt, L. Durey.

Château le 15 à 15 h : F. Schmitt ; à 17 h et 21 h : F. Schmitt, L. Durey.

Château, le 16 à 21 h : F. Schmitt.

Château le 17 à 21 h : F. Schmitt, L. Durey.

FESTIVAL DE SAINT-DENIS
(48-09-26-40)

Basilique le 11 à 20 h 30 : Giovanna Marini : Requiem (dir. B. de Vinogradov).

Légion d'honneur le 12 à 20 h 30 : Mozart : Airs de concert (dir. : J.-C. Malgoire).

RADIO-TÉLÉVISION

VU

Fictions françaises

On a vu hier l'admirable, le superbe Maupassant revisité par Santelli sur TF 1, *Madame Baptiste*. Tout ce poids de convenances sociales, de désirs refoulés, niés, cette hypocrisie jalouse de la bourgeoisie provinciale de la fin du dernier siècle. Tout ce non-dit, qui sortait de partout, qui débordait des êtres. Et ce visage buté, fermé, étonnant d'Isabelle Huppert, cette sensualité étouffée, étouffante, ces obscures passions, ces rejets.

A partir de jeudi, on verra sur la « Deux » cette fois, au début de l'après-midi, une autre création qu'on ne comparera pas à ce que fait Santelli – un feuilleton français, bie ficelé, bien mené. *La bague au doigt*, ce sont les aventures chaque fois renouvelées d'un jeune homme d'une trentaine d'années, célibataire de son état (cela arrive de plus en plus), dragueur, charmeur obsédé, on ne sait trop pourquoi, par le mariage. Se marier il veut, se marier il ne peut pas. François, (interprété avec drôlerie et vivacité par Bernard Le Coq) travaille dans une agence de voyages et rencontre tout l'éventail possible de jeunes filles, minettes, louloutes avisées ou ravissantes. Des tas de femmes prêtes à faire un bout de chemin avec lui au lit – elles y vont – mais pas la bague au doigt ! Ce feuilleton d'Agnès Delarive est une comédie résolument légère. Un peu foldingue et sans prétention aucune, mais avec les personnages assez bien croqués et ses acteurs impeccables.

tout ceci vient des chaînes publiques. Sans vouloir polémiquer, on peut se demander, à l'heure où le projet de loi – qui prévoit de grands chambardements dans l'audiovisuel – est présenté au conseil des ministres, si ces bouleversants « Maupassant-Santelli », si ces feuilletons légers continueront d'être commandés, fabriqués, diffusés ? Sur les chaînes privées qui existent, la création française pour l'instant ne se bouscule pas aux portes.

CATHERINE HUMBLOT.

★ *La bague au doigt*, chaque jour du lundi au vendredi, à partir du 11 juin, sur A 2, 13 h 30.

Mercredi 11 juin

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

19 h 50 Football : Coupe du monde.
Belgique-Paraguay (en direct). A 20 h 45, tirage du Loto pendant la mi-temps.

21 h 50 Journal.

22 h 5 Football : Coupe du monde.
Mexique-Irak (en direct).

23 h 35 Performances.
Magazine d'actualité culturelle de Michel Cardoze.
Invitée : la chanteuse italienne Giovanna Marini, qui a créé une cantate pour la basilique Saint-Denis. Au sommaire : Portrait d'un chercheur (Michel Enaudeau a rencontré un archéologue spécialisé dans la préhistoire néolithique) ; Histoire sans parole ou comment un dessin peut remplacer un article ; Rock en taule, après la peinture, rencontre avec un groupe de rock en prison ; l'agenda et la minute rétro.

0 h 5 C'est à lire.
Avec Rosaline Krauss (*Explosante Fixe*) et Jean-Louis David. Sous réserve.

DEUXIÈME CHAINE : A2

20 h 35 Variétés : Le grand échiquier.
Emission de Jacques Chancel.
Invitée : Barbara Hendricks.

23 h 35 Journal.

23 h 55 Football. Coupe du monde.
Pologne-Angleterre (en direct).

TROISIÈME CHAINE : FR3

20 h 35 Magazine : Au nom de l'amour (et à 22 h 50).

Emission de Pierre Bellemare.
Vingt-cinquième anniversaire d'Amnesty International.

21 h 35 Magazine : Thalassa.
De Georges Pernoud. « Boléro pour le thon blanc ».

22 h 20 Journal.

23 h 10 Cinéma : les Jocondes.
Film français de Jean-Daniel Pillault (1982), avec D. Lahumière, M.-A. Then, M. de Jonge.
Une fille de dix-neuf ans, arrivant de province, va loger, à Paris, chez l'amie d'une ancienne camarade de classe. L'union de deux solitudes, dans les chamailleries et les réconciliations, une amitié qui ne va pas sans meurtrissures, deux vraies jeunes femmes des années 80 et les problèmes d'une société en crise. Un premier long métrage.

0 h 35 La clé des nombres et des tarots.

0 h 40 Prélude à la nuit.
La tempesta, *de Hans Werner Henze, par l'orchestre philharmonique italien, dir. Gianluigi Gelmetti.*

CANAL PLUS

21 h, Assaut, film de J. Carpenter ; **22 h 25, Informations ; 22 h 35, la Traviata**, film de Franco Zeffirelli ; **0 h 20, Un assassin qui passe**, film de M. Vianey ; **2 h, Série : le Tiroir secret**, de D. Thompson (n° 6 et fin, rediff.).

LA « 5 »

20 h 30, Feuilleton : Flamingo Road (et à 0 h 10) ; **21 h 25, Série : l'Inspecteur Derrick** (et à 1 h) ; **22 h 25, Magazine : Big Bang**, présenté par Alexandre Baloud. *Les chaînes alimentaires ; cartographie informatisée ; reconstitution des accidents sans témoin ; chorégraphie et athlétisme ; l'ordinateur au théâtre ; recyclage des déchets au Japon ; recyclage des eaux usées au Colorado* ; **23 h 20 à 2 h 55**, rediffusions.

TV 6

20 h, Tonic 6 ; 23 h, NRJ 6 (rediff.).

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Pour ainsi dire : forum de poésie internationale de Naples.

21 h 30 Pulsations : semaines musicales internationales d'Orléans : *Magnétiques*, de Miroglio, *Histoire du soldat*, de Stravinski.

22 h 30 Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

21 h Concert (en direct du Théâtre Sorano) : *Sérénade viennoise n° 1*, de Mozart, *Menuet n° 3*, de Schubert, *Trois Bagatelles*, de Dvorak, *la Nuit transfigurée, opus 4*, de Schoenberg, par l'Orchestre de chambre national de Toulouse, premier violon et direction G. Armand.

23 h Jazz-club, en direct du Café des allées avec Richard Calleja Quartet, le groupe Tobogang.

Jeudi 12 juin

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 30 Feuilleton : la Citadelle.
D'après le roman de A.-J. Cronin, réal. P. Jeffries et M. Vardy, avec B. Cross, G. Thomas, C. Higgins...
Manson retrouve ses idéaux premiers et décide de créer une maison médicale. Sa femme ne profitera pas longtemps de ce nouveau bonheur. Elle se fait renverser par un autobus...

21 h 45 L'enjeu.
Magazine économique et social de F. de Closets, E. de La Taille et A. Weiller.
Au sommaire : Salaire de la peur (des primes considérables pour des courses automobiles) ; Entreprises de tous secteurs, unissez-vous... ; les nouveaux chatelains ; Argentine : l'espoir austral ; l'enjeu de l'innovation.

23 h Les grandes expositions : De Rembrandt à Vermeer.
Emission de Jacqueline Plessis.
Mise en images ultra-classiques d'une manifestation de prestige.

23 h 30 Journal.

23 h 45 C'est à lire.
Avec Gilles Pudlowski (*l'Amour du pays*) et Rémy Leroux.

DEUXIÈME CHAINE : A2

19 h 55 Football : Coupe du monde.
Brésil-Irlande du Nord (en direct).

20 h 50 D'accord, pas d'accord (INC).
Cartes bancaires : un drôle de numéro.

22 h Football : Coupe du monde.
Espagne-Algérie (en différé).

23 h 35 Edition de la nuit.

TROISIÈME CHAINE : FR3

20 h 30 D'accord, pas d'accord (INC).
Crédit et inflation : un couple difficile.

20 h 35 Cinéma : le Gang des frères James.
Film américain de Walter Hill (1979), avec D. Carradine, K. Carradine, R. Carradine, J. Keach, S. Keach, D. Quaid.
L'histoire des frères James devenus bandits après avoir été guérilleros sudistes pendant la guerre de Sécession. Adoptant une démarche réaliste un peu semblable à celle de Jacques Becker pour les « apaches » 1900 de Casque d'or, *Walter Hill a réalisé une chronique où la reconstitution exacte d'une société, les racines familiales et tribales, expliquent des comportements qui n'ont plus rien de romantique ou de légendaire. Une bonne surprise.*

22 h 15 Journal.

22 h 45 Football 4 étoiles.
Avec José Touré.

23 h 10 La clef des nombres et des tarots.

23 h 15 Prélude à la nuit.
Passacaglia en do mineur, *de J.-S. Bach, par Karl Richter, organiste.*

CANAL PLUS

20 h 35, Dead Zone, film de David Cronenberg ; **22 h 15, Informations ; 22 h 25, Alligator**, film de Sergio Martino ; **23 h 50, les Trois Mousquetaires**, film de Richard Lester ; **1 h 30, Série : Lili petit à petit** (rediff.).

LA « 5 »

20 h 30, Jeu : Pentathlon, présenté par Roger Zabel et Elisabeth Tordjman ; **22 h 15, Magazine : Mode, etc.** (les maillots de bain de l'été : Le spectacle de Béjart à Reggio-Emilia en Italie ; Le couturier Montana ; Sculptures et dessins d'Erté à Milan) ; **23 h 15 à 3 h**, rediffusions.

TV 6

20 h, Tonic 6 ; 22 h, NRJ 6 (rediff.) ; **23 h, Profil 6.**

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Ecrit pour la radio : « Péage » de Marie Etienne, avec C. Cohendy, J.-J. Lagarde, D. Leger...

21 h 30 Notes en marge : l'actualité du livre (l'Amérique et la modernité). Œuvres de Stockhausen et Schoenberg.

22 h 30 Nuits magnétiques.

0 h 10 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

21 h Concert (en direct du Théâtre Sorano) : *Sonates à 2 et 4 mains* et *Lieder* (5[e] et 6[e] volume), de Schubert, par les Arts renaissants, J. Van Immerseel, M. Chappuis, pianoforte, et M. Cappel, soprano.

23 h 5 Les soirées de France-Musique : Anatomie d'une orgue, l'orgue de Saint-Michel de Verdun-sur-Garonne.

MODE

Le calendrier des soldes

CENTRES COMMERCIAUX

Forum des Halles : du 26 juin au 9 juillet ; *Quatre Temps de la Défense* : du 27 juin au 12 juillet ; *Galaxie* : à partir du 22 juin ; *62, Faubourg-Saint-Honoré* : jusqu'à la fin du mois ; *Parly-2* : du 23 juin au 5 juillet ; *Bon Marché* : du 21 juin au 12 juillet ; *C ET A* : du 23 juillet au 2 août ; *Galeries Lafayette* : du 20 juin au 5 juillet ; *Marks et Spencer* : à partir du 26 juin ; *Palais des Congrès* : porte Maillot, jusqu'au 7 juin ; *le Printemps* : du 25 juin au 12 juillet ; *la Samaritaine* : du 22 juin au 18 juillet.

POUR ELLE

Andrea Phister, (chaussures), 4, rue Cambon : à partir du 9 juin ; *Angelo Tarlazzi*, 67, faubourg-Saint-Honoré, 74, rue des Saints-Pères : à partir du 14 juin ; *Anne-Marie Beretta*, 24, rue Saint-Sulpice : à partir du 1[er] juillet ; *Apostrophe*, 92, faubourg Saint-Honoré, 54, rue Bonaparte, 11 *bis*, avenue Victor-Hugo : à partir du 1[er] juillet ; *Annexe des créateurs* : 14, rue de l'Hôtel-Colbert : à partir du 1[er] juillet ; *Auteuil*, 99, rue de Passy, 41, rue Lafayette : à partir du 11 juin ; *la Bagagerie*, 12, rue Tronchet, 74, rue de Passy, 41, rue du Four : à partir du 28 juin ; *Bouchara* (tissus), 54, boulevard Haussmann : les cotons, du 9 au 21 juin, du 2 au 19 juillet ; *Candide*, 4, rue de Miromesnil : à partir du 14 juin ; *Carven*, 6, rond-point des Champs-Elysées ; à partir du 16 juin ; *Céline*, 3, avenue Victor-Hugo, 24, rue François-I[er], 58, rue de Rennes : du 23 au 28 juin ; *Chanel*, 31, rue Cambon : du 16 au 21 juin ; *Claire Barrat*, 11, rue Cambronne, 28, rue Danielle-Casanova, 26, Champs-Elysées : à partir du 21 juin.

Dorothée Bis, 33, rue de Sèvres, 10, rue Tronchet : à partir du 1[er] juillet. *Franck et Fils* : le 26 juin. *Georges Rech*, 54, rue Bonaparte ; 23, avenue Victor-Hugo ; 273, rue Saint-Honoré : à partir du 20 juin ; *Givenchy*, 3, avenue George-V ; 6-8, avenue George-V ; 66, avenue Victor-Hugo : du 12 au 16 juin ; *Harel* (chaussures), 64, rue François-1[er] : à partir du 12 juin ; *Jean-Louis Scherrer*, 51, avenue Montaigne ; 31, rue de Tournon : à partir du 16 juin ; *Laura Ashley*, 66, rue des Saints-Pères ; 94, rue de Rennes : à partir du 26 juin ; *Mac Douglas*, 9, rue de Sèvres : jusqu'à la fin juin ; *Mancini* (chaussures), 72, avenue Victor-Hugo : du 12 au 14 juin ; 20, rue du Boccador : du 16 au 18 juin ; *Nini Ricci*, 39, avenue Montaigne : à partir du 18 juin ; *Pingouin* : à partir du 23 juin ; *Per Spook*, 18, avenue George-V ; 59, rue Bonaparte : du 12 au 14 juin ; *Pierre Balmain*, 44, rue François-I[er]. A partir du 23 juin ; *Pisanti*, 59 *bis*, rue Bonaparte : à partir du 6 juin ; *Rayne* (chaussures), 6, faubourg Saint-Honoré : à partir du 18 juin ; *Rochas*, 33, rue François-1[er] : à partir du 11 juin ; *Rodin* (tissus), 36, Champs-Elysées : à partir du 16 juin ; *Simonetta*, 15, rue Jean-Mermoz : du 16 au 20 juin ; *Cocon*, 25, rue Quentin-Beauchart : à partir du 16 juin.

POUR EUX

Aquascutum, 10, rue de Castiglione : à partir du 14 juin ; *Rodier* : à partir du 25 juin ; *Emanuel Ungaro*, 2, avenue Montaigne, 58, faubourg Saint-Honoré : à partir du 9 juin ; *Etienne Aigner*, 3, faubourg Saint-Honoré : à partir du 12 juin ; *Burberrys*, 8-10, boulevard Malesherbes, 56, rue de Passy, 45, rue de Rennes : à partir du 17 juin ; *Fili Rosseti* (chaussures), 54, faubourg Saint-Honoré : à partir du 18 juin ; *Jaeger*, 5, faubourg Saint-Honoré : jusqu'à la fin du mois ; *Lanvin*, 2, rue Cambon (hommes) : du 17 au 21 juin ; 22, faubourg Saint-Honoré : les 18 et 19 juin ; *Latreille*, 62 rue Saint-André-des-Arts : du 28 juin au 12 juillet ; *Claude Montana*, 31-37, rue de Grenelle, 34, rue de Bassano, 56, avenue Marceau : à partir du 16 juin ; *Tunmer*, 5, place Saint-Augustin : à partir du 17 juin ; *Saint-Laurent Rive Gauche* : à partir du 24 juin ; *Valentino*, 17-19, avenue Montaigne : à partir du 16 juin ; *Cerruti* (hommes), 27, rue Royale : du 1[er] au 6 juillet ; (femmes) 15, place de la Madeleine : à partir du 20 juin ; *Charvet*, 28 place Vendôme : à partir du 25 juin.

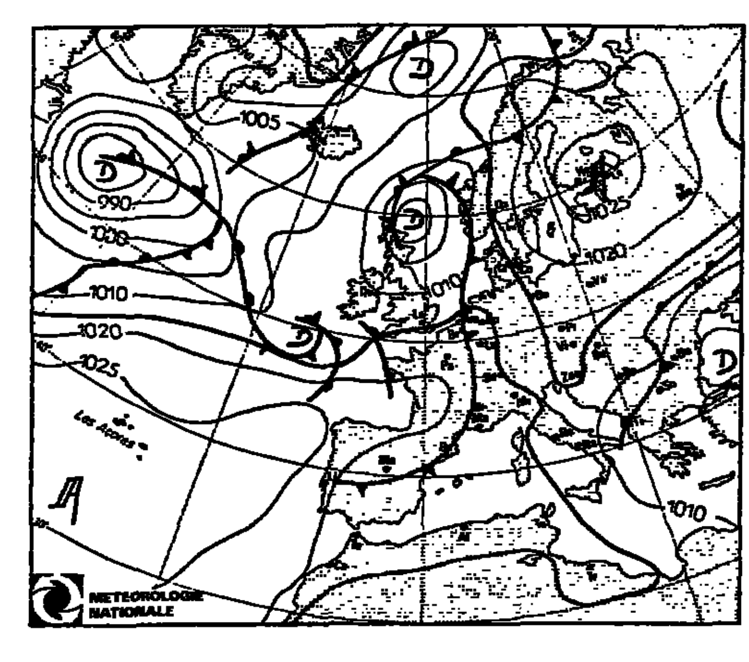
POUR LUI

Arnys, 14, rue de Sèvres : à partir du 15 juin ; *Berel*, 12, rue de Sèvres : à partir du 27 juin ; *Ermenegildo Zegna*, 10, rue de la Paix : à partir du 20 juin ; *Francesco Smalto*, 44, rue François-I[er], 5, place Victor-Hugo : du 9 au 12 juillet ; *Marcel Bur*, 138, faubourg Saint-Honoré : à partir du 3 juillet ; *Sulka*, 2, rue de Castiglione : à partir du 14 juin.

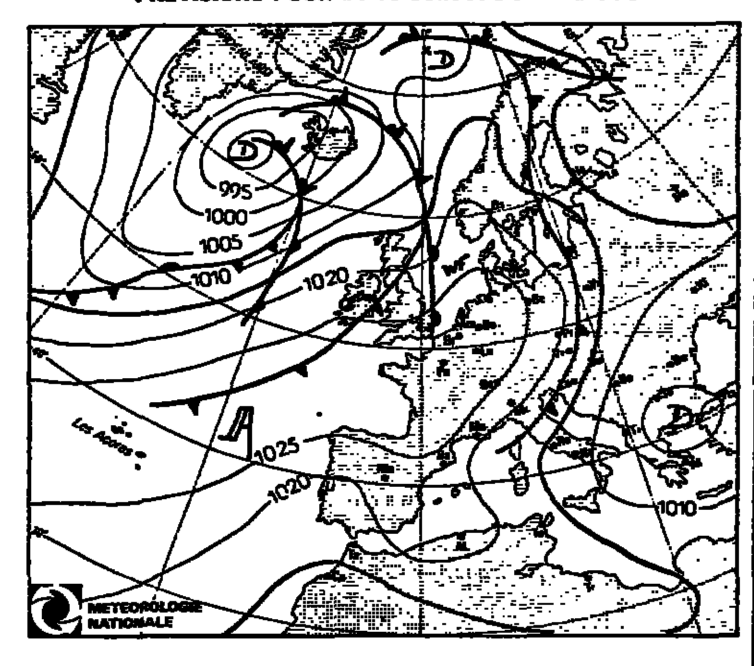
INFORMATIONS « SERVICES »

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 11 JUIN 1986 A 0 HEURE UTC



PRÉVISIONS POUR LE 13 JUIN A 0 HEURE UTC



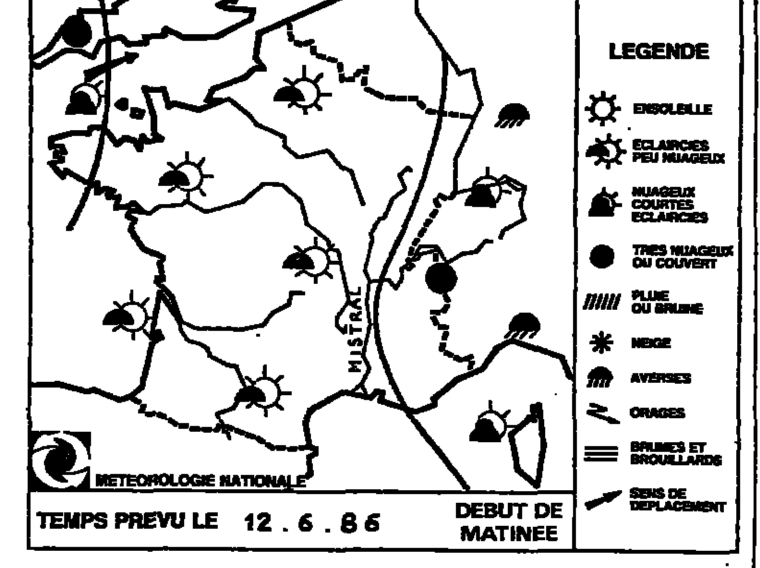
Evolution probable du temps en France entre le mercredi 11 juin à 0 heure et le jeudi 12 juin à minuit :

Après le passage d'une perturbation mercredi, le champ de pression haussera et repoussera l'onde suivante sur les îles Britanniques.

Jeudi matin, le ciel sera très nuageux du Nord-Est aux Alpes et à la Corse. Ces nuages seront accompagnés de quelques ondées, qui pourront être orageuses sur les Alpes. Ce mauvais temps s'évacuera vers l'est dans la matinée, laissant place à un temps bien ensoleillé. Sur les côtes atlantiques, de la Bretagne à l'ouest de l'Aquitaine, les nuages seront nombreux le matin avec des brumes épaisses. De belles éclaircies se développeront sur ces régions dans l'après-midi. Sur le reste du pays, après la dissipation des bancs de brouillard qui se seront formés en fin de nuit, la journée sera bien ensoleillée malgré des passages nuageux plus nombreux près de la Manche.

Les vents seront généralement faibles, sauf près de la Méditerranée, où le mistral et la tramontane souffleront fort.

Les températures minimales seront fraîches : elles seront comprises entre 7 et 10 degrés dant l'intérieur, 10 et 12 degrés près des côtes, 14 et 16 degrés de la Méditerranée. Les températures maximales seront voisines de 18 à 20 degrés sur la moitié nord, de 16 à 18 degrés près de la Manche, et atteindront 20 à 22 degrés sur la moitié sud, 23 à 25 degrés sur les régions méditerranéennes.



TEMPÉRATURES maxima - minima - temps observé

FRANCE	max.	min.	temps
AJACCIO	23	12	N
BIARRITZ	17	14	N
BORDEAUX	21	10	C
BOURGES	24	8	C
BREST	14	14	C
CAEN	17	7	P
CHERBOURG	14	9	P
CLERMONT-FERR.	28	11	C
DIJON	27	11	O
GRENOBLE-St-M-H	29	15	C
LILLE	25	10	N
LIMOGES	19	8	N
LYON	26	13	C
MARSEILLE-MAR.	25	15	O
NANCY	27	10	C
NANTES	17	10	C
NICE	24	18	N
PARIS-MONTS.	25	13	C
PAU	17	12	O
PERPIGNAN	26	13	O
RENNES	17	10	P
ST-ÉTIENNE	27	12	P
STRASBOURG	27	12	P
TOURS	20	9	C
TOULOUSE	22	13	P
POINTE-A-PITRE			

ÉTRANGER	max.	min.	temps
ALGER	26	12	B
AMSTERDAM	26	11	O
ATHÈNES	25	17	P
BANGKOK	36	26	C
BARCELONE	22	15	C
BELGRADE	24	15	C
BERLIN	25	13	S
BRUXELLES	25	10	C
LE CAIRE	41	27	O
COPENHAGUE	19	11	S
DAKAR	26	22	S
DELHI	45	33	S
DJERBA	23	18	S
GENÈVE	27	13	P
HONGKONG	29	25	N
ISTANBUL	24	17	N
JÉRUSALEM	30	25	S
LISBONNE	22	12	N
LONDRES	18	9	P
LOS ANGELES	26	17	O
LUXEMBOURG	25	8	O
MADRID	31	13	N
MARRAKECH	27	16	S
MEXICO	25	13	A
MILAN	26	15	S
MONTRÉAL	26	11	O
MOSCOU	26	15	S
NAIROBI	23	13	O
NEW-YORK	26	15	C
OSLO	19	14	O
PALMA-DE-MAJ.	23	9	S
PÉKIN	32	21	C
RIO-DE-JANEIRO	24	17	N
ROME	25	11	S
SINGAPOUR	30	26	O
STOCKHOLM	20	9	S
SYDNEY	19	9	C
TOKYO	24	17	N
TUNIS	27	17	S
VARSOVIE	22	14	N
VENISE	24	13	S
VIENNE	24	13	S

A	B	C	N	O	P	S	T	*
averse	brume	couvert	nuageux	orage	pluie	soleil	tempête	neige

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

LE VILLAGE DE L'ENFANT BLEU AU LIBAN

A Noël 1985, lors d'une mission humanitaire au Liban, Frédérique Deniau, épouse du député, tombe, dans un camp de réfugiés chrétiens, sur Wissam, enfant bleu de quatre ans en train de mourir. Elle l'emmène à Paris avec sa mère et, grâce à une chaîne de solidarité spontanée, le petit Wissam est sauvé. Mais c'est vers sa baraque de fortune qu'il doit retourner. Frédérique Deniau lance alors l'opération « Un village pour Wissam » afin de reloger les soixante habitants du camp, près de Byblos. Les moines maronites fournissent le terrain, et, grâce aux premières sommes collectées, des maisons sortent bientôt du sol. Mais, aujourd'hui, le village est en panne, faute de fonds. La Fondation de France, reconnue d'utilité publique, assure la gestion financière de l'opération. Les dons sont déductibles des revenus imposables.

★ « Un village pour Wissam » (nº 050278), Fondation de France, 40, avenue Hoche, 75008 Paris.

LES AUTOROUTES A CRÉDIT

Cinq sociétés concessionnaires d'autoroutes, ACOBA (côte basque), AREA (Rhône-Alpes), ASF (sud de la France), Cofiroute (Tours-Poitiers), ESCOTA (Esterel-Côte-d'Azur) et SAPRR (Paris-Rhin-Rhône), lancent une carte de crédit pour le paiement des péages sur leurs autoroutes, baptisée « voie libre ». Cette carte coûte 120 F par an. Elle permet à son utilisateur de ne pas payer en liquide ou par chèque, mais en introduisant la carte dans un lecteur, qui enregistre la transaction. Le document de plastique n'est pas attaché à un véhicule, mais son prêt lors du passage à la gare du péage n'est pas admis. D'ici à la fin de 1986, « voie libre » sera acceptée sur 3 000 kilomètres d'autoroutes.

A la fin du mois, chaque société d'autoroutes adresse à la banque du titulaire de la carte une demande de versement pour le kilométrage parcouru.

★ ASF cartes de crédit, BP 22 84270 Vedene. Tél. : 90-32-90-05.

EN BREF

GUIDE

ESPRIT D'ENTREPRISE. — Les avocats participent à la vie des entreprises dès leur création : choix de la forme juridique, contrats (de travail ou de distribution), problèmes de fiscalité, concurrence, restructuration. Une brochure d'information pratique intitulée *le Guide de l'entreprise* vient d'être publiée dans la collection des « Cahiers du barreau de Paris ». Parmi les thèmes abordés : sous quelle forme créer une société, acquisition d'un fonds de commerce, la clientèle, les fournisseurs, les salariés, la concurrence, la répartition des parts et actions, la transformation de l'entreprise, la cession, la cessation d'activité, la succession à préparer.

★ Guide disponible sur demande écrite accompagnée d'une enveloppe 16×23 cm affranchie à 5 francs auprès du service des relations extérieures de l'Ordre des avocats à la cour de Paris, palais de justice, 75055.

SOLIDARITÉ

QUAND LA VIE FAIT MAL, PARLER. — La Porte ouverte, qui accueille et écoute ceux qui ont besoin de parler des difficultés de leur vie, recherche pour ses centres de Paris des accueillants bénévoles. Il suffit de disposer de quatre à six heures par semaine, l'association assurant la formation.

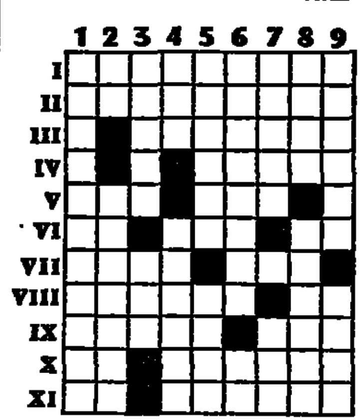
★ La Porte ouverte, 21, rue Duperré, 75009 Paris, tél. : 48-74-69-11 et 4, rue des Prêtres-Saint-Séverin, 75005 Paris, tél. : 43-29-66-02.

TÉLÉVISION

ASSOCIATIONS D'AIDE A L'ENFANCE. — Elles s'occupent des enfants : ceux des camps de réfugiés du Sud-Est asiatique et du tiers-monde, des enfants martyrs et adoptés en France et des adolescents soucieux de réussir leur vie. Elles ont pour nom : Ecoles sans frontières, Enfance espoir, SOS enfants martyrs, Enfance et Familles d'adoption, Jeunes liberté 89. Ces associations présenteront leur action samedi 14 juin, de 16 h 15 à 17 h 30, sur FR 3.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME Nº 4245



HORIZONTALEMENT

I. A quelque chose d'un chat mais rien d'un bouc. — II. Un homme pour qui la carrière est primordiale. — III. Sortie de cruche. — IV. Ce que font de pauvres hères aux abois. — V. Endroit semé de clous. Corps de gardes. — VI. Dans le vent. A un cœur de pierre. Symbole. — VII. Entraîne par la force. Sujet de philo. — VIII. Des endroits où se rendre lorsqu'on déménage. Etait adoré. — IX. Sortis. Peut être petit et grand en même temps. — X. Deux de trop. Monte ou est monté. — XI. Préposition. Sur le déclin.

VERTICALEMENT

1. Ne souffre donc pas d'extinction de voix. — 2. Est bon à se mettre sur la dent. Accord parfait. — 3. Ville d'Italie. Joies passées. — 4. Se mettait en boule. Parcourues à nouveau. — 5. Rapport de prix. Villa italienne. — 6. Bien arrosés. Parcelle de vie. — 7. Auxquels on fait honneur ou sur lesquels on jette le discrédit. L'homme d'une caverne. — 8. Interrogation orale. Produit désinfectant. — 9. Canal d'élimination. Le premier à « descendre ».

Solution du problème nº 4244

Horizontalement

I. Charme. CD. — II. Hélianthe. — III. Eau. Hop ! — IV. Vu. Acteur. — V. Eméché. AE. — VI. Lescot. NS. — VII. Tétée. — VIII. Riens. Coi. — IX. Et. Judo. — X. Or. burin. — XI. Andersen.

Verticalement

1. Chevelure. — 2. Heaume. Iton. — 3. Alu. Este. RD. — 4. Ri. Accent. — 5. Manchots. BR. — 6. En. Tête. Jus. — 7. Thé. Ecure. — 8. Chouan. Odin. — 9. Dépression.

GUY BROUTY.

PARIS EN VISITES

JEUDI 12 JUIN

« L'Opéra et son sous-sol », 15 h, devant entrée (Ch. Merle).

« La manufacture des Gobelins au travail, visite des ateliers », 14 h 30, 41, avenue des Gobelins (I. Hauller).

« Les appartements royaux au Louvre », 11 h, devant église Saint-Germain-l'Auxerrois (C.A. Messer).

« L'Opéra de Paris », 14 h, hall.

« Les Templiers et le quartier du temple », 15 h, métro Temple (M. Pohyer).

« Hôtels de l'île Saint-Louis », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Exposition de Rembrandt à Vermeer », 16 h 30, entrée exposition Grand Palais (M.-C. Lasnier).

« Hôtels et passages du quartier Saint-André-des-Arts : évocation de la « République des Cordeliers », 14 h 30, fontaine Saint-Michel (P.Y. Jaslet).

« Le musée Picasso. Picasso et la peinture du vingtième siècle », 10 h 45, 5, rue de Thorigny (M. Ragueneau).

« Hôtels, églises et passages du faubourg Saint-Honoré », 15 h, métro Madeleine, sortie Trois-Quartiers (G. Botteau).

« Vieilles rues de Paris, les plus vieilles maisons », 14 h 30, métro E.-Marcel (M. Teurnier).

« De la place des Vosges aux hôtels Rohan-Soubise », 14 h 30, métro Pont-Marie (Les Flâneries).

CONFÉRENCES

Musée des monuments français, palais de Chaillot, 19 h 15 : « Gustave Eiffel et l'architecture métallique en France au dix-neuvième siècle » (M. B. Lemoine, chercheur au CNRS).

Institut historique allemand, 9, rue Maspéro, 18 h : « A la recherche de la vraie église, architecture religieuse à Paris de Napoléon Iᵉʳ à Napoléon III ».

26, rue Bergère, 19 h 30 : « Le temps, la matière et l'esprit » (Y. Machelard, psychologue naturopathe).

ENVIRONNEMENT

Le lobby du solaire se reconvertit

Désespérant du marché français, le lobby du solaire se reconvertit. Le Comité d'action pour le solaire (CAS), après s'être battu en vain pendant huit ans pour tenter de convaincre les Français des avantages des énergies douces — solaire, éolienne, etc., — vient de se transformer. Son nouvel objectif : la promotion des énergies renouvelables dans le tiers-monde, et notamment en Afrique, où les besoins sont immenses et l'utilité de ces techniques, par nature décentralisées, indiscutables : les trois quarts de la population mondiale ne sont pas reliés à un réseau électrique, et le coût du raccordement compense le handicap de prix de ces énergies.

Le moyen : la fondation Energies pour le monde (1), parrainée par de nombreuses organisations charitables, par une dizaine d'établissements financiers et commerciaux, et par quelques personnalités qualifiées du monde des sciences, de l'énergie, de la presse, etc. Bénéficiant d'un compte à la Fondation de France, ce qui permet aux mécènes d'obtenir des déductions fiscales, cet organisme financera l'installation de petits équipements électriques de survie dans le tiers-monde.

Première opération, exemplaire : l'installation, dans un village malien de trois mille personnes, d'un système solaire permettant l'alimentation d'un dispensaire et surtout l'irrigation d'un périmètre maraîcher de 5 hectares géré par les femmes. Coût de l'installation : 1 million de francs, apportés par la société des bières Stella Artois, dont le message publicitaire *« le soleil des Flandres »* trouvera ainsi une application inattendue !

Cette reconversion était nécessaire. En France, a souligné, le mardi 10 juin, M. Joël de Rosnay, administrateur de la fondation, en présentant le projet, *« le programme électronucléaire ne laisse pas la place au solaire décentralisé »*. Handicapée par des coûts élevés, gênée de surcroît par la chute récente des prix du pétrole et l'échec de quelques expériences malheureuses, comme la centrale Thémis, qui fermera définitivement le mois prochain, l'industrie solaire piétine. Seul espoir : les DOM-TOM, où les « solaires » espèrent bien convaincre EDF d'investir dans les énergies douces.

Mais les possibilités de développement dans l'Hexagone resteront en tout état de cause pour longtemps limitées, alors qu'ailleurs elles sont énormes. Le chiffre d'affaires mondial du solaire (thermique et photovoltaïque) et de l'énergie éolienne a dépassé, l'an dernier, 24 milliards de francs. Le marché se précise peu à peu.

D'un côté, les pays développés et surtout la Californie, qui a absorbé, à elle seule, la moitié des capteurs solaires et les trois quarts des aérogénérateurs installés dans le monde, et qui prévoit de tirer en 1990 un quart de son énergie des sources renouvelables. De l'autre, les pays en développement, où, au contraire, les réalisations sont modestes, éclatées, ancrées dans le milieu rural mais vitales pour assurer la survie et la croissance.

« Nous avons surmonté nos erreurs de jeunesse, a souligné M. Michel Lemaignan, vice-président de la fondation ; *nous souhaitons que soit révolue l'époque où on opposait les différentes formes d'énergie. Elles sont complémentaires. Tout dépend des besoins. »* Les anciens « écolos » sont décidément devenus bien sages...

VÉRONIQUE MAURUS.

(1) 8, rue de Richelieu, 75001 Paris. Tél. : (1) 42-96-24-77.

RÉGIONS

M. Michel Giraud (RPR) quitte la présidence de l'association des présidents des conseils régionaux

A la veille de la réunion, le 11 juin, de l'association nationale des élus régionaux (ANER), qui regroupe les vingt présidents des conseils régionaux de la majorité, M. Michel Giraud, président (RPR) du conseil régional d'Ile-de-France et président de l'ANER, a déclaré :

« J'ai décidé de ne pas solliciter le renouvellement de mon mandat. Président de l'association depuis sa création, je me suis attaché à faire prévaloir le rôle propre à la région : relayer l'Etat dans la mise en œuvre d'une politique cohérente d'aménagement du territoire favorisant le développement économique et culturel, sans ingérence dans les domaines de gestion des collectivités locales.

» En contribuant activement au progrès de la décentralisation, l'ANER s'est ainsi opposée à toutes les initiatives générant la confusion et, par conséquent, l'affaiblissement de la région. »

M. Giraud ajoute : *« En toutes circonstances, elle a exprimé l'union sans faille des régions à sensibilité libérale — vingt régions métropolitaines sur vingt-deux — et développé les liens de confiante coopération entre celles-ci. Les régions de province tout autant que l'Ile-de-France en ont tiré bénéfice. Au terme de dix années d'animation de l'équipe des présidents des conseils régionaux de la majorité, j'estime le moment venu de passer le relais. Mon souhait le plus fervent est que, sous l'impulsion et l'autorité du président qu'elle se choisira, l'ANER soit en mesure de manifester demain, plus encore qu'aujourd'hui, son adhésion vécue à l'union RPR-UDF, en même temps que son attachement à la mission spécifique de la collectivité régionale. »*

SNCF

NOUVEAUX NUMÉROS D'APPEL

Les numéros de la SNCF ont changé. Pour les réservations, il faut dorénavant composer le 45-65-60-60. Pour les renseignements : 45-82-50-50. La pleine capacité pour ce dernier numéro ne sera atteinte qu'au printemps 1987, il est jusque-là complété par deux numéros d'appoint : 42-80-03-03 et 43-45-92-22.

LE CARNET DU Monde

Mariages

M. et Mme Jean COUSSY,
M. et Mme Maurice VIEL,

sont heureux d'annoncer le mariage de leurs enfants,

Alain et Valérie.

La bénédiction nuptiale leur sera donnée en l'église d'Ecully, le 14 juin 1986, à 18 heures.

27, allée des Coteaux,
Lissieu, 69380 Lozanne.
Parc de Chalin, 137, Debussy,
69130 Ecully.

Décès

– Mme Renée Bougal,
Les familles Chitry, Chatroussat, Morinière, Brehier,
Sa belle-sœur, ses neveux et nièces, filleules et filleuls,
ont la douleur de faire part du décès de

Jean CHITRY,
capitaine de corvette (H),
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945 avec palmes,
officier ou chevalier
de nombreux ordres nationaux,
ex-publicitaire,

survenu à Sète, le 1er juin 1986.

Priez aussi pour son épouse Madeleine, décédée le 24 août 1982.

Adresser lettres à son filleul,
Thierry Bréhier,
8, avenue Daumesnil,
75012 Paris.

– Les familles Couvreur, Louette, Bourlet, Morel, Boudot-Lamotte, Blot et, en particulier, ses enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants, neveux et nièces, ses amis,

ont la profonde tristesse de faire part du décès de

Mme Philippe COUVREUR,
née Thérèse Louette,

survenu le 24 mai 1986, à Rilly-la-Montagne, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu le 27 mai 1986.

12, rue de Reims,
51500 Rilly-la-Montagne.
14, rue Clairaut, 75017 Paris.

– Mme Hélène Boursinhac et le docteur Maurice Alfandari,
Mme Anne-Marie Cox,
Manuel et Marlène Boursinhac
et leurs enfants,
Anaïs Cox,
Mmes Mary Chambion, Antoinette Compère et Marion Saureil,

ont la douleur de faire part du décès de

Mme veuve GAILES,
née Yvonne Cox,

leur tante, grand-tante et parente, survenu le 5 juin 1986, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

Les obsèques ont eu lieu au cimetière du Père-Lachaise dans la plus stricte intimité.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

18, boulevard de Picpus, 75012 Paris.

– M. et Mme Jacques Ovaere,
ses enfants,
Florence et François Ovaere,
ses petits-enfants,
Sa famille et ses amis,

ont la douleur de faire part du décès de

Mme veuve Henri OVAERE,
née Rosine Desmettre,

survenu à Menton (Alpes-Maritimes), le 10 juin 1986, à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

L'inhumation aura lieu le samedi 14 juin, à 11 heures, au cimetière du Sapin-Vert, à Wattrelos (Nord).

Le Riviera Palace, 06500 Menton.

62 A, chemin de la Gradelle,
1224 Genève (Suisse).

– Mme Alexandre Rajaonah,
Ses enfants,
ses petits-enfants
et ses arrière-petits-enfants,
La famille Rafidison,
ont la douleur d'annoncer le décès

du général Hubert
ANDRIANASOLO-RALAIMIZA

et celui de son épouse,
née Oliva Rajaonah,

survenus lors d'une catastrophe aérienne le 24 mai 1986 à Madagascar.

Un service aura lieu le samedi 14 juin, à 10 h 30, à l'église réformée de Wagner, 7 *bis*, rue du Pasteur-Wagner, 75011 Paris.

– Mme Pierre Tharaud,
Ses enfants, petits-enfants et sa famille,

ont la douleur de faire part du décès, le 8 juin 1986, à l'âge de soixante-treize ans, de

M. Pierre THARAUD,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,
commandeur des Palmes académiques,
président fondateur
de la Fédération française
de la retraite sportive.

20, rue Gabriel-Fauré,
34100 Montpellier.

Remerciements

– Mme Jean Hue
et ses enfants,

très touchés des nombreux témoignages de sympathie qui leur ont été adressés lors du décès de

M. Jean HUE,

remercient tous ceux qui se sont associés à leur peine.

Anniversaires

– A la mémoire de

Anne L'HELGOUACH,

qui nous a quittés il y a un an.

Son merveilleux souvenir est toujours dans le cœur de sa famille et de tous ses amis.

Que tous ceux qui l'ont connue, admirée et aimée aient pour elle une pensée fidèle et affectueuse et qu'ils se joignent par la prière à la messe qui sera célébrée ce jour à sa mémoire.

– A l'occasion du deuxième anniversaire de la disparition brutale de

Chil KOZLOWSKI,
chevalier de l'ordre national du Mérite,
secrétaire national du MRAP,

sa femme Hélène demande à ses amis et camarades une pensée pour lui.

Soutenances de thèses

DOCTORATS D'ETAT

– Université Paris-X Nanterre, jeudi 12 juin, à 10 heures, salle des commissions, M. François Carré : « Le classicisme de Georges Sorel ».

– Université Paris-II, vendredi 27 juin, à 14 h 30, salle des conseils, M. Prosper Bizitou : « Le nouveau régime de protection des dessins ou modèles industriels dans le cadre de l'accord de Bangui de 1977 créant l'organisation africaine de la propriété intellectuelle ».

– Université Paris-IV, lundi 30 juin, à 14 heures, salle des Actes, M. Jean-Pierre Lainé : « Aspects de la vie rurale dans le delta de la Chao Phraya en Thaïlande ».

– Université Paris-II, samedi 28 juin, à 9 h 30, salle des conseils, 12, place du Panthéon, Antoine Basbous et Annie Laurent : « Le Liban et son voisinage : Syrie, Palestine, Israël (1920-1983) ».

– Université de Paris-I, samedi 28 juin, à 10 heures, salle des commissions (centre Panthéon), M. René Gery : « Colonisation – décolonisation – indépendance. Le pouvoir et ses agents. Communication et conduite du changement. L'exemple du Niger ».

– Université Paris-IV, jeudi 19 juin, à 14 heures, salle Gréard : Mlle Laâziza Chajai : « Langages d'artisans à Marrakech ».

– Université Paris-IV, lundi 23 juin, à 14 heures, salle Louis-Liard, Mlle Suzanne Larnaudie : « Paul Valéry et la Grèce ».

– Université Paris-II, mardi 24 juin, à 9 heures, salle des conseils, M. Jacques Moury : « Le moyen de droit à travers les articles 12 et 16 du nouveau code de procédure civile ».

– Université Paris-IV, vendredi 27 juin, à 14 heures, salle Louis-Liard, Mme Georgie Durosoir, née Brouchet : « L'air de cour en France (1571-1655). Contribution à l'histoire de la musique dans la société française au dix-septième siècle ».

RELIGION

Le cardinal Ratzinger est chargé de préparer un nouveau catéchisme universel

Jean-Paul II a créé, le mardi 10 juin, une commission de douze cardinaux et évêques, chargée de rédiger un projet de catéchisme universel. Celui-ci sera soumis à la discussion du synode ordinaire des évêques qui se tiendra en 1990.

La rédaction d'un catéchisme, ou « *compendium* », résumant toute la doctrine catholique « *en ce qui concerne aussi bien la foi que la morale* » avait été décidée par un synode extraordinaire des évêques, réuni à Rome du 25 novembre au 8 décembre 1985. Sans se substituer aux catéchismes nationaux existants, cet ouvrage de références donnera un exposé complet des principaux enseignements de l'Eglise.

Le président de cette nouvelle commission est le cardinal Ratzinger, préfet de la congrégation pour la doctrine de la foi, qui, dans son livre, publié il y a un an en France sous le titre *Entretien sur la foi* (éditions Fayard), avait tenu des propos sévères sur l'enseignement religieux. « *Dans trop de catéchèses actuelles*, écrivait-il, *la structure fondamentale (le Credo, le Notre-Père, le décalogue et les sacrements) est abandonnée, avec les résultats que l'on sait : une désagrégation du sens de la foi chez les nouvelles générations, souvent incapables d'une vision d'ensemble de leur religion.* »

Il sera assisté de quatre autres cardinaux de curie, préfets de congrégations : Josef Tomko, tchécoslovaque (évangélisation des peuples) ; Antonio Innocenti, italien (clergé) ; Simon Lourdusamy, indien (églises orientales) ; William Wakefield Baum, américain (éducation catholique). Les autres membres de cette commission sont : Mgr Jan Schotte, belge, secrétaire général du synode des évêques ; le cardinal Bernard Law, archevêque de Boston (Etats-Unis) ; Mgr Jerzy Stroba, archevêque de Poznan (Pologne) ; Mgr Isidore de Souza, archevêque coadjuteur de Cotonou (Bénin) ; Mgr Henry de Souza, archevêque de Calcutha (Inde) ; Mgr Neophytos Edelby, archevêque grec melkite d'Alep (Syrie) et Mgr Felipe Santiago Benitez Avalos, évêque de Villarica (Paraguay).

Le pape a, par ailleurs, annoncé que le prochain synode ordinaire d'évêques, consacré à « *la vocation et la mission des laïcs dans l'Eglise et le monde* », aura lieu au Vatican du 1er au 30 octobre 1987.

● *Un message du Vatican aux musulmans pour la fin du Ramadan.* – Le cardinal nigérian Francis Arinze, président du secrétariat romain pour les religions non chrétiennes, a envoyé un message aux musulmans à l'occasion de la fin du jeûne du Ramadan (10 ou 11 juin). Il a invité chrétiens et musulmans « *à pratiquer une réconciliation mutuelle* » et « *à bâtir ensemble la paix sur terre* ».



économie

REPÈRES

Dollar : en baisse à 7,04 F

Le repli du dollar était quasi général, le mercredi 11 juin, sur les grands marchés internationaux. A Paris, la devise américaine se traitait aux alentours de 7,0420 F en fin de matinée, contre 7,1030 F la veille en séance officielle, tandis que le deutschemark cotait 3,1870 F, en léger progrès. La livre sterling poursuivait sa progression, à 3,1870 F contre 3,1846 mardi. A Francfort, le billet vert s'établissait à 2,2080/2090, contre 2,2230/2240 mardi. Le même mouvement était observé à Tokyo et à Zurich.

Automobile : Tokyo demande à ses constructeurs de limiter leurs exportations vers l'Europe

Le MITI (ministère japonais du commerce extérieur et de l'industrie) a demandé aux constructeurs d'automobiles japonais de limiter leurs exportations de voitures à destination de la CEE, afin d'éviter les frictions commerciales avec les Européens. Bien qu'aucun chiffre n'ait été officiellement annoncé, la requête du MITI porterait sur une limitation de la croissance des exportations de l'ordre de 10 % (en volume) pour 1986 par rapport à 1985. Depuis la hausse du yen par rapport au dollar, les Japonais ont, en effet, réorienté leurs ventes de l'Amérique du Nord vers l'Europe. Après avoir représenté 10,8 % du marché européen en 1985 (soit 1,4 million d'unités), les exportations japonaises ont encore augmenté de 31,4 % au premier trimestre 1986 et de 80 % en avril. La progression est particulièrement sensible en RFA, qui, à la différence de la France, de l'Italie, de la Grande-Bretagne, de l'Espagne et du Portugal, n'impose pas de quotas d'importations aux Japonais.

LES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES DU MEXIQUE

A la recherche d'un plan aztèque

Les contacts au plus haut niveau se multiplient pour tenter de trouver une issue à la nouvelle crise financière du Mexique avant que Mexico ne soit acculé à décréter un moratoire sur ses remboursements.

Après la visite-éclair du président de la Banque de réserve fédérale, M. Paul Volcker, le 9 juin dans la capitale mexicaine, le ministre des finances, M. Jesus Silva Herzog, s'apprête à rencontrer à Washington les responsables du FMI qui négocient au finish l'attribution d'un crédit « stand by » pouvant atteindre 1,2 milliard de dollars contre une politique économique rigoureuse. Il doit aussi voir les dirigeants de la Banque mondiale, qui a sensiblement accru son aide à Mexico, et le secrétaire américain au Trésor, M. James Baker, inquiet des conséquences d'une cessation de paiement mexicain pour les banques américaines. En cas d'accord avec le Fonds, les Etats-Unis pourraient accorder un crédit-relais d'ugence pour renflouer à court terme la trésorerie du Mexique.

« Le lourd engagement bancaire et politique américain au Mexique constitue sans doute le seul bon indice économique de ce pays. » Ce constat quelque peu grinçant d'un expert international explique, à lui seul, la nervosité et la confusion qui entourent la reprise des négociations entre les dirigeants mexicains et les responsables financiers et monétaires des Etats-Unis, à Washington.

Si la crainte d'une réaction en chaîne dans les pays surendettés de la planète en cas de défaut de paiement de Mexico s'est amenuisée au fur et à mesure que les Latino-Américains annonçaient des programmes de redressement, le plan Austral en Argentine, ou le plan Tropical au Brésil, le cas mexicain a de quoi préoccuper la communauté financière internationale. Sans même entrer dans la polémique chiffrée sur les besoins réels en argent frais du pays – les montants les plus divers ont été avancés par les Mexicains eux-mêmes, variant de 2 à 10 milliards de dollars et perdant par là-même toute crédibilité – la gravité de la situation est évidente.

Pour un pays dont la dette extérieure globale se monte à 99 milliards de dollars, la chute des cours du pétrole a tourné à la catastrophe. Les rentrées pétrolières, qui assurent quelque 70 % des recettes à l'exportation et près de la moitié des ressources budgétaires, pourraient ne représenter, cette année, que 6,5 milliards de dollars, contre 14,7 milliards en 1985 et 16,4 milliards un an auparavant.

Austérité

La réduction des importations et un plan de diversification des exportations encore très théorique n'empêcheront sans doute pas le déficit de la balance des paiements de tourner autour de 4,6 milliards de dollars en 1986, contre 800 millions en 1985 et un excédent de 2,5 milliards en 1984. Il suffit de rappeler que les réserves sont tombées, début juin, à quelque 3 milliards de dollars pour confirmer l'existence d'un problème de liquidités, et non seulement de financement des investissements comme l'affirment de plus en plus les banques américaines. Les engagements de ces dernières, il est vrai, représentent 24,4 milliards sur les 74,4 milliards de dollars dus par le Mexique à des instituts de crédit étrangers.

Les dérapages des derniers mois poussent les créanciers de Mexico à exiger un effort de rigueur supplémentaire pour juguler une inflation de plus de 70 % en rythme annuel, contre 63,7 % en 1985 et 59,2 % en 1984. Ramener à 5 % le déficit budgétaire, comme le recommande le Fonds monétaire international, tient, malgré tout, du vœu pieux, à court terme tout au moins.

Après trois ans d'austérité aux résultats décevants, mais dont le poids a été durement ressenti par la population, l'équipe au pouvoir sait qu'elle ne peut aller beaucoup plus loin. Les économistes prédisent une baisse de 3 % du produit national brut en 1986, alors que monte la grogne des classes moyennes, d'une importance cruciale pour le gouvernement, et que nul n'ose avancer un taux de chômage qui frappe au premier chef les jeunes : la moitié de la population a moins de quinze ans.

L'idée d'une faillite du Mexique étant totalement exclue, tout particulièrement à Washington, on assiste depuis maintenant quatre mois à de discrètes rencontres, où débiteur et créanciers se livrent à une surenchère politico-financière dosant menaces et promesses. Voilà en effet quatre mois que le président de La Madrid a lancé un premier appel au secours à la communauté internationale, transformant en arlésienne le plan de sauvetage du Mexique, dont chacun est assuré de l'imminence sans pouvoir affirmer s'il sera une fois de plus temporaire ou suffisamment large pour éviter de renégocier tous les ans des rééchelonnements d'échéances inéluctables jusqu'à la fin de la décennie.

L'idée d'un plan Aztèque, constituant, comme le plan Austral ou le plan Tropical, un choc psychologique interne favorable à des réformes de structures profondes et à moyen terme, séduit les esprits mais ne convainc guère. Les banques américaines, rendues sceptiques par les atermoiements de Mexico, ne donnent pas six mois au gouvernement pour voir un tel plan s'effriter. Défi au sang-froid des créanciers, le cas mexicain pourrait malgré tout susciter un sursaut d'imagination.

Si elles ont trop tendance à faire valoir l'importance des réserves du pays ou la réduction à 9,2 milliards de dollars du service de la dette mexicaine en 1986, allégée de 1,3 milliard de dollars par la baisse conjuguée du dollar et des taux d'intérêt, les principales banques américaines ont raison de mettre l'accent sur la nécessité de financer des investissements productifs plutôt que de repousser dans le temps des échéances menaçantes pour tout un chacun. L'idée de transformer une part de la dette en prises de participations dans des activités productives gagne du terrain.

Une telle option, déjà appliquée au Chili, a l'avantage de mieux répartir les risques et d'exiger une sérieuse gestion de la part du pays endetté. Il ne s'agit certes pas d'une panacée, mais les organisations multinationales estiment qu'il s'agit d'une *« idée intelligente »*. Elle exigera pour être appliquée de mettre *« un peu d'huile dans les rouages »*, comme le soulignait le responsable d'une grande banque new-yorkaise, et que le gouvernement mexicain limite une tendance légendaire à un nationalisme sourcilleux. Sans doute est-ce là le principal obstacle pour un gouvernement en mauvaise passe politique.

FRANÇOISE CROUIGNEAU.

SOCIAL

POUR LES RENDRE MOINS CONTESTABLES

Le directeur de l'INSEE proposerait de retarder la publication des chiffres du chômage

M. Edmond Malinvaud, directeur général de l'INSEE, s'apprête à rendre compte de la mission qui lui avait été confiée par M. Jacques Chirac, le 16 avril dernier, sur les statistiques officielles de l'emploi (*le Monde* du 18 avril). Il a participé, le 6 juin, à une réunion du Conseil national de l'information statistique au cours de laquelle il a procédé à un ultime examen du dossier.

En l'état actuel, M. Malinvaud ne ferait pas de propositions révolutionnaires. Les chiffres du chômage, publiés chaque mois par le ministère du travail à partir de données établies par l'ANPE (Agence nationale pour l'emploi), ne seraient pas corrigés. On recommanderait d'en améliorer la présentation afin d'éviter toute contestation, sans pour autant favoriser telle ou telle interprétation.

Ainsi, les différentes catégories de demandeurs d'emploi devront être précisées, de même que toutes les variantes du traitement social du chômage. Il est souhaité que les entrées et les sorties de stages de formation soient indiquées, tout comme le nombre de bénéficiaires. Cela vaudrait pour les congés de conversion, les stages pour les chômeurs de longue durée, les stages pour les jeunes de seize à dix-huit ans ou de dix-huit à vingt-cinq ans. Devraient également figurer les travaux d'utilité collective (TUC) et certaines formations en alternance (stages d'initiation à la vie professionnelle).

La réunion, qui se tenait sous la présidence de M. Jacques Freyssinet, par ailleurs président du conseil d'administration de l'ANPE, a permis d'entendre deux représentants du Bureau international du travail (BIT). Ces derniers ont développé l'argumentation de M. Francis Blanchard, directeur général du BIT, qui préconise l'adoption d'une catégorie intermédiaire entre l'emploi et le chômage, dénommée « sous-emploi ». Ils n'ont pas convaincu leur auditoire qui n'a pas jugé le concept « opérant ».

En revanche, M. Malinvaud a estimé qu'il conviendrait, pour des raisons techniques, de retarder la publication des chiffres du chômage de quatre ou cinq jours qui seraient connus aux alentours du 20 du mois suivant.

Les chômeurs n'ont plus à pointer à date fixe. Ils doivent seulement retourner par courrier un coupon-réponse. S'ils ne l'ont pas fait au 28 du mois, une seconde carte de relance leur est alors adressée au début du mois suivant à laquelle il leur est demandé de répondre pour le 10. Pendant toute cette période, on considère que la demande d'emploi est suspendue, faute d'information contraire. Pour autant, le versement des allocations journalières est maintenu et le chômeur est réintégré dans la liste de l'ANPE dès qu'il a fait connaître sa position réelle. Cependant la photographie mensuelle du chômage est prise à ce moment et, par conséquent, sur la base d'informations qui ne sont pas totalement fiables.

M. Malinvaud propose donc d'attendre le retour du second courrier pour arrêter les comptes et publier les résultats.

Ces mesures suffiront-elles pour entraîner l'adhésion de M. Lionel Stoléru, qui avait mis en cause la véracité des chiffres officiels en leur opposant son propre indicateur ? C'est peu probable, et l'ancien secrétaire d'Etat de M. Giscard d'Estaing, que M. Malinvaud devait « associer » à ses réflexions, ne se faisait d'ailleurs pas d'illusions. Absent de la réunion de la semaine dernière, M. Stoléru avait indiqué, dès l'origine, qu'il continuerait de se référer à son propre indice (3 123 000 chômeurs en avril au lieu de 2 429 000), selon le chiffre officiel en données corrigées, *« quoiqu'il arrive »*.

La polémique ne devrait pas cesser pour autant, M. Stoléru faisant clairement observer que tout gouvernement étant amené à intervenir pour corriger les effets du chômage, la nécessité d'un calcul débarrassé de toute influence demeurera. Aujourd'hui comme hier...

ALAIN LEBAUBE.

Le Haut Conseil de la population souhaite faciliter l'activité professionnelle des mères de famille nombreuse

Le Haut Conseil de la population et de la famille a présenté à la presse, le mardi 10 juin, les mesures qu'il a préconisées pour favoriser la naissance du troisième enfant, en réponse à la question qui lui avait été posée par le président de la République (*le Monde* daté 25-26 mai) : c'est en effet sur la troisième naissance qu'a porté la baisse démographique des récentes années. Le Haut Conseil a notamment mis l'accent sur les mesures susceptibles de garantir et de faciliter l'activité professionnelle des mères, et sur l'amélioration de l'allocation parentale d'éducation.

En effet, garder son emploi après une troisième naissance entraîne des difficultés nouvelles pour la mère, outre le coût matériel plus élevé du troisième enfant. Pour rendre la vie professionnelle plus compatible avec la vie familiale, les pouvoirs publics devraient soutenir plus nettement les aménagements et réductions du temps de travail permis par la législation, encourager financièrement les entreprises pour qu'elles accordent un droit de passage au temps partiel aux parents de trois enfants (et éviter ainsi que cela ne dissuade, au contraire, les entreprises d'embaucher des mères de famille nombreuse). Les accords par branche économique devraient aussi être encouragés.

D'autre part, il faudrait multiplier et diversifier les lieux d'accueil des jeunes enfants – notamment les crèches sous leurs différentes formes et les écoles maternelles (ces dernières devraient pouvoir recevoir tous les enfants de plus de deux ans « suffisamment mûrs » – et étendre les déductions fiscales pour frais de garde. Les parents qui interrompent leur activité professionnelle devraient pouvoir retrouver un emploi avec les mêmes perspectives de carrière et la prise en compte de leur congé dans l'ancienneté.

Quant à l'allocation parentale d'éducation (APE) accordée en cas de suspension de l'activité professionnelle d'un des deux parents, son montant (1 500 francs par mois actuellement) pourrait être relevé et sa durée prolongée, le coût de la mesure ne permettant pas de l'étendre aux mères n'exerçant pas d'activité professionnelle. Pour celles-ci, il conviendrait d'accroître les allocations familiales. Toutefois, le Haut Conseil estime qu'il faut veiller à éviter une brutale rupture après la fin de l'APE et tenir compte pour développer celle-ci de l'ensemble des prestations familiales.

De façon générale, le Haut Conseil a jugé nécessaire de moduler davantage les prestations familiales selon l'âge et le rang de l'enfant, de ne pas annuler les avantages accordés aux familles nombreuses lorsque les aînés ont grandi (et ont achevé leur scolarité). Il souhaite que l'on donne des facilités d'accès à la retraite anticipée aux mères de famille nombreuse exerçant une activité professionnelle et, parallèlement, qu'on accorde des droits propres en matière de sécurité sociale à celles qui n'exercent pas d'activité professionnelle.

Dernières suggestions : accroître davantage les allocations de logement selon la taille des familles et inciter à la construction et à la réhabilitation de logements adaptés aux familles nombreuses (« agrandissables » ou « réunissables » en particulier).

G. H.

AGRICULTURE

Le cinquantenaire de l'Office des céréales assombri par la suppression de 550 postes

L'ONIC, le plus ancien office français d'intervention dans le secteur agricole, fêtait, le mardi 10 juin, son cinquantenaire. Cet anniversaire aura surtout été marqué par la confirmation donnée par M. Daniel Tournay, président de son conseil central, d'une diminution des effectifs de 550 personnes, sur 1 250, d'ici-à 1988.

Après plusieurs législations inefficaces pour régler la crise du blé due aux importations qui concurrençaient la production, entre 1929 et 1935, l'Office national interprofessionnel du blé (devenu Office des céréales en 1940) a été créé le 15 août 1936. Ses parrains étaient Léon Blum et Georges Monnet, le ministre de l'agriculture du Front populaire.

Les principes de fonctionnement sont, dans une large mesure, restés les mêmes : l'office est un établissement public administré par les professionnels de la filière céréalière. Il contrôle le commerce extérieur (aujourd'hui, les échanges sont libres, mais l'ONIC délivre les certificats d'importation et d'exportation) ; il détient un monopole d'achat des céréales, conféré à des organismes stockeurs (500 coopératives qui font 75 % de la collecte et un millier de négociants) ; il donne son aval au paiement immédiat d'un acompte dès la livraison, ce qui évite aux producteurs de tout mettre sur le marché en même temps.

En cinquante ans, les céréales sont devenues le principal atout de l'agriculture et de l'économie françaises, avec un solde net d'exportations en 1985 de 40 milliards de francs. Pendant cette période, la production a été multipliée par 3,8, passant de 14,5 millions de tonnes à 55 millions de tonnes et faisant de la France le cinquième producteur mondial.

La collecte a été multipliée par dix, passant de 4,25 millions de tonnes à 45 millions de tonnes, mais, conséquences de la modification des usages, le marché intérieur n'absorbe plus que le tiers de la production, et l'alimentation animale, la moitié de ce tiers. La France est devenue le troisième producteur mondial de blé, le premier pour la farine et le malt.

Ces succès sont dus, sans conteste, à la sécurité apportée par l'office d'intervention. Celui-ci, certes, s'est adapté, en devenant un outil d'application du règlement communautaire, mais l'ONIC a conservé et même développé son rôle d'animateur de la filière. Cela se traduit par un important travail de collecte des statistiques pour une meilleure connaissance des marchés, par la recherche de débouchés extérieurs et une incitation à l'organisation et à la diversification à l'intérieur de la filière, des semences aux produits transformés, alimentaires et industriels.

Dans le vent libéral

Cependant, la crise financière de l'Europe ne se traduit plus seulement par une politique restrictive des prix, mais par une véritable dérégulation du marché. Cet affaiblissement de l'outil de gestion, que constatait l'ONIC dans un document préparatoire à un schéma directeur, intervient au plus mauvais moment : quand la crise menace à nouveau d'effondrement les marchés internationaux. Devant ce constat, certains professionnels plaident pour un marché moins administré, se coulant dans le vent libéral de la dérégulation et font appel à l'hypothétique protection d'un marché à terme des céréales. Mais la majorité reste profondément attachée à l'ONIC, en souhaitant toutefois que l'organisme d'Etat intervienne moins dans l'animation de la filière.

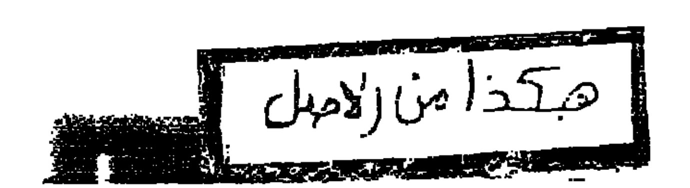
Actions de vulgarisation, aides au drainage pour améliorer la productivité, aides à la construction de silos, relance des productions déficitaires (blé dur, riz, orge de brasserie, blé de force), certification de la qualité pour l'exportation : toutes ces opérations devraient, estiment les producteurs, être menées par l'interprofession, sans l'Etat. Certes, cette position n'est pas affirmée aussi clairement, mais, en rejetant, comme ils le firent, le projet de budget de l'ONIC pour 1986, les professionnels privaient en fait l'office des moyens de ces actions-là. Ils en avaient d'ailleurs la justification : le budget de l'office, 242 millions de francs, est alimenté pour sa plus grande part par des taxes parafiscales sur les céréales dont le prélèvement est jugé insupportable alors que les prix baissent.

Pour améliorer l'efficacité de l'ONIC, la direction avait proposé un projet d'informatisation complète pour 1990 qui serait financé, sans augmentation des taxes, par le maintien en francs courants de la masse salariale (les deux tiers des dépenses) obtenu par une réduction d'environ 200 emplois.

Mais un rapport récent de l'inspection générale des finances en a décidé autrement. Il prévoit la suppression de 550 postes d'ici à 1988, correspondant à la disparition des échelons départementaux de l'ONIC, véritable force de frappe statistique au contact des organismes stockeurs.

JACQUES GRALL.

ERRATUM. – Une erreur nous a fait écrire dans *le Monde* du 10 juin, page 43 (« Les 40 milliards de francs d'économies de M. Chirac »), qu'il y avait à la SNCF 240 000 actifs pour 400 000 retraités. Il fallait lire pour 250 000 retraités.



AFFAIRES

Washington accuse Paris de subventionner ses exportations de laminés de cuivre

Tréfimétaux sur la sellette

Le département américain du commerce vient d'accuser la France de subventionner illégalement ses exportations de demi-produits cuivreux (1) vers les Etats-Unis, à concurrence de 7,19 % des prix. Cette accusation, portée le 6 juin, place sur la sellette la société Tréfimétaux, filiale de Pechiney, qui assure près de 95 % des ventes françaises de laminés de cuivre outre-Atlantique. Washington menace en effet d'imposer en représailles un « droit compensateur » équivalant au montant estimé des subventions. S'il s'avérait que ces aides publiques ont, de surcroît, favorisé des pratiques de dumping, un droit de douane supplémentaire pourrait frapper les importations en provenance de l'Hexagone.

Pour l'heure, le département du commerce ne s'est pas encore prononcé sur la question des ventes à prix déloyal. Il a, en revanche, arrêté des conclusions « préliminaires » quant à l'existence des subventions. Selon ses experts, les tarifs avantageux offerts par Tréfimétaux sont surprenants, compte tenu de sa mauvaise situation financière. Au cours des cinq derniers exercices, estime en substance le DOC (Department of Commerce), cette société a essuyé des pertes d'exploitation accumulées avoisinant le milliard de francs. Une évaluation que ne semblent pas contester ses dirigeants. La présence en bon rang de Tréfimétaux dans la bagarre commerciale apparaît donc, aux yeux des Américains, comme le fruit d'un soutien actif de sa société mère. Pechiney appartenant jusqu'à nouvel ordre au secteur public, ils en déduisent ainsi que le gouvernement français subventionne indirectement, mais de façon réelle, les ventes de laminés...

Un dossier « très délicat »

Du côté de Tréfimétaux et de Pechiney, la riposte se prépare discrètement et avec une extrême précaution, chaque direction jugeant ce dossier *« très délicat »*. En se plaçant sur le terrain du droit, Tréfimétaux estimera probablement n'avoir reçu aucune aide de l'Etat mais seulement de Pechiney. Dès lors que les groupes nationalisés bénéficient *a priori* d'une autonomie de gestion, les fonds que Pechiney a versés à sa filiale peuvent relever sur le principe de son pouvoir propre de management. Un argument que la firme française devrait opposer bientôt aux allégations de Washington.

L'affaire risque d'envenimer très vite les relations entre les transformateurs américains et leurs homologues français. D'autant que l'offensive du DOC touche aussi les demi-produits allemands, italiens, suédois, canadiens et même sud-coréens. Cette réaction tous azimuts contre les laminés étrangers traduit en fait la crise profonde que traverse la métallurgie du cuivre aux Etats-Unis. Faute de s'être modernisée, elle n'a pu endiguer le flot des exportations européennes qui a jailli en Amérique dès 1984, à la faveur de l'envolée du dollar. *« Ses équipements sont frappés d'obsolescence »*, observe un expert. C'est aussi le refus des restructurations qui a conduit les métallurgistes, Olin Corp et Revere Copper en tête, à déposer des plaintes auprès du Department of Commerce, avec les suites que l'on connaît. Pour masquer leurs faiblesses et faire l'économie d'une modernisation, ils souhaitent tenir à distance leurs concurrents par un recours aux barrières tarifaires.

En 1984, une stratégie similaire avait été employée, sans succès, par les mineurs américains du cuivre contre les exportateurs de minerais chiliens. L'administration Reagan s'était abstenue de toute sanction, désireuse à l'époque de ne pas nuire à la stabilité des relations économiques avec le régime Pinochet. La cible franco-européenne, visée aujourd'hui par les transformateurs des Etats-Unis, semble plus opportune. Après l'acier et les céréales, le laiton alourdit le contentieux sur les subventions entre les deux rives de l'Atlantique, où le libéralisme emprunte décidément de bien étranges courants.

ERIC FOTTORINO.

(1) Il s'agit précisément de feuilles et de bandes de laiton (alliage de cuivre et de zinc). Le flux d'exportation à destination des Etats-Unis représentait 9 millions de dollars en 1985.

L'ALDEA procède à la première émission de titres associatifs

Disposer d'une large palette d'instruments financiers, à l'image des entreprises traditionnelles, tout en conservant sa spécificité, c'est ce que revendique le secteur de l'économie sociale, et plus particulièrement celui de la vie associative. Prenant appui sur les recommandations du rapport Bloch-Lainé de juin 1984, les coopératives ont commencé, l'année suivante, à émettre des titres participatifs. A l'initiative de grands noms de la distribution (Codec-Una, Les Coopérateurs de Champagne) ou d'autres secteurs d'activité tels que les bijoutiers adhérents du groupement Codhor.

Mais le secteur associatif à vocation économique qui *« sent encore le soufre »* dans la communauté financière, ne disposait toujours pas de ses propres instruments destinés à permettre le recours à l'épargne publique pour renforcer des fonds propres. Afin de combler ce vide, le conseil des ministres du 27 mars 1985 approuvait un projet de loi prévoyant la création de titres associatifs *« par appel public ou privé à l'épargne »*, alliant le respect du principe associatif et la nécessaire protection des épargnants.

C'est ce schéma qui vient officiellement de voir le jour, le mardi 10 juin, avec le lancement d'une première émission de 2 millions de francs de titres associatifs de 1 000 F chacun par l'ALDEA (1), l'Agence de liaison pour le développement d'une économie alternative. Cette association, régie par la loi de 1901, a été créée en 1981 avec pour principales missions de participer à la création et au développement d'entreprises « alternatives », d'instaurer des rapports de travail fondés sur la coopération et de *« rechercher à développer l'autonomie de leurs membres, de leurs fournisseurs et clients, tout en créant des relations de solidarité entre tous les partenaires »*.

Cinq ans après avoir esquissé ses premiers pas sur la scène associative, l'ALDEA, qui emploie moins d'une dizaine de permanents et réalise un chiffre d'affaires de plus de 1 million de francs et un résultat net de 16 000 F, a ainsi permis la création de boutiques de gestion (Saint-Quentin-en-Yvelines), la formation de jeunes demandeurs d'emploi suivie de création d'entreprises (Louhans) ou encore la coordination d'une opération interpartenariale de développement économique (Mantes-la-Jolie).

Pour financer ces entreprises alternatives étaient lancés en juillet 1983 les premiers clubs d'investisseurs pour une gestion alternative et locale de l'épargne (CIGALE) et, deux ans plus tard, était constituée une coopérative de capital-risque baptisée Garrigue ; une initiative *« probablement unique à ce jour »*, souligne M. Jean-Claude Lepage, secrétaire général de l'ALDEA.

Ouverts à tous

La présente émission de titres associatifs directement inspirés de la loi du 11 juillet 1985 procède de la même démarche : renforcer le fonds de roulement à moindres frais par rapport au taux actuel du découvert bancaire ou encore effectuer des investissements immobiliers qui permettront de faire l'économie de loyers. Mais qui va souscrire à ces titres d'un nouveau genre ? *« Tout le monde »*, espère M. Jean-Paul Gautier, chargé des questions juridiques, qui coiffe une dizaine de différentes casquettes dans le secteur de l'économie sociale.

En clair, les avantages fiscaux accordés à ces obligations, qui ne sont remboursables qu'à la seule initiative de l'émetteur, doivent normalement séduire un large éventail d'épargnants (personnes physiques ou morales). Tout en offrant une rémunération *« inférieure aux conditions du marché »*, ainsi que ne manque pas de le faire remarquer la Commission des opérations de Bourse (COB) en page de garde du document d'émission qu'elle a accepté de viser, celle-ci n'est pas ridicule : au minimum, l'intérêt offert par les livrets « A » des caisses d'épargne (4,5 % actuellement) majoré de 2,5 points, soit 7 %. *« Juste assez pour mériter qu'on s'y intéresse et pas trop forte pour ne pas obérer les futures capacités de remboursement de l'association et, donc, sa rentabilité »*, fait remarquer M. Jean-Michel Reffet, directeur général de la Banque centrale des coopératives et des mutuelles (BCCM), qui parraine l'opération.

SERGE MARTI.

(1) Ces titres associatifs, assimilables à des obligations, bénéficient de l'abattement de 5 000 F sur les revenus de valeurs mobilières et d'une imposition, soit sous la forme d'une retenue à la source de 10 % (ouvrant droit à un crédit d'impôt de même montant), soit un prélèvement forfaitaire libératoire de 26 %.

Les Etats-Unis taxent le bois du Canada

Une drôle de guerre commerciale

De notre correspondant

Montréal. – Les Etats-Unis ont déclaré, depuis deux semaines, à leur voisin du Nord une drôle de guerre commerciale, qui laisse les ministres canadiens perplexes et partagés entre la riposte dure et les démarches de conciliation. Les escarmouches américaines ont débuté au moment où les Canadiens s'y attendaient le moins, trois jours après l'ouverture officielle, le 21 mai dernier, des négociations canado-américaines visant la suppression totale des barrières tarifaires et non tarifaires entre les deux pays.

En fait, 80 % des échanges commerciaux bilatéraux, qui ont représenté 170 milliards de dollars canadiens (1) en 1985, se font déjà en franchise. Un accord de libre-échange sur les 20 % restants devait être l'aboutissement de longues négociations malgré les réticences de plusieurs provinces canadiennes.

A l'origine de ces pourparlers, le premier ministre canadien, M. Bryan Mulroney, avait obtenu, l'an passé, l'assurance que M. Ronald Reagan se ferait le promoteur de cet accord et que les Etats-Unis éviteraient tout protectionnisme envers leur principal partenaire commercial. Or c'est précisément le président américain qui a ouvert les hostilités le 23 mai dernier, en décidant d'imposer une surtaxe de 35 % sur les exportations canadiennes de bardeaux de cèdre (250 millions de dollars canadiens par an). Il cédait aux pressions des producteurs américains qui estiment ces produits indûment subventionnés.

Riposte

Ottawa a attendu le 2 juin pour riposter, presque à contrecœur, en rétablissant des tarifs douaniers sur des importations américaines (livres, magazines et semi-conducteurs). Le Canada ne *« prend aucun plaisir à instaurer ces mesures, une guerre commerciale ne servirait à rien »*, déclarait M. Joseph Clark, secrétaire d'Etat aux affaires extérieures.

De son côté, M. Mulroney, dans une lettre personnelle et chaleureuse envoyée à M. Reagan, tentait d'obtenir une trêve.

L'escalade se poursuivait néanmoins, le 3 juin. La Commission américaine pour le commerce international se prononçait en faveur d'un relèvement maximum de 41 % des droits de douane sur les tubes et plaques d'acier destinés au secteur pétrolier. Le Canada en exporte chaque année pour 90 millions de dollars canadiens vers les Etats-Unis.

L'estocade finale a été portée, le 6 juin, à l'encontre de l'industrie canadienne du bois, secteur traditionnel d'exportation qui emploie 60 000 personnes dont 10 000 au Québec. Le département américain du commerce a, en effet, décidé d'autoriser la tenue d'une enquête sur les importations canadiennes de bois d'œuvre (2,6 milliards de dollars américains en 1985) à la suite d'une plainte de l'Association des scieurs américains.

Les autorités canadiennes estiment qu'elles devront dépenser 5 millions de dollars canadiens en frais de représentation pour prouver une nouvelle fois que les droits de coupe relativement faibles ne sont pas assimilables à des subventions déguisées. Le Canada avait déjà dû se défendre des mêmes accusations, en 1983, devant les mêmes instances américaines.

L'opposition libérale et néo-démocrate canadienne crie à l'outrage et réclame la suspension des négociations sur le libre-échange que le gouvernement canadien se refuse jusqu'ici à l'envisager. Cette crise ouverte a donné l'occasion à l'ancien premier ministre du Canada, M. Pierre-Elliott Trudeau, de sortir de la réserve qu'il s'était imposée depuis son retrait de la politique.

« Je suis toujours mal à l'aise lorsque le succès des négociations est extrêmement important pour l'un des partenaires, tandis que pour l'autre le résultat de ces pourparlers lui est parfaitement indifférent », a-t-il déclaré un brin cynique. *« Le premier se trouve alors dans une bien mauvaise position pour négocier »*, a-t-il conclu.

(Intérim.)

(1) Un dollar canadien vaut environ 5,10 F alors que le dollar américain vaut 7,10 F.

UN PROJET DE LOI A L'AUTOMNE

M. Guillaume prépare la « désétatisation » du Crédit agricole

M. François Guillaume, ministre de l'agriculture, a annoncé qu'un projet de loi sur la désétatisation de la Caisse nationale du crédit agricole serait déposé à l'automne. Il intervenait devant l'assemblée générale de la CNCA, le mardi 10 juin, à Paris. *« Désétatiser sera un pilier de la construction du Crédit agricole de demain »*, a-t-il déclaré.

Le ministre a précisé les conditions de cette réforme qui ne devra *« en aucun cas s'accompagner d'un affaiblissement »* de l'institution. *« Il faudra trouver*, a-t-il dit, *une solution convenable au problème du rachat des actifs et au statut des salariés de la CNCA. Les liens avec l'Etat pourraient prendre la forme d'une convention »*, afin de préserver les actions spécifiques du Crédit agricole en faveur de l'agriculture.

Le ministre a cité la bonification des prêts, le financement des récoltes et le régime des prêts-calamités. Il a indiqué aussi que les représentants des organisations professionnelles agricoles devraient siéger aux côtés des administrateurs élus.

Auparavant, il avait déclaré qu'une nouvelle autorité, en la personne de M. Bernard Auberger, avait été mise à la tête de la Caisse nationale pour mener à bien cette réforme.

Le nouveau directeur général, nommé le 4 juin seulement, a pris solidement les rênes de la « banque verte ». En remerciant pour sa première prestation publique le ministre de la confiance qu'il lui avait manifestée, M. Auberger a déclaré : *« Désormais, je suis chef d'entreprise. »* A propos de la dénationalisation, il a indiqué que ce dossier *« devait être intégré dans une stratégie claire pour l'avenir »*.

M. Seys, directeur général adjoint, qui présentait les résultats du Crédit agricole pour 1985 (*le Monde* du 4 juin 1986), a, au nom de l'équipe dirigeante de la Caisse nationale, assuré M. Auberger de son soutien, *« en dépit du regret très profond de voir partir notre ancien directeur général »*. Le président de la Caisse nationale, M. Marcel Deneux, aura la même attitude en rendant hommage à M. Jean-Paul Huchon, *« qui laisse le souvenir d'un grand dirigeant, mais aussi d'un homme de cœur »*. A propos de la réforme institutionnelle, le président de la Caisse a déclaré qu'elle devait se faire en fonction de l'intérêt de l'ensemble du groupe et de la priorité agricole. *« Vous nous trouverez, monsieur le ministre, à vos côtés pour refuser tout appauvrissement, qu'il soit financier ou réglementaire »*, a déclaré M. Deneux.

Par ailleurs, alors que cette assemblée générale était consacrée au financement de l'agriculture, M. Jean-Claude Seys a constaté que *« les avantages fiscaux orientent l'épargne des Français vers la Bourse ou l'immobilier et non vers l'agriculture. L'agriculteur lui-même qui voudrait bénéficier des avantages attachés à l'épargne est contraint d'investir hors de l'agriculture. »* Le Crédit agricole, a annoncé M. Seys, lancera en juillet un compte d'épargne populaire, proche des CODEVI, afin de financer l'agriculture à des conditions voisines des prêts aux entreprises fondés sur les comptes de développement industriel.

J. G.

ENTREPRISES

Montedison pourrait acquérir 25 % de Fermenta

Montedison, deuxième groupe privé d'Italie et numéro quinze mondial de l'industrie chimique, va-t-il entrer dans le capital du laboratoire pharmaceutique suédois Fermenta ? D'après certaines informations, la firme milanaise serait sur le point de signer un accord en vue d'acquérir 25 % de son capital pour un prix estimé entre 250 et 300 millions de dollars (1,8 à 2,14 milliards de francs). L'annonce devrait être faite, vendredi 13 juin, à l'occasion de l'assemblée de Fermenta. Démentie plusieurs fois, la nouvelle n'aurait rien pour surprendre. Après son mariage raté avec la division pharmaceutique de Volvo, la société Fermenta (1,7 milliard de francs de chiffre d'affaires) s'est remise en quête d'un partenaire industriel. Surtout, les nouveaux dirigeants du laboratoire, soutenus par les autorités boursières de Stockholm, s'efforcent de trouver les moyens de réduire la participation majoritaire de M. Refaat El Sayed, ancien président, toujours propriétaire de l'affaire avec plus de 70 % des actions, qui avait fait scandale en mentant sur ses diplômes universitaires. De son côté, Montedison n'a jamais vraiment réussi à étoffer ses activités dans l'industrie du médicament.

La FNAC et les COOP vont vendre des services financiers

La FNAC et les magasins COOP vont, pour la première fois, proposer à leurs clients, soit au guichet, soit par correspondance, un certain nombre de produits financiers. Ceux-ci consistent pour l'instant en un système d'épargne-crédit (sous forme d'un prêt d'un montant et d'une durée équivalentes à l'épargne constituée), d'un fonds commun sans obligation d'ouvrir un compte bancaire et d'un crédit « à bon marché » reposant sur l'existence d'un fonds mutuel de garantie. Cette première expérience, qui devrait être complétée ultérieurement par la création d'un bon d'épargne progressive et d'un produit de capitalisation, est d'ores et déjà tentée dans certains magasins COOP et dans deux magasins à l'enseigne FNAC (Montparnasse à Paris et un autre en province).

Renault est le principal bénéficiaire de la reprise du marché automobile

Le redressement du marché automobile français constaté en avril (+ 18 %) s'est confirmé en mai selon les chiffres publiés le 10 juin par la chambre syndicale des constructeurs automobiles. Le marché est en hausse de 6,4 % (avec 166 975 immatriculations) par rapport à mai 1985, ce qui porte la progression sur les cinq premiers mois de 1986 à 4,3 % par rapport à la période correspondante de 1985.

La pénétration étrangère reste stable (36,9 % en mai, 37,4 % sur cinq mois contre 36,6 % en 1985), mais la grande nouveauté tient aux performances de Renault. Pour la première fois depuis août 1984, la Régie devance en mai son concurrent national Peugeot-SA avec 33,1 % du marché contre 30 % à ce dernier. Sur les cinq premiers mois de 1986, Renault voit sa part (29,8 %) progresser de 3,4 points alors que celle de PSA (32,8 %) recule de 2,4 points.

Si l'ensemble de la gamme Renault se porte bien, la vedette revient à la R 21, qui a conquis 8,6 % du marché en mai (contre 7 % en avril) devenant ainsi le troisième modèle national derrière la Supercinq (11,7 %) et la Peugeot 205 (9,6 %). Le succès de la R 21 est d'autant plus important pour Renault qu'elle tient avec ce modèle une voiture très « rémunératrice... ». Ce qui est un fait relativement nouveau à la Régie. Au point que cette nouveauté a le don de provoquer dans l'état-major de PSA une exaspération qui s'est traduite par un certain nombre de critiques vis-à-vis de la politique commerciale de la Régie, que celle-ci réfute.

L'inquiétude des dirigeants de Peugeot tient autant aux parts de marché que Renault « grignote » sur son dos, qu'au soutien financier que le constructeur nationalisé peut recevoir de son actionnaire. Avec des pertes de 12 et 11 milliards de francs en 1984 et en 1985, et une situation nette négative de 15 milliards, Renault verra le redressement de son compte d'exploitation (les pertes sont tombées à moins de 500 millions par mois) épaulé d'une façon ou d'une autre par l'Etat (dotation en capital, abandon de créances, rééchelonnement de la dette...). Un soutien que PSA supporte mal au moment où son propre redressement est fragilisé par son endettement et l'insuffisance de ses fonds propres.

C. B.



TOURISME

UN ENTRETIEN AVEC M. JEAN-JACQUES DESCAMPS

La « bouderie » des Américains coûtera 5 milliards de francs

affirme le secrétaire d'Etat au tourisme

L'été français sera rude. La « bouderie » américaine (une baisse de 30 % du tourisme en France) entraînera « une baisse de 5 milliards de francs de rentrées de devises », *affirme M. Jean-Jacques Descamps, le nouveau secrétaire d'Etat au tourisme, dans l'entretien qu'il nous a accordé. On va donc inviter les Français à rester chez eux et les Européens à découvrir Paris, le Mont-Saint-Michel et les châteaux de la Loire.*

« Vous avez récemment réclamé la « *mobilisation de tous les acteurs de la vie touristique* » pour mieux faire connaître et « *vendre* » la France à l'étranger. Qu'en est-il de cette mobilisation alors que les Américains boudent l'Hexagone ?

– Dès ma prise de fonction, j'ai constaté une baisse sensible de la clientèle touristique américaine à destination de la France, due à la baisse du dollar et à la crainte d'attentats. On peut estimer aujourd'hui cette baisse à plus de 30 %. Je rappelle que les touristes américains ont été environ 3 millions à fréquenter la France en 1985 pour une rentrée en devises d'environ 2 milliards de dollars. C'est donc à une baisse de 5 milliards de francs de rentrées à laquelle il faut s'attendre.

» Face à cette menace d'effondrement d'un de nos principaux marchés, le ministre de l'industrie et moi-même avons interrogé au plus haut niveau les professionnels français du tourisme et du transport ainsi que des spécialistes de la communication sur l'opportunité d'une campagne immédiate de promotion aux Etats-Unis. Le verdict a été unanime : une campagne de cette nature dans le climat actuel aurait été lancée en pure perte. L'exemple de la Grèce, de l'Italie et de l'Egypte, qui ont dépensé en vain des budgets de promotion importants au cours des dernières semaines, est là pour le confirmer.

» Dans l'immédiat, nous avons encouragé les professionnels à prendre des mesures commerciales et d'accueil vis-à-vis de la clientèle étrangère, et nous avons invité des grands professionnels et journalistes américains, japonais et australiens à venir les constater sur place.

» Quant à agir avec efficacité, vis-à-vis de l'opinion américaine, il fallait attendre que le climat redevienne plus serein, ce qui semble être la tendance aujourd'hui. Dès l'automne, après une étude de marché et de motivation de la clientèle touristique américaine, il sera procédé dans ce pays à une campagne de relations publiques accompagnée d'achats d'espaces publicitaires afin de redresser à plus long terme l'image du « produit touristique France » dans l'opinion publique américaine.

– En 1985, la balance touristique de la France a été excédentaire de 31,5 milliards de francs. Sur quel chiffre tablez-vous pour 1986 ?

– 1985 était une année exceptionnelle. Les premières indications sur l'évolution des marchés en 1986 nous laissent penser que ce solde positif devrait se situer cette année entre 20 et 25 milliards de francs.

– Comptez-vous prendre dans les prochains jours des initiatives pour « lancer » l'été français ?

– Les mauvaises perspectives évoquées précédemment m'ont amené à envisager un certain nombre d'actions sur des marchés de substitution au marché américain, en particulier sur les marchés européens. Mais, bien entendu, le premier marché touristique reste le marché français et il m'a donc paru important de lancer très vite une campagne de publicité en France, visant à remettre les régions françaises en concurrence avec l'étranger aux yeux des touristes français. Cette campagne se poursuivra jusqu'à la fin juin.

» Je me rendrai au cours des mois de juillet et d'août dans chacune des principales régions de vacances afin de visiter les nouveaux produits que j'entends voir promouvoir plus particulièrement : randonnées, tourisme en espace rural, tourisme fluvial, environnement touristique du thermalisme...

– La libération des prix dans le secteur de l'hôtellerie entrera-t-elle en vigueur prochainement ?

– La libération irréversible des prix dans l'industrie hôtelière a été annoncée. Elle interviendra, comme le gouvernement s'y est engagé d'ici à la fin de l'année, dès qu'aura été adopté par le Parlement le futur code de la concurrence actuellement en préparation.

» Le problème immédiat auquel j'ai été confronté résidait dans l'absence de toute réglementation de prix pour les hôtels. Aucun accord n'avait été signé pour l'année 1986, alors que plusieurs centaines d'hôteliers étaient poursuivis devant des tribunaux. En liaison avec M. Balladur, j'ai donc été amené à fixer un régime provisoire de contrôle en attendant la liberté totale.

Le chèque vacances : un échec

– Et le tourisme social ?

– Le développement du tourisme social s'est appuyé jusqu'à présent essentiellement sur l'attribution de subventions à des associations, et cela de manière quelque peu désordonnée au cours de ces dernières années.

» Ainsi, pour les villages de vacances, les engagements pris par mon prédécesseur ne sont pas compatibles pour 1986 avec les crédits de paiement qui avaient été prévus au budget. Dans l'immédiat, il convient donc de redresser cette situation. Pour l'avenir, je m'interroge sur le point de savoir s'il faut continuer à accroître sans cesse le nombre de lits en villages de vacances et s'il ne faut pas s'orienter vers une politique plus diversifiée qui se préoccuperait surtout de la rénovation du patrimoine existant et de son amélioration par l'adjonction d'équipements sportifs, culturels et de loisirs, que demande de plus en plus la clientèle.

» En revanche, je crois qu'il est souhaitable de développer une autre forme de contribution au tourisme social, que je préfère d'ailleurs appeler « *tourisme familial* », et qui réside dans l'aide à la personne. C'est ce qui avait été suggéré avant 1981 dans le rapport de M. Jacques Blanc et qui avait fait l'objet d'une mise en œuvre, malheureusement tronquée et dénaturée, par nos prédécesseurs socialistes, avec l'instauration du chèque vacances.

» Cette expérience menée de façon très restrictive a échoué en raison d'une réglementation inadaptée et d'une gestion financière dispendieuse. Selon les estimations, entre cinquante mille et cent mille Français bénéficieront cette année du chèque vacances, ce qui est très peu lorsque l'on sait que trente-deux millions de Français partent chaque année en vacances. Il faut donc reprendre le problème à zéro et donner à cette formule une nouvelle orientation plus libérale et plus concurrentielle. »

Propos recueillis par
JEAN PERRIN.

Une « charrette »

Le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie, des P et T et du tourisme, chargé du tourisme, M. Jean-Jacques Descamps, n'y va pas de main morte à l'égard des anciens collaborateurs de son prédécesseur. Deux anciens membres du cabinet de M. Michel Crépeau, MM. François-Xavier Brunet et Michel Léon, viennent de s'en apercevoir à leurs dépens. Le premier, qui avait été le chef du cabinet de M. Crépeau du printemps 1981 jusqu'au 16 mars, avait été reclassé au poste de délégué régional au tourisme pour la région d'Ile-de-France. Le second, qui avait été le chef du service de presse de M. Crépeau, avait été affecté à l'Agence nationale pour l'information touristique.

Bénéficiant du statut précaire de contractuel, tous deux viennent d'être mis au chômage. La résiliation de leur contrat, *« motivée par les besoins du service »*, sans autre explication, leur a été notifiée en date du 29 mai, à la veille de la fin de leur période d'essai de trois mois. *« J'ai décidé de mettre fin, conformément aux stipulations de leurs contrats, qui permettent de le faire sans préavis ni indemnité, à la collaboration de certains agents embauchés très récemment sur des postes de contractuel de la direction du tourisme »*, avait écrit la veille le secrétaire d'Etat au directeur du tourisme. La même décision frappe un troisième collaborateur de M. Crépeau, M. Roland Beix, ancien député de la Charente-Maritime, détaché de l'éducation nationale, pour lequel un poste avait été trouvé à Bruxelles, auprès de la Commission européenne.

M. Crépeau a très mal pris la chose. Dès le 29 mai, il a protesté par écrit auprès de M. Descamps, pour lui dire notamment : *« Il est vrai que vous êtes tout à fait maître de l'opportunité de vos décisions. Mais il semble que l'usage constant est que le reclassement des membres des anciens cabinets ministériels puisse être assuré sur des postes qui n'ont pas d'implication politique directe. Et ce dès lors que la compétence de ceux qui les occupent ne peut être mise en cause. Je crois avoir pour me part scrupuleusement respecté cet usage en 1981. Chacun a d'ailleurs bien voulu reconnaître que je ne me suis, quant à moi, livré à aucune chasse aux sorcières dans les différents postes ministériels que j'ai pu occuper... »* Cette intervention n'a eu aucune suite. Il semble même qu'une brève conversation entre M. Crépeau et M. Descamps, dans les couloirs du Palais-Bourbon, ait donné lieu à un échange de propos assez sec...

(Publicité)

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE
DIRECTION DE L'ÉQUIPEMENT

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE BOULOGNE-BILLANCOURT

RECONSTRUCTION DES PONTS DE BILLANCOURT
AMÉNAGEMENT DE LA TÊTE RIVE DROITE

CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE
POUR LE RELOGEMENT DES EXPROPRIÉS

Le public est informé que par arrêté préfectoral en date du 6 mai 1986, il a été prescrit une enquête sur l'utilité publique du projet de construction d'un immeuble de relogement dans le cadre de l'opération de reconstruction des ponts de Billancourt et aménagement de la tête rive droite sur le territoire de la commune de Boulogne-Billancourt.

Les pièces du dossier concernant cette enquête seront déposées pendant trente-trois jours consécutifs, du 9 juin 1986 au 11 juillet 1986 inclus, à la mairie de Boulogne-Billancourt, où le public pourra les consulter, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h 30, et le samedi, de 8 h 30 à 12 heures.

Les personnes désirant émettre un avis sur ce projet pourront consigner leurs observations sur le registre ouvert à cet effet, aux jours, heures et lieu cités ci-dessus. Elles pourront de même les adresser à M. Pierre Cuisinier, directeur départemental honoraire des PTT, 14, rue Mozart, 92700 Colombes, nommé commissaire-enquêteur.

Celui-ci recevra le public en mairie de Boulogne-Billancourt les 26 et 27 juin, de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 h 30, et le 28 juin, de 8 h 30 à 12 heures.

A l'issue de cette enquête, les copies des conclusions du commissaire-enquêteur seront tenues à la disposition du public en mairie de Boulogne-Billancourt, à la sous-préfecture de Boulogne-Billancourt et à la préfecture des Hauts-de-Seine, Direction départementale de l'équipement, accueil du public, niveau + 1, aux heures normales d'ouverture.

Cette publication est effectuée en application de l'article R.11-14-7 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

CRÉDIT AGRICOLE



Société d'investissement à capital variable (Loi n° 79-12 du 3 janvier 1979 – Décrets des 18 janvier et 24 avril 1979)

Siège social : 33, avenue du Maine, Tour Maine-Montparnasse 75015 Paris.
R.C.S. : Paris B 332.188.093.

AVIS DE CONVOCATION D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Les actionnaires de la SICAV REVENU-VERT sont convoqués en Assemblée générale ordinaire le 25 juin 1986, à 16 heures, à la Caisse nationale de Crédit agricole, 91-93, boulevard Pasteur, 75015 Paris pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1 – *Lecture des rapports du Conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice social clos le 27 mars 1986.*
2 – Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes.
3 – Approbation du bilan et des comptes de l'exercice clos le 27 mars 1986.
4 – Affectation des résultats et fixation du dividende.
5 – Nomination d'un administrateur.

Si l'assemblée générale le décide, le revenu global attribué à chaque action sera fixé, au titre du premier exercice, à 92,42 F, composé d'un dividende net de 88,36 F et d'un impôt déjà payé au Trésor de 4,06 F.

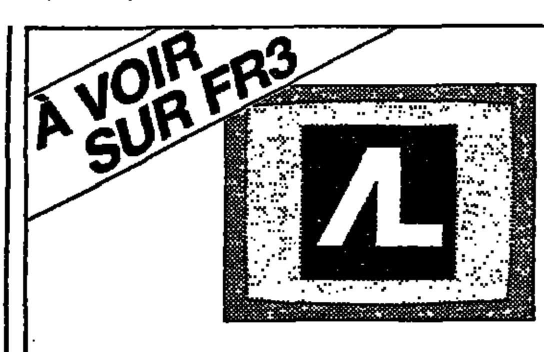
Ce dividende a été partiellement mis en paiement sous la forme de trois acomptes trimestriels :

- Premier acompte le 19 octobre 1985 : 27,95 F, comprenant l'impôt déjà payé au Trésor de 1,95 F, soit net 26 F.
- Deuxième acompte le 18 janvier 1986 : 23,14 F, comprenant l'impôt déjà payé au Trésor de 0,14 F, soit net 23 F.
- Troisième acompte le 19 avril 1986 : 22,90 F, comprenant l'impôt déjà payé au Trésor de 0,90, soit net 22 F.

Le solde sera versé le 19 juillet 1986.

Nous invitons tous les actionnaires de la SICAV REVENU-VERT à prendre contact avec leurs bureaux du Crédit agricole afin d'y retirer leurs cartes d'admission ou leurs pouvoirs au plus tard le 18 juin 1986.

Compte tenu du nombre important d'actionnaires de la SICAV, il est très vraisemblable que le quorum ne sera pas atteint lors de cette première assemblée. Une seconde assemblée est prévue le 10 juillet 1986 à 10 heures à la même adresse.



L'AIR LIQUIDE aujourd'hui

Samedi 14 juin de 12 h 15 à 12 h 45

Une interview du Président
Edouard de ROYERE
par Jean-Louis Burgat

L'Air Liquide : Premier producteur mondial de gaz industriels.



ELECTRONIQUE SERGE DASSAULT

NOUVEAU SUCCÈS EN SUISSE :
1000e DISTRIBUTEUR DE BILLETS DE BANQUE

L'Electronique Serge-Dassault vient de se voir notifier par son partenaire suisse, la société AUTELCA, filiale du groupe Hasler, une nouvelle commande de guichets automatiques bancaires (GAB) destinés aux banques suisses.

Ce contrat, qui porte à plus d'un millier le nombre de guichets automatiques bancaires (GAB), commandés par les banques et la poste suisses, confirme, dans ce domaine, la position de leader de l'ESD en Europe.

En effet, les principales banques suisses (Maison des banques suisses, Société de banque suisse, Crédit suisse, Banque populaire suisse, Banques cantonales et régionales, Caisses d'épargne, etc.) et la poste suisse utilisent les matériels ESD fabriqués et commercialisés en collaboration avec AUTELCA.

C'est la Banque cantonale vaudoise, dont le siège est à Lausanne, qui recevra le 1000e GAB suisse ESD.



Le chiffre d'affaires hors taxes de la compagnie pour le premier trimestre 1985 s'est élevé à 2 021 millions de francs contre 1 724 millions de francs au premier trimestre 1985, soit une progression de 17,2 %.

Le chiffre d'affaires du premier trimestre 1985 ne prenait pas encore en compte les activités de Communication publique de THOMSON CSF TÉLÉPHONE et de la Branche Equipements de LTT absorbées à compter du 1er juillet 1985.

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe ALCATEL s'établit pour le premier trimestre 1986 à 6 142 millions de francs, dont 5 550 millions de francs en provenance des sociétés contrôlées et 592 millions de francs en provenance de sociétés affiliées. Le chiffre d'affaires consolidé du premier trimestre 1985 s'élevait à 4 175 millions de francs, mais ne comportait pas les facturations des filiales de THOMSON TÉLÉCOMMUNICATIONS.

CIGE

Les actionnaires d'ALLIED SIGNAL recevront, à titre de dividende exceptionnel, une action ordinaire HENLEY GROUP INC. pour 4 actions ordinaires ALLIED SIGNAL.

Les actionnaires de ALLIED SIGNAL détiendront ainsi approximativement 44 millions de titres, correspondant à 70 % du capital de HENLEY et à 80 % des droits de vote.

ALLIED SIGNAL conservera 30 % du capital de HENLEY par le biais de deux séries d'actions privilégiées convertibles, dont l'une représente 20 % des droits de vote.

Le total de l'actif de HENLEY s'élève à 4 milliards de dollars et son chiffre d'affaires a atteint en 1985 3,2 milliards de dollars. Si certaines activités du Groupe sont rentables, elles totalisent dans leur ensemble une perte nette et un fonds de roulement négatif en 1985.

HENLEY GROUP INC. a été créé en décembre 1985 par ALLIED SIGNAL afin de regrouper les activités périphériques d'ALLIED SIGNAL et d'optimiser leur redéploiement, sous la présidence de Michael D. DINGMAN, ancien président de SIGNAL.

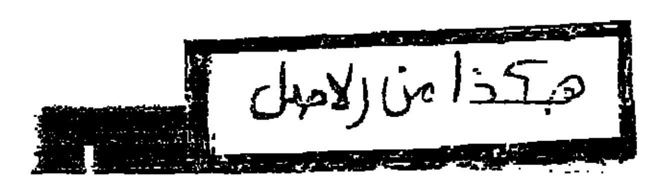
HENLEY GROUP INC. a demandé l'autorisation à la SEC (Securities and Exchange Commission) de porter l'offre publique de vente de ses actions à 60 millions de titres dont 4 millions seraient réservés aux marchés internationaux.

Les actions de HENLEY GROUP INC. seront inscrites et négociées aux Etats-Unis sur le NASDAQ (National Market System).

médias-finance



هكذا من الاصل



MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

11 juin

Calme mais bien orienté

La Bourse de Paris a maintenu, mercredi, les meilleures dispositions manifestées la veille en fin de séance. Mais elle n'a pas confirmé le retour à une certaine vigueur dans la reprise affichée dans la matinée (+ 1,18 %). Assez ferme à l'ouverture, la tendance est ensuite redevenue plus irrégulière et l'indicateur instantané, au départ en hausse de 0,91 %, n'enregistrait plus à la clôture qu'une avance de 0,53 %. Ainsi Printemps, CFAO, Schneider, Locafrance, Sanofi, Radiotechnique, L'Oréal, Cola, Total ont progressé assez sensiblement. Mais Alcatel, CSF, Moët, Esso, Générale de Fonderie ont fléchi. Peugeot a marqué le pas. Legrand et Lafarge ont emprunté des voies incertaines.

Mais d'une façon générale, les professionnels étaient satisfaits du comportement du marché. Le calme peu à peu succède au tumulte provoqué par la tempête ces quinze derniers jours. Pour partie technique, la légère reprise constatée a aussi été favorisée par la résistance en voie d'organisation à New-York et sur divers marchés étrangers. Pour l'instant, aucun n'est « éruptif » et les capitaux en quête de placement n'ont plus beaucoup de terrains de prédilection. Les vendeurs restent l'arme au pied dans l'incertitude du lendemain. Reste posé le problème de la dette mexicaine. Mais certains le considèrent d'une façon positive. Une solution selon eux sera inéluctablement trouvée, qui pourrait passer par une baisse des taux d'intérêt et du dollar.

Une légère amélioration était également perceptible au premier étage. Une à deux variations à la hausse était enregistrée sur le MATIF. Quoique hésitant, le marché obligataire était un peu mieux orienté avec une touche d'attention sur les TMO et les taux fixes.

NEW-YORK

La résistance s'organise

Le vent de tempête, qui avait soufflé en début de semaine, est un peu retombé, mardi, à Wall Street. Encore secoué durant la première partie de la séance, le marché s'est ressaisi ensuite, et l'indice des industrielles, un moment retombé à 1 816,07, s'est établi, en clôture, à 1 837,19, en repli seulement de 2,96 points.

Le bilan de la journée a été à l'image de ce résultat. Sur 1 958 valeurs traitées, 942 ont baissé, 609 ont monté et 407 n'ont pas varié.

Pour tout dire, la résistance a commencé à s'organiser. Les avis étaient, toutefois, partagés sur la suite des événements. Dans l'instant, le facteur technique a joué et favorisé une reprise des achats sur les valeurs les plus éprouvées la veille. Mais le comportement des investisseurs est dicté par la situation économique. Or, dans l'immédiat, le flou le plus complet entoure les perspectives d'avenir. Les résultats des entreprises sont très contrastés et ne permettent pas d'anticiper la reprise attendue de l'expansion pour le second semestre.

Reste que le Fed aura peut-être un rôle moteur à jouer en assouplissant les conditions de crédit. Son président, M. Paul Volcker, paraît moins déterminé à rester l'arme au pied, et l'espoir d'une réduction des taux d'intérêt renaît. Il s'oppose, toutefois, à l'évolution de la masse monétaire, dont la croissance exige une vigilance de tous les instants.

L'activité est restée modérée, et 125,02 millions de titres ont changé de mains, contre 125 millions précédemment.

VALEURS	Cours du 9 juin	Cours du 10 juin
Alcoa	40 7/8	39 7/8
A.T.T.	24 1/4	24 1/4
Boeing	58 3/4	60 5/8
Chase Manhattan Bank	40 3/8	40 1/8
Du Pont de Nemours	83 5/8	84 1/4
Eastman Kodak	59 3/4	59 3/8
Exxon	58 5/8	59
Ford	51 3/4	52 1/2
General Electric	79 1/8	79 7/8
General Motors	75 7/8	76 3/4
Goodyear	31	30 5/8
I.B.M.	146 3/4	148 3/8
I.T.T.	43 7/8	43 3/4
Mobil Oil	30 3/4	30 7/8
Pfizer	62 1/4	63 1/8
Schlumberger	31	30 3/8
Texaco	32 1/4	32 3/8
U.A.L. Inc.	55	55 1/8
Union Carbide	22 1/8	21 1/2
U.S. Steel	21 1/8	21 3/8
Westinghouse	52	52 3/8
Xerox Corp.	59 3/8	56 3/4

AUTOUR DE LA CORBEILLE

EMISSION DE BONS DU TRÉSOR POUR PLUS DE 5 MILLIARDS DE FRANCS. – La Banque de France a placé, le 10 juin, pour plus de 5 milliards de francs par voie d'adjudication. Il s'agit de bons du Trésor d'une durée de cinq ans à taux fixe et intérêt annuel pour 2,8 milliards de francs ; de bons du Trésor d'une durée de deux ans pour 2,11 milliards de francs et de bons du Trésor à taux fixe et intérêts précomptés pour 1,05 milliard de francs.

MILAN ET TOKYO SE REDRESSENT. – La Bourse de Milan, qui avait fortement baissé le 9 juin, s'est redressée le mardi 10 juin. Les déclarations du ministre des finances, M. Visentini, suivant lesquelles le projet gouvernemental de taxation des plus-values ne serait pas adopté prochainement, a conforté les investisseurs. Tokyo, qui s'était nettement replié le 10 juin, est reparti de l'avant mercredi 11 juin au matin, l'indice Nikkeï battant un nouveau record, à 17 086,12 yens (+ 118,43 yens).

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1985)

	9 juin	10 juin
Valeurs françaises	129,9	130,5
Valeurs étrangères	107,5	106,3

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 31 déc. 1981)

	9 juin	10 juin
Indice général	343	344,1

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 11 juin .... 7 5/16 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	10 juin	11 juin
1 dollar (en yens)	168,35	166,85

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	38 40	2 088
5 %	80 80	1 795
3 % amort. 45-54	....	2 589
Emp. 7 % 1973	7770	..
Emp. 8,80 % 77	123 27	0 482
9,80 % 78/93	104 30	8 995
8,80 % 78/86	100 91	4 388
10,80 % 79/94	108 30	8 315
13,25 % 80/90	110 80	0 327
13,80 % 80/87	107 70	9 036
13,80 % 81/89	113 35	5 596
16,75 % 81/87	110 58	12 620
16,20 % 82/90	123 30	6 658
16 % juin 82	126 20	0 132
E.D.F. 7,8 % 61	155 30	5 860
E.D.F. 14,5 % 80-82	111 30	0 501
Ch. France 3 %	162	..
CNB Bques janv. 82	103 75	4 786
CNB Paribas	104 45	4 786
CNB Suez	105 65	4 786
CNI janv. 82	103 65	4 786
CRH 10,90% déc.86	113	4 408

BOURSE DE PARIS Comptant — 11 JUIN

Cours relevés à 14 h 56

Actions au comptant

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Aciers Peugeot	444	395
A.G.F. (St Cent.)	7190	7480
André Roudière	248	251
Applic. Hydraul.	550	550
Arbel	124 70	120
Astorg	240	252
Avenir Publicité	1590	1650
Bque C. Monaco	460	432 o
Banque Hypoth. Eur.	480	480
B.G.I.	368 60	371
Blanzy-Ouest	519	527
B.N.P. Intercontin.	440	450
Bénédictine	4370	4300
Bon-Marché	403 40	401
Cafl	1000	1040
Cambodge	328 40	328
C.A.M.E.	231	240 30
Campenon Bern.	301 90	281 30 o
Carbone-Lorraine	606	591
C.E.G.Frig.	587	590
Cemen. Blanzy	1909	1778
Cenpest (Ny)	258 60	255 o
Cerabati	79 80	76 80 o
Chambourcy (M.)	1150	1015 d
Champex (Ny)	182	160
C.I.C. (Financ. de)	270	274
C.I. Maritime	382	382 50
Ciments (B)	255	267 80
Clause	800	821
Cofradel (Ly)	1047	1047
Cogifi	574	550
Comphos	361	375 50
Cie Industrielle	3600	3285
Comp. Lyon-Alem.	392	407 80
Concorde (La)	1300	1350
C.M.P.	25 20	....
Crédit (C.F.B.)	614	614
Créd. Gén. Ind.	1440	1440
Cr. Universel (Cie)	864	850
Créditel	211	212 40
Darblay S.A.	409 70	400
Darty Act. d.p.	2345	2400
De Dietrich	1325	1380
Delalande S.A.	1062	1104
Delmas-Vielj. (Fin.)	1125	1130
Didot-Bottin	570	554
Drag. Trav. Pub.	37 40	35 90
Eaux Bass. Vichy	1650	1650
Eaux Vittel	1007	1047 d
Economats Centre	526	540
Electro-Banque	431	448 20
Electro-Financ.	1000	1012
Elf-Antargaz	359 40	318
E.L.M. Leblanc	560	580
Eneffi-Bretagne	268	279 70
Entrepôts Paris	610	610
Epargne (B)	2125	2099
Europ. Accumul.	94	94
Eurmit	2440	2455
Exor	3100	3210
Finalens	235 50	240
FIPP	175	178
Fnac	910	947
Foncière (Cie)	456	445
Fonc. Agache-W.	660	670
Fonc. Lyonnaise	3840	3810
Foncina	475	475
Forinter	1200	1190
Fougerolle	126 70	128
France I.A.R.D.	391	364 o
France (La)	5780	6000
From. Paul Renard	494	455 o
GAN	12980	13480
Gaumont	528	482 o
Gaz et Eaux	2260	2290
Gévelot	290	290
Gr. Fin. Constr.	571	571
Gds Moul. Paris	390	379
Groupe Victoire	3330	3560
G. Transp. Ind.	385	401 d
Hutchinson	800	800
Immindo S.A.	495	495
Immivest	328 10	329
Immobail	524	524
Immobanque	704	770
Immob. Marseille	7510	7220
Immofice	600	605
Invest. (Sté Cent.)	3050	3070
Jaeger	268 50	279 50
Lafitte-Bail	624	640
Lambert Frères	108 30	110
Lille-Bonnières	847	850
Locabail Immob	830	860
Loca-Expansion	362 30	360
Locafinancière	522	520
Locatel	330	330
Louvre (Sté)	1840	1850
Machines Bull	57 70	59
Magasins Uniprix	217	198 o
Magasins S.A.	164	149 80 o
Maritimes Part.	302 40	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
M.H.	....	....
Métal Déployé	440	449
Mors	153	165
Naval Worms	117	120
Navig. (Nat. de)	139	142
OPB Paribas	375	376
Optorg	195	180
Origny-Desvroise	279	252
Palais Nouveauté	880	895
Paribas-CIP	385	387
Paris France	276	285
Paris-Orléans	298	303
Part. Fin. Gest. Im.	1550	1482
Pathé-Cinéma	258	303
Pechiney (cert. inv.)	213	219
Piles Wonder	1050	1100
Piper-Heidsieck	720	710
P.L.M.	175	200
Porcher	284 50	296
Providence S.A.	1585	1522 c
Publicis	1517	1500
Raff. Souf. R.	240 50	231 o
Rhône-Poul. (c. inv.)	409	480
Ricqlès-Zan	135	137
Rochefortaise S.A.	180	180
Rochette-Cenpa	74 70	68 o
Rosario (Fin.)	201	205
Rougier et Fils	70 10	70 10
Sacer	223 60	195 o
Sacilor	19	19 50
SAFAA	520	530
Safic-Alcan	582	605
SAFT	1452	1440
Saga	278	289
Salins du Midi	523	497
Santa-Fé	186	191
Satam	124 50	122
Saulnes	68 20	65 30
Saunier-Duval	41 30	33 65
Savoisienne (M)	145	....
SCAC	345	345
Senelle Maubeuge	500	515
S.E.P. (M)	242	240
Serv. Equip. Véh.	72	75
Sicli	85 30	86 90
Sictal	450	452
Sintra-Alcatel	900	930
Sovam	306	318 30
Siph (Plant. Hévéas)	368	373 o
SMAC Acieroïd	67 10	71 90
Sté Générale-CIP	1000	1020
Sofal financière	2055	2040
Sofio	310 10	310
Soficomi	885	863
S.O.F.I.P. (M)	135	135
Sofragi	1122	1095
Soudure Autog.	485	439
Sovabail	762	777
Speichim	125	126
S.P.I.	625	650
Ste Batignolles	538	550
Suez (Fin. de)-CIP	1165	1175
Stemi	700	605 o
Taittinger	1970	1970
Testut-Aequitas	492	477 o
Tour Eiffel	501	515
Ufiner S.M.D.	534	530
Unibail	820	853 d
U.A.P.	2695	2802
Un. Imm. France	596	610
Un. Ind. Crédit	1138	1145
Usinor	5 95	5 95
U.T.A.	1700	1750
Vicat	603	585
Virax	161 10	172 50
Waterman S.A.	420	437
Brass. du Maroc	129	....

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	948	....
Akzo	499	....
Alcan Alum	235	225
Algemeine Bank	1699	1675
American Brands	619	619
Am. Petrofina	330	....
Arbed	500	450 o
Asturienne Mines	133	135
Bco Pop Espanol	252	252
Banque Morgan	615	590
Banque Ottomane	940	....
B. Régl. Internat.	29500	29010
Br. Lambert	528	519
Canadian-Pacific	90	87
Commerzbank	1005	1005
Dart. and Kraft	430	420 c
De Beers (port.)	45 70	....
Dow Chemical	414	410
Dresdner Bank	1332	1373
Gén. Belgique	438	425
Gevaert	905	900
Glaxo	110	....
Goodyear	234 80	225
Grace and Co	390	....
Gulf Oil Canada	79	78 30
Honeywell Inc.	540	540
I.C. Industries	323	319
Int. Min. Chem	228	222
Johannesburg	610	570 o
Kubota	14	14
Latonia	288	265
Mannesmann	665	659
Midland Bank Plc	58 60	58 80
Mineral-Ressourc.	56	....
Noranda	96 60	95 30
Olivetti	43 50	45
Pakhoed Holding	157	150
Pfizer Inc.	448	459
Procter Gamble	570	549
Ricoh Cy Ltd	37 20	36 50
Rolinco	240	238
Robeco	259 40	257 40
Rodamco	332	299 50
Saipem	25 90	23 50
Shell fr. (port.)	82	....
S.K.F. Aktiebolag	301	301
Sperry Rand	520	520
Steel Cy of Can.	127	126
Stilfontein	38	38
Swedish Match	354	....
Tenneco	278 50	....
Thorn EMI	46	46
Thyssen c. 1 000	538	....
Toray indust. inc	23	22 90
Vieille Montagne	811	811
Wagons-Lits	785	825
West Rand	17	17

SECOND MARCHÉ

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P. S.A.	1640	1635
Alain Manoukian	670	658
Asystel	295	306 50
BAFIP	807	840
B.I.P.	1194	1184
Boloré Technologies	808	801
Buisson	510	511
Calberson	543	544
Cardif	1685	1740
Cap Gemini Sogeti	1840	1845
C.D.M.E.	785	816
C. Equip. Elec.	234	225
C.G.I. Informatique	465	470
C. Occid. Forestière	137	137
Dafsa	200	202 10
Dauphin O.T.A.	1755	1765
Devanlay	1305	1254
Deville	915	945
Drouot-Assurances	518	522
Editions Belfond	255	260
Elect. S. Dassault	853	887
Expand	380	395 20
Filipacchi	770	800
Guy Degrenne	951	952
I.C.C.	287	287
IN Informatique	475	496
Loca-Investissement	402	402
Manutan	511	528
Marin Immobilier	510	510
Métallurg. Minière	193	192
M.M.B	580	600
Molex	324 10	324
Navale-Delmas	685	677
Om. Gest. Fin.	358	380
[illegible]-R.D.	3601	3550
Petit Bateau	216	218
Petrofigaz	900	864 o
Rezal	865	899
St-Gobain Emballage	1300	1280
S.C.G.P.M.	184	186 o
Sema-Metra	807	807
S.E.P.	1051	1094
S.E.P.R.	1340	1300
S.M.T. Goupil	359	360
Sofibus	354 80	389 d
Supra	780	805
Valeurs de France	329 50	328 50

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Amrep	20	18
C.E.M.	....	....
Cochery	81 10	....
Coparex	428	410
Dubois Inv. (Casto.)	710	690
Hydro-Energie	318	....
Hoogovens	250	....
Nicolas	587	....
Révillon	327	....
Rorento N.V.	140	140 10
Sopalem	212	195 o
S.P.R.	250	265 d
Ufiner	427	427
Union Brasseries	139 80	....

SICAV 10/6

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
A. A. A.	655 21	639 23
Actions France	425 29	408
Actions sélectives	568 56	542 78
Aedificandi	628 06	599 58
A.G.F. Actions (ex-CIP)	1094 42	1067 73
A.G.F. 5000	494 63	482 57
A.G.F. ECU	1119 39	1108 31
A.G.F. Interfonds	430 40	419 90
A.G.F. OBLIG.	1170 23	1164 41
Agfimo	634 62	619 14
Altefi	221 39	211 35
A.L.T.O.	199 23	190 20
America-Valor	774 59	739 85
Amérique Gestion	426 99	407 63
Argonautes	374 86	357 67 •
Assoc	1211 03	1211 03
Aurecic	1211 42	1176 14
Bourse-Investiss.	433 46	413 80
Brad Associations	2644 76	2635 85
Capcal Plus	1606 77	1605 77
CIP (voir AGF Actions)	.....	.....
Columbus (ex W.I.)	845	806 66 •
Convertcanto	381 70	367 02
Cortal court terme	11788 88	11788 88
Conexa	948 52	905 51
Credinter	438 85	426 07
Croiss. Finance	255 14	253 72
Croiss. Mercure	2549 62	2475 36
Croiss. Immobil.	609 13	581 51
Croiss. Prestige	332 43	317 36
Démêter	12669 47	12669 47 •
Drouot-France	573 07	547 08 •
Drouot-Investiss.	1013 77	967 80 •
Drouot-Sécurité	235 30	224 63 •
Drouot-Sélection	149 24	142 47 •
Ecur	1156 86	1139 76
Eficoop Sicav	10830 43	10803 42
Energie	233 85	223 25
Eparcic	2775 46	2769 91
Eparcourt Sicav	7907 67	7887 85
Epargne Associations	24402 47	24365 92
Epargne-Capital	7792 89	7715 73
Epargne-Croiss.	1520 60	1451 85
Epargne-Industr.	688 42	657 20
Epargne-Inter	642 36	613 23
Epargne-Long-Terme	1688 48	1643 29
Epargne-Oblig.	196 67	191 41
Epargne-Unie	1151 74	1099 51
Epargne-Valeur	408 03	389 53
Eparoblig	1292 46	1289 88
Eurocic	9618 28	9476 14
Euro-Croissance	526 33	502 46
Eurodyn	943 53	943 53
Financière Plus	26121 16	25862 53
Finord Placement	61673 89	61367 05
Finord Trimestriel	1144 93	1128 01
Finord Valorisation	12991 80	12737 06
Foncier Investiss.	1064 80	1039 83
Foncivel	268 02	255 87
France-Garantie	305 45	304 84
France-Investiss.	543 06	518 43
France-Net	121 80	120 59

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
France-Obligations	454 55	460 05
Francic	367 10	366 41
Fructi-Associations	1259 32	1259 32
Fructicapi	299 03	294 61
Fructidor	255 05	251 28
Fructifrance	706 53	689 30
Fructivar	78392 15	78196 70 •
Fructi ECU	567 34	549 10
Fructi-Première	13094 40	12900 89
Futuroblig	1067 59	1066 52
Gestilion	64011 65	63852 02
Gestion Associations	145 62	142 42
Gestion Mobilière	676 92	646 22
Gest. Rendement	481 94	460 09
Gest. Sél. France	702 31	670 46
Haussmann Associat.	1240 76	1240 76 •
Haussmann court terme	1105 78	1105 78 •
Haussmann Epargne	1338 79	1338 79 •
Haussmann Europe	1811 44	1729 30 •
Haussmann Obliconv.	1259 26	1259 26 •
Haussmann Obligation	1509 43	1440 98 •
Horizon	1150 20	1116 70
I.M.S.I.	594 53	567 57
Indo-Suez Valeurs	741 73	708 10
Ind. française	13898 25	13625 74
Interoblig.	12102 03	11636 57
Intersélect France	426 89	407 53
Intervaleurs Indust.	611 36	583 64
Invest. net	14417 17	14386 39
Invest. Obligataire	17279 81	17245 32
Japacic	154 80	147 78
Jeunépargne	215 44	212 26
Laffitte-crt-terme	59557 83	59557 83
Laffitte-Expansion	806 86	770 29
Laffitte-France	315 75	301 43
Laffitte-Japon	309 89	295 84
Laffitte-Oblig.	150 93	144 09
Laffitte-Rend.	208 03	198 60
Laffitte-Tokyo	1160 69	1108 06
Lion-Associations	11656 34	11656 34
Lion-Institutionnels	24656 21	24594 72
Lionplus	72383 37	71646 90
Livret portefeuille	571 22	554 58
Méditerranée	156 79	149 69 •
Mondiale Investissem.	450 24	429 82
Monecic	5934 53	5934 53
Moné J.	50296 44	50296 44
Multi-Obligations	471 78	450 39
Mutuelle Unie Sél.	153 06	146 12 •
Natio.-Assoc.	6634 18	6580 82
Natio.-Epargne	13491 64	13358 06
Natio.-Inter.	1073 75	1045 01
Natio.-Obligations	537 67	523 28
Natio.-Patrimoine	1348 39	1310 36
Natio.-Placements	63692 36	63692 36
Natio.-Revenus	1111 83	1100 82
Natio.-Sécurité	52093 85	52093 85
Natio.-Valeurs	693 94	662 47
Nord-Sud Développ.	1174 94	1172 59

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Oblicoop Sicav	1433 16	1405 06
Obilion	1112 78	1083
Optimavalor	563 18	537 64
Orient-Gestion	154 55	147 54
Paramérique	509 79	486 67
Parseurope	811 84	775 03
Paribas Epargne	15147 68	15117 45
Paribas Gestion	619 45	594 20
Parnasse-Valor	1090 21	1089 12
Patrimoine-Retraite	1617 12	1585 41
Phenix Placements	285 48	284 16
Pierre Investiss.	714 43	682 03
Placement crt-terme	69350 63	69350 63
Placement J	52428 87	52428 87
Priv'Association	22269 09	22269 09
Province Investiss.	479 86	458 19
Rentacic	170 10	167 59
Revenus Trimestriels	6042 71	5982 98
Revenu Vert	1193 88	1192 68
St-Honoré Assoc.	13843 29	13774 42
St-Honoré Bio-aliment.	678 58	647 81
St-Honoré Pacifique	476 04	454 45
St-Honoré P.M.E.	393 41	375 57
St-Honoré Real	11166 85	11122 36
St-Honoré Rendement	11970 12	11910 57
St-Honoré Technol.	708 16	676 05
St-Honoré Valor	12148 44	12052 02
Sécuricic	10916 87	10905 76
Sécur. Mobilière	428 79	409 35
Sél.court terme	11918 60	11829 88
Sicacadon (Casden BP)	778 67	767 16
Sicav-Associations	1321 37	1318 73
S.F.I. fr. et étr.	560 48	534 43
Sicavimmo	778 02	742 74
Sicav 5000	317 43	308 93
Sivafrance	487 67	484 35
Sivam	392 57	382 06
Sivarente	231 24	225 06
Sivinter	390 79	380 33
S.I.-Est	1262 80	1205 54
S.I.G.	896 25	855 21
S.N.I.	1129 66	1096 75
Soleinvest	530 13	508 52
Sogepargne	399 99	385 53
Sogevar	1003 45	957 95
Sogintar	1247 25	1190 69
Soleil Investiss.	503 47	480 64
Technocic	1185 25	1150 73
U.A.P. Investiss.	392 73	374 92
Uni-Associations	110 17	110 17
Unifrance	419 95	400 91
Unifoncier	1231 82	1175 96
Uni-Garantie	1394 84	1367 46
Unigestion	847 45	809 02 •
Uni-Japon	1380 58	1317 98
Uni-Régions	2452 76	2341 54
Unirente	2210 74	2138 05
Univer	186 54	186 54
Univers-Obligations	1558 01	1506 78
Valorem	475 72	484 12
Valoblig	58764 71	58182 88
Valorg	1416 65	1415 23
Valrei	75007 94	74933 01

Règlement mensuel

Cours relevés à 14 h 56

Dans la quatrième colonne, figurent les variations en pourcentages, des cours de la séance du jour par rapport à ceux de la veille.

c : coupon détaché; * : droit détaché; o : offert; d : demandé; • : prix précédent.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
1510	4,5 % 1973	1595	1588	1585	– 0 62
....	C.N.E. 3%	....	....	....	....
1131	B.N.P. T.P.	1140	1140	1140	....
1276	C.C.F. T.P.	1150	1170	1165	+ 1 30
2896	Electricité T.P.	2480	2499	2495	+ 0 60
1650	Renault T.P.	1533	1653	1690	+ 3 71
2271	Rhone-Poul. T.P.	2050	2120	2120	+ 3 41
1385	St-Gobain T.P.	1342	1345	1345	+ 0 22
1275	Thomson T.P.	1350	1350	1350	....
440	Accor	372 10	382 50	383	+ 2 92
1780	Agence Havas	1450	1400	1440	– 0 68
800	Air Liquide	749	749	749	....
2140	Alcatel	2075	2020	2020	– 2 65
1500	Als. Superm.	1319	1320	1320	+ 0 07
460	A.L.S.P.I.	353	351	350	– 0 84
530	Alsthom	440	439	438	– 0 45
2000	Arjom. Prioux	1675	1695	1675	....
220	Aussedat-Rey	190	192	188	– 1 05
1340	Aux. Entrepr.	1320	1315	1315	– 0 37
1600	Avions Dassault	1205	1225	1200	– 0 41
720	Bail-Equipem.	620	625	620	....
1230	Bail-Investiss.	1090	1072	1072	– 1 65
1200	Cie Bancaire	1055	1060	1065	+ 0 94
760	Bazar H.-V.	600	665	645	+ 7 50
490	Béghin-Say	476	484	481	+ 1 05
350	Berger (Ma)	295	301	301	+ 2 03
640	Bic	601	600	591	– 1 66
1450	B.I.S.	1235	1205	1205	– 2 42
2285	Biscuit (Géné.)	2285	2285	2285	....
1890	Bongrain S.A.	1780	1800	1800	+ 1 12
1200	Bouygues	1075	1098	1098	+ 2 13
3710	B.S.N.	3430	3545	3545	+ 3 35
1200	Carnaud	1049	1040	1055	+ 0 57
3760	Carrefour	2790	2810	2780	– 0 35
1800	Casino	1525	1540	1538	+ 0 85
1430	Casino A.D.P.	1305	1345	1340	+ 2 68
1150	Cedis	932	890	890	– 4 50
1700	Cetelem	1407	1426	1422	+ 1 06
1700	C.F.A.O.	1525	1547	1529	+ 0 26
645	C.F.D.E.	470	490	490	+ 4 25
1280	C.G.I.P.	996	998	1011	+ 1 50
1230	Chargeurs S.A.	1064	1070	1060	– 0 37
65	Chiers-Châtill.	55 50	54	54	– 2 70
820	Ciments franç.	690	705	705	+ 2 17
500	Club Méditerr.	503	500	495	– 1 59
275	Codetel	233 90	235	235	+ 0 47
480	Cofimeg	443	441	442	– 0 22
860	Colas	719	736	738	+ 2 64
270	Compt. Entrepr.	238 50	239	239	+ 0 20
615	Compt. Mod.	528	542	542	+ 2 65
1810	Créd. Foncier	1478	1470	1455	– 1 62
605	Crédit F. Imm.	489	497	497	+ 1 63
2360	Crédit Nat.	1815	1827	1820	+ 0 27
420	Crouzet	359	365	346	– 3 62
2050	Damart S.A.	1940	1940	1935	– 0 25
3400	Darty	3230	3249	3240	+ 0 30
310	Dév. P.d.C. (Li)	275	277	277	+ 0 72
460	D.M.C.	420	415 50	415 50	– 1 07
2320	Docks France	2001	2002	2002	+ 0 04
1510	Dumez	1268	1271	1251	– 1 34
1490	Eaux (Gén.)	1259	1295	1290	+ 2 46
3000	Ecco	2570	2600	2670	+ 3 89

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
320	Elf-Aquitaine	300 20	298 50	298	– 0 73
310	– (certific.)	280 50	278	281	+ 0 17
2100	Epeda-B-Faure	1795	1740	1749	– 2 56
2640	Essilor	2624	2650	2625	+ 0 03
520	Esso S.A.F.	458	452	452	– 1 31
3300	Eurafrance	2840	2700	2730	– 3 87
1620	Eurocom	1330	1380	1372	+ 3 15
2200	Euromarché	1860	1885	1885	+ 1 34
1640	Europe nº 1	1219	1265	1270	+ 4 18
1860	Facom	1385	1380	1375	– 0 72
785	Fichet-bauche	796	770	770	– 3 26
335	Finextel	265	270	271	+ 2 26
590	Fives-Lille	477	477	476	– 0 20
51	Fonderie (Gén.)	48 60	46 10	43 50	– 10 49
182	Fraissinet (Ma)	187	186	187	– 0 53
330	Francarep	299	308	308	+ 3 01
1290	Fromageries Bel	1083	1085	1085	+ 0 18
1420	Gal. Lafayette	1210	1251	1251	+ 3 38
400	Géophysique	374 50	374 50	374 50	....
1150	Gerland	1065	1090	1098	+ 3 09
380	GTM-Entrepose	344	344	335	– 2 61
720	Guyenne-Gasc.	601	611	610	+ 1 49
3400	Hachette	2970	2980	2980	+ 0 33
760	Hénin (La)	648	632	632	– 2 46
85	Imétal	73 80	75	75	+ 1 62
760	Imm. Plaine-M.	767	815	811	+ 5 73
3940	Inst. Mérieux	3470	3490	3450	– 0 57
780	Interbail	698	692	692	– 0 85
2120	Intertechnique	1900	1889	1889	– 0 57
700	J. Lefebvre	660	660	664	+ 0 60
1480	Lab. Bellon	1338	1355	1356	+ 1 27
1450	Lafarge-Coppée	1288	1278	1285	– 0 23
1500	Lebon	1410	1391	1391	– 1 34
3880	Legrand	3560	3511	3511	– 1 37
1230	Lesieur	1000	1030	1030	+ 3
700	Locafrance	650	655	639 c	+ 1 24
1240	Locindus	1025	1040	1040	+ 1 46
1190	L. Vuitton S.A.	1030	1058	1050	+ 1 94
730	Luchaire	850	860	860	+ 1 53
1500	Lyonn. Eaux	1255	1245	1246	– 0 79
270	Mais. Phénix	226 50	228	226	– 0 22
740	Majorette (Ly)	675	651	651	– 3 56
123	Manurhin	110 30	106	106	– 3 88
485	Mar. Wendel	365	356 10	356 10	– 2 43
1760	Martell	1450	1510	1505	+ 3 79
2370	Matra	2010	2017	2017	+ 0 34
3300	Merlin-Gerin	3010	3005	3000	– 0 33
2970	Michelin	2669	2660	2660	– 0 33
6410	Midi (Cie)	5380	5480	5430	+ 0 92
515	Midland Bk S.A.	450	460	460	+ 2 22
595	Min. Salsig. (Ma)	585	582	582	– 0 51
86	M.M. Penarroya	54 50	54 55	54 56	+ 0 09
2360	Moët-Hennessy	2085	2070	2055	– 1 43
1000	Mot. Leroy-S.	835	845	845	+ 1 19
92	Moulinex	87 60	88 20	88 50	+ 1 02
1140	Navig. Mixtes	972	989	987	+ 1 54
215	Nord-Est	179 50	175	174 90	– 2 56
600	Nordon (Ny)	510	535	535	+ 4 80
550	Nouvelles Gal.	480	468	462	+ 0 43
985	Occident. (Gén.)	894	895	900	+ 0 67
1600	Omn.F.Paris	1460	1490	1500	+ 2 73

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
270	Olida-Caby	210	208 10	208	– 0 95
535	Opfi-Paribas	455	456	456	+ 0 21
3380	Oréal (L')	3176	3249	3229	+ 1 66
510	Papet. Gascogne	419 90	426	426	+ 1 45
2020	Paris-Réescomp	955	955	955	....
1250	Pechelbronn	1000	1027	1027	+ 2 70
1820	Penhoet	1401	1401	1415	+ 0 99
1100	Pernod-Ricard	996	1001	1000	+ 0 40
161	Pétroles B.P.	120	125 20	125 20	+ 4 33
1000	Peugeot S.A.	900	900	899	– 0 11
89	Poclain	81	81	81	....
1500	Poliet	1439	1430	1430	– 0 62
720	P.M. Labinal	635	628	632	– 0 47
2100	Presses Cité	1910	1830	1830	– 4 18
1700	Prétabail Sic.	1640	1570	1585	– 3 35
530	Primagaz	415	420	419	+ 0 96
670	Printemps	525	535	530	+ 0 95
1580	Promodès	1535	1500	1500	– 2 28
305	Prouvost S.A.	255	255 60	255 60	+ 0 23
955	Radiotechn.	826	845	835	+ 1 08
170	Raff. Dist. Total	168 20	168 50	168 60	+ 0 24
1900	Redoute (La)	1820	1831	1831	+ 0 60
1630	Roussel-Uclaf	1410	1380	1380	– 2 12
....	Roussel-C.N.I.	....	....	....	....
5000	R. Impériale (Ly)	4170	4190	4190	+ 0 47
300	Sade	270	270	270	....
3090	Sagem	2500	2500	2500	....
685	St-Louis B.	557	557	557	....
2190	Salomon	1965	1965	1965	....
1430	Salveper	1150	1110	1110	– 3 47
730	Sanofi	674	689	681	+ 1 03
475	S.A.T.	450	460	468	+ 4
820	Saupiquet (Na)	700	720	720	+ 2 85
770	Schneider	634	661	656	+ 3 47
122	S.C.O.A.	108 50	106 50	106	– 2 30
82	S.C.R.E.G.	80 50	81 90	82 50	+ 2 48
570	Seb	500	510	510	+ 2
530	Sefimeg	503	500	500	– 0 59
1900	S.F.I.M.	1655	1692	1692	+ 2 23
91	S.G.E.	80 50	79 10	78 50	– 2 48
540	Signaux Ent. El.	505	481	480	– 4 95
1101	Silic	971	975	975	+ 0 41
670	Simco-U.P.H.	561	570	570	+ 1 60
365	Simnor (Li)	350	350	350	....
1380	Skis Rossignol	1262	1240	1240	– 1 74
1030	Sliminco	942	941	941	– 0 10
310	Sodero (Na)	242	260	260	+ 7 43
2270	Sodexho	2090	2130	2110	+ 0 95
505	Sogerap	440 50	442 80	440	– 0 11
1240	Sommer-Allib.	1085	....	....	....
720	Source Perrier	679	680	672	– 1 03
1570	Stéac	1320	1315	1315	– 0 37
570	Strafor	507	500	500	– 1 38
405	Synthelabo	365	364	364	– 0 27
610	Talcs Luzenac	550	545	545	– 0 90
3410	Tél. Elect.	3000	3042	3042	+ 1 40
1250	Thomson-C.S.F.	1247	1235	1232	– 1 20
380	Total (CFP)	376	391	379	+ 0 79
93	– (certific.)	89 90	91	89 90	....
3050	T.R.T.	2620	2590	2590	– 1 14
1010	U.F.B.	930	960	930	....

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
1100	U.I.S.	1059	1071	1071	+ 1 13
710	U.C.B.	640	643	643	+ 0 46
515	Valéo	490	480	480	– 2 04
150	Vallourec	137	120	120	– 12 40
4000	V. Clicquot-P.	3840	3880	3880	+ 1 04
965	Vie Banque	808	827	826	+ 2 22
880	Elf-Gabon	850	860	860	+ 1 17
100	Amax Inc.	99 30	98 30	98 30	– 1
420	Amer. Express	431	421	421	– 2 32
174	Amer. Teleph.	174	173	173	– 0 57
87	Anglo Amer. C.	75 20	72 70	72 70	– 3 32
445	Amgold	426	421	421	– 1 17
905	BASF (Akt)	834	....	....	....
970	Bayer	954	962	959	+ 0 52
143	Buffelsfont.	135 50	135 10	135 10	– 0 29
25	Charter	24 90	24 70	24 70	– 0 80
300	Chase Manh.	291	289 50	291	....
225	Cie Pétr. Imp.	199	195	195	– 2 01
49	De Beers	43 80	43 10	43 10	– 1 59
2620	Deutsche Bank	2550	2555	2550	....
44	Dome Mines	46 90	46	46	– 1 91
101	Driefontein Ctd	99	94 10	94	– 5 05
575	Du Pont-Nem.	605	591	595	– 1 65
420	Eastman Kodak	433 10	420	420	– 3 02
30	East Rand	27	26	25 10	– 7 03
300	Electrolux	270 50	274 40	274 40	+ 1 44
255	Ericsson	269 80	260	268	– 0 66
425	Exxon Corp.	421 70	417	424	+ 0 54
585	Ford Motors	369	374	374	+ 1 35
73	Freegold	61 20	59 10	59 10	– 3 43
92	Gencor	76 50	70 60	70 60	– 7 71
560	Gén. Electr.	572	572	572	....
475	Gén. Belgique	438	426	426	– 2 73
555	Gen. Motors	544	....	....	....
48	Goldfields	46 55	47 50	47 50	+ 2 04
43	Gd Metropolitain	42 50	41 50	41 50	– 2 35
62	Harmony	58 50	55 20	55 60	– 4 96

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
38	Hitachi	37	36 90	36 90	– 0 27
905	Hoechst Akt.	871	860	856	– 1 72
100	Imp. Chemical	98	96 50	96 50	– 1 53
92	Inco. Limited	98 80	96 40	96 40	– 2 42
1060	IBM	1050	1048	1047	– 0 28
330	ITT	323	312	315	– 2 47
165	Ito-Yokado	165	164	164	– 0 60
63	Matsushita	63 80	62 80	62 80	– 1 56
1340	Merck	695	683	683	– 1 72
730	Minnesota M.	765	762	762	– 0 39
220	Mobil Corp.	226	220	220	– 2 65
32250	Nestlé	31910	31750	31750	– 0 50
135	Norsk Hydro	145	147 50	147 50	+ 1 72
173	Ofsil	139	137 50	137 50	– 1 07
1290	Petrofina	1230	1240	1240	+ 0 81
460	Philip Morris	479	475	476	– 0 62
167	Philips	157	154 50	154 50	– 1 59
560	Quilmès	517	517	517	....
495	Randfontein	445	426 30	430	– 3 37
550	Royal Dutch	547	546	546	– 0 18
71	Rio Tinto Zinc	68 90	69 25	69 30	+ 0 58
86	St Helena Co	81 80	78	78	– 4 64
220	Schlumberger	221 80	218	216	– 2 61
88	Shell transp.	82 90	82 10	82 10	– 0 96
1870	Siemens A.G.	1978	1960	1960	– 0 91
150	Sony	145 50	145 40	145 50	....
173	T.D.K.	165	163 10	163 10	– 1 15
17 50	Toshiba Corp.	17 35	17 30	17 30	– 0 28
1350	Unilever	1331	1328	1328	– 0 22
350	Unit. Techn.	345	341	341	– 1 15
420	Vaal Reefs	408	373 80	383	– 6 12
400	Volvo	410	399	404 90	– 1 24
210	West Deep	180	176	176 50	– 1 94
425	Xerox Corp.	414	409 10	409	– 1 20
1 33	Zambia Corp.	1 28	1 26	1 26	– 1 56

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 11/6	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	7 103	7 042	6 750	7 300
ECU	6 843	6 848	....	....
Allemagne (100 DM)	318 460	318 560	309	328
Belgique (100 F)	15 595	15 600	15	15 850
Pays Bas (100 fl.)	282 800	282 850	274 500	291 500
Danemark (100 krd)	86 120	86 100	82 500	90
Norvège (100 k)	93 430	93 530	91 500	97
Grande-Bretagne (£ 1)	10 692	10 762	10 450	11 150
Grèce (100 drachmes)	5 065	5 072	4 900	5 700
Italie (1 000 lires)	4 640	4 638	4 400	4 900
Suisse (100 fr.)	386 400	386 600	375	395
Suède (100 krs)	98 720	98 610	97	102 500
Autriche (100 sch)	45 340	45 350	44 500	46 450
Espagne (100 pes.)	4 975	4 984	4 850	5 350
Portugal (100 esc.)	4 725	4 725	4 500	5 400
Canada ($ can 1)	5 103	5 078	4 650	5 300
Japon (100 yens)	4 243	4 238	4 080	4 250

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 11/6
Or fin (kilo en barre)	79800	78500
Or fin (en lingot)	79950	78400
Pièce française (20 fr)	531	532
Pièce française (10 fr)	415	.....
Pièce suisse (20 fr)	520	514
Pièce latine (20 fr)	459	456
Souverain	587	592
Pièce de 20 dollars	3005	3005
Pièce de 10 dollars	1450	1440
Pièce de 5 dollars	900	.....
Pièce de 50 pesos	3005	3070
Pièce de 10 florins	479	475
Or Londres	347 55	347 50
Or Zurich	348	347 50
Or Hongkong	348 90	.....
Argent Londres	5 28	5 32

Le Monde

MOUVEMENTS SOCIAUX DANS LES TRANSPORTS

Grève très suivie à la RATP

L'ordre de grève de vingt-quatre heures lancée par six syndicats de la RATP sur sept (CGT, CFDT, CFTC, FO, autonomes et indépendants, à l'exception de la CGC) était très suivi dans la matinée de ce mercredi 11 juin.

Selon les chiffres communiqués par la direction après la prise de service du matin, le trafic du métro n'excédait pas 5 % du trafic normal. Ainsi ne comptait-on que cinq trains sur la ligne 2, un seul sur la ligne 4, deux sur la ligne 5, cinq sur la ligne 7 et cinq sur la ligne 13. Le RER était un peu mieux loti avec un trafic égal à 20 % de la normale sur les lignes A et B (tronçon RATP). En banlieue comme à Paris, le réseau de bus fonctionnait à 9 % du rythme habituel.

Les syndicats entendent protester contre le plan d'économies exigé par le gouvernement, qui veut une réduction de 80 millions de francs du budget de fonctionnement, notamment grâce à la suppression de deux cents emplois, et de 200 millions de francs du budget d'investissement de la RATP. Ils demandent d'autre part la fin du blocage des salaires.

L'expression de ce mécontentement intervient au moment où le conseil d'administration de la RATP a proposé au gouvernement, par quinze voix contre neuf et trois abstentions, de porter à sa présidence M. Paul Reverdy, en remplacement de M. Claude Quin, démissionnaire, qui s'opposait aux demandes gouvernementales d'économies.

Jeudi, à la SNCF

Dans le cadre de ses journées d'action dans les transports, la CGT a lancé un ordre de grève à la SNCF pour la journée du jeudi 12 juin, afin de protester, là encore, contre les réductions d'effectifs et la refonte de la politique salariale.

La direction de la SNCF prévoit d'assurer un service normal pour le TGV et pour les grandes lignes, où pourraient toutefois intervenir quelques suppressions de trains sur les réseaux ouest et sud-ouest. La totalité des trains spéciaux — essentiellement les trains « scolaires » — circuleront. Dans la banlieue parisienne, le service devrait être proche de la normale à Paris-Nord et assuré de 50 à 75 % sur les autres lignes.

Sans public

On espérait le soleil, et ce fut la pluie. On redoutait la cohue, elle ne fut pas au rendez-vous. Ce mercredi de grève commença par une bonne surprise : la ville restait paisible sans être paralysée. Les Parisiens redoutaient le pire, hantés par le souvenir de la dernière grève en date, lorsque l'arrêt sauvage de la RATP frisa l'émeute. Beaucoup donc, ce mercredi 11 juin, sont restés chez eux, préférant perdre une journée de salaire ou de congé. Ils ont ainsi suivi les conseils prodigués avec insistance sur les chaînes de télévision et de radio. Pour cette grève annoncée depuis longtemps, chacun a eu le temps de se préparer.

Sur les avenues roulent taxis et voitures comme en période de vacances. Sur les tottoirs, les piétons : *« On arrivera quand on pourra. Le patron est prévenu. »* Aux arrêts de bus, la file grossit. Et aux stations de métro, le va-et-vient est incessant. Qui descend pour un hypothétique départ de rame remonte une demi-heure plus tard à l'air libre, après avoir fait chou blanc.

Station Opéra... Une seule ligne fonctionne entre Aubervilliers et Mairie-d'Ivry avec un train toutes les vingt-cinq minutes. Sur le quai, on patiente, on lit et on se tait. Les autres destinations sont closes : à intervalles réguliers, le message est annoncé par haut-parleur. La plupart des sorties sont fermées ; les usagers errent, perdus dans les couloirs, hésitant à franchir les « passages interdits », qui pourtant sont parfois les issues les plus directes vers la rue. Le personnel de station est en majorité à son poste. Le mot d'ordre de grève est en effet peu suivi dans cette catégorie. Près du guichet de vente, le bureau d'informations a dû fermer. Car dès 7 heures ce matin il a fallu menacer, bombe anesthésiante en main, un usager fou de rage qui donnait des coups de pied dans la porte. *« Il nous a traités de tous les noms d'oiseaux,* dit le chef de bureau, *nous avons préféré fermer pour éviter d'autres incidents. »* A Opéra comme dans d'autres stations, les grévistes sont absents. Les « piquets » sont concentrés aux stations de tête de ligne. Décidément, de tout bord, on s'est préparé à la grève.

Et chacun de camper sur ses positions, celles que tout mouvement de ce genre révèle... Pour les uns, *« dans le service public la grève ne devrait pas être autorisée. Le fonctionnaire se moque de nous. C'est toujours l'usager qui trinque ».* Pour d'autres, *« s'ils font grève, ils ont leurs raisons ».* Lesquelles ? *« On ne sait pas trop. »* Et d'autres encore : *« Ils veulent gagner, il leur faut paralyser Paris. Ce n'est pas avec vingt-quatre heures mais avec une semaine de grève qu'ils y arriveront. »* Dans ce débat confus, une seule crainte fait l'unanimité : *« La fin de journée sera pire. Sans aucun moyen de transport, à quelle heure arrivera-t-on chez nous ? Et demain on remet ça avec la grève d'EDF et de la SNCF. »*

DANIELLE ROUARD.

Quatre bâtiments militaires français ont pris position devant Hendaye

Aucun incident n'avait été signalé mercredi 11 juin en fin de matinée à Hendaye où plus de trois cents chalutiers basques espagnols continuaient à bloquer l'embouchure de la Bidassoa. La veille, M. Ambroise Guellec, secrétaire d'Etat à la mer, avait durci le ton, annonçant que des bâtiments de la marine nationale avaient été dépêchés sur les lieux pour parer à toute éventualité. *« Il n'est pas question d'ouvrir une quelconque discussion avec les Espagnols tant que les barrages n'auront pas été levés »*, a-t-il déclaré.

Pour sa part, la Commission européenne a réclamé la *« levée immédiate du blocus »* du port en préalable à toute intervention de sa part dans le litige espagnol. L'organe exécutif de la CEE (qui a compétence communautaire en matière de pêche) rappelle qu'il avait entamé un *« processus de consultation »* avec la France et l'Espagne à la suite des précédents incidents survenus aux abords d'Hendaye du 24 au 26 mai dernier. Aujourd'hui, la Commission déclare ne plus *« être en mesure de poursuivre sa mission tant qu'une situation normale n'aura pas été rétablie dans le respect des droits fondamentaux des citoyens et des Etats ».* La Commission affirme que son objectif est d'aider à trouver une solution *« répondant aux préoccupations »* des pêcheurs, tant français qu'espagnols, ainsi que les conditions propres à empêcher *« la répétition de confrontations »* entre les deux communautés.

De notre correspondant

Hendaye. — Après deux jours de blocus de l'estuaire de la Bidassoa, les pêcheurs basques espagnols semblent plus déterminés que jamais à poursuivre leur mouvement. Le mardi 10 juin, ils ont reçu l'appui de la population locale : huit mille manifestants, selon la police, quinze mille, selon les organisateurs, ont parcouru les 7 kilomètres qui séparent le port de Fontarabie (situé en face d'Hendaye, à la frontière franco-espagnole) d'Irun. Marins pêcheurs venus de toute la côte, mais aussi des femmes et des enfants. Une population unanime à réclamer *« le rétablissement des droits historiques »* de pêche dans ce petit triangle de 24 kilomètres carrés, situé à 30 000 milles à l'ouest de la côte landaise, très poissonneux, et qui fait l'objet d'un litige.

Six mois après l'entrée de l'Espagne dans la CEE et les multiples concessions acceptées par Madrid à cette fin, les Basques ont le sentiment d'avoir été floués. Ils viennent de se rendre compte que la zone de pêche qu'ils exploitent depuis trois siècles et où, depuis la création de la zone économique en 1977, ils pouvaient se rendre, moyennant licence, a tout simplement été « oubliée » dans les accords de l'Espagne avec la CEE, entrés en vigueur le 1er janvier dernier. Les Français considèrent que cette omission signifie une exclusion de fait, ce qui n'est pas l'avis des habitants de la côte cantabrique.

La revendication nationaliste basque qui apparaît en toile de fond de ce conflit, à dix jours des élections législatives, n'est pas faite pour arranger les choses. Parmi les slogans lancés par les manifestants figurait celui réclamant la démission du ministre espagnol de la pêche, M. Oliver Romero. Et c'est au Consul espagnol à Hendaye qu'une délégation est allée, après avoir franchi la frontière, remettre une motion résumant les griefs et les revendications des pêcheurs basques. Autant dire que les quatre bateaux de la Royale qui mouillent en face de l'estuaire de la Bidassoa ne sont pas près de les intimider.

Ph. ETCHEVERRY.

Chine

L'HISTOIRE TELLE QU'ON L'ENSEIGNE AU JAPON

Pékin. — Une nouvelle querelle vient d'éclater entre la Chine et le Japon sur la manière dont des manuels scolaires nippons relatent les événements de la guerre sino-japonaise de 1937 à 1945. La Chine a annoncé, lundi 9 juin, qu'elle avait remis au Japon une note de protestation l'accusant de déformer *« grossièrement »* l'histoire dans certains manuels. Par exemple, ceux-ci présentent l'attaque du Japon contre la Chine comme *« nécessaire »* et passent sous silence ce que les Chinois appellent *« le génocide »* perpétré par les troupes japonaises contre la population de Nankin (1937).

La note condamne aussi la version selon laquelle la guerre japonaise dans le Pacifique était un effort *« pour libérer l'Asie du joug des puissances européennes et américaine et pour bâtir une grande sphère de coprospérité en Asie orientale ».*

Une telle version des faits, estime Pékin, est non seulement contraire à la vérité historique, mais aussi à un engagement pris en 1982. A la suite d'une première controverse, le premier ministre japonais, M. Nakasone, avait alors *« promis »,* selon la note, de *« réexaminer »* les manuels incriminés (*le Monde* daté 11-12 septembre 1982).

Sur le vif

Ras le foot

Ça va, les filles ? Vous tenez le coup ? Moi, non, ça va pas du tout. Je craque, je déprime complètement, j'en ai marre, j'en peux plus. Ça se termine quand ce fichu Mundial ? J'en verrai jamais le bout. C'est à devenir fou. Et encore là, le tennis fait relâche, il y a un creux entre Roland-Garros et Wimbledon. J'entendais ce matin, à la radio, un artisan. Lui, il a carrément mis la clé sous la porte. Il ne prend plus une commande, d'ici à juillet. Tennis, foot, foot, retennis, il bouffe, il couche devant son écran. Il ne sort du living que pour aller pisser, prendre une bière dans le frigo et s'engueuler, au passage avec sa femme, qui s'est enfermée dans la cuisine.

La pauvre, je la comprends. Moi, c'est pareil, je ne sais plus où me mettre. Trois matchs par jour ! Et rien en face, rien que des rediffusions. Le désert. Je n'ai même pas la ressource d'abandonner la baraque à mes garçons et d'aller chez une copine regarder autre chose à la télé. Ou de l'emmener au cinéma. Pour voir quoi ? Aucun des films présentés à Cannes n'est sorti à Paris, rapport au Mundial. C'est tout de même pas normal.

C'est comme les informations, ramenées à 19 h 30, bâclées, expédiées à la vitesse d'un penalty pour arriver où, je vous le donne en mille, aux dernières nouvelles de Toluca ou de Mexico. Hier, à la maison, ils ont eu pitié de moi. Ils m'ont dit : Arrête de pleurnicher. Pendant la mi-temps, on se sacrifie et on te permet de regarder quinze minutes du film sur la 3. Après ça, tu la boucles jusqu'à la fin du mois.

Non, je l'ouvre. Et je vais vous dire ce que j'en pense, de ces retransmissions. Elles sont nulles. Sur tous les plans. Image et son. Les commentaires se réduisent à des bavardages ou à des exclamations entrecoupées de fous-rires. Avec Drucker, on se croirait dans une cabine de maquillage et avec Thierry Roland dans un hôtel de passe : oui, oui, ah ! oui, allez, va, bon, très bon... Quant à Pivot, depuis que ces salauds de Mexicains lui ont piqué ses affaires, il a tout perdu, même la voix. Il ne dit plus un mot. A se demander ce qu'il est allé foutre là-bas.

Allez, les nanas, secouez-vous, protestez, faites comme moi. Ne vous laissez pas snober. Il n'y a pas de honte à hurler d'ennui devant deux bandes de manchots qui donnent des coups de pied dans un ballon.

CLAUDE SARRAUTE.

LES MINISTRES DES DOUZE A LUXEMBOURG

Des ECU pour la recherche

De notre correspondant

Luxembourg (Communautés européennes). — Les ministres de la recherche des Douze, qui ont examiné, mardi 10 juin à Luxembourg, le préprojet de programme-cadre pour la période 1987-1991 qui leur était soumis par la Commission de Bruxelles ont des opinions divergentes sur la recherche communautire au cours des cinq années à venir. Le principal désaccord porte sur le montant des crédits. La Commission, appuyée par une majorité d'Etats membres, propose une enveloppe supérieure à 10 milliards d'ECU, soit 70 milliards de francs sur cinq ans, au lieu des 3,5 milliards d'ECU (24 milliards de francs) qui sont inscrits dans le programme quinquennal 1982-1986. La France, la RFA et le Royaume-Uni, les trois pays qui versent davantage d'ECU au budget européen qu'ils n'en récupèrent, trouvent que c'est beaucoup trop.

Réticences allemandes

Sans s'être exprimés avec précision sur les chiffres, ils semblent favorables à un effort financier collectif moitié moins important qui se situerait donc aux alentours de 5 à 6 milliards d'ECU (35 à 40 milliards de francs) ; M. Devaquet, ministre français de la recherche et de l'enseignement supérieur, a critiqué comme peu réaliste la proposition de Bruxelles et a demandé une « très sérieuse évacuation scientifiques de objectifs des programmes ainsi que des résultats à en attendre ».

Les ministres ont montré plus d'harmonie en discutant les priorités de la politique communautaire. Tous ou presque considèrent comme prioritaires les programmes qui tel « Esprit » (technologie de l'information), « Prite » (diffusion des technologies modernes dans l'industrie), « Race » (télécommunications du futur) et Biotechnologie, ont pour objectif de renforcer le potentiel technologique de la communauté et par là même d'améliorer la compétitivité de son industrie. On notera cependant une exception préoccupante : les Allemands se sont déclarés peu intéressés par le programme « Race » dont l'objet est de développer ensemble les techniques qui permettront l'installation à l'horizon 95, de réseaux de télécommunications « à larges bandes ». Une réticence qui semblait faire écho au souci de Siemens de ne pas partager avec d'autres des recherches que le groupe croit pouvoir mener tout seul, expliquait-on du côté français sans donner là à un obstacle infranchissable.

« L'effet Tchernobyl » s'est manifesté dans le débat mais de façon discrète. Il est clair ainsi que les programmes sur la sécurité nucléaire ne seront pas « coupés » et que le programme concernant la fusion nucléaire, a de bonne chances de récupérer les crédits dont il avait été amputé en 1984. A la lumière de ce débat, la commission, tâche difficile, va devoir présenter aux Etats membres des propositions formelles avant l'été.

PHILIPPE LEMAITRE.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou dép. −		Rep. + ou dép. −		Rep. + ou dép. −	
$ E.-U.	7,0275	7,0325	+ 10	+ 25	+ 20	+ 50	+ 20	+ 120
$ can.		5,0630		− 48		− 99		− 344
Yen (100)	4,2169	4,2225	+ 90	+ 104	+ 180	+ 206	+ 519	+ 589
DM	3,1845	3,1882	+ 73	+ 87	+ 145	+ 167	+ 401	+ 462
Florin	2,8280	2,8311	+ 31	+ 40	+ 63	+ 78	+ 210	+ 258
F.B. (100)	15,5820	15,6008	− 12	+ 55	− 25	+ 111	− 111	+ 266
F.S.	3,8655	3,8704	+ 69	+ 88	+ 145	+ 173	+ 459	+ 537
L (1 000)	4,6356	4,6419	− 191	− 162	− 351	− 302	− 982	− 875
£	10,7872	10,8019	− 245	− 208	− 440	− 374	− 1199	− 1013

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	6 7/8	7 1/8	7 1/16	7 3/16	7 1/16	7 3/16	7 1/16	7 3/16
DM	4 1/4	4 1/2	4 1/2	4 5/8	4 1/2	4 5/8	4 1/2	4 5/8
Florin	5 1/2	5 3/4	6 6/16	6 3/16	5 15/16	6 1/16	5 5/8	5 3/4
F.B. (100)	6 1/2	7 1/2	7 1/8	7 1/2	7 1/8	7 1/2	7 3/16	7 1/2
F.S.	1 3/4	2 1/4	4 15/16	5 1/16	4 13/16	4 15/16	4 11/16	4 13/16
L (1 000)	10 7/8	11 7/8	11 3/8	12 3/8	11 1/4	12	11 1/4	11 5/8
£	10 1/2	10 3/4	9 7/8	10	9 3/4	9 7/8	9 7/16	9 9/16
F. franç.	7 1/8	7 5/8	7 1/4	7 3/8	7 1/4	7 3/8	7 5/16	7 7/16

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

A NOS LECTEURS DE LA RÉGION RHONE-ALPES

Du fait des mouvements de grève dans les transports publics, *le Monde* n'est pas en mesure de publier son édition Rhône-Alpes datée jeudi 12 juin. La prochaine édition paraîtra le vendredi 13 juin.

A Sri-Lanka

DES ATTENTATS CONTRE DEUX AUTOBUS FONT PLUS DE SOIXANTE-DIX MORTS

Colombo (*AFP, Reuter*). — Plus de soixante-dix personnes ont été tuées, ce mercredi 11 juin, par l'explosion de bombes placées dans deux autobus transportant des civils, a annoncé la police qui, a attribué ces attentats aux séparatistes tamouls. Les deux véhicules étaient sur le point de quitter la péninsule de Trincomalee (est du pays) pour Colombo lorsque les explosions se sont produites à bord. Ce nouvel attentat, le plus sanglant qui ait été perpétré depuis longtemps, vient alourdir le bilan des victimes civiles du conflit opposant les mouvements séparatistes tamouls aux forces armées gouvernementales.

NOUVELLES BRÈVES

● *Le Parlement européen, Eurêka et l'IDS.* — L'Assemblée des Communautés européennes a rejeté, mardi 10 juin, par 156 voix contre 152 et 10 abstentions, un rapport globalement favorable au projet français Eurêka de coordination de la recherche européenne, parce qu'il excluait toute participation de la CEE à l'Initiative de défense stratégique américaine. Dans sa version originale, le rapport, rédigé par un député travailliste britannique, M. Glyn Ford, rejetait l'IDS. Mais il avait été modifié en commission, et toute allusion à l'IDS y avait été supprimée. Mardi, deux amendements, un socialiste et un communiste, réintroduisant le refus de *« toute participation européenne à l'IDS »*, ont été adoptés par l'Assemblée, suscitant le vote final de rejet de l'ensemble du rapport.

● *Echec des pays socialistes à l'OIT.* — Les pays socialistes ont été déboutés, mardi 10 juin, de leur demande d'une plus grande représentation de leurs employeurs au sein des commissions à caractère politique de l'Organisation internationale du travail (OIT), et se retrouvent ainsi en plus mauvaise posture que l'an dernier. Après une bataille de procédure qui durait depuis cinq jours, la conférence a, en effet, décidé, à l'issue d'un vote nominal, qu'il n'y aurait pas de membre socialiste titulaire, c'est-à-dire ayant le droit de vote, parmi le groupe « employeurs » des deux commissions politiques, celle des résolutions et celle de l'application des normes. Jusqu'à l'an dernier, l'Europe orientale, Cuba et la Mongolie disposaient, par accord tacite, de deux sièges dans chacune de ces commissions.

● *L'assassinat d'un membre de l'OLP à Athènes.* — Le Palestinien tué lundi soir 9 juin s'appelait Khaled Nazzal, trente-huit ans, et était un *« héros de la lutte palestinienne »*, a déclaré mardi la mission diplomatique de l'OLP à Athènes dans un communiqué imputant aux services secrets israéliens (MOSSAD) et à la CIA américaine la responsabilité de cet assassinat *« barbare »*. le ministre grec de l'ordre public, M. Andonis Drossoyannis, a précisé que la victime était un *« cadre supérieur »* de l'OLP. — *(AFP.)*

● *Démantèlement d'un réseau palestinien.* — Tenu pour responsable de vingt-neuf attentats en Israël l'année dernière, il a récemment été découvert dans la région de Djenine (nord de la Cisjordanie occupée). De source militaire à Jérusalem, on précise que *« ces terroristes appartenant au Fath* (principale composante de l'OLP) *ont notamment commis dix attentats à la bombe contre des objectifs civils dans différentes agglomérations de la région nord d'Israël ».*

● *VENEZUELA : une marée noire de pétrole recouvre le lac de Maracaibo.* — Une marée noire provoquée par la rupture d'un oléoduc dans l'installation de Bachaquero a recouvert, le mardi 10 juin, la presque totalité du lac de Maracaibo, au Venezuela, dont la superficie est de 14 000 kilomètres carrés. Deux cents techniciens s'efforcent de maîtriser ce sinistre qui risque de provoquer des dommages écologiques considérables. Maracaibo est le principal centre pétrolier du Venezuela, à quelque 700 kilomètres à l'ouest de Caracas. — *(AFP.)*

● *PAKISTAN : accrochage à la frontière indo-pakistanaise.* — Cinq soldats pakistanais ont été tués et quatre autres blessés la semaine dernière lors de duels d'artillerie avec l'armée indienne à la frontière indo-pakistanaise, dans la région himalayenne du glacier de Siachen, ont rapporté, ce mardi 10 juin, des journaux de New-Delhi. Citant des informations officielles en provenance de Srinagar, capitale de l'Etat de Jammu-et-Cachemire (nord de l'Inde), ces journaux indiquent que les deux pays devaient ouvrir, mardi, des conversations au sujet du conflit territorial qui les oppose dans cette région à majorité musulmane. — *(AFP.)*

Le numéro du « Monde » daté 11 juin 1986 a été tiré à 493 006 exemplaires

A B C D E F G